LE MONDE INITIATIVES
■ Les stagiaires dans l'entreprise
■ Emploi : 22 pages d'annonces classées

Durée moyenne des stages en semaines

3e COLLÈGE	1
CAP	7
BEP	4
BTS	5
DUT	5
ECOLES D'INGÉNIEURS	4

Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16540 – 7,50 F — MERCREDI 1er AVRIL 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le chômage continue de baisser

● Avec un nouveau recul de 0,2 % en février, le nombre de demandeurs d'emploi baisse de 2,1 % en un an ● Le CNPF et le gouvernement renouent le dialogue ● Selon M. Seillière, le premier ministre a fait quatre ouvertures sur les 35 heures

LE PRÉSIDENT du CNPF, Ernest-Antoine Seillière, a rencontré, lundi 30 mars, Lionel Jospin en présence de Martine Aubry, ministre de l'emploi, et de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie. L'entrevue, qui a duré près de deux heures, était la première prise de contact officielle entre le chef de gouvernement et M. Seillière, depuis l'élection de ce dernier à la tête de l'organisation patronale.

Tout en refusant le report à 2002 de l'application de la loi sur les 35 heures – texte qui devait être voté mardi 31 mars, en deuxième lecture, par les députés –, M. Jospin a, selon le président du CNPF, laissé des portes ouvertes sur quatre points : l'annualisation, le travail des cadres, le temps partiel, le contingent des heures supplémentaires. Le premier ministre s'est engagé à *« faire son possible »* pour revoir la définition du temps de travail effectif, durcie par un amendement des Verts.

Selon les chiffres publiés le 31 mars par le ministère de l'emploi, le nombre de chômeurs inscrits à l'ANPE fin février, 3 026 400 personnes, a baissé de 7 300 en un mois (– 0,2 %). Ces statistiques confirment la baisse constatée depuis six mois, à l'exception d'une légère hausse en janvier. Sur un an, le nombre des demandeurs d'emploi a diminué de 2,1 %. Si l'on prend en compte ceux qui ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois, le chômage a progressé de 0,3 %. Selon la définition du Bureau international du travail, le taux de chômage reste stable à 12,1 %.

Lire page 6



PERESS/MAGNUM

REPORTAGE

Rwanda : les yeux fermés de l'Occident

LES OCCIDENTAUX savaient et les « casques bleus » se trouvaient à Kigali lorsque le génocide du printemps 1994 a été commis. Bill Clinton, au cours de sa tournée africaine, a fait son *mea culpa*. L'ONU, par la voix de son secrétaire général Kofi Annan, commence aussi à reconnaître ses torts. Mais bien des questions restent posées : Paris s'est ainsi fortement engagé auprès d'un gouvernement dont sont issus les auteurs du génocide, comme on le voit dans le deuxième volet de l'enquête de Rémy Ourdan. Dans un entretien au *Monde*, l'ancien premier ministre Edouard Balladur défend l'opération « Turquoise », organisée au Rwanda à la fin du génocide.

Lire notre enquête pages 14 et 15, et nos informations page 2

Ecoutes de l'Elysée : M. Jospin refuse une levée globale du secret-défense

PRÈS DE DIX MOIS après la demande du juge Jean-Paul Valat, Lionel Jospin a fait connaître sa position sur le secret-défense dans l'affaire des écoutes téléphoniques de l'Elysée. Dans une lettre adressée au juge, le 27 mars, le premier ministre indique que *« le secret-défense ne peut être invoqué (...) que si cette classification est justifiée au regard des besoins de la sécurité nationale »*, mais ne prononce pas clairement la levée du secret, invoqué par d'anciens collaborateurs de François Mitterrand. M. Jospin ouvre en fait un nouveau délai en exigeant que chacune des écoutes – qui ont visé des dizaines de personnes, dont des avocats, des journalistes et des politiques – soit désormais examinée par la Commission nationale des interceptions de sécurité (CNCIS), avant que Matignon ne se prononce cas par cas.

Lire page 10 et notre éditorial page 16

Les petites phrases du président russe

Boris Eltsine laisse entendre qu'il ne briguera pas un troisième mandat présidentiel, en 2000. p. 4

La grève s'étend en Seine-Saint-Denis

Les syndicats appellent à une grève générale des écoles, collèges et lycées, mardi. p. 11

Procès Papon

Me Varaut a tenté, lundi, de démonter la thèse de la *« criminalité de bureau »*. Un entretien avec le cinéaste Claude Lanzmann, auteur de *Shoah*. p. 12

Jean Eustache, cinéaste existentiel

Une rétrospective à Paris et à Lyon essaie de faire comprendre le trajet du réalisateur, des *Mauvaises Fréquentations*, en 1963, à son suicide en 1981. p. 29

Huit chefs à part

Ils sont, paraît-il, les meilleurs. Notre chroniqueur gastronomique Jean-Pierre Quélin est parti à la rencontre de Jean-Michel Lorain, à Joigny. p. 27

Le sexe a du nez

Les phéromones humaines, parfums subtils détectés de façon inconsciente, modifient le comportement des femmes. p. 25

La livre s'envole

La livre a atteint son plus haut niveau depuis neuf ans, à 10,39 francs. p. 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 401 - 7,50 F

Pendant le Mondial, des Anglaises feront leurs courses avec des « Go go boys »

LONDRES
de notre correspondant à la City

« Faites vos courses avec un beau mec » : tel est le slogan-choc inventé par la chaîne de supermarchés britannique Asda pour attirer les femmes délaissées, pendant la Coupe du monde en France, par leur mari ou leur compagnon bien aimé, au profit du poste de télévision. Celles qui, fuyant vacarme et cris hystériques, souhaitent profiter de l'occasion pour faire leurs emplettes au supermarché pourront donc être accompagnées d'un bellâtre au torse nu, tendre et subtil. Les « Go go boys » les aideront à pousser leur chariot volumineux, à découvrir les promotions en tout genre ou leur chuchoteront des mots gentils à l'oreille. Une tâche identique à celle des hôtesses qui aident les handicapés ou les personnes âgées, précise l'hypermarché, qui insiste, pour éviter toute confusion, sur la gratuité du service et l'interdiction de tout pourboire.

« Ce sera un croisement entre le shopping personnalisé et l'expérience des Chippendales », a déclaré un porte-parole du groupe de distribution britannique, en faisant allusion à la célèbre troupe de strip-teaseurs nord-américains, aux corps musclés et survitaminés, qui se produisent dans des cabarets dont l'entrée est interdite aux hommes. L'objectif du département de marketing, à l'origine de cette initiative, est double : fidéliser la partie la plus précieuse, mais aussi la plus volatile, de la clientèle, et mettre un peu de gaieté dans ces temples de la consommation froids et impersonnels.

Asda, il est vrai, a l'habitude des coups « sexy », comme l'a montré l'organisation, il y a trois ans, de soirées d'achat réservées aux célibataires. Pour l'occasion, les lieux de drague traditionnels de ceux qui vivent seuls, les frigos de surgelés et les rayons de magazines, avaient été décorés de cœurs en papier rose.

Visiblement, le groupe entend aussi tirer profit de l'extraordinaire succès mondial du film *The Full Monty*, qui met en scène un strip-tease de chômeurs. Ce film-culte a été tourné à Sheffield, la grande rivale ouvrière de Leeds, le chef-lieu du Yorkshire, dans le nord de l'Angleterre, berceau dans les années 60 de cette compagnie de grandes surfaces qui attirent un public essentiellement populaire.

« C'est un gadget idéal pour projeter une image dynamique, jeune, innovatrice et humoristique par rapport aux concurrents comme Sainsbury ou Marks & Spencer, plus austères et plus collet monté », indique Richard Hyman, président du bureau-conseil Verdict Research, spécialiste de la distribution. A écouter ce supporteur de foot, macho comme il sied, Asda aura toutefois grand mal à recruter des « types virils » à l'heure des grandes rencontres du Mondial 1998.

Comme toujours au pays des « sex scandals », l'affaire a pris une dimension politique : le président de la société, Archie Norman, élu aux Communes aux dernières élections, est en effet vice-président du Parti conservateur dans l'opposition. Une formation qui fait de la défense des bonnes vieilles valeurs familiales son cheval de bataille.

Marc Roche

Les nouveaux chantiers de Paris

AFFAIBLI par les affaires, contesté au sein de sa majorité, le maire de Paris, Jean Tiberi, tente de reconquérir l'opinion en menant une nouvelle politique d'aménagement de la capitale : place à *« l'urbanisme à visage humain »* et à la concertation avec les habitants. Belleville, faubourg Saint-Antoine, ZAC rive gauche, grands boulevards, bassin de La Villette, ZAC Alésia-Montsouris, quartiers tranquilles... les projets et les réalisations se présentent désormais comme des « opérations douces » de mise en valeur qui, cependant, ne satisfont qu'à moitié les associations. Un débat public sur la nouvelle politique d'urbanisme aura lieu avant la fin de l'année.

Lire page 13

Le « docteur » Prodi, « réinventeur » de l'Italie

IL EST inutile de demander à Romano Prodi s'il est un homme heureux. Cela se voit. Depuis que l'Italie a obtenu son billet d'entrée dans l'euro, le président du conseil italien est aux anges. Le pari était difficile, voire impossible : en mai 1996, lorsque le gouvernement a pris ses fonctions, l'Italie ne respectait aucun des cinq critères de Maastricht. En moins de deux ans, le défi fut relevé et la victoire atteinte au terme d'un véritable parcours du combattant. La survie politique de Romano Prodi en dépendait.

Combien de fois a-t-il répété que, si l'Italie était laissée sur le bord du chemin qui conduit à l'Union économique et monétaire au 1er janvier 1999, il démissionnerait immédiatement ? Il l'a encore redit, mercredi 25 mars, après la décision favorable de la Commission européenne et de l'Institut monétaire européen. Cette fois sans gravité, avec le sourire du travail accompli en ce jour anniversaire de la signature, à Rome justement – il y a quarante et un ans –, du traité de Rome, acte de naissance de l'Europe unie.

La fête a été brève. Pas question de pavoiser avant la décision définitive du 2 mai, car, d'ici là, des réticences du côté de l'Allemagne et des Pays-Bas peuvent encore se manifester, même si l'essentiel de la tâche a été accompli. Et puis il faudra poursuivre l'œuvre d'assainissement. La rigueur doit continuer. Aussi bien Carlo Azeglio Ciampi, ministre du Trésor (autre grand artisan du redressement), que Romano Prodi l'ont réaffirmé avec force après le rétablissement inespéré du pays. *« L'Italie devra faire la démonstration de sa capacité à vaincre les guerres, et pas seulement les batailles »*, a insisté le chef du gouvernement en remerciant les Italiens pour *« les sacrifices acceptés »*. Pour ce faire, Romano Prodi a bien l'intention de continuer son entreprise. Avec un sourire gourmand, il a avoué, lors du programme télévisé *Il Fatto*, que *« son travail lui plaisait »* et qu'il avait la ferme intention d'occuper sa fonction encore longtemps. A tout le moins jusqu'à la fin de la législature.

Michel Bôle-Richard

Lire la suite page 16 et nos informations page 19

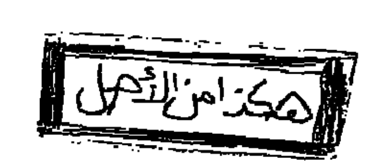
Un musicien du XXe siècle



OSWALD SALLABERGER

LE JEUNE CHEF autrichien Oswald Sallaberger, né en 1966, dirige le 31 mars l'Orchestre philharmonique de Radio-France. S'il affirme ses affinités avec le XXe siècle, son désir d'*« écouter les compositeurs contemporains pour comprendre le monde alentour »*, il ne veut pas délaisser les grands du XIXe ni cesser la pratique quotidienne du violon.

Lire page 30



DIPLOMATIE Bill Clinton achève, en Afrique de l'Ouest, mercredi 1er et jeudi 2 avril, une tournée de onze jours qui l'a mené dans six pays du continent. La démocratie, la libéralisation de l'économie, les droits de l'homme et le génocide au Rwanda furent au menu d'une visite difficile. ● EN AFRIQUE DU SUD, le président Mandela n'a pas ménagé son hôte américain, tandis que ses alliés d'Afrique centrale et orientale n'ont pas pris d'engagement ferme pour des réformes démocratiques. ● LE CHEF D'ÉTAT américain a annoncé la création de deux fonds pour des investissements et une annulation d'une partie de la dette de pays africains. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, l'ex-premier ministre Edouard Balladur s'exprime sur le rôle de la France au Rwanda. Il se déclare en faveur du travail de la mission d'information parlementaire.

Bill Clinton a reçu un accueil mitigé en Afrique

Le président américain termine sa visite africaine par le Sénégal, dans le « pré carré » français. Au cours d'une tournée de onze jours, il aura fait son mea culpa sur le génocide au Rwanda et aura été critiqué par Nelson Mandela, conscience morale du continent

NAIROBI
de notre envoyé spécial

L'Afrique existe. Les Américains, qui peinent – ils le disent eux-mêmes – à situer géographiquement le continent, en sont maintenant convaincus. Bill Clinton vient de le leur prouver. En onze jours et six escales en Afrique subsaharienne, le président des Etats-Unis a visité un plus grand nombre de pays et passé plus de temps sur place que tous ses prédécesseurs réunis. Et le choix des étapes doit être considéré comme hautement symbolique, a-t-on précisé à Washington.

Entre son arrivée au Ghana, le 23 mars, et son départ du Sénégal, le 2 avril, Bill Clinton se sera rendu en Ouganda, au Rwanda, en Afrique du Sud et au Botswana – un pays qui n'a jamais fait les gros titres de la presse, indépendant depuis 1966, démocratique et prospère, dont le président Ketumile « Qwett » Masire a justement quitté le pouvoir, mardi 31 mars, après plus de dix-sept années à la tête de l'Etat. Seuls, avant lui, deux de ses pairs africains, le Sénégalais Léopold Sédar Senghor et le Tanzanien Julius Nyerere, avaient eu la sagesse politique d'abandonner leurs fonctions en cours de mandat, quand ils ont senti que le moment était venu de passer la main. Le président américain a fait essentiellement du tourisme au Botswana, un petit pays aux réserves naturelles réputées. Il venait d'Afrique du Sud, où le président Nelson Mandela ne l'a pas ménagé.

Le vieil homme, l'ex-plus ancien prisonnier politique du monde, fidèle à son image comme à ses amis, a expliqué, en quelques phrases bien senties, au président de la première puissance mondiale qu'il ne reniera jamais ceux qui lui ont un jour tendu la main. Arguant de son autorité morale, Nelson Mandela a dit avec simplicité, mais fermement, combien il était fier des relations que l'Afrique du Sud entretient avec Cuba, la Libye et l'Iran, trois pays qui ont soutenu la lutte contre l'apartheid et que les Etats-Unis marginalisent, les accusant d'entretenir, ou d'avoir encouragé, le terrorisme international. M. Mandela a également critiqué implicitement la politique américaine à l'égard de l'Irak.

L'Amérique exprime ses regrets pour la traite des Noirs

Le président sud-africain a également manifesté son hostilité à la « loi sur la croissance et l'opportunité en Afrique ». Le document, fer de lance de l'offensive américaine sur le continent, incite les gouvernements africains à libéraliser leur économie, à privatiser les entreprises publiques et à vendre les biens de l'Etat à tout investisseur potentiel, national ou étranger. En retour, ces pays pourront exporter leurs produits vers les Etats-Unis à des conditions avantageuses et sans quotas.

Cette loi, qui peut porter atteinte à la souveraineté des Etats africains, *« n'est pas acceptable »* pour l'Afrique du Sud, a estimé M. Mandela. Le séjour du président américain en Afrique du Sud était considéré comme le point d'orgue de son épopée africaine, l'étape la plus significative du voyage, la plus facile aussi. Du moins théoriquement. Tout était prévu... sauf les interventions de Nelson Mandela, qui ont transformé ce qui devait être un éclatant succès en relatif fiasco.

L'entourage de M. Clinton pensait plutôt que le moment délicat du voyage se situerait à Kampala, en Ouganda, où le président américain a plaidé la démocratisation, la libéralisation de l'économie et le respect des droits de l'homme devant un aréopage de chefs d'Etat de la région dont l'action est fortement controversée. Tout s'est bien passé. M. Clinton n'a pas abordé ouvertement les sujets qui fâchent. Il s'est exprimé avec humilité, prenant soin d'éviter ce qui aurait pu paraître arrogant à ses interlocuteurs.

Il a, au contraire, profité de son séjour en Ouganda pour faire acte de contrition, exprimant les regrets de l'Amérique pour la traite des Noirs. *« Si on remonte à l'époque où nous n'étions pas encore une nation, les Américains d'origine européenne ont reçu les fruits de l'esclavage. Nous avons eu tort à ce sujet »*, a-t-il dit. C'est encore en Ouganda que le président Clinton a reconnu que la rivalité avec l'Union soviétique au temps de la guerre froide avait conduit les Etats-Unis à traiter avec des régimes en fonction de leur engagement contre le communisme plutôt qu'en fonction de l'attention qu'ils portaient aux aspirations de leur peuple.

En soulignant qu'il ne sert à rien de *« trop s'appesantir sur le passé »*, il a estimé que *« les Etats-Unis n'ont pas toujours fait ce qui est juste pour l'Afrique »*. Lancé dans le repentir, le



président américain s'est finalement demandé *« si le plus grand péché jamais commis par l'Amérique à l'égard de l'Afrique n'est pas la négligence et l'ignorance »*, avant d'aller quelques heures au Rwanda reconnaître, au cours d'une émouvante cérémonie, que les Etats-Unis n'avaient pas agi comme ils auraient dû le faire en 1994 pour enrayer le génocide.

C'est au retour de Kigali que Bill Clinton a coprésidé, avec son hôte ougandais Yoweri Museveni, le sommet régional d'Entebbe, réunissant l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, la Tanzanie, le Congo-Kinshasa, le Rwanda, le Zimbabwe et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Tous les participants ont signé la « déclaration d'Entebbe », un accord de principe assez vague les invitant à œuvrer pour la démocratisation, la libéralisation de l'économie, le respect des droits de l'homme et pour qu'un nouveau génocide ne survienne pas dans la région.

Le document devait être ferme dans ses propositions, voire contraignant, mais les Etats-Unis ont accepté une formulation plus souple. Les signataires s'engagent à *« poursuivre un dialogue sur la démocratisation, reconnaissant qu'il n'existe pas de modèle défini d'institutions démocratiques »*. Le président américain a estimé à la fin du sommet qu'*« il n'y a pas de modèle unique pour qu'une démocratie fonctionne »*.

Bill Clinton aurait eu des difficultés à faire preuve d'intransigeance. Il avait loué, la veille, l'action de Yoweri Museveni, alors que le président ougandais a instauré dans son pays un régime original de « démocratie sans partis politiques ». Ceux-ci peuvent exister, mais ils ne sont pas autorisés à agir.

Le président américain s'est entretenu avec Laurent-Désiré Kabila, président autoproclamé de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), lui demandant de lever l'interdiction des partis politiques et de libérer les opposants emprisonnés. M. Kabila lui a promis qu'il organiserait des élections *« justes, avec la participation de tous »*. Il a aussi rencontré Daniel arap Moi (réélu à la tête du Kenya en décembre 1997), le pressant de mettre en œuvre les réformes démocratiques promises et de faire un effort en matière de lutte contre la corruption.

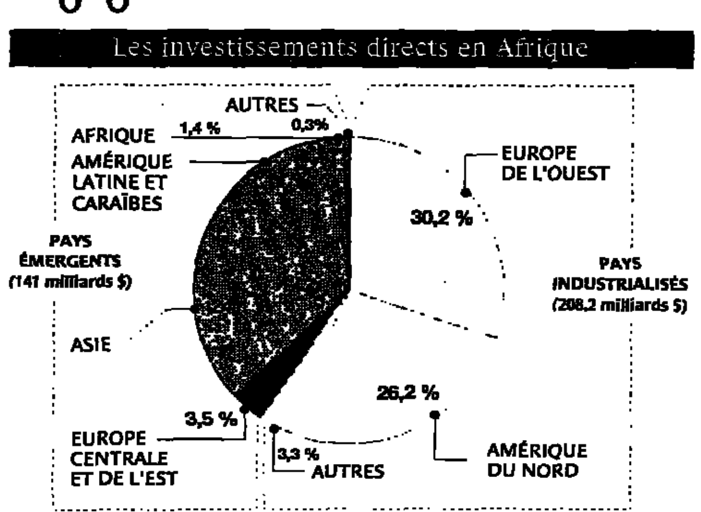
Le soutien sans faille de Washington à Yoweri Museveni et à ses alliés éthiopiens, érythréens, rwandais et congolais indispose les anciens compagnons de route des Etats-Unis, notamment le Kenya (solide pilier de l'Occident pendant la guerre froide, comme le Nigeria ou le Zaïre de Mobutu Sese Seko), et les incite à s'interroger sur *« le double langage »* des Américains ou leur définition à *« géométrie variable »* de la démocratie. Que ces pays (dont aucun ne connaît de vrai pluralisme politique) entretiennent divers mouvements de rébellion n'est pas un secret. L'Ouganda, l'Erythrée et l'Ethiopie soutiennent des guérillas qui minent le sud du Soudan, un pays dont le gouvernement islamique est la bête noire de Washington.

Frédéric Fritscher

L'engagement financier des Etats-Unis reste inférieur à celui de l'Europe

LE CONTINENT africain aurait le vent en poupe. Et les Etats-Unis affichent leur intention d'en profiter. Toutes les raisons sont là pour pousser la Maison Blanche à braver l'hostilité du Congrès à l'égard de l'aide publique au tiers-monde et de l'annulation de dettes. Après vingt ans de déclin, les économies africaines ont renoué avec la croissance au début des années 90. En 1997 et en moyenne pondérée, les quarante-huit pays de l'Afrique subsaharienne ont affiché une croissance entre 5 % et 6 %, les déficits budgétaires se sont contractés à 3 %, l'inflation a été maîtrisée (7 %) ; après le pic de 1996, on a assisté à une décrue de l'endettement extérieur, une tendance qui devrait se confirmer en 1998.

Dans trente-trois pays du sous-continent, la croissance économique a excédé celle de la population, permettant, pour la première fois depuis longtemps, une légère amélioration du revenu par tête. Pour la Banque mondiale, nombre de pays ont fait des progrès non seulement sur le plan de leur politique économique, mais également sur le plan des réformes institutionnelles. L'Afrique subsaharienne est prise dans une spirale vertueuse. De quoi rassurer les investisseurs étrangers. Pourtant, et c'est un des points noirs du tableau, l'investissement direct y reste très faible. En 1996, seulement 2,6 milliards de dollars sur les 109,5 milliards investis dans les pays en développement l'ont été en Afrique subsaharienne, soit 2,4 % du total. Selon les chiffres officiels français, cela représente moins de 1 % du PIB de la région.



A la fin de 1996, le total des investissements directs sur le continent africain s'élevait à près de 350 milliards de dollars. Le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Angola et le Ghana ont été les principaux bénéficiaires.

L'offensive de charme américaine et la concurrence qu'elle pourrait entraîner peut stimuler les investisseurs. Le frémissement existe. S'agissant de la France, les investissements directs vers le continent africain ont atteint plus de 3,8 milliards de francs en 1996, contre 1,3 milliard l'année précédente. Sur ce total, 2,1 milliards concernaient l'Afrique subsaharienne, dont une grosse part (802 millions de francs) en Afrique du Sud.

CRÉATION DE DEUX FONDS

L'annonce par Bill Clinton de la création de deux fonds d'investissement, l'un de 500 millions de dollars destiné à financer la construction d'infrastructures (ponts, ports, routes, télécommunications), l'autre de 150 millions de dollars, dans des secteurs qui n'ont pas encore été déterminés, sera bien accueillie en Afrique. Tout comme celle d'annuler certaines dettes de certains pays africains, pour un montant de 35 millions de dollars au titre de l'année budgétaire 1999 (qui commence le 1er octobre).

Mais, pour l'instant, il ne s'agit que de déclarations d'intention, puisque le Congrès, à majorité républicaine, doit approuver ces initiatives. Même dans ce cas, l'Amérique aura encore du chemin à parcourir pour rendre crédible son intérêt pour l'Afrique. Ses investissements directs sont essentiellement concentrés sur l'Afrique du Sud. L'aide consentie par Washington fait pâle figure (1,650 milliard de dollars) aux côtés de celle de l'Union européenne (8,7 milliards de dollars) en 1996.

L'ancien ministre de la coopération, Michel Roussin, ne cachait pas lundi, dans une déclaration à l'AFP, son scepticisme et disait *« attendre des annonces tangibles concernant les investissements »*. Il soulignait que, pour l'instant, les interventions de M. Clinton avaient été *« le plus souvent formelles »*.

Babette Stern

Edouard Balladur, premier ministre lors de l'opération Turquoise au Rwanda

« Il faut savoir si le génocide a été manipulé par des grandes puissances à des fins politiques »

« Premier ministre, vous aviez décidé l'opération Turquoise, au Rwanda, en 1994. Aprouvez-vous la création de la mission parlementaire d'information sur le génocide ?

– Je l'approuve tout à fait. Les causes du génocide au Rwanda ont donné lieu à tellement d'interprétations qu'il faut y voir clair. Je rappelle ce qui me paraît important : la France est le seul des grands pays à avoir pris l'initiative de tout faire pour éviter les conséquences les plus dramatiques de ce génocide. Elle a envoyé – c'était l'opération Turquoise – plus de deux mille soldats au Rwanda aux mois de juillet et août 1994, pour une période limitée, en association avec des pays africains et après autorisation du Conseil de sécurité. C'était une opération difficile. Elle a permis de sauver la vie de milliers de personnes.

– Lionel Jospin aurait-il raison de donner instruction aux fonctionnaires et militaires concernés de répondre aux questions de la mission ?

– Oui. J'espère que chacun dira tout ce qu'il sait sur cette période de l'Histoire. La France, je le répète, est celui des grands pays qui a fait tout ce qu'il pouvait pour sauver le plus de vies possible.

– Craignez-vous que le contexte dans lequel est menée cette mission d'information ne conduise à réécrire l'Histoire au détriment de la France ?

– Je ne le crains pas dès lors que la vérité sera établie. Quelle est-elle ? En ce qui concerne les effectifs, il y avait 370 militaires français au Rwanda le 29 mars 1993, à mon arrivée à Matignon, et il y en avait 24 le 1er janvier 1994. Il est vrai qu'ensuite, lors de l'opération Turquoise, la France a envoyé des milliers de soldats au Rwanda, mais c'était pour s'interposer et éviter les massacres, et chacun a loué son action à ce moment-là. S'agissant des livraisons d'armes, elles ont toutes été arrêtées depuis l'été 1993, et aucune autorisation d'exportation de matériel de guerre n'a été délivrée par Matignon. La vraie question est de savoir si ce génocide est dû à des rivalités ethniques et religieuses anciennes ou s'il a été utilisé ou manipulé par des grandes puissances à des fins d'influence politique. Le débat est ouvert. En ce qui concerne l'action de mon gouvernement, elle a été positive. Pour le reste, à chacun de répondre à la question qui est posée pour ce qui est de ses responsabilités. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau

L'est du continent est en proie aux inondations

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique de l'Est

Inondations et pluies diluviennes qui s'abattent sur l'est de l'Afrique depuis l'automne 1997 ont déclenché une série d'épidémies frappant humains et animaux. Les conséquences sanitaires et nutritionnelles des dégâts causés aux voies de communication vont se faire sentir longtemps après la fin des pluies.

Outre la malaria, le choléra est le premier responsable des décès avec, selon Médecins sans frontières (MSF), 609 morts recensés en Tanzanie, 385 au Kenya, 154 en Ouganda et 25 en Somalie, sur un total de près de 35 000 cas enregistrés. Subsistant à l'état endémique dans ces régions, le choléra se répand lorsque l'immunité de la population diminue. Les inondations ont un lien direct avec l'épidémie qui se propage d'autant plus vite que les latrines débordent et se mêlent aux cours d'eau, où les familles vont puiser. Cette épidémie s'est déclarée en juin 1997 dans l'ouest du Kenya, puis s'est étendue à plusieurs régions du pays, atteignant, en janvier, la capitale Nairobi.

Dans le district de Tana River (Est), inondé, les équipes de secours circulent en bateau et à bicyclette pour livrer des solutions de réhydratation et de chlore pour désinfecter les puits. *« On peut réduire la mortalité dans les localités où l'on travaille*, dit le docteur Anne Waelbroeck. *Avant notre arrivée, la mortalité était de 40 % à Garsen. Elle est tombée à moins de 1 %. »*

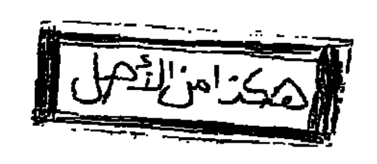
Les cultures ont été détruites et vont engendrer une pénurie alimentaire à brève échéance. Plus grave encore pour la population de ces régions semi-arides qui vivent de leurs troupeaux, le bétail a été décimé par la fièvre de la vallée du Rift et par les pluies. Une source vétérinaire de Wajir parle de troupeaux de chèvres décimés à 80 % (100 % dans certains villages), de vaches à 20 %, de dromadaires à 5 %.

Cette catastrophe va précipiter vers les villes ceux qui ont tout perdu et induire une recrudescence du banditisme et du vol de bétail. Le Kenya risque aussi de voir affluer les réfugiés somaliens, dont plus de 3 000 sont déjà arrivés au camp de Dadab, sur la frontière. Le Nord-Est va d'urgence en urgence, et les organisations non gouvernementales ne trouvent pas de financement pour des programmes de développement.

Les prélèvements effectués sur les patients atteints d'hémorragie interne n'identifient pas systématiquement la fièvre hémorragique de la vallée du Rift – qui a fait plus de quatre cents morts. Les milieux médicaux se demandent si une autre épidémie ne se superpose pas à cette fièvre, qui s'étend par ailleurs dans d'autres régions.

En Somalie, l'urgence est encore plus floue, parce que les ONG travaillent de manière isolée, pour des raisons liées à l'insécurité, et ne savent pas ce qui se passe en dehors de leurs zones.

Jean Hélène



Les Etats-Unis hésitent à sanctionner les entreprises étrangères commerçant avec l'Iran

Washington ne veut pas compromettre les relations transatlantiques

Sept mois après la conclusion, en septembre 1997, par un consortium pétrolier conduit par la compagnie française Total, d'un contrat gazier de 2 milliards de dollars avec l'Iran, les Etats-Unis donnent l'impression de vouloir se dérober à l'application de la loi D'Amato. Celle-ci prévoit des sanctions économiques contre toute société qui investirait pour plus de 20 millions de dollars dans le secteur iranien des hydrocarbures.

WASHINGTON
de notre correspondant

Invoquant tantôt une conjoncture peu propice et tantôt des circonstances atténuantes, les Etats-Unis renvoient de semaine en semaine l'application de la loi D'Amato imposant des sanctions à toute société investissant pour plus de 20 millions de dollars dans le secteur des hydrocarbures en Iran. L'administration, qui avait ouvert une enquête, le 29 septembre 1997, pour déterminer si ladite loi s'appliquait aux trois sociétés – française Total, russe Gazprom et malaisienne Petronas – qui ont conclu un accord gazier de 2 milliards de dollars avec Téhéran, trouve aujourd'hui de multiples prétextes pour temporiser et éviter ainsi des conséquences diplomatiques fâcheuses pour les relations transatlantiques.

Techniquement, disent les experts américains et européens, il n'y a guère d'ambiguïté : les trois entreprises concernées tombent sous le coup de la loi D'Amato, et elles sont donc « sanctionnables ». Ce jugement peut être officialisé, quitte à ce que le chef de la Maison Blanche utilise son *waiver* (clause libératoire) pour suspendre l'application des sanctions. Cette formule a été utilisée à plusieurs reprises pour la loi Helms-Burton, qui « punit » les entreprises commerçant avec Cuba.

Ces derniers mois, toutefois, différentes raisons ont été officieusement invoquées pour décider de... ne rien décider : début février, ce fut la visite de Tony Blair, président en exercice de l'Union européenne (en cas de sanctions, la riposte serait européenne). Puis, pendant la crise irakienne, Washington ne pouvait se permettre de s'aliéner le soutien de ses partenaires européens et russe. Aujourd'hui, les responsables américains espèrent que la crise des économies asiatiques et la chute des prix du pétrole vont leur permettre de repousser *sine die* une échéance pleine de risques.

Cette argumentation a été développée – pour la première fois officiellement –, la semaine dernière, par James Steinberg, conseiller adjoint pour la sécurité nationale, à l'occasion d'une rencontre avec la presse étrangère organisée par le quotidien *USA Today*.

Evoquant des facteurs *« importants et relativement nouveaux »*, M. Steinberg a souligné que la situation économique internationale, en particulier dans le domaine pétrolier, pose la question de savoir si les accords (avec l'Iran) seront *« viables »*. *« Il serait inutile d'essayer d'aboutir à une décision à propos d'accords qui, en fait, pourraient ne pas aboutir »*, a-t-il souligné. Il paraît désormais acquis que Bill Clinton ne prendra aucune décision définitive avant le sommet Europe-Amérique, prévu pour la mi-mai, à Birmingham.

ÉPÉE DE DAMOCLÈS

Outre le contrat Total-Gazprom-Petronas, un accord d'exploitation d'un champ pétrolier iranien associant la firme canadienne Bow Valley Energy à l'indonésien Bakrie Minarak, d'une valeur de quelque 200 millions de dollars, est également visé par les responsables américains.

Ceux-ci tiennent le raisonnement suivant : la crise asiatique imposant de lourds sacrifices à des pays comme la Malaisie et l'Indonésie, ces derniers pourraient être amenés à reconsidérer leurs engagements pétroliers. Petronas n'a pas officiellement manifesté une telle intention, prêtée en revanche à Bakrie Minarak – au point que les Canadiens chercheraient un autre partenaire. Washington espère, d'autre part, que la chute des prix du pétrole rendra l'accord Total moins rentable.

Pour spécieuse qu'apparaisse une telle logique (le PDG de Total a confirmé récemment le peu de cas qu'il faisait des sanctions américaines en annonçant son intention de conclure de nouveaux contrats avec l'Iran), elle permet à Washington de faire perdurer l'incertitude. L'administration préfère en effet garder une épée de Damoclès, afin de décourager d'autres entreprises (notamment américaines) d'investir en Iran (si le président utilise son *waiver*, la dissuasion tombe d'elle-même).

Parallèlement, la nécessité de ne pas précipiter une dégradation des relations avec les Européens et les Russes continue de s'imposer. Outre que la question irakienne n'est pas résolue, de nouvelles négociations commerciales transatlantiques sont envisagées, et des enjeux diplomatiques autrement importants marquent les relations avec la Russie, notamment sur le plan du désarmement nucléaire. L'incertitude politique qui prévaut à Moscou ne peut, d'autre part, qu'inciter Washington à la prudence.

Et puis, les Etats-Unis ne veulent pas compromettre les timides ouvertures qu'ils échangent depuis quelques mois avec l'Iran. Qu'il s'agisse donc des relations avec ce pays, la Russie ou l'Union européenne, la loi D'Amato apparaît à bien des égards comme une nuisance pour Washington. De là à souhaiter qu'elle tombe dans l'oubli...

Laurent Zecchini

Une équipe de lutteurs iraniens dans l'Oklahoma

Une équipe de lutte libre iranienne, comprenant douze athlètes, devait se rendre mercredi 1er avril aux Etats-Unis pour participer à une compétition prévue du 4 au 5 avril dans l'Etat de l'Oklahoma. Une équipe de lutteurs américains avait participé en février à des compétitions en Iran, pour la première fois depuis la révolution islamique de 1979.

Par ailleurs, le ministre iranien des affaires étrangères, Kamal Kharazi, a démenti, lundi, que son pays ait été saisi d'une demande des Etats-Unis pour la nomination d'un attaché culturel américain à Téhéran, ainsi que l'avaient laissé entendre des déclarations imputées au ministre iranien de la culture, Ataollah Mohadjarani. Le département d'Etat a lui aussi affirmé que Washington n'envisageait pas de nommer un attaché culturel américain à Téhéran, tout en soulignant que les Etats-Unis souhaitent *« faciliter les échanges »* dans ce domaine entre les deux pays.

Les procès politiques se multiplient en Tunisie

L'avocate Radhia Nasraoui, qui risque plus de vingt ans de prison, a été laissée en liberté

AVOCATE tunisienne, spécialisée dans les procès politiques et la défense des droits de l'homme, Me Radhia Nasraoui s'est vu signifier onze chefs d'inculpation, lundi 30 mars à Tunis, par le doyen des juges d'instruction. Accusée, entre autres, de *« liens avec une organisation terroriste »*, d'*« appartenance à une bande de malfaiteurs »*, d'*« incitation à la rébellion »*, d'*« outrage à la magistrature et au président de la République »*, d'organisation de *« réunion illégale »*, l'avocate, dont la date du procès n'a pas été fixée, risque plus d'une vingtaine d'années de prison.

Selon un communiqué du Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie, les accusations à son encontre reposent sur les déclarations d'étudiants arrêtés et torturés et de personnes accusées d'appartenance au Parti communiste ouvrier de Tunisie (PCOT), une organisation d'extrême gauche interdite.

BUREAU MIS À SAC

Me Nasraoui s'était présentée à l'audience en compagnie de plusieurs de ses collègues du barreau tunisien venus lui témoigner leur soutien. Un collectif d'avocats est en cours de création pour assurer sa défense. Mais certains de ses proches n'excluent pas que le régime préfère renvoyer aux calendes un procès qui, du fait de la personnalité de l'inculpée, risque de se retourner contre lui.

Laissée en liberté, Me Nasraoui – dont le bureau, plusieurs fois visité par des inconnus, a été mis à sac en février – s'est vu notifier lundi une interdiction de quitter le territoire tunisien et de se déplacer au-delà du district de Tunis. Profitant de son passage à Paris, Me Nasraoui avait été reçue il y a quelques jours par un responsable du ministère français des affaires étrangères mais, dans le souci de ne pas froisser les autorités tunisiennes, l'entretien se serait déroulé en dehors du Quai d'Orsay, selon le bulletin *Maghreb Confidentiel*.

Une autre affaire va prochainement mobiliser la justice tunisienne : le procès en appel, le jeudi 8 avril, de Khémaïs Ksila. Le numéro deux de la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme (LTDH) a été condamné en février 1998 à trois ans de prison pour *« outrage à l'ordre public, diffusion de fausses informations et incitation des citoyens à enfreindre la loi »*. Dans un déclaration publique, M. Ksila, quarante et un ans, avait dénoncé les tracasseries dont il était l'objet (surveillance policière, licenciement par son employeur, une entreprise publique, interdiction de circuler), et critiqué ouvertement le régime. Le pouvoir cherche à *« quadriller toute la société, éliminer toute opinion dissidente (...). La dégradation de l'information a atteint un niveau que la Tunisie n'a jamais connu auparavant »*, accusait M. Ksila, toujours détenu dans une prison de Tunis où, selon ses proches, il a été victime de deux malaises cardiaques.

Pour avoir marqué sa *« solidarité totale »* avec M. Ksila dans une déclaration du conseil national de la Ligue, le président de la LTDH, Me Taoufik Bouderbala, avait été convoqué à la mi-février par le procureur de la République.

Ancien président du Mouvement des démocrates socialistes (MDS, opposition légale), Mohamed Mouada, cinquante-huit ans, devrait lui aussi passer en jugement le 21 mai. Il avait été interpellé en fin d'année au retour d'un séjour en France et en Grande-Bretagne au cours duquel il aurait eu, selon les dirigeants tunisiens, des contacts avec des représentants de l'opposition. M. Mouada est poursuivi pour *« entreprise de déstabilisation du régime en relation avec un réseau terroriste fondamentaliste »*. A ce titre, il risque plusieurs années de prison. M. Mouada avait déjà été condamné, en février 1996, à onze ans de prison pour *« intelligence avec un Etat étranger »* (la Libye). Peu de temps avant son arrestation, l'ancien responsable politique avait publié une lettre au président de la République, Zine El Abidine Ben Ali, critiquant le climat politique régnant en Tunisie.

Jean-Pierre Tuquoi

Les mille et une versions d'un crime politique qui ébranla le Mexique

MEXICO
de notre correspondant

A peine passé le quatrième anniversaire de l'assassinat, le 23 mars 1994, de Luis Donaldo Colosio, alors candidat du parti majoritaire à la présidence du Mexique, la commission spéciale chargée d'enquêter sur ce crime ne désespérait pas de pouvoir réunir un jour les preuves nécessaires pour confirmer la thèse du complot.

La plupart des Mexicains restent convaincus que Mario Aburto, condamné à quarante-cinq ans de prison pour ce meurtre perpétré à Tijuana, lors de la campagne électorale, n'a été qu'un simple exécutant dans le cadre d'une conspiration au sein du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir depuis 1929.

Soucieux de rassurer la société et la classe politique, qui s'impatientent devant l'absence de résultat concret, le responsable de l'enquête, Raul Gonzalez, a dû expliquer que *« les soupçons de la population ne constituaient pas des preuves »* et qu'il n'était pas question de *« fabriquer des témoignages pour satisfaire la demande populaire »*. Durant plus de cinq heures, M. Gonzalez a lu devant la presse un document de cent vingt pages analysant toutes les hypothèses sur lesquelles travaille la commission d'enquête, soit... près d'une cinquantaine, dont vingt-quatre impliqueraient les puissants cartels de la drogue qui ont pignon sur rue au Mexique.

Les enquêteurs n'écartent pas la possibilité que l'ancien président Carlos Salinas, qui vit en exil volontaire en Irlande, ait pu jouer un rôle dans le crime, mais ils ne disposent d'aucune preuve en ce sens. M. Salinas a lui-même expliqué à de nombreuses reprises qu'il avait été le plus affecté par l'assassinat du candidat à sa succession et que, si complot il y avait eu, il devait nécessairement avoir été organisé par ses adversaires au sein de la vieille garde du PRI, qui s'opposaient à la libéralisation de l'économie mexicaine et à la signature de l'Accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Le rapport de la commission d'enquête évoque d'ailleurs les noms de deux personnalités de la vieille garde, l'ancien président Luis Echeverria et l'ex-ministre de l'intérieur Fernando Gutierrez, qui ont été signalés par divers témoins comme les instigateurs du crime.

Faute d'éléments suffisants pour prouver la participation des « dinosaures » du PRI dans l'assassinat, les enquêteurs ont décidé de s'intéresser aux « narcos » et à leurs alliés au sein de la classe politique. Les résultats ne sont guère plus brillants. La plupart des informateurs, anonymes ou pas, n'ont pu fournir les preuves qu'ils affirmaient détenir, notamment des enregistrements sonores censés décrire des transactions liées au trafic de drogue et au financement du PRI par les cartels mexicains. Selon des témoignages cités par la commission d'enquête, le candidat du PRI pourrait avoir été victime de narcotrafiquants qui le soupçonnaient de privilégier des concurrents. Il s'agit souvent de *« spéculations ou d'hypothèses »*, a admis le procureur Raul Gonzalez.

Bertrand de la Grange

Les menaces s'accumulent sur l'état de droit à Hongkong

Les autorités nommées par Pékin veulent mettre les représentants du pouvoir au-dessus des lois

HONGKONG
correspondance

Pilier de la prospérité de l'ancienne colonie britannique, l'état de droit est-il déjà en train de se fissurer ? Huit mois après le retour de Hongkong à la Chine, les principes de l'indépendance de la justice et de l'égalité devant la loi semblent déjà mis à mal. Au profit des représentants de Pékin.

Une première affaire commence en décembre 1996. Députée de tendance démocrate, Emily Lau demande à l'agence officielle de presse de Pékin Xinhua (Chine nouvelle), implantée à Hongkong (et qui fut la représentante du Parti communiste chinois dans la colonie), de lui communiquer les informations la concernant détenues par l'agence. Elle s'appuie sur une loi relative à la protection de la vie privée tout juste votée, qui accorde un délai de réponse de quarante jours.

Pas moins de dix mois plus tard, Xinhua refuse, en prétextant qu'elle *« ne détient aucune information »* sur la députée démocrate. Estimant que ce refus est un *« délit »*, l'autorité chargée du respect de la vie privée transmet le dossier au secrétariat à la justice. Mais celui-ci refuse de poursuivre l'agence chinoise, en invoquant *« l'intérêt public »*. Tung Chee-hwa, chef exécutif de Hongkong, explique qu'il n'y a pas lieu de poursuivre Xinhua, car *« il s'agit d'une infraction technique, et non substantielle »*.

Autre sujet de préoccupation pour les défenseurs de l'état de droit : le gouvernement veut faire passer des amendements aux lois de Hongkong qui permettraient aux représentants dans l'ancienne colonie du gouvernement central de Pékin de déroger à quatorze lois locales, dont celle relative à la vie privée. Le gouvernement argue qu'il s'agit d'*« adaptations techniques »* visant à transférer à Pékin les exemptions légales dont bénéficiait la Grande-Bretagne du temps colonial. Il s'agit de remplacer dans les lois les termes *« la Couronne »* par *« l'Etat »*. Mais les critiques estiment que ces modifications contredisent expressément la *« Loi fondamentale »* – mini-Constitution de Hongkong –, qui dit que les représentations de la Chine à Hongkong doivent obéir aux lois locales. Le Parlement doit discuter la semaine prochaine ces « amendements », qui seraient, en outre, rétroactifs au 1er juillet 1997, date du transfert de Hongkong à Pékin...

Une dernière affaire, enfin, pose aussi la question du respect de l'égalité devant la loi. A la mi-mars, la « Commission indépendante contre la corruption » (ICAC) accuse de tromperie sur les chiffres de diffusion du quotidien *Hongkong Standard* trois cadres de ce journal ainsi que son propriétaire, Sally Aw Sian. Mais, désavouant les conclusions de la commission – ce qui est très rare –, et invoquant là encore *« l'intérêt public »*, la secrétaire à la justice, Elsie Leung, décide que la propriétaire du journal ne sera pas poursuivie, même si les trois cadres du journal le seront. *« Pourquoi cette discrimination ? »*, s'interrogent la communauté des juristes comme les leaders politiques de tous bords (pro-Pékin inclus). L'origine de ce traitement de faveur est peut-être à chercher dans le profil singulier de Sally Aw. Cette riche héritière de l'inventeur du célèbre Baume du tigre, réputée très proche des hiérarques de Pékin, possède un petit empire de presse. A son conseil d'administration siégeait Tung Chee-hwa jusqu'en décembre 1996, date de sa nomination comme chef de l'exécutif de Hongkong. *« Sommes-nous dans "Un pays, deux systèmes judiciaires" ? »*, s'interroge le leader démocrate Martin Lee.

Valérie Brunschwig

Un malade mental détenu cinq ans en cage

Un paysan chinois a été détenu pendant cinq ans, sans aucune inculpation, enchaîné aux pieds dans une cage où il ne pouvait pas tenir debout, a rapporté, lundi 30 mars, le journal *Yangchen Evening News*. Il a été libéré, dimanche 29 mars, par des responsables de la ville de Zhanjiang (sud de la province de Canton) et interné pour folie. La cage était placée à l'extérieur d'un poste de police, au-dessus d'une bouche d'égout. L'homme, du nom de Deng Qilu, vivait pratiquement nu, la taille entourée d'un bout de tissu. Jugé souffrant d'une *« schizophrénie chronique »* par les autorités psychiatriques, il aurait dû être enfermé en raison d'agressions répétées commises, notamment contre un responsable du gouvernement local. Mais au lieu d'être placé dans un hôpital, il avait été confié à la garde du *« Bureau de sécurité publique »*, qui l'a maintenu dans une cage sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui.

Nombreuses atteintes à la « liberté d'expression » en Ukraine

AU LENDEMAIN du scrutin législatif du dimanche 29 mars en Ukraine, marqué par un bon résultat du Parti communiste, des délégations du Conseil de l'Europe et de l'OSCE (Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe) ont dénoncé les *« graves entraves à la liberté d'expression »* qui ont *« terni »* la campagne électorale.

« Certains journaux ont été interdits pour avoir critiqué les autorités » et d'autres ont été frappés *« d'amendes exorbitantes »*, ont relevé ces observateurs, déplorant en outre *« les agressions physiques »* contre certains candidats et *« les faibles possibilités d'accès à la télévision d'Etat concédées »* à des partis d'opposition. *« Aucune irrégularité de grande ampleur n'a été signalée le jour même du vote, mais la campagne électorale a été, quant à elle, fortement entachée par l'incertitude, la confusion, les tensions, et parfois même la violence »*, a affirmé Alain Chenard, le chef d'une délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. De tels incidents *« soulèvent des doutes sur la neutralité de l'appareil d'Etat »* dans le processus électoral, ont estimé les observateurs.

Alors que les résultats définitifs ne sont pas attendus avant plusieurs jours, des données préliminaires tendaient à indiquer, lundi, qu'un « raz-de-marée » communiste ne s'est pas véritablement produit lors de ces deuxièmes législatives ukrainiennes depuis la chute de l'URSS. Sur les 225 sièges (sur un total de 450) répartis à la proportionnelle, le PC arriverait certes largement en tête – avec près de 26 % des votes, selon un sondage à la sortie des urnes – mais pour l'autre moitié de l'Assemblée, élue selon un système majoritaire dans chaque circonscription, les candidats *« indépendants »* arriveraient en force. Ces *« indépendants »*, qui comptent de nombreux hommes d'affaires, pourraient servir, dans la nouvelle Chambre, d'alliés aux partis centristes, donc de contrepoids aux communistes.

Natalie Nougayrède

Boris Eltsine n'endosse pas la candidature de M. Tchernomyrdine

Le chef de l'Etat affirme ne pas vouloir se représenter

Réagissant à la candidature annoncée de Victor Tchernomyrdine à l'élection présidentielle prévue en l'an 2000, Boris Eltsine a déclaré avec réserve : « Chez *nous, il n'existe pas de successeur.* » Alors que *son* entourage cherche à maintenir l'ambiguïté sur ses intentions, le chef de l'Etat russe a indiqué qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat.

MOSCOU
de notre correspondante

Boris Eltsine a répondu, lundi 30 mars, à deux questions centrales de l'embrouillamini régnant au Kremlin depuis sa décision, une semaine plus tôt, de renvoyer son gouvernement. Réagissant à l'annonce de la candidature à la présidentielle de l'an 2000 de son ex-premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, brutalement remercié après cinq ans de loyaux services, il lui a dénié le statut de dauphin que ce dernier occupait « par défaut » depuis des mois. *« Chez nous, il n'existe pas de successeur, c'est chez les tsars que cela se fait. Chez nous, c'est le peuple qui élit et chacun a le droit de se présenter »*, a déclaré le président.

La candidature de M. Tchernomyrdine était apparue comme un défi au président, mais Boris Eltsine a tenté de faire croire que tout découlait de ses propres décisions : cet acte de candidature *« entre dans le cadre de notre politique générale »*, a-t-il dit, *« d'autant plus que je ne participe pas à l'élection »*.

Cette précision aurait dû être une sensation politique : pour la première fois depuis plus d'un an, Boris Eltsine s'exprimait sans équivoque sur le sujet. Auparavant, il disait qu'il *« ne sera pas candidat à une troisième mandat »* ou qu'il *« ne violera pas la constitution »*. Laquelle ne dit pas s'il faut ou non *tenir compte* du *« premier mandat »* présidentiel de Boris Elsine, obtenu sous le régime soviétique.

Mais il est de plus en plus clair que ce sont les conseillers de M. Eltsine qui – comme il l'avait lui-même une fois avoué – veulent qu'il reste flou sur sa participation à la présidentielle. La raison en est double : éviter la mort politique immédiate qui découlerait de toute confirmation du fait que le « vieux tsar » a fait son temps ; et retarder au maximum une nouvelle de guerre des clans qui en résulterait. Lundi encore, l'administration présidentielle s'est donc empressée de nuancer les propos, trop sincères, du président : *« Boris Eltsine n'a pas encore annoncé définitivement s'il va ou non se présenter à la prochaine élection »*, affirme un communiqué. Résultat : les commentateurs restaient nombreux, mardi, à estimer que la soif de pouvoir de M. Eltsine est telle qu'il n'y renoncera jamais de lui-même.

Pourtant, il est dur d'imaginer que la réalité médicale puisse être ignorée, même par M. Eltsine, qui *veut entrer dans l'Histoire comme* l'homme de la transition démocratique. Pour cela, il lui faut donc un jeune héritier, *comme il* le disait après sa réélection en 1996.

En installant, le 27 mars, le jeune Serguei Kirienko dans le bureau de M. Tchernomyrdine, Boris Eltsine a fait une « plaisanterie » : montrant son portrait officiel au mur, il a mis en garde contre toute tentation de *« le rayer des cadres avant l'an 2000 »*... Tout était ainsi dit. Lundi, le président s'est félicité du succès de son coup d'échec, consistant à *« roquer »*, a-t-il dit, un vieux premier ministre et un *« jeune, qui se lance avec ardeur dans le combat »*.

Sophie Shihab

M. Kotcharian est en tête de la présidentielle en Arménie

MOSCOU
de notre correspondante

Le candidat nationaliste Robert Kotcharian, ancien président du Haut-Karabakh, dont l'indépendance de fait n'est reconnue par personne, apparaît comme le grand vainqueur, avec une large avance, du deuxième tour de l'élection présidentielle qui s'est déroulée, lundi 30 mars, en Arménie. Après le dépouillement de 27,5 % des bulletins, il a recueilli 61,7 % des voix, contre 38,2 % à son rival, l'ex-chef de l'Arménie soviétique, Karen Demertchian. Au premier tour, M. Kotcharian devançait son rival de 8 points, et aucun des autres candidats n'ont, par la suite, appelé à se désister en faveur de M. Demertchian, même pas le Parti communiste arménien qui avait son propre favori.

La victoire de M. Kotcharian, quarante-trois, est d'autant plus nette que les observateurs étrangers ont constaté des « progrès » dans la régularité du second tour par rapport au premier. L'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) avait alors dénoncé des cas d'irrégularité qui *« auraient pu invalider le scrutin si le score avait été plus serré »*, et appelé les autorités (c'est-à-dire M. Kotcharian lui-même, qui était premier ministre et assurait l'intérim de la présidence) à y remédier au second tour. L'OSCE n'avait pas encore donné son avis, mardi matin, mais des observateurs du Conseil de l'Europe ont parlé de *« progrès dans l'organisation et le déroulement du scrutin »*.

M. Kotcharian ne sera donc pas gêné, lors de sa présidence, par des doutes sur sa légitimité comme le fut son prédédesseur, Levon Ter-Petrossian, dont les appels au compromis avec l'Azerbaïdjan, manifestement non populaires chez les Arméniens, ont précipité la chute avant terme. Son successeur et ancien camarade de lutte, M. Kotcharian, avait par contre refusé le plan proposé par l'OSCE pour commencer à dénouer un conflit qui gêne les projets pétroliers de l'Occident en Transcaucasie. Entre les deux tours, il avait affirmé qu'il *« était temps de reconnaître l'unité de l'Arménie et du Haut-Karabakh »*. Dénoncé par un candidat arrivé troisième au premier tour, Vazgen Manoukian, pour son *« autoritarisme »*, M. Kotcharian devra désormais paraître fidèle à ses engagements nationalistes, sans risquer un plus grand isolement de son pays, qui bénéficie de la plus forte aide par habitant – après Israël – octroyée par les Etats-Unis à un pays étranger.

S. Sh.

Le premier ministre roumain a démissionné

A la tête d'une coalition hétéroclite, Victor Ciorbea n'a pu résister aux attaques des sociaux-démocrates de Petre Roman

BUCAREST
de notre correspondant

A l'issue de quinze mois de gouvernement, le premier ministre chrétien-démocrate roumain, Victor Ciorbea, a présenté, lundi 30 mars, sa démission et celle de son cabinet afin de mettre un terme à la crise politique qui secoue le pays depuis le début de l'année. Le chef de l'Etat, Emil Constantinescu, a désigné l'actuel ministre de l'intérieur, Gavril Dejeu, pour assurer l'intérim.

Le geste du premier ministre intervient après des mois de tension avec les sociaux-démocrates de Petre Roman, membres de la coalition au pouvoir. Accusant M. Ciorbea d'*« incompétence »* et de *« laxisme »*, Petre Roman avait retiré tous ses ministres du gouvernement, en place depuis décembre 1996, et déclenché à travers les médias nationaux une guerre impitoyable discréditant quotidiennement l'action gouvernementale.

Dernière pression en date, les députés de Petre Roman avaient menacé de ne pas voter le budget 1998, dont l'adoption a déjà été largement retardée, si celui-ci était présenté par M. Ciorbea. La fronde des sociaux-démocrates a eu raison de la solidarité à l'intérieur de la coalition. Les libéraux et les représentants de la minorité magyare ont réclamé à leur tour, la semaine dernière, la démission de l'actuel cabinet. Le coup de pied de l'âne a été porté par un groupe dissident au sein du Parti national paysan-chrétien démocrate (PNT-CD) – « pilier » de l'alliance au pouvoir – qui a publiquement lâché M. Ciorbea, vice-président du PNT-CD.

COUP DE GRÂCE

Le Fonds monétaire international (FMI), dont l'attitude fait figure d'oracle dans la vie politique roumaine, lui a asséné le coup de grâce, samedi 28 mars, à Bucarest. Son représentant pour l'Europe, Michel Deppler, a exprimé *« l'inquiétude »* de son institution à propos des *« effets négatifs sur l'économie »* nationale de cette crise politique.

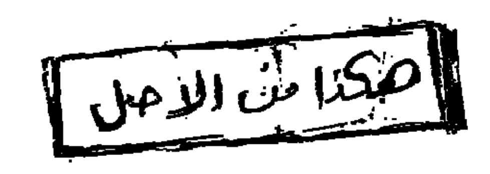
En février, le FMI avait refusé de signer un accord avec Bucarest. Il mettait en doute la capacité du cabinet Ciorbea de tenir ses engagements pour 1998 après les mauvais résultats de l'année 1997 (inflation de 150 %, baisse de 5,9 % de la production industrielle et une chute du PIB de 6,6 %), héritage de sept années de gestion centralisée de l'ex-président Ion Iliescu, mais aussi des atermoiements de la nouvelle équipe en place. Fondateur du premier syndicat libre de Roumanie après la chute de Nicolae Ceausescu, M. Ciorbea n'a pas su tenir une coalition hétérogène, dont les ministres n'hésitaient pas à critiquer ouvertement les décisions gouvernementales.

« Je n'ai jamais accepté la magouille, l'escroquerie, le chantage et l'enrichissement d'un jour à l'autre aux dépens de mes concitoyens », a solennellement déclaré M. Ciorbea à l'égard de ses détracteurs, en annonçant son départ. Critiqué pour son action gouvernementale, cet ancien juriste de quarante-trois ans est l'un des rares hommes politiques intègres du pays. *« Je quitte mes fonctions en ayant pour toute fortune le même appartement trois pièces et la même vieille Dacia* (la R 12 roumaine) *que je possédais lors de ma nomination »*, a-t-il souligné.

Elu maire de Bucarest à l'occasion des municipales de juin 1996, M. Ciorbea a refusé de revenir à la tête de la capitale roumaine. *« J'entends occuper désormais la plus haute responsabilité possible : celle de simple citoyen roumain »*, a-t-il dit en arrachant des murmures d'étonnement à la cohue de journalistes roumains qui, ces derniers temps, l'accusait de *« s'accrocher à son fauteuil »* de chef du gouvernement.

Le président Constantinescu s'est engagé à annoncer, jeudi 2 avril à *« midi, heure locale »*, le nom du successeur de M. Ciorbea et de sonner le retour des sociaux-démocrates au sein d'un gouvernement condamné à appliquer le même programme économique d'austérité que son prédécesseur.

Andrei Neacsu



Accord de l'OPEP pour réduire la production de pétrole

VIENNE. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) va réduire sa production de 1,245 million de barils par jour à partir du 1er avril et jusqu'à la fin de l'année pour soutenir les prix. A l'issue d'une réunion extraordinaire qui a duré plus de sept heures et s'est terminée tard dans la nuit, les ministres de l'OPEP se sont mis d'accord pour confirmer officiellement les diminutions de production déjà annoncées par les pays membres. Ces coupes sont basées sur la production de février et non pas sur les quotas attribués à chaque producteur. Ce qui pénalise les pays qui ne produisent pas leur quota comme l'Iran, l'Indonésie ou la Libye. L'offre pétrolière devrait continuer à être trop abondante, surtout aux troisième et quatrième trimestres de l'année, même si la production de la Russie devrait diminuer. - *(AFP.)*

Inauguration du plus long pont d'Europe à Lisbonne

LISBONNE. Le président de la République portugaise, Jorge Sampaio, a inauguré, dimanche 29 mars, les 13 kilomètres du pont Vasco-de-Gama qui relie les deux rives du Tage au nord-est de Lisbonne. La mise en service dans quelques jours de ce gigantesque ouvrage qui, avec ses accès, mesure 17 kilomètres de long, précédera donc de peu l'ouverture, le 22 mai, de l'exposition universelle. Cet ensemble de 6,5 milliards de francs, construit par le consortium international Novaponte piloté par la société française Campenon Bernard SGE, se compose de quatre viaducs situés de part et d'autre d'un pont suspendu à haubans long de 824 mètres. Pas suffisant pour battre le record (856 mètres) du pont de Normandie qui enjambe la Seine près du Havre. Le pont a été conçu pour résister à des vents de 250 kilomètres/heure et supporter des séismes qui atteindraient la magnitude 12 sur l'échelle ouverte de Richter.

DÉPÊCHES

■ **GRÈCE : le ministre grec de la défense** a annoncé, lundi 30 mars, que son pays avait mis en compétition les Etats-Unis (avec des missiles Patriot) et la Russie (avec des S 300) pour moderniser le système national de défense sol-air. Outre l'acquisition de ces batteries de missiles et de radars, la Grèce envisage d'acheter jusqu'à quatre-vingts nouveaux appareils de combat, un marché où sont en concurrence le Mirage 2000-5 français, les F-16 et F-15 américains, l'EF-2000 européen et le Sukhoi-37 russe. - *(AFP.)*

■ **KOWEÏT : la Chine** a accepté de fournir au Koweït des canons d'artillerie PLZ45 pour un montant équivalent à 1,12 milliard de francs, face à des matériels sud-africains, britanniques et américains. C'est la première fois que la Chine communiste vend des armes au Koweït. - *(AFP.)*

■ **RWANDA : vingt personnes ont été tuées et quarante** autres blessées dans une attaque menée, dimanche 29 mars, par la rébellion hutue contre un camp de déplacés rwandais situé derrière le bureau communal de Kingi, dans la préfecture de Ruhengeri, dans le nord, ont rapporté lundi des sources préfectorales. D'après le représentant du haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU au Rwanda, *« la situation des droits de l'homme s'améliore, mais comme dans tous les autres pays du monde elle pourrait encore être meilleure »*. - *(AFP.)*

■ **TIMOR-ORIENTAL : Konis Santana, le chef de l'aile militaire** du Fretilin, qui lutte contre l'annexion par l'Indonésie en 1976 de la partie orientale de l'île de Timor, s'est tué accidentellement à la mi-mars lors d'une chute, a annoncé lundi 30 mars une radio portugaise. Le Prix Nobel de la paix, José Ramos-Horta, porte-parole de la résistance est-timoraise, a confirmé cette information et jugé qu'il s'agissait d'un *« revers politique sévère »*, car le commandant *« n'était pas seulement un dirigeant militaire, mais aussi un véritable dirigeant politique »*. - *(AFP.)*

Les effets de l'euro sur l'emploi divisent la classe politique allemande

BONN. Le chancelier allemand Helmut Kohl estime que l'euro n'apportera pas de nouveaux emplois à court terme, tout en vantant ses vertus futures de *« deuxième monnaie mondiale après le dollar et avant le yen »*, dans un entretien diffusé, lundi 30 mars, par la télévision publique ZDF. *« Nous ne faisons pas l'euro en ce moment pour créer de nouveaux emplois à très court terme »*, a souligné le chancelier. Or, il y a quelques semaines, dans un article publié le 13 janvier dans le quotidien *Bild Zeitung*, Helmut Kohl disait que la monnaie unique européenne *« donnerait un nouvel essor à la croissance et aux emplois »*. Entre-temps, le candidat social-démocrate (SPD) à la chancellerie fédérale, Gerhard Schröder, a estimé, également dans le *Bild Zeitung*, que *« l'euro coûtera d'abord des emplois »* et dénonce la *« naissance prématurée et chétive »* de la monnaie unique dès 1999. Selon M. Kohl, celui qui s'exprime ainsi *« ne mérite pas la confiance »* des électeurs allemands. - *(AFP.)*

Les Quinze ont lancé solennellement le processus d'élargissement de l'Union européenne à l'Est

« Une négociation sans précédent », estime Hubert Védrine

Les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne ont reçu, lundi 30 mars à Bruxelles, le guide des réformes qu'ils devront réaliser. Ce calendrier est très précis. Ainsi, la Pologne devra commencer, avant la fin de juin, la restructuration de son secteur sidérurgique. La Roumanie, la Bulgarie, la Lituanie, la Bulgarie, la Lettonie et la Slovaquie ne figurent pas dans la première vague de négociations.

BRUXELLES
(Union européenne)
de nos envoyés spéciaux

« C'est une négociation totalement sans précédent », a estimé, lundi 30 mars, Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, lors de l'ouverture solennelle des pourparlers qui doivent conduire à l'élargissement de l'Europe à dix pays d'Europe centrale, ainsi qu'à Chypre. Les représentants des vingt-six pays réunis autour de la longue table du conseil, au siège de l'Union à Bruxelles, ont tous insisté sur le caractère historique d'un processus dont ils espèrent qu'il conduira à la mise en place d'une zone de paix et de prospérité que les Européens n'ont jusqu'alors jamais réalisée.

Plusieurs ministres des pays candidats ont évoqué cette perspective avec émotion. L'écrivain Andrei Gabriel Plesu, ministre des affaires étrangères de Roumanie, a ainsi fait état *d'« un engagement passionné à regagner un statut perdu »*. Son collègue slovène, représentant l'un des plus petits, mais le plus performant des pays ex-communistes présents à Bruxelles, a fait observer que *« pour un pays qui vient de retrouver seulement récemment sa pleine souveraineté, il est particulièrement encourageant de voir que des Etats européens avec des traditions nationales très fortes jugent acceptable et bénéfique de partager leur souveraineté avec d'autres nations »*.

Les pays candidats ont accepté, apparemment sans réelle réticence, le modèle passablement directif proposé par l'Union pour ces négociations. Les pourparlers ne seront engagés, mardi 31 mars, qu'avec l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovénie et Chypre. Mais il a été répété qu'aucun candidat ne serait exclu, que tous arriveraient au fur et à mesure que les réformes réclamées par l'Union seraient accomplies. *« Le début des négociations ne préjuge pas* [les dates] *de leurs conclusions »*, a souligné M. Védrine, indiquant ainsi que l'ordre d'arrivée pourrait se révéler différent de celui retenu pour lancer l'exercice.

UN PROGRÈS

Aux yeux du ministre hongrois, cette *« différenciation fondée sur la performance »* devrait permettre à son pays d'accéder à l'Union sans devoir être retardé par des difficultés que susciterait éventuellement un autre candidat. Une allusion à la Pologne - de loin le plus important de tous les pays candidats -, qui ne cache pas sa volonté de jouer dans la région un rôle de leadership. Conciliant, Browislav Geremek, le chef de la diplomatie polonaise, a affirmé au cours d'une conférence de presse que, les mêmes règles valant pour tous, Varsovie se ferait une raison si la Hongrie adhérait avant la Pologne. Certes, l'orgueil polonais en souffrirait.

D'emblée, lundi, M. Geremek a affirmé la ferme intention de son pays d'intégrer le processus d'élargissement comme un partenaire à part entière de l'Union, bien décidé à faire entendre sa voix sur tous les sujets d'intérêt commun, que ce soit les questions de sécurité européenne ou celle des réformes, notamment institutionnelles, dont l'Europe a besoin. *« Notre principe est que rien ne doit être décidé sur nous sans nous »*, a déclaré le ministre polonais, entouré d'une forte délégation comprenant le ministre responsable du comité pour l'intégration européenne et de deux secrétaires d'Etat. *« Sans nous, il sera plus difficile à l'Union européenne de définir un modèle d'action »*, a-t-il poursuivi, en soulignant que les pays d'Europe de l'Est *« apportent un très fort sentiment d'appartenance européenne, d'identité européenne »*.

Tous - représentants des Quinze comme des pays candidats - étaient d'accord avec Klaus Kinkel, le ministre allemand, pour saluer la perspective d'élargissement comme un progrès. *« Le fait que l'Europe devienne plus vaste lui donnera davantage de poids dans le monde ; l'euro y contribuera, l'élargissement aussi. Elargissement et approfondissement sont des processus indissociables »* a-t-il fait valoir.

Henri de Bresson et Philippe Lemaître

Sir Leon Brittan défie la France sur le Traité transatlantique

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Sir Leon Brittan, le vice-président de la Commission européenne chargé de la politique commerciale, est décidé à défier la France. Il continue en effet à promouvoir son initiative de Traité transatlantique (NTM), sans se soucier le moins du monde de l'avis catégoriquement hostile exprimé, début mars, par Jacques Chirac et Lionel Jospin, et répété lundi, lors de la réunion du conseil des affaires générales de l'Union, par Hubert Védrine et Pierre Moscovici, les ministres des affaires étrangères et européennes.

En dépit de ces mises en garde sans équivoque, Sir Leon Brittan s'est félicité, lors d'une conférence de presse, du soutien largement majoritaire obtenu au conseil sur son projet, et il n'a pas dissimulé son intention de le présenter lors du sommet transatlantique qui réunira, à la mi-mai, Bill Clinton, Tony Blair, qui préside le conseil européen, et Jacques Santer, le président de la Commission.

« Un mandat n'est-il pas nécessaire pour le faire ? », lui a-t-il été demandé, ainsi qu'à Margaret Beckett, la responsable britannique du ministère du commerce, qui conduisait les travaux des Quinze. Après un court conciliabule avec M. Brittan, celle-ci a répondu qu'un mandat serait effectivement indispensable pour engager des négociations, mais pas pour présenter le projet et le discuter...

ISOLER PARIS

Telle est bien la manœuvre projetée par Sir Leon Brittan : il espère profiter de la complicité de la présidence britannique pour constater, lors des entretiens avec Bill Clinton, un large accord politique sur son idée de traité transatlantique. Il deviendrait ensuite politiquement difficile de faire marche arrière. Quant à Jacques Santer, il ne peut ignorer que son institution a donné son aval au projet de M. Brittan.

Celui-ci n'agirait pas différemment s'il voulait créer des tensions entre les Quinze et isoler la France. Un comportement étonnant pour un commissaire européen ! Le 12 mars à Londres, lors de la conférence européenne, Jacques Chirac avait fait savoir que - s'agissant de sujets exigeant l'unanimité des Etats membres - la France opposerait son veto dans l'hypothèse où la Commission persisterait dans ses intentions. Le président de la République et le premier ministre avaient ensuite mis à profit un entretien bilatéral avec Tony Blair pour lui indiquer, de manière très résolue, leur souhait que le dossier ne figure pas à l'ordre du jour du sommet transatlantique de mai. Pour l'instant, peine perdue !

Les premières réactions de Washington à l'initiative du vice-président de la Commission visant à éliminer autant que possible les barrières subsistant dans les échanges de biens et de services avaient été plutôt mitigées ; surtout s'il fallait, pour calmer les appréhensions françaises, que l'agriculture et l'audiovisuel restent exclus de la négociation.

Cependant, il apparaît qu'au bout du compte l'administration Clinton se soit ralliée à l'initiative Brittan. Les Américains voient là en effet une opportunité, à l'heure de l'euro et de l'élargissement, de participer davantage au processus de décision européen. Pierre Moscovici a souligné que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) constituerait un cadre plus propice pour une négociation portant sur une plus grande libéralisation des services.

Sans s'opposer au projet, plusieurs Etats membres (Pays-Bas et Italie en particulier) ont fortement nuancé leur soutien. M. Brittan a pourtant estimé que la France était isolée et qu'il devait être possible de l'amener à changer d'avis. En revanche, du côté français, on réaffirme la détermination du président de la République et du premier ministre à contrer une initiative toujours considérée comme politiquement néfaste.

Ph. L.

Le chercheur Gabor Rittersporn obtient gain de cause contre un journal de Berlin

LE SOVIÉTOLOGUE français Gabor Rittersporn, chercheur au Centre Marc Bloch de Berlin, mis en cause le 12 février par le quotidien *Berliner Zeitung*, qui lui avait prêté des propos révisionnistes, a obtenu gain de cause du tribunal berlinois devant lequel il avait porté plainte.

Le quotidien allemand a été condamné en mars à publier, dans ses colonnes, une mise au point du chercheur, membre du CNRS. Gabor Rittersporn y a fermement démenti être partisan des thèses révisionnistes et avoir, comme l'affirmait le rédacteur de l'article, mis en doute l'existence des chambres à gaz dans l'entretien qu'il lui avait accordé. Il a fait valoir, devant le tribunal, que lui-même, né en Hongrie dans une famille partiellement juive, avait vu une partie de sa famille périr dans les camps nazis.

Dans sa mise au point au *Berliner Zeitung*, le chercheur prend clairement ses distances avec le professeur Faurisson et tous ceux qui mettent en doute la Shoah. Cette polémique était née de l'appartenance de M. Rittersporn, dans les années 70-80, à une mouvance d'extrême gauche qui avait défendu la liberté des négationnistes de s'exprimer, estimant que leurs thèses gagnaient d'être débattues.

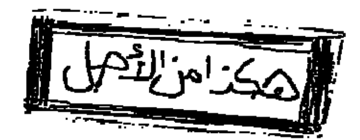
FERME DÉMENTI

Au côté d'autres personnalités, il avait figuré dans le comité éditorial des éditions de la Vieille Taupe, qui avait publié l'un des ouvrages de référence du révisionnisme, *Vérité historique ou vérité politique ? Le dossier de l'affaire Faurisson, la question des chambres à gaz*, paru en 1980 sous la plume de Serge Thion.

L'affaire a suscité une vive polémique, les amis de M. Rittersporn accusant le cercle antirévisionniste Marc Bloch de Lyon (qui n'a rien à voir avec le Centre de recherche en sciences sociales français Marc Bloch de Berlin), qui avait dénoncé sa présence à Berlin, de mener une chasse aux sorcières pour des faits qui remontent à vingt ans.

L'intéressé, qui ne l'avait encore jamais fait publiquement, s'était démarqué ouvertement des thèses révisionnistes dans une correspondance publiée par *Le Monde* le 21 février.

H. de B.



SOCIAL Ernest-Antoine Seillière, président du CNPF, s'est entretenu pendant près de deux heures, lundi 30 mars, avec le premier ministre entouré de la ministre de l'emploi, Martine Aubry, et du ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn. Selon M. Seillière, cette entrevue a permis essentiellement de *« rebrancher l'interface »* entre les représentants du patronat et le gouvernement. ● LES SYNDICATS préparent dès maintenant la célébration du 1er mai, qui devrait les rassembler tous, à l'exception de FO, de la CFTC et de la CFE-CGC, et à laquelle les associations de chômeurs entendent participer. ● LE CHÔMAGE a diminué de 0,2 % (7 300 personnes) au mois de février, par rapport au mois précédent. En un an, la baisse est de 2,1 %, selon les chiffres publiés, mardi, par le ministère de l'emploi. Le taux de chômage reste inchangé, à 12,1 % de la population active.

Le patronat « rebranche l'interface » avec le gouvernement

Ernest-Antoine Seillière, qui avait inauguré sa présidence du CNPF en se promettant de « déstabiliser » Lionel Jospin au sujet des 35 heures, a reconnu implicitement le changement de stratégie qui l'a conduit à rencontrer le premier ministre lundi 30 mars

CE FUT un entretien *« franc et sans détour »*, selon Ernest-Antoine Seillière, autour d'un *« thé glacé »* ; une rencontre *« souriante et sereine »*, selon la ministre de l'emploi, Martine Aubry. Par une entrevue de près de deux heures, à Matignon, lundi 30 mars, avec le premier ministre, Lionel Jospin, le président du CNPF a très officiellement mis fin à la grève des contacts publics avec le gouvernement, observée par le patronat depuis la conférence du 10 octobre 1997 sur l'emploi. Une grève ou, plutôt, une *« déconnexion de l'interface »*, a indiqué M. Seillière, se félicitant qu'en cette journée du 30 mars, *« comme se plaisent à dire les entrepreneurs, l'interface ait été rebranchée »*.

Pour le reste, M. Seillière qui était accompagné de ses *« camarades »*, ses principaux vice-présidents, a fait connaître *« sans prudence »* son point de vue. Reçu à la veille du vote des députés sur le projet de loi sur la réduction du temps de travail, en deuxième lecture, il a plaidé, pour la forme, auprès du premier ministre et en présence de Mme Aubry et du ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, pour un report à 2002 du passage aux 35 heures. Dès lundi matin, au CNPF, on indiquait n'avoir aucune chance d'obtenir un tel report.

Soulignant que les *« réactions très négatives des entrepreneurs à l'encontre du projet de loi ne se sont pas dissipées »*, le patron des patrons a reconnu, en creux, l'inefficacité de la ligne d'opposition frontale adoptée par le CNPF : *« Nous n'avons été entendus sur rien. Nous sommes à l'état initial du texte de loi, qui n'a pas été modifié, si ce n'est pour se durcir avec, notamment, la notion de travail effectif. »* Faisant allusion à l'amendement Cochet, qui, contre l'avis du gouvernement, définit ce temps de travail comme *« le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'entreprise »* (lire ci-dessous), M. Seillière a indiqué avoir reçu des assurances du gouvernement *« pour revenir à une rédaction acceptable »*.

Mme Aubry, interrogée mardi sur RTL, l'a confirmé implicitement. Elle souhaite une *« rédaction qui reprenne mieux la jurisprudence et qui soit plus concrète »*. *« Je suis convaincue que nous allons nous mettre d'accord avec les députés de la majorité qui souhaitent qu'on avance pour les salariés (...), mais qu'on ne pose pas de problèmes aux entreprises »*, a-t-elle affirmé.

Le président du CNPF a expliqué, d'autre part, qu'il avait attiré l'attention du gouvernement sur quatre autres points, pour lesquels le premier ministre a *« manifesté de l'intérêt »* : l'annualisation, le temps de travail des cadres, le temps partiel et le contingent des heures supplémentaires. M. Seillière ne pense pas obtenir des modifications sur ces questions dans le texte voté mardi. *« Sauf bonne surprise »*, a t-il précisé. Il compte toutefois obtenir des précisions, au cours de nouvelles réunions avec le gouvernement, avant que les négociations ne s'engagent dans les entreprises. Sur le problème du « double SMIC », il a indiqué avoir reçu la garantie de Mme Aubry qu'elle réunira les partenaires sociaux dans le cadre de la Commission nationale de la négociation collective.

« SALARIÉS HOSTILES »

Tout en se défendant d'avoir *« jamais encouragé aux dénonciations de conventions collectives »* et en soulignant que *« celles-ci se font à l'initiative des professions concernées »*, M. Seillière estime toutefois que, dans certains cas, les conventions actuelles sont *« inadaptées avec la mise en place des 35 heures »*. *« Lorsque les entreprises veulent d'ores et déjà négocier et tenter d'obtenir des contreparties au passage aux 35 heures, elles se trouvent face à des salariés hostiles »*, a-t-il indiqué au premier ministre.

Selon le président du CNPF, d'autres sujets sociaux ont été évoqués avec M. Jospin, tels l'emploi des jeunes, l'emploi des chômeurs longue durée, ou l'extension de l'ARPE. Toutefois, a-t-il indiqué, ces dossiers sur lesquels le gouvernement souhaite avancer *« se télescopent avec les 35 heures »*. *« Je consulterai ma base pour savoir si des discussions doivent être engagées sur ces sujets et à quel rythme »*, a-t-il dit.

Réagissant à l'entretien de M. Seillière à Matignon, la CGT estimait, dans un communiqué diffusé lundi, qu'il *« importe de rester extrêmement vigilant, en particulier vis-à-vis des pressions de dernière minute »*, jusqu'au vote final de la loi sur les 35 heures. Considérant que le CNPF *« multiplie les pressions et le chantage »*, la CGT veut *« amener »* le CNPF *« à passer de la dénonciation »* des conventions collectives *« à la négociation »*. *« Les salariés ont besoin d'une loi qui rende cela possible, qui soit un point d'appui pour de nouvelles avancées »*, concluait la confédération.

Caroline Monnot



Quatre points de contentieux

● **Annualisation :** le CNPF demande que le principe d'annualisation soit inscrit dans la loi, ce à quoi le gouvernement se refuse. La reconnaissance officielle de l'annualisation serait un *casus belli* pour les syndicats (CGT et FO) et les députés de la majorité, excepté quelques radicaux de gauche qui, derrière Michel Crépeau (Charente-Maritime), ont défendu, en première lecture, un amendement allant dans ce sens.

● **Temps de travail des cadres :** le CNPF souhaite sortir de l'application stricte des 35 heures le travail des cadres et, plus généralement, des salariés dont la tâche se définit par une *« mission »*.

● **Temps partiel :** le projet de loi stipule que les horaires de travail des salariés à temps partiel ne peuvent comporter, au cours d'une même journée, plus d'une interruption d'activité ou une interruption supérieure à deux heures, sauf si une convention ou un accord collectif de branche le prévoit de manière très précise. Le CNPF juge ces dispositions *« trop contraignantes »*. Le gouvernement répond par son souci de *« moraliser »* les pratiques en ce domaine.

● **Heures supplémentaires :** le texte prévoit de maintenir le contingent à 130 heures par an, le patronat souhaite le voir porter à 180.

Vote du projet de loi en deuxième lecture

Prévu pour le 31 mars, le vote du projet de loi sur les 35 heures, en deuxième lecture, porte sur un texte très proche de sa première version, votée le 10 février. Les 24 et 25 mars, les députés ont rétabli les dispositions supprimées par le Sénat, à quelques amendements près : *la date-butoir du passage aux 35 heures – 2000 pour les entreprises de plus de vingt salariés et 2002 pour les autres – a été reportée à 2002 pour celles qui franchiraient le seuil de vingt salariés en 2000 et 2001.*

Les PME pourront réaliser leurs embauches, en contrepartie de la réduction du temps de travail, dans le cadre de groupements d'employeurs. Les députés sont revenus à leur définition du temps de travail effectif : *« temps durant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur »*. Mme Aubry plaide pour une notion plus stricte, la mise à disposition *« en permanence »*, qui pourrait être à nouveau débattue en troisième lecture.

Gérard Trémège jette l'éponge



Président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), Gérard Trémège ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat lors de l'élection prévue mardi 31 mars. Estimant faire *« l'objet d'attaques personnelles »*, il a indiqué, dans un communiqué diffusé lundi, qu'il préférait *« renoncer à une compétition électorale parfaitement ouverte, mais parfaitement malsaine »*.

M. Trémège fait face à la fronde de plusieurs grandes chambres de commerce et d'industrie depuis la révélation d'une lettre d'observation du procureur général près la Cour des comptes mettant en cause le régime d'indemnités qu'il s'est fait attribuer (*Le Monde* du 13 février). Son successeur devait être un expert-comptable de cinquante-quatre ans, Jean-Paul Noury, président de la chambre de commerce et d'industrie de Laval, qui bénéficiait du soutien de l'influente chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Un 1er Mai « unitaire » sous le signe des 35 heures

À L'APPROCHE du 1er Mai, les syndicats et les associations de lutte contre le chômage multiplient les préparatifs d'actions « tous azimuts ». Réunie en assises nationales les 28 et 29 mars, Agir ensemble contre le chômage (AC !) propose aux autres collectifs de sans-emploi (MNCP, Apeis, CGT chômeurs) d'organiser deux journées nationales d'action, les 21 et 28 avril, en direction de l'Unedic et du patronat. Tout en participant au défilé unitaire parisien du 1er mai qui rassemblera la CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA, le Groupe des dix et les syndicats étudiants UNEF et UNEF-ID, mais où elle sera reléguée en fin de cortège, l'association a décidé d'organiser une rencontre avec les collectifs de chômeurs allemands, le 8 mai, sur le pont de l'Europe, à la frontière. D'autres actions sont en préparation pour le 4 mai, veille de l'ouverture de la discussion parlementaire sur le projet de loi contre les exclusions.

Ayant fait de la réduction du temps de travail sa principale revendication, la CFDT entend, sitôt la loi Aubry adoptée par le Parlement, faire campagne dans les entreprises pour ouvrir des négociations. Elle entend développer ce thème lors des manifestations du 1er mai, dont les mots d'ordre retenus sont *« pour les 35 heures, l'emploi, la solidarité »*, mais surtout elle organise un meeting spécifique, au stade Charléty, à Paris, le 12 mai, où elle s'est fixé comme objectif de rassembler plus de vingt-cinq mille militants. La CGT compte jouer sur les deux tableaux. La journée du 1er mai sera l'occasion d'appuyer la revendication de la réduction de la durée du travail, saluée par Louis Viannet, comme *« l'avancée la plus importante depuis 1936 »*, mais aussi d'organiser des marches contre le chômage.

Les battus des prud'homales de décembre 1997, CFTC et CFE-CGC, ont décidé d'unir leurs efforts et de lancer une initiative commune pour la Fête du travail. Ils ont fait savoir, lundi 30 mars, qu'ils s'engagent ensemble *« dans l'action le 1er mai »*, afin de *« dénoncer les dérives de l'économie de marché, dans laquelle l'homme ne trouve plus sa place, où l'instabilité de l'emploi devient la règle »*. Ils n'ont pas encore déterminé, cependant, dans quel cadre ils entendent inscrire leur action.

Dans cette agitation, l'immobilisme confédéral de FO provoque des craquements internes. Jacques Lemercier, dirigeant de la fédération FO des PTT, et désormais principal opposant à Marc Blondel, a annoncé, lundi, que sa fédération participera *« sous sa banderole »* au défilé unitaire du 1er mai à Paris, organisé à l'appel de cinq organisations syndicales et auquel FO ne s'associe pas.

Alain Beuve-Méry

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi s'est poursuivie en février

LES MOIS SE SUIVENT et les statistiques du chômage se ressemblent à quelques dixièmes de points près, confirmant la baisse tendancielle constatée depuis six mois, hormis la légère hausse de janvier. Ainsi, selon les chiffres publiés, mardi 31 mars, par le ministère de l'emploi, 3 026 400 personnes de la catégorie 1 (mode de calcul en vigueur depuis 1995) étaient inscrites à l'ANPE à la fin de février. Soit, par rapport à janvier, une baisse de 7 300 (- 0,2 %). Sur un an, le nombre des demandeurs d'emploi continue de diminuer : - 2,1 %.

Mais l'ancien baromètre, celui qui prend aussi en compte les salariés ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois, enregistre une progression de 0,3 % en février (avec 3 483 700 demandeurs) et la tendance annuelle de cette classification reste à la hausse : + 0,8 %. Enfin, selon les critères du Bureau international du travail, le taux de chômage reste stable, à 12,1 % de la population active.

Les statistiques de l'ANPE sont donc globalement en correspondance avec les prévisions économiques les plus récentes. Les experts s'accordent à penser que la reprise de l'économie se confirme et que la demande intérieure est en passe de prendre le relais d'une demande étrangère qui progressivement marque le pas. Dans sa dernière note de conjoncture (*Le Monde* du 28 mars), l'Insee suggérait même que la France était entrée dans *« le cercle vertueux de la croissance »*. En clair, le dynamisme de l'activité dépend moins des exportations et plus de la consommation des ménages ou de l'investissement des entreprises.

Dans cette logique de croissance qui gagne en *« autonomie »*, l'institut relevait que les créations nettes d'emplois dans le secteur marchand pourraient atteindre 140 000 au cours des six premiers mois de 1998, soit presque autant que sur les douze mois de 1997 (155 000). Et il estimait que le taux de chômage pourrait refluer jusqu'à 11,8 % à la fin du mois de juin.

Les résultats publiés par le ministère de l'emploi, qui, au mois le mois, accusent des fluctuations forcément erratiques, ne confirment pas encore totalement ce diagnostic optimiste même si le marché du travail est effectivement bien orienté.

L'indicateur des licenciements pour cause économique traduit cette amélioration de la conjoncture : pour cette catégorie, le nombre des entrées en chômage a baissé de 19,8 % sur un an. Cette reprise se mesure néanmoins par un recours important aux emplois précaires. Ainsi, en février, les inscriptions à l'ANPE croissent de 8,1 % : les premières entrées enregistrent un bon important (+ 11,7 %) comme les fins de contrats à durée déterminée (+ 7,9 %) et les fins de mission d'intérim (+ 8,1 %).

La situation continue à s'améliorer pour les moins de 25 ans

DEMANDEURS D'EMPLOI — données CVS en millions
3,6 — 3,5 — 3,4 — 3,3 — 3,2 — 3,1 — 3,0 — 2,9
+ 0,8 % sur 1 an — 3,483 700
– 2,1 % sur 1 an — 3,026 400
F M A M J J A S O N D J F
1997 — 1998
ANCIENNE COURBE — NOUVELLE COURBE

LE CHÔMAGE DES MOINS DE 25 ANS — données CVS en milliers
340 — 320 — 300 — 280 — 260 — 240
-10,3 % sur 1 an — 283,100
– 12,8 % sur 1 an — 242,000
F M A M J J A S O N D J F
1997 — 1998
HOMMES — FEMMES

FRACTURE

Outre cette fragilisation chronique de l'emploi salarié, les statistiques du chômage confirment une fracture selon les tranches d'âge. Depuis un an, le chômage des jeunes continue à baisser (- 1,5 % en février). Mais les plus de cinquante ans demeurent les plus pénalisés dans leur recherche d'emploi (+ 0,7 % en février), particulièrement les femmes (+ 1 % en février, + 9,2 % sur un an).

Quant aux chômeurs de longue durée – les demandeurs d'emploi de la catégorie 1 inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE –, leur nombre reste quasiment stable (+ 0,1 %). Si les demandeurs ayant deux à trois ans d'ancienneté de chômage sont en hausse (+ 2 %), ceux qui sont inscrits depuis un à deux ans sont moins nombreux (- 0,8 %). Mais au-delà de ces variations mensuelles, ces exclus du monde du travail représentent 37,9 % des sans-emploi, soit une progression de presque trois points en un an. C'est la constante la plus inquiétante des statistiques : car plus la rupture avec une activité salariée est longue, plus les possibilités de réintégrer une vie sociale se réduisent.

Bruno Caussé



صكنا من الاصل

François Léotard propose la fusion des composantes de l'UDF

Pour mettre en échec la tentative de constitution d'un nouveau parti par François Bayrou, le président de la confédération invite ses membres à effacer les frontières de leurs formations

François Léotard, président de l'UDF, a réuni, lundi 30 mars, les chefs des cinq composantes de la confédération libérale et centriste. Cette réunion avait pour objectif de vérifier si tous sont prêts à continuer de coexister au sein du même parti, ou si, au contraire, François Bayrou, président de Force démocrate, appuyé par Hervé de Charette, président du Parti populaire pour la démocratie française, préfère mettre un terme à cette cohabitation pour fonder son propre parti. A l'issue de la réunion, le risque d'éclatement semblait s'éloigner, les participants s'orientant plutôt vers la transformation de l'UDF en parti unitaire. La situation était toujours bloquée au conseil régional de Rhône-Alpes, dont le président, Charles Millon (UDF-DL), a reporté au 6 avril l'élection des vice-présidents, en mettant en cause le ralliement de l'élu « savoisien » à la gauche.

TROUVER L'UDF relève parfois de l'exploit, même pour ses dirigeants. La réunion, à l'initiative de François Léotard, président de la confédération, des chefs des cinq composantes officielles de la famille libérale et centriste a été précédée, lundi 30 mars, par un dérisoire jeu de piste à travers Paris, destiné, semble-t-il, à décourager les télévisions. Un premier lieu de rendez-vous, d'abord tenu secret, ayant été éventé, certains invités ont eu quelques difficultés à arriver à bon port, c'est-à-dire au domicile de M. Léotard.

Une fois sur place, les six participants étaient censés *« vérifier »*, à la demande de M. Léotard, *« si le pacte fondateur de l'UDF a des raisons d'être rompu »*. La question avait été soulevée, le 25 mars, par François Bayrou. Se fondant sur le refus, la veille, d'Alain Madelin de menacer d'exclusion les cinq UDF élus présidents de région grâce aux voix du Front national, le président de Force démocrate s'était prononcé pour la création d'un nouveau parti *« de centre et de centre droit »*, en remplacement d'une UDF jugée à bout de souffle et dépourvue d'autorité par sa structure même. M. Léotard avait *réagi* en mettant implicitement au défi M. Bayrou d'endosser la responsabilité d'une rupture. M. Madelin avait, plus vivement encore, accusé M. Bayrou de tenter *« un coup de force pour casser l'UDF »*. Lundi, les protagonistes sont revenus à un ton moins agressif, qui les aurait conduits à un constat de désaccord. Au contraire, à la sortie, les principaux protagonistes pouvaient se déclarer satisfaits de la tournure prise par la discussion, et affirmer qu'elle est en train de leur donner raison. Ils n'ont rien arrêté, mais fait un pas en direction d'une solution qui pourrait permettre à chacun de sauver la face, et à l'UDF de devenir un parti unifié, débarrassé des chinoiseries que lui vaut sa structure confédérale. En clair, il s'agirait de procéder enfin à ce qui est rituellement évoqué, depuis des années, à savoir à une « fusion » des cinq composantes actuelles : Démocratie libérale, Force démocrate, le Parti radical, le Parti populaire pour la démocratie française (PPDF) et les Adhérents directs.

M. Madelin aurait du mal à s'y opposer, sauf à sembler bloquer toute évolution de l'UDF après l'ébranlement des élections régionales. En outre, lorsqu'il était candidat à la présidence de l'UDF contre M. Léotard, au printemps 1996, et alors qu'il n'était pas encore le président de Démocratie libérale, M. Madelin avait fait campagne sur le thème de la fusion des composantes. Il pourrait donc légitimement revendiquer aujourd'hui une victoire à retardement de ses thèses d'alors.

M. Bayrou affiche quatre exigences : une clarification *vis-à-vis* de l'extrême droite, la constitution d'un parti unifié, et la consultation de la « base » dans un bref délai, c'est-à-dire avant l'été. Si chacune était satisfaite, le président de Force démocrate pourrait se considérer comme satisfait, puisque son initiative serait à l'origine de cette évolution. Le nouveau parti qu'il appelait de ses vœux serait alors cette nouvelle UDF.

En cas de fusion, Hervé de Charette, *président du PPDF, qui avait* soutenu l'initiative de M. Bayrou, pourrait difficilement être plus royaliste que le roi. Pierre-André Wiltzer, délégué général des Adhérents directs, verrait sa principale revendication satisfaite. Il a soumis, lundi, à ses collègues, un mémorandum en ce sens, qui préconise notamment l'organisation d'un *« référendum »* auprès des militants. Seul Thierry Cornillet, président du Parti radical, a manifesté sa détermination à préserver une expression organisée de sa famille.

Il reste que rien n'est encore acquis, puisque beaucoup dépend des modalités des opérations : quelle genre de consultation des adhérents sera organisé ? Quand ? Sur quelles questions ? Comment seront désignés les futurs dirigeants ? Tous ces sujets ont été renvoyés à plus tard, en tout cas après que les cinq responsables auront consulté leurs composantes. Il est prévu que la discussion se poursuivra au bureau politique, probablement le 8 avril.

Cécile Chambraud

Rhône-Alpes toujours bloqué

Pour la quatrième fois depuis la réélection de Charles Millon à la tête du conseil régional Rhône-Alpes grâce aux voix du Front national, l'assemblée territoriale s'est réunie lundi 30 mars. Une nouvelle fois, son président a renvoyé dans leurs départements les 157 conseillers, élus le 15 mars, sous les huées d'une large majorité d'entre eux, gauche « plurielle », Front national et une partie de la droite républicaine, tous excédés par ses *« manœuvres »*.

M. Millon a reporté l'élection de ses vice-présidents au 6 avril pour pouvoir consulter *« les plus hautes autorités de l'Etat »* et obtenir d'elles *« les orientations à suivre »* à l'égard de l'élu indépendantiste « savoisien » qui siège dans l'hémicycle régional. M. Millon reproche à son adversaire socialiste, Jean-Jacques Queyranne, d'avoir passé un accord avec un homme qui réclame le *« démantèlement de la République »*. Les amis de l'ancien ministre de la défense dénoncent une *« escroquerie politique »* et évoquent... la comparution du secrétaire d'Etat à l'outre-mer devant la Cour de justice de la République.

François Bayrou, spécialiste de la rupture conciliante

MERCREDI 25 MARS, François Bayrou s'apprête à jeter une première pelletée de terre sur le corps encore tiède de l'UDF. Les caméras, convoquées au siège de Force démocrate, ont été installées en haut des marches en arc de cercle qui figurent les gradins d'un théâtre antique. Face à elles, M. Bayrou est debout sur la scène de cette salle multimédia dont il est si fier. Pas une *colonne dorique ne manque à ce fleuron* flambant neuf des nouveaux locaux du parti centriste. Placé avec soin dans l'axe des caméras, un seul mot barre le mur derrière lui : *« Refondation »*. Metteur en scène de lui-même, il donne le « clap ».

« Refondation » signifie qu'à ce moment, M. Bayrou est décidé à en finir avec une UDF pour créer un *« nouveau parti »*, son parti. La veille, après l'élection de cinq présidents de région UDF grâce aux voix du Front national, les dirigeants de la confédération se sont déchirés sur la question de leurs rapports avec l'extrême droite. M. Bayrou y voit une *« vraie ligne de fracture »*, de celles qui justifient une rupture et qui laissent espérer une accélération de trajectoire.

Au mois de janvier, l'ancien ministre de l'éducation nationale prédisait l'imminence d'un *« ébranlement très profond »* de la société politique, un ébranlement tel qu'il *« donnerait une chance à une voie centrale en politique »*. Pour l'ébranlement, il avait vu juste. Pour son origine, l'analyse était plus hasardeuse : le détonateur devait en être l'*« échec inéluctable »* de Lionel Jospin. Au lieu de quoi, c'est de la droite qu'est venue la commotion.

« HÉRITIERS ÉPUISÉS »

« Refondation », le mot n'est pas nouveau dans le vocabulaire de M. Bayrou. Il jalonne son parcours, prêt à jaillir dès que les circonstances lui font entrevoir la possibilité d'échapper au sort des éternels espoirs de la droite, que le temps verse doucement dans la catégorie des vétérans. En novembre 1996, dans son livre *Le Droit au sens* (éditions Flammarion), M. Bayrou se portait à l'avant-garde d'une *« génération de fondateurs »* contre des *« héritiers épuisés »*. A quelques-uns de ces *« héritiers »*, il avait soufflé la place lorsque, en décembre 1994, il était devenu président du Centre des démocrates sociaux et l'avait rebaptisé Force démocrate. L'avantage de ce vocable, c'est qu'il n'impose aucune tactique déterminée. Entré dans les rangs centristes en 1974, M. Bayrou prend fait et cause pour Raymond Barre à l'élection présidentielle de 1988, rejoint les rénovateurs de la droite en 1989, avant de diriger, en 1989, la campagne européenne de Simone Veil, bien qu'il soit hostile au principe d'une liste centriste autonome. Après quinze années consacrées à la famille centriste, il reprend sa mise et la place, pendant les cinq années suivantes, sur l'UDF. Valéry Giscard d'Estaing lui en donne l'occasion en le nommant délégué, puis secrétaire général de la confédération.

Il n'a de cesse, alors, de contrarier des députés centristes qui, séduits par un Michel Rocard attentif, ont constitué leur propre groupe. M. Bayrou, lui, s'efforce au contraire de raffermir la structure fragile de la confédération. Ce travail au point de croix, il entreprendra de le défaire dès lors qu'il aura pris la présidence du parti centriste. Partisan d'une UDF active hier, il opte résolument, par la suite, pour le renforcement de Force démocrate. Refonder signifie alors faire prévaloir le parti sur le tout, constituer un grand centre étendu *« de Balladur à Delors »*. Un autre mot-clé fait son apparition : *« réconciliation »*. A Force démocrate, *« parti non partisan »*, il fixe pour mission de *« rassembler des gens qui sont aujourd'hui sur des lignes différentes »*, autour de quelques valeurs. Pendant la campagne des élections régionales, *cependant*, il mesure l'hostilité que ce mot déclenche dans une partie de l'électoral de l'opposition. *« Au mot de "réconciliation", j'ai senti la salle se rétracter »*, témoigne-t-il après une réunion publique dans la Manche.

De sa longue expérience gouvernementale au ministère de l'éducation nationale où, après la tempête de la révision de la loi Falloux, il parvient à maintenir le calme, à neutraliser à la fois les syndicats enseignants et, après quelques passes d'armes violentes, les ultras du RPR partisans d'un référendum, il tire la conviction que la conciliation finit par payer. Il reste à en faire la démonstration à l'UDF.

C. Ch.

La gauche enlève la présidence du conseil général de Haute-Corse

BASTIA
de notre correspondant

En Haute-Corse, Paul Giacobbi (PRG), candidat de la gauche « plurielle », a repris à la droite, lundi 30 mars, la présidence du conseil général gagnée, en 1992, par Paul Natali (divers droite) contre le père du nouvel élu, le sénateur François Giacobbi, qui avait présidé l'assemblée départementale depuis 1975. Au soir du deuxième tour des élections cantonales du 22 mars, la droite *conservait de justesse sa majorité* avec 15 des 30 sièges contre 14 à la gauche et un sans étiquette.

Vendredi 27 mars, la séance avait été reportée, le quorum n'ayant pas été atteint en raison de l'absence de la quasi-totalité des élus de droite. Cette parade de dernière minute avait été nécessaire à Paul Natali pour remettre de l'ordre dans son groupe. Le matin, François Pancrazi, un divers droite, avait annoncé qu'il ne prendrait pas part à l'élection. Un autre élu sans étiquette, Dominique Cervoni, confirmait qu'il serait candidat à la présidence aux deux premiers tours et qu'il voterait blanc au troisième tour. Au terme de longues tractations entre vendredi et lundi, la droite décidait, pour conserver sa majorité, que M. Natali ne serait pas candidat et que le doyen d'âge, Simon-Jean Raffali (RPR), briguerait les suffrages de l'Assemblée.

Lundi 30 mars, la droite et la gauche se sont retrouvées à égalité (14 voix chacune) aux deux premiers tours. Au troisième tour, quatorze suffrages sont allés à M. Giacobbi, treize à M. Raffali, avec deux votes blancs et une non-participation. L'un des conseillers de droite a changé son vote des deux premiers tours en un vote blanc, donnant ainsi la victoire à la gauche.

Agé de quarante et un ans, Paul Giacobbi, maire de Venaco depuis 1982, est conseiller territorial depuis 1986. Conseiller général en 1997, à la suite du décès de son père, il est conseiller d'Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique. M. Giacobbi est issu d'une famille qui a régné politiquement depuis quatre générations dans le nord de l'île.

Michel Codaccioni

Le remaniement gouvernemental renforce le ministère de Martine Aubry

DIX MOIS après sa nomination à l'hôtel Matignon, Lionel Jospin a procédé, lundi 30 mars, à un « réajustement » de l'équipe gouvernementale (*Le Monde* du 28 mars). *Aucune tête ne change*, mais le premier ministre renforce le pôle social dirigé par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, qui se voit adjoindre un ministre délégué à la ville, Claude Bartolone (PS), et une secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, Nicole Pery (PS).

Comme prévu, le décret publié au *Journal officiel*, mardi, confirme qu'il est mis fin, *« sur sa demande »*, aux fonctions de porte-parole du gouvernement qu'exerçait Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. La fonction est supprimée. A la place de Mme Trautmann et sans en avoir le titre, Daniel Vaillant, ministre chargé des relations avec le Parlement, rendra compte, dorénavant, des travaux du conseil des ministres. Selon M. Jospin, dans un *« gouvernement resserré, composé de personnalités compétentes »*, chaque ministre ou secrétaire d'Etat peut communiquer sur ses dossiers, mais la communication globale revient, naturellement, au chef du gouvernement.

ÉQUIPE DE VINGT-HUIT MEMBRES

Ce « réaménagement » – pas seulement technique, mais politique, puisqu'il tend à mettre l'accent sur une des préoccupations principales de l'opinion, pris en compte pas Jacques Chirac, pendant la campagne présidentielle, sous l'appellation de « fracture sociale » – porte à vingt-huit le nombre de membres du gouvernement autour de M. Jospin : quatorze ministres, quatre ministres délégués et dix secrétaire d'Etat. Cette équipe, au complet, se retrouvera à l'hôtel Matignon, jeudi matin, une heure plus tôt que d'habitude, pour la traditionnelle réunion bimensuelle du gouvernement.

Si le nouveau ministre chargé de la ville, M. Bartolone, est un fabiusien *(lire ci-dessous)*, sa collègue, Mme Pery, est une jospiniste de toujours. Membre du Parti socialiste depuis 1971, ancienne vice-présidente du Parlement européen de 1984 à 1997, professeur de lettres, elle a été élue à l'Assemblée nationale, en juin 1997, en battant l'ancien secrétaire d'Etat au budget, Alain Lamassoure (UDF-DL), dans les Pyrénées-Atlantiques. Elle est conseillère municipale de Bayonne. Agée de cinquante-quatre ans, membre du *Comité consultatif* de la langue française depuis 1984, elle a été chargée en octobre par M. Jospin, à ce titre, d'une mission sur les *langues et cultures régionales*. Elle a remis au premier ministre, en février, un rapport d'étape.

Olivier Biffaud

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jacques Blanc

A la suite de notre article intitulé « Le Front national exige son "dû" culturel à Montpellier » (Le Monde *du 27 mars), nous avons reçu de Jacques Blanc, président du conseil régional Languedoc-Roussillon la mise au point suivante :*

En cette période où la tolérance semble ne plus être de mise, je suis conduit à rappeler la réalité des faits dans le domaine de la culture, puisque c'est elle qui est sur le devant de la scène aujourd'hui. Ce que j'ai fait pendant douze ans à la tête de la région Languedoc-Roussillon dans le domaine culturel, j'en suis fier et je mets au défi quiconque d'y trouver ce qui relèverait d'une atteinte aux droits et libertés des artistes. C'est cette même politique que j'entends développer durant les six prochaines années. (...)

J'ai affirmé solennellement, dans ma déclaration préalable de candidature : « Nous avons toujours respecté et nous respecterons la liberté des créateurs et de tous les acteurs de la culture. » C'est cet engagement fondamental que je réitère aujourd'hui où je sens monter angoise et interrogation, spontanées ou, trop souvent, entretenues.

J'ai ajouté que, dans ce domaine comme dans les autres, nous refusons la dictature de la gauche. Oui, comme nous refusons, dans l'ensemble des domaines, toute dictature d'où qu'elle vienne.

Pour l'avenir, je suis très ferme, personne ne m'imposera la politique culturelle de la région. Président de cette région, j'ai la volonté de rassembler dans la tolérance et le respect de chacun ; ce que j'ai fait me permet d'être entendu et écouté. Je n'ai pas changé, je ne changerai pas et n'entends pas régler de comptes.

PROFIL

CLAUDE BARTOLONE, FABIUSIEN ET POLYVALENT

Exceptionnellement, il arrive que les plats repassent deux fois. En juin, Claude Bartolone, député de Seine-Saint-Denis, sans cesse réélu depuis 1981, maire du Pré-Saint-Gervais, où il a succédé à Marcel Debarge, depuis octobre 1995, a refusé d'être secrétaire d'Etat à la santé. Le 30 mars, le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale est devenu ministre délégué à la ville. Entretemps, le premier lieutenant de Laurent Fabius a noué des relations *de confiance avec Martine Aubry*, la secourant dans le difficile débat sur le plafonnement des allocations familiales, l'épaulant utilement dans la discussion du projet de loi sur les 35 heures.

Souriant, il arbore souvent l'air de l'enfant qui a été pris la main dans le pot de confiture mais, gros travailleur, il peut se montrer tour à tour brillant analyste, dissertant aussi aisément sur la Sécurité sociale, l'audiovisuel ou la toxicomanie, et redoutable artiste de la petite phrase assassine.

Né le 29 juillet 1951 à Tunis, d'origine sicilienne, M. Bartolone, licencié ès mathématiques et physique, a été cadre dans l'industrie pharmaceutique. En 1974, séduit par *« le parler du terroir »* de François Mitterrand lors d'un meeting à Pantin, il entre au PS. En 1979, lors d'une réunion au Pré-Saint-Gervais, il rencontre M. Fabius, auquel il sera dès lors indéfectiblement fidèle.

Conseiller général des Lilas, en mars 1979 et jusqu'en 1992, il est élu député en pleine vague rose. Capable de promouvoir, en décembre 1991, Michel Rocard en *« meilleur candidat pour la présidentielle »*, ou d'appeler de ses voeux, dès février 1992, l'arrivée de Pierre Bérégovoy à Matignon, il fera souvent figure de « porte-flingue » de M. Fabius, ne supportant pas que ses amis soient traités comme s'ils avaient *« la gale »*, *« la peste »* ou *« la lèpre »*.

Membre du secrétariat national du PS de 1988 à octobre 1995, chargé successivement de la jeunesse, des relations extérieures – où il négociera en vain avec les Verts – et des élections, M. Bartolone avait réussi à pacifier ses relations avec Lionel Jospin. Ancien vice-président du conseil général de Seine-Saint-Denis, élu le 15 mars au conseil régional d'Ile-de-France, il avait pronostiqué, dès la dissolution, la victoire de la gauche « plurielle ».

Michel Noblecourt

DÉPÊCHES

■ **ASSEMBLÉE NATIONALE : Bertrand Kern (PS) et Jean Espilondo (PS)**, suppléants de Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis) et de Nicole Péry (PS, Pyrénées-Atlantiques), entrés au gouvernement, deviendront députés dans un mois. M. Kern, trente-six ans, est adjoint au maire de Pantin (Seine-Saint-Denis), Jacques Isabet (PCF). Il a été élu conseiller général de Pantin-Ouest, le 25 mars. M. Espilondo, cinquante ans, est conseiller municipal d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques). Il a été élu conseiller général d'Anglet-Nord le 25 mars.

■ **FONCTIONNAIRES : les salaires des cinq millions de fonctionnaires** de l'Etat et des fonctions publiques hospitalière et territoriale, ainsi que les pensions des retraités de la fonction publique augmentent de 0,8 % mercredi 1er avril, conformément à une disposition de l'accord salarial du 10 février signé par cinq fédérations de fonctionnaires.

■ **EMPRUNTS RUSSES : l'indemnisation commencera en 1999**, une fois achevé le recensement des titulaires d'emprunts russes. Le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, examiné par les députés à partir du 31 mars, devrait achever de régler techniquement une affaire qui concerne 200 000 à 400 000 porteurs français. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, a promis que les intérêts perçus sur les sommes déjà versées par la Russie seraient reversés aux porteurs.

■ **GUYANE : André Lecante (div. g.) a été élu, lundi 30 mars,** président du conseil général de Guyane, par 10 voix contre 9 à Stéphan Phinera, président sortant, qui a démissionné du Parti socialiste guyanais.

هكذا من الأصل

JUSTICE Le premier ministre Lionel Jospin, a adressé, le 27 mars, au juge Jean-Paul Valat, chargé de l'instruction de l'affaire des écoutes de l'Elysée, une lettre dans laquelle il lui précise à quelles conditions le secret-défense pourrait être levé. ● **SEUL ÉLÉMENT** de certitude : le premier ministre lève le secret sur l'enquête réalisée en 1993 par le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité. Pour le reste, M. Jospin remet la levée du secret-défense à plus tard et demande, au préalable, une série de contrôles et de vérifications. ● **DANS L'ENTOURAGE** de M. Jospin, on indique qu'il n'est pas question d'agir *« à l'aveugle »*, mais qu'il n'y a pas *« de volonté d'aller lentement »*. ● **Me COURRÉGÉ**, avocate du *Monde dans cette affaire*, regrette pour sa part la procédure *« absconse »* préconisée par Lionel Jospin. *(Lire aussi notre éditorial page 16.)*

Ecoutes de l'Elysée : M. Jospin refuse une levée globale du secret-défense

Dans un courrier adressé au juge Jean-Paul Valat, le premier ministre ne lève le secret-défense que sur un seul document. Il souhaite ensuite procéder au cas par cas, écoute par écoute, retardant encore davantage la poursuite de l'instruction

LE JUGE D'INSTRUCTION Jean-Paul Valat devra encore attendre. En charge du dossier des écoutes téléphoniques de l'Elysée, il espérait, depuis juin 1997, la réponse du premier ministre Lionel Jospin à sa demande de levée du secret-défense que lui ont opposé plusieurs des protagonistes de cette affaire d'Etat.

A maintes reprises, dans le cours de l'enquête qui a permis la mise au jour d'un vaste système d'écoutes mené par la cellule anti-terroriste des gendarmes du palais de l'Elysée – et dont ont été victimes des journalistes, des avocats, et des personnalités du spectacle entre 1983 et 1986 – des membres de la cellule, Christian Prouteau, Pierre-Yves Gilleron, Jean Orluc, Michel Tissier et Dominique Mangin, ainsi que Paul Bouchet, le président de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), avaient refusé de répondre à certaines des questions du juge Valat, arguant du secret-défense. Le magistrat dispose aujourd'hui d'une lettre de deux feuillets datée du 27 mars 1998 *(lire ci-dessous)*. M. Jospin y définit sa doctrine en matière de secret-défense, avant d'indiquer les conditions précises dans lesquelles celui-ci peut être levé.

Dans l'immédiat, le secret-défense n'est pas levé, à une exception près : elle concerne l'enquête conduite en 1993, après les premières révélations sur l'affaire, par Paul Bouchet, alors président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), à la demande de Pierre Bérégovoy, premier ministre. Mais l'essentiel de ce travail était déjà connu grâce au compte-rendu de son auteur dans un rapport annuel des activités de la CNCIS. La lettre de M. Jospin exclut de la levée du secret les annexes III et IV du document, parce que celles-ci *« contiennent des renseignements sur les personnels et les procédures du GIC »*, le groupement interministériel de contrôle, organisme d'Etat habilité à effectuer des écoutes sous certaines conditions.

DEUX CAS

Pour tout le reste, soit la totalité des écoutes, cette possibilité est remise à plus tard, sans précision de date. Elle doit se soumettre préalablement à une série de vérifications et de contrôles spécifiés par le premier ministre. Celui-ci définit d'abord, en terme général, les cas dans lesquels le secret-défense peut être invoqué. Ils sont au nombre de deux : les besoins de la sécurité nationale, et *« en ce qui concerne les documents d'interception »*, leur régularité au regard des procédures du GIC.

Le document aborde ensuite les cas précis du dossier instruit par le juge Valat, – plusieurs centaines de documents, plusieurs milliers de pages de transcription d'écoutes, visant pêle-mêle, notre collaborateur Edwy Plenel, l'avocat Antoine Comte, ou encore l'écrivain et polémiste, Jean-Edern Hallier, décédé le 12 janvier 1997. Pour ne plus se voir opposer le secret-défense, Jean-Paul Valat aura l'obligation de faire examiner les écoutes incriminées, une par une.

Celles-ci passeront au filtre de la CNCIS qui aura à se prononcer sur deux points. Elle devra vérifier si les interceptions téléphoniques ont bien été réalisées par le GIC, en accord avec les procédures en usage. Puis, Dieudonné Mandelkern, actuel président de la CNCIS, rendra un avis sur la possibilité de lever le secret-défense, écoutes par écoutes, personnalité par personnalité. L'étude au cas par cas est préférée à une levée globale et sans condition du secret.

Ainsi, rien n'interdirait, par exemple, à M. Mandelkern de recommander de lever le secret-défense sur certaines écoutes, ou certaines personnes, et de le maintenir pour d'autres. En dernier ressort, il ne s'agira de toute façon que d'un avis. Au terme de ce parcours bien balisé, il reviendra à Matignon de donner suite, en autorisant ou non, la levée du secret-défense.

Il n'était pas question d'agir *« à l'aveugle »*, affirmait-t-on, lundi 30 mars, dans l'entourage du premier ministre, pour expliquer ce luxe de précautions. La lettre de M. Jospin s'inspire des récentes recommandations de Dieudonné Mandelkern, le président de la CNCIS, rappelle-t-on par ailleurs. Prétendant ne pas être en possession d'indications précises et détaillées sur les demandes du juge Jean-Paul Valat, le premier ministre souhaite s'entourer d'un certain nombre de garde-fous valables pour l'avenir, à l'heure où l'Assemblée nationale et le Sénat viennent d'examiner en première lecture le projet de loi du gouvernement, visant à créer une commission du secret-défense, chargée d'émettre des avis sur la déclassification et la communication d'informations sensibles. A Matignon, on assure qu'il *« n'y a pas de volonté d'aller lentement »*. *« Aussi vite le juge aura-t-il adressé les demandes précises qui l'intéressent, aussi vite aura-t-il une réponse »*, ajoute-t-on dans l'entourage du premier ministre.

EXCEPTION À LA RÈGLE

Depuis neuf mois, l'instruction du juge Valat était paralysée, suspendue à l'attente de la réponse de M. Jospin. Le magistrat s'était vu opposé par la plupart des protagonistes du dossier le secret-défense, comme il l'indiquait clairement dans sa lettre adressée au premier ministre, le 6 juin 1997. *« Dans le cadre de cette instruction*, écrivait-il notamment, *Christian Prouteau* [le chef de la cellule de l'Elysée], *Pierre-Yves Gilleron, Jean Orluc, Michel Tissier, Dominique Mangin* [des policiers, tous membres de la cellule] *ont refusé de répondre à certaines de mes questions opposant le secret-défense »*. Un peu plus loin, il ajoutait à cette liste Paul Bouchet, l'ancien président de la CNCIS, et Pierre-Eugène Charroy, commandant le groupement interministériel de contrôle (GIC).

Le préfet Gilles Ménage, ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, a constitué la seule exception à la règle. Après avoir lui-même longtemps, invoqué le secret-défense, il avait décidé, de son propre chef, de s'en affranchir. Dans un entretien au *Monde* du 12 avril 1997, il justifiait longuement sa décision. *« J'ai décidé de passer outre*, déclarait ce proche de l'ancien président de la République, *parce que je dois des explications à la justice et à l'opinion. Je dois à François Mitterrand d'éviter qu'il soit sali comme il l'est actuellement. Je dois à ceux qui ont agi de pouvoir être jugé à l'aune de leurs responsabilités exactes. Actuellement, en raison du secret, cette affaire est devenue l'affaire de la cellule de l'Elysée, sans que l'on considère les autres acteurs. Le pouvoir de décision et de contrôle était du ressort du premier ministre, du ministre de la défense et du GIC. Les fonctionnaires et les hommes politiques doivent assumer leurs responsabilités »*.

Le 25 avril 1997, devant le juge d'instruction, M. Ménage reconnaissait cependant que François Mitterrand était directement à l'instigation des écoutes visant notre collaborateur Edwy Plenel, d'avril 1985 à mars 1986. Il justifiait la décision du président de la République par la publication, dans *Le Monde*, d'une enquête sur les services d'espionnage soviétiques dans les pays occidentaux. Or, aucune des transcriptions d'écoutes recueillies par la cellule de l'Elysée ne porte sur cette affaire. Sur ce point, Gilles Ménage avait d'ailleurs été contredit par Yves Bonnet, patron de la direction de la surveillance du territoire (DST) de 1982 à juillet 1985, et par le chef de la cellule lui-même, Christian Prouteau.

« SECRET MONARCHIQUE »

Mardi 31 mars, Me Christine Courrégé, avocate du *Monde*, s'étonnait que *« Lionel Jospin, premier ministre »* oublie *« les déclarations de Lionel Jospin, premier secrétaire du PS »*. Le 6 avril 1997, Lionel Jospin, alors numéro un du PS, demandait fermement que *« le gouvernement et Alain Juppé lèvent le secret-défense »* dans l'affaire des écoutes de l'Elysée. *« Il faut en finir avec ce secret monarchique dans notre pays, quel que soit, d'ailleurs, le président concerné (...) Mettons la transparence, enfin, dans notre démocratie ! »*

Selon Me Courrégé, la *« procédure préconisée pour une éventuelle levée partielle »* du secret-défense, *« est tellement absconse qu'il faudra bien au moins neuf mois de plus au magistrat instructeur, pour arriver à déterminer quels sont les cas dans lesquels il pourrait envisager de solliciter cette levée du premier ministre, puisque, semble-t-il ce ne serait pas vrai dans tous... »*

Pascal Ceaux

La demande du juge Valat

NOUS PUBLIONS des extraits de la lettre adressée le 6 juin 1997 par le juge Jean-Paul Valat au premier ministre, Lionel Jospin :

Une information est en cours à mon cabinet contre Gilles Ménage, Christian Prouteau, Jean-Louis Esquivié, Pierre-Yves Gilleron, Louis Schweitzer, Michel Delebarre, Paul Barril, Jean Orluc, Michel Tissier, Dominique Mangin, Marie-Pier Sajous des chefs d'atteinte à l'intimité de la vie privée, mise ou conservation en mémoire informatisée de données nominatives, recel de traitements automatisés constitués illégalement.

VERBATIM

Dans le cadre de cette instruction, Christian Prouteau, Pierre-Yves Gilleron, Jean Orluc, Michel Tissier, Dominique Mangin ont refusé de répondre à certaines de mes questions, opposant le secret-défense. Il en a été de même de plusieurs témoins et notamment de Paul Bouchet, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), qui avait été chargé par Pierre Bérégovoy, antérieurement à ma saisine, d'une enquête sur les faits dont je suis maintenant saisi. Le secret-défense m'a également été opposé par Pierre-Eugène Charroy, commandant du Groupe interministériel de contrôle (GIC).

J'ai demandé à plusieurs reprises à Edouard Balladur et à Alain Juppé la levée du secret-défense mais je me suis vu opposer des refus, au motif que les procédures, missions et personnels du GIC relevaient du secret-défense (...).

La CNCIS a rappelé dans son avis du 13 mai [1997] que le secret-défense devait *« pouvoir être levé si son maintien n'avait d'autre signification que de couvrir indûment des agissements dont la révélation publique est utile pour faire respecter l'application loyale de la loi »*.

Il m'apparaît que tel est le cas dans le dossier dont j'ai la charge.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir lever le secret-défense sur les écoutes téléphoniques réalisées à la demande de la cellule de l'Elysée entre le 1er janvier 1983 et le 20 mars 1986 et sur celles dont ce service était destinataire et donc de bien vouloir autoriser toutes les personnes ayant eu à connaître de ces écoutes à répondre à mes questions à ce sujet. J'ai également l'honneur de vous prier de bien vouloir lever le secret-défense sur l'enquête réalisée en 1993 par la CNCIS présidée par Paul Bouchet, étant précisé que la révélation des noms des personnels du GIC autres que le général Charroy ne semble pas utile à la manifestation de la vérité.

La réponse de Lionel Jospin

NOUS PUBLIONS le texte intégral de la lettre, datée du 27 mars, adressée par Lionel Jospin au juge Jean-Paul Valat :

Vous m'avez adressé une demande de levée du secret de la défense nationale sur des informations classifiées dont vous estimez la connaissance nécessaire à l'instruction d'une information en cours à votre cabinet. Je vous ai indiqué, le 23 décembre dernier, que je sollicitais l'avis de M. Dieudonné Mandelkern sur la déclassification et la communication de ces informations. Compte tenu du rapport que M. Mandelkern m'a adressé, je suis en mesure de vous apporter les réponses suivantes.

1) Le secret-défense ne peut être invoqué sur les interceptions objet de votre demande que si cette classification est justifiée au regard des besoins de la sécurité nationale et, en ce qui concerne les documents d'interception, s'ils ont été établis par le Groupement interministériel de contrôle (GIC) et selon ses procédures. Si l'une ou l'autre de ces conditions n'était pas réalisée, les documents ne pourraient être couverts par le secret-défense.

Je suis à présent en mesure de vous indiquer que je lève le secret-défense sur l'enquête réalisée en 1993 par la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), à l'exception des annexes III et IV du rapport, qui contiennent des renseignements sur les personnels et les procédures du GIC.

Je vais demander par ailleurs sans délai à la Commission nationale du contrôle des interceptions de sécurité de vérifier que les documents rendant compte de chacune des interceptions téléphoniques ont bien été réalisés par le GIC et selon ses procédures.

Je vais demander simultanément à M. Mandelkern son avis sur la possibilité de déclassifier et de communiquer les informations relatives à chacune des interceptions, objet de votre demande. Pour ce faire, je vous prie de bien vouloir me fournir les indications permettant de déterminer de façon précise les interceptions qui doivent donner lieu à vérification.

Je donnerai suite à ces avis dans les meilleurs délais.

2) J'autoriserai bien entendu les personnes ayant eu connaissance de ces interceptions, à l'exception des personnels du GIC autres que le général Charroy, à répondre à vos questions sur le sujet, dans la mesure où elles ne porteront ni sur les personnels ou les procédures du GIC, ni sur des interceptions pour lesquelles le secret-défense n'aurait pas été préalablement levé.

Cinq ans d'instruction, neuf mois de blocage

1993

● **4 mars.** Le quotidien *Libération publie seize comptes rendus* informatisés de conversations téléphoniques établissant que la ligne privée d'Edwy Plenel, journaliste au *Monde*, a été placée sur écoute, entre le 30 décembre 1985 et le 26 février 1986, par la cellule antiterroriste de l'Elysée.

● **5 mars.** Le premier ministre, Pierre Bérégovoy, demande à la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), présidée par Paul Bouchet, de faire la lumière sur les conditions d'interceptions de ces conversations téléphoniques.

● **12 mars.** *Libération* publie le contenu d'un répertoire informatique faisant état de cent quatorze demandes de branchement de lignes entre janvier 1983 et janvier 1986, visant des journalistes, des avocats, un écrivain, une actrice... Ces demandes invoquent aussi bien *« la sécurité du président de la République »* qu'un *« trafic d'armes »*.

● **19 mars.** Le parquet de Paris ouvre deux informations judiciaires confiées au juge Jean-Paul Valat pour *« atteinte à l'intimité de la vie privée, attentat à la liberté et la Constitution et forfaiture »*.

● **1er décembre.** Le président de la CNCIS, Paul Bouchet, invoque le « secret-défense » devant le juge Valat, pour refuser de lui communiquer les conclusions de l'enquête dont l'avait chargé Pierre Bérégovoy. Par la suite, Paul Barril, Christian Prouteau et Gilles Ménage se retrancheront eux aussi derrière le secret-défense pour refuser de répondre aux questions du magistrat.

1994

● **25 janvier.** Dans son rapport annuel, la CNCIS affirme que la cellule de l'Elysée a écouté des particuliers au prix de *« graves dysfonctionnements »*. Elle note que la cellule *« disposait depuis août 1982 d'un contingent de vingt lignes, dont il semble qu'il ait échappé à tout contrôle réel »*, et que ses membres *« supportaient mal toute entrave à leur action et acceptaient difficilement les contraintes auxquelles ils auraient dû rester soumis »*.

● **9 décembre.** Le juge Valat met en examen pour *« atteinte à l'intimité de la vie privée »* Gilles Ménage, ancien directeur de cabinet du président de la République, Christian Prouteau, ancien chef de la cellule, Jean-Louis Esquivié, ancien lieutenant-colonel de gendarmerie, Pierre-Yves Guézou, ancien capitaine de gendarmerie, et Pierre-Yves Gilleron, ancien commissaire de la DST.

● **12 décembre.** Le capitaine Guézou se suicide à son domicile. Habilité au Groupement interministériel de contrôle (GIC) où s'effectuent les écoutes, il récupérait quotidiennement les comptes rendus de conversations.

1995

● **14 février.** Le juge Valat reçoit cinq disquettes informatiques contenant une partie de la mémoire des ordinateurs de la cellule. Ces documents confirment l'existence d'une vaste entreprise d'espionnage à l'Elysée.

● **Novembre.** Louis Schweitzer, ancien directeur de cabinet de Laurent Fabius à Matignon, est mis en examen pour *« complicité d'atteinte à l'intimité de la vie privée »*.

1996

● **30 septembre.** La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris autorise la prolongation de l'instruction du juge Valat. Elle estime que l'espionnage mis en place par la cellule antiterroriste constitue non seulement le délit d'atteinte à la vie privée, mais aussi le crime d'*« attentat à la Constitution »*, prévu par l'ancien code pénal.

1997

● **9 janvier.** L'ancien directeur du cabinet de Pierre Mauroy à Matignon, Michel Delebarre, est mis en examen pour *« complicité d'atteinte à la vie privée »*. L'ex-capitaine de gendarmerie Paul Barril est mis en examen pour *« recel de traitement illicite d'informations nominatives par des moyens frauduleux, déloyaux ou illicites »* et *« recel de fichiers constitués illégalement »*. Quatre autres anciens membres de la cellule de l'Elysée sont également mis en examen pour *« atteinte à l'intimité de la vie privée »*.

● **19 février.** Les archives personnelles du préfet Christian Prouteau sont découvertes dans un box de garage situé à Plaisir (Yvelines) et saisies par le juge Valat. Deux registres classés « secret-défense » sont emportés par les policiers de la direction de la surveillance du territoire (DST).

● **4 mars.** La chambre criminelle de la Cour de cassation considère que les infractions d'atteinte à l'intimité de la vie privée et de conservation de données nominatives constatées par le juge Valat ne peuvent être prescrites *« avant qu'elles aient pu être constatées en tous leurs éléments »*.

● **3 et 4 avril.** *L'Express* et *Le Monde* publient une partie des archives saisies dans le garage de Christian Prouteau. Ces documents démontrent que l'ancien président de la République, François Mitterrand, était le véritable ordonnateur des écoutes téléphoniques pratiquées par les gendarmes de l'Elysée. Le même jour, Alain Juppé refuse de lever le secret-défense dans l'affaire des écoutes. Cette décision provoque une polémique au sein de la classe politique. Lionel Jospin puis François Léotard demandent la levée du secret-défense.

● **8 avril.** M. Juppé charge des *« personnes habilitées »* de consulter les documents saisis par la DST afin qu'elles déterminent si elles relèvent ou non du secret-défense.

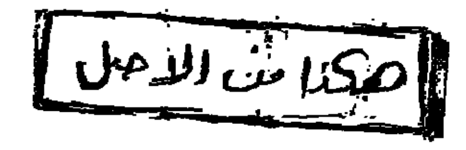
● **11 avril.** Entendu par le juge Valat, Gilles Ménage, qui a décidé de s'affranchir du secret-défense, admet pour la première fois que la cellule antiterroriste a bien procédé à des écoutes téléphoniques sur un avocat, des journalistes et un écrivain. Le 25 avril, il explique que l'ancien président de la République avait ordonné lui-même le placement sur écoute de notre collaborateur Edwy Plenel.

● **30 avril.** Entendu à son tour par le juge Valat, Christian Prouteau, le chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée, contredit la version de Gilles Ménage dans l'affaire des écoutes. Il oppose cependant le secret-défense aux questions du magistrat.

● **2 juin.** Le juge d'instruction de Versailles Jean-Marie Charpier, qui a reçu de la DST la quasi-totalité des archives personnelles de Christian Prouteau, met en examen celui-ci pour recel de documents compromettant le secret-défense.

● **6 juin.** Le juge Valat écrit au premier ministre Lionel Jospin pour lui demander d'affranchir du secret-défense les personnes mises en examen dans l'affaire.

● **23 décembre.** M. Jospin saisit officiellement pour avis Dieudonné Mandelkern, le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) de la demande de levée du secret-défense présentée par le juge Valat.



Le mouvement de grève dans les écoles, collèges et lycées de Seine-Saint-Denis s'étend

Les négociations doivent reprendre le 1er avril

L'ensemble des organisations syndicales, à l'exception de la FEN, appelaient, mardi 31 mars, à une grève générale des écoles, collèges et lycées de Seine-Saint-Denis. Une trentaine d'universitaires et chercheurs, dont plusieurs appartiennent à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), ont apporté leur soutien au mouvement et rendu public un « Manifeste pour le droit à l'éducation en Seine-Saint-Denis ».

LA RÉPONSE de la Seine-Saint-Denis à Claude Allègre ne s'est pas fait attendre. Alors que le ministre de l'éducation nationale demandait aux enseignants, dans *Le Parisien* du 30 mars, de « *reprendre le travail* », l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception de la FEN, ainsi que l'assemblée générale des établissements « *en lutte* » appelaient à la grève générale des écoles, collèges et lycées le soir même.

Pour la cinquième fois en moins de trois semaines, enseignants, parents et élèves de ce département devaient manifester, mardi 31 mars à Paris, afin de réclamer à nouveau « *un véritable plan d'urgence pour l'école en Seine-Saint-Denis* ». Alors qu'ils avaient demandé à être reçus à Matignon, les conseillers du premier ministre ont fait répondre aux syndicats, dès le lundi 30 mars, que le problème de la Seine-Saint-Denis devait se traiter à l'Education nationale. Lors de la dernière manifestation, jeudi 26 mars, Matignon avait déjà renvoyé les manifestants rue de Grenelle. « *La Seine-Saint-Denis, ce n'est pas qu'un problème d'éducation. Ils ont tort ; ils ne se rendent pas compte qu'ils jouent avec le feu* », commentait Monique Vuaillat, secrétaire générale du Syndicat national des enseignants du secondaire (SNES-FSU), avant la manifestation.

> « Il faudrait encore 140 postes d'enseignants mais aussi 160 postes de personnels »

Exaspérés par l'attitude du ministre de l'éducation nationale, qui, selon eux, « *laisse pourrir la situation* », et considérant que « *le temps nous est compté car le ministère parie sur les vacances de Pâques pour que la grogne s'essouffle* », les grévistes tentent dans l'urgence d'élargir leur mouvement.

Lundi 30 mars, une assemblée générale a été organisée à l'université de Saint-Denis (Paris-VIII) pour mobiliser les étudiants ; plus tard, une centaine d'enseignants ont envahi le hall d'entrée de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris. « *Il est important pour nous de nous adresser à un lieu symbolique du débat d'idées et de mobiliser des intellectuels pour donner une nouvelle résonance à notre mouvement* », a expliqué l'une des porte-parole des grévistes. Après plusieurs heures de discussions, plus de trente chercheurs et universitaires ont signé le « Manifeste pour le droit à l'éducation en Seine-Saint-Denis ».

Dans l'entretien qu'il a accordé au *Parisien*, Claude Allègre assurait que « *le plan de rattrapage permettra à terme de limiter les classes à dix-huit élèves* ». La section départementale du SNES s'est livrée à un chiffrage de cette mesure : il faudra créer 2 260 postes d'enseignants pour parvenir à l'objectif ministériel. A l'heure actuelle, les mille cinq cents heures promises au titre des « *mesures d'urgence* » par le ministère représentent l'équivalent de 83 postes...

Considérant ce chiffre largement insuffisant, le SNES, majoritaire dans le département, a refusé de s'asseoir à la table des négociations, qui doivent se poursuivre le 1er avril à l'inspection académique. « *Pour simplement rattraper le retard, il faudrait encore 140 postes d'enseignants mais aussi 160 postes de personnels administratifs, techniques, de service* », a précisé Monique Vuaillat lors d'une rencontre, lundi 30 mars, avec Alain Geismar, conseiller de Claude Allègre. « *Tout le monde connaît le dossier. On ne va pas y passer des années* », s'emporte la secrétaire générale du SNES.

Si le mouvement de protestation est, pour l'instant, circonscrit à la Seine-Saint-Denis, le ministère pourrait craindre une contagion du conflit en Ile-de-France. « *Même si le problème de la Seine-Saint-Denis est très spécifique, le Val-d'Oise peut facilement être touché à un moment ou un autre, tout comme le Val-de-Marne* », analyse un bon connaisseur de ce secteur.

Sandrine Blanchard et Béatrice Gurrey

Mise en examen de deux proches du nationaliste corse Marcel Lorenzoni

DEUX PROCHES du militant nationaliste corse Marcel Lorenzoni – sa compagne, Marie-Fabienne Maestracci, et l'un de ses frères, Maurice Lorenzoni – ont été mis en examen et écroués à Paris, samedi 28 mars, pour « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* », par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière. Ces mises en examen interviennent en marge de l'enquête sur l'assassinat du préfet Claude Erignac, le 6 février, à Ajaccio.

Les policiers ont saisi au domicile de Maurice Lorenzoni une sorte de guide du militant nationaliste, décrivant la fabrication d'engins explosifs et la manière de réagir en garde à vue. Son frère Marcel, dirigeant du mouvement U Colletivu per a Nazione (Collectif pour la Nation), avait été interpellé le 9 février, et mis en examen pour infraction à la législation sur les armes et détention d'explosifs.

DÉPÊCHES

■ **ENLÈVEMENT : deux enfants, âgés de trois et sept ans, ont été enlevés,** samedi soir 28 mars, près de Montoire (Loir-et-Cher), par un groupe d'une demi-douzaine de personnes. Cet enlèvement serait lié à la procédure de divorce opposant la mère, de nationalité française, à son mari, d'origine allemande. Après avoir bloqué la voiture de la jeune femme sur une petite route, les ravisseurs ont pris la fuite avec les enfants.

■ **JUSTICE : trois membres d'une même famille, poursuivis pour l'agression d'une institutrice à Marseille,** ont été condamnés en comparution immédiate à des peines de un à dix mois de prison ferme par le tribunal correctionnel. L'institutrice avait refusé de recevoir l'après-midi un enfant de trois ans qui ne pouvait être scolarisé que le matin. La famille avait roué de coups l'enseignante.

■ **CONTREBANDE : plus de dix tonnes de cigarettes de contrebande ont été saisies** par les douaniers, à Calais, dans la nuit de vendredi 27 au samedi 28 mars. Ces cigarettes, destinées à la Grande-Bretagne, ont été découvertes à bord d'un poids-lourd britannique censé transporter des articles textiles.

■ **ÉDUCATION : les éditions Bordas ont décidé de modifier un manuel de géographie** qui suscitait l'indignation des enseignants corses. Le livre, destiné aux élèves de cours moyen et intitulé *Terres de France,* reproduit un extrait d'article publié en 1996 par la revue *Hérodote* sur « les Corses et les lois de l'Etat ». Il commence ainsi : « *La loi n'est plus respectée dans l'île* », puis évoque la proportion de notes d'eau impayées et le non-respect du code de la route. L'ouvrage n'était pas encore en vente.

Le « Manifeste pour le droit à l'éducation »

VOICI des extraits du « Manifeste pour le droit à l'éducation en Seine-Saint-Denis » :



VERBATIM

Nous soutenons le mouvement des établissements de Seine-Saint-Denis engagés dans la grève depuis le 12 mars, parce que nous sommes profondément opposé(e)s à l'idée qu'on ne pourrait pas avoir les mêmes objectifs d'éducation en Seine-Saint-Denis, à Paris et dans le reste de la France (...),

parce que le plan de « rattrapage » du ministère ne répare pas l'injustice dont sont victimes les enfants de Seine-Saint-Denis, où sont exacerbés les problèmes socio-économiques,

parce que, pour arriver à une réelle égalité, le rattrapage doit inclure des mesures d'urgence, un collectif budgétaire et une programmation à court terme afin de permettre la baisse des effectifs (vingt élèves par classe), la mise en place de décharges de service pour la concertation des équipes et le suivi des élèves (...),

parce que, dans le cadre des solidarités nouvelles qui sont en train de se nouer entre les praticiens et les chercheurs, une réflexion sur la liberté des équipes pédagogiques et les stratégies d'aide aux élèves en difficulté est en train de se développer,

parce que, devant l'affaiblissement des institutions dans les banlieues, l'école reste, parmi les dernières présences de l'Etat, un des rares services publics de socialisation et permet de lutter contre les processus et les idéologies d'exclusion.

Approuvé par trente-six universitaires et chercheurs, ce texte est signé par, notamment : Gérard Althabe, Christian Baudelot, François Bonvin, Pierre Bourdieu, Michel Bozon, Patrick Champagne, Christophe Charle, Bernard Charlot, François Chesnais, Jean-Michel Faure, Michel Ferrand, Jacques Girault, Jacques Kergoat, Gérard Mauger, Dominique Merllié, Francine Muel-Dreyfus, Louis Pinto, Louis Queré, Madeleine Rebérioux, Jean-Louis Robert, Alain Touraine, Michel Wieviorka.

Selon l'Insee, un Français sur quatre se déclare sans religion

LA BAISSE de la pratique religieuse et de l'appartenance des Français à la religion – observée depuis longtemps par la plupart des instituts de sondage, mais régulièrement contestée par les autorités confessionnelles – est confirmée par la première enquête statistique publiée par l'Insee sur ce sujet depuis près de dix ans.

Une étude de 1996, portant sur un échantillon de huit mille familles, révèle qu'un Français sur quatre se déclare sans pratique ni appartenance religieuses. Ce chiffre est en augmentation par rapport à la même enquête de 1987 (25 % contre 22 %). Toutes les tranches d'âge sont touchées par cette désaffection. Ce sont les jeunes (15-25 ans) qui se disent en plus grand nombre sans religion : 40 % contre 35 % en 1987. Le pourcentage est à peine plus bas dans la tranche au-dessus : 35 % chez les 25-39 ans.

Les chiffres de la pratique religieuse (mesurée dans cette enquête par une simple déclaration et non par des observances comme la messe du dimanche) sont globalement en augmentation depuis neuf ans (de 13 à 16 %). Mais cette remontée n'est due qu'aux personnes âgées de soixante ans et plus. Dans cette tranche d'âge, les pratiquants réguliers sont passés de 21 à 28 %. Leur nombre reste stable ou est même légèrement déclinant dans toutes les autres classes d'âge. 8 % seulement des jeunes (15-25 ans) déclarent pratiquer une religion.

Si l'âge et surtout le sexe (les femmes pratiquent près de deux fois plus que les hommes) déterminent encore largement le niveau de pratique et d'appartenance, en revanche la religion sert de moins en moins à définir un groupe social. On ne pratique plus en fonction d'un revenu ou d'un diplôme. Le niveau de la pratique religieuse reste aussi faible dans la population ouvrière que chez les cadres ou artisans (autour de 12 %). Seuls les agriculteurs font légèrement remonter la moyennne.

Les étrangers en France sont deux fois plus nombreux que les Français (31 % contre 15 %) à se déclarer pratiquants. Sans doute faut-il y voir une manière d'affirmation de leur identité et de leur volonté d'intégration. On peut y voir aussi un héritage culturel, selon une observation bien mise en évidence dans l'enquête : la pratique religieuse est moins le signe d'une appartenance sociale que d'un héritage familial. Sur cent personnes interrogées dont la mère n'est ou n'était pas croyante, 85 déclarent n'avoir aucune religion. En revanche, plus de 40 % des Français dont les parents étaient pratiquants continuent de pratiquer.

Henri Tincq

Me Varaut tente de démonter la thèse de la « criminalité de bureau »

L'avocat a repris sa plaidoirie, interrompue mercredi par la mort de l'épouse de l'accusé, en attaquant de front l'argumentation des parties civiles. Selon lui, « le crime collectif ne rend pas complices ceux qui ne connaissaient pas le plan concerté »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Pareil à lui-même. Maurice Papon est présent, calé dans son fauteuil, le visage mangé par la main gauche, en appui. Costume sombre, cravate noire : accusé endeuillé et silencieux. Son regard, peut-être, disparaît un peu plus que de coutume derrière ses lunettes à large monture.

Une voix monte dans le prétoire. *« Il n'y a pas de commune mesure entre l'émotion suscitée par les victimes, ces morts sans visage, sans sépulture, et le malheur personnel de celui qui est devant vous. »* Lundi 30 mars, Me Jean-Marc Varaut reprend sa longue plaidoirie interrompue, mercredi 25, par le décès de l'épouse de l'accusé (*Le Monde* du 26 mars). Il jette quelques mots d'avocats, implicitement voilés de condoléances, puis : « [Maurice Papon] *est là pour assumer. Il est là pour dire non à l'accusation de crime contre l'humanité dont on veut l'accabler dans un procès qui le dépasse comme jamais un procès n'a dépassé un accusé.* » Ce procès, dit-il, « *intéresse son honneur et celui de ses enfants* ».

En une heure, Me Varaut rassemble tout d'abord ce qu'il considère comme « *les acquis de la démonstration* » qu'il fit, une semaine auparavant, devant la cour et les jurés : il n'y eut pas occultation des déportations, car les pièces du dossier étaient déjà connues à la Libération ; le statut des juifs de Vichy ne menait pas à l'extermination ; il n'existait pas de plan concerté entre Vichy et les Allemands. Puis, il centre son propos : *« Le crime contre l'humanité, ce n'est pas un crime aggravé. C'est un crime d'Etat, institutionnel, collectif. Ce sont les crimes des pays de l'Axe (Allemagne, Italie...).* » Or, observe-t-il, « *la fonction publique de Vichy n'a pas été jugée criminelle* ». La préfecture de Bordeaux, dit-il en substance, ce n'est pas un service public criminel. Ce n'est pas la milice de Bordeaux.

SEULEMENT LES ACTES

Et le défenseur saisit de front l'argumentation de ses contradicteurs. *« Me Zaoui a inventé la thèse de la criminalité de bureau. Pour un crime contre l'humanité, il importait peu qu'il y ait des ordres ou des moyens pour assassiner. La preuve, c'était l'absence de preuves. Selon Me Zaoui, les fonctionnaires sont coupables non par ce qu'ils ont fait, mais par ce qu'ils sont. C'est un crime d'appartenance.* » Or Me Varaut plaide avec force la responsabilité individuelle : *« Nul n'est pénalement responsable que de son propre fait. » « Le crime collectif ne rend pas complices ceux qui ne connaissaient pas le plan concerté »*, dit-il encore. Et aussi : *« Cette théorie du crime de papier a un but : mettre le droit pénal entre parenthèses. C'est exclure la relation de cause à effet. Peu importe le couteau, pourvu qu'il y ait la plaie.* [Or] *il n'y a pas de présomption de culpabilité du fait que Maurice Papon est un fonctionnaire.* »

Aussi Me Varaut refuse-t-il l'approche des parties civiles qui ont demandé aux jurés de ne pas « *saucissonner* » le dossier. *« Je refuse la responsabilité collective*, répète-t-il. *Le jugement pénal est individualisé.* » L'avocat veut donc s'attacher aux actes, et seulement aux actes, de Maurice Papon. Et à ses initiatives. « [Maurice Papon], explique-t-il, *n'a jamais pris une initiative détachable de sa fonction. Rien qui ne fût une délégation du préfet dont il était le délégataire.* » Rien à voir, résume-t-il, avec la décision de Paul Touvier de fusiller des otages, rien à voir avec l'initiative de Klaus Barbie de faire enlever et déporter les enfants d'Izieu.

Replongeant dans l'épaisseur du dossier, le défenseur observe que « *les arrestations relevaient du préfet régional Maurice Sabatier (...) qui avait les pouvoirs de police et de gendarmerie* ». Il note que celui-ci s'était « *réservé* » les affaires juives et estime que le préfet, s'il avait donné à Maurice Papon délégation de signature, demeurait cependant « *le patron particulier de ces affaires* ». Puis le défenseur de l'ancien secrétaire général de la Gironde combat l'idée selon laquelle le fichier des juifs constituait « *l'arme du crime* ».

LE CAS LIBRACH

« Pour que le fichier soit l'arme, il aurait fallu qu'il ait été fait pour commettre le crime », dit-il, avant de faire état de diverses correspondances établissant, selon lui, que les Allemands disposaient déjà du fichier en 1940. Ainsi, concernant les rafles, il évoque la « *remise douteuse* » des listes à l'occupant. *« Quand on parle de fiches, c'est toujours sous la forme d'hypothèses. »*

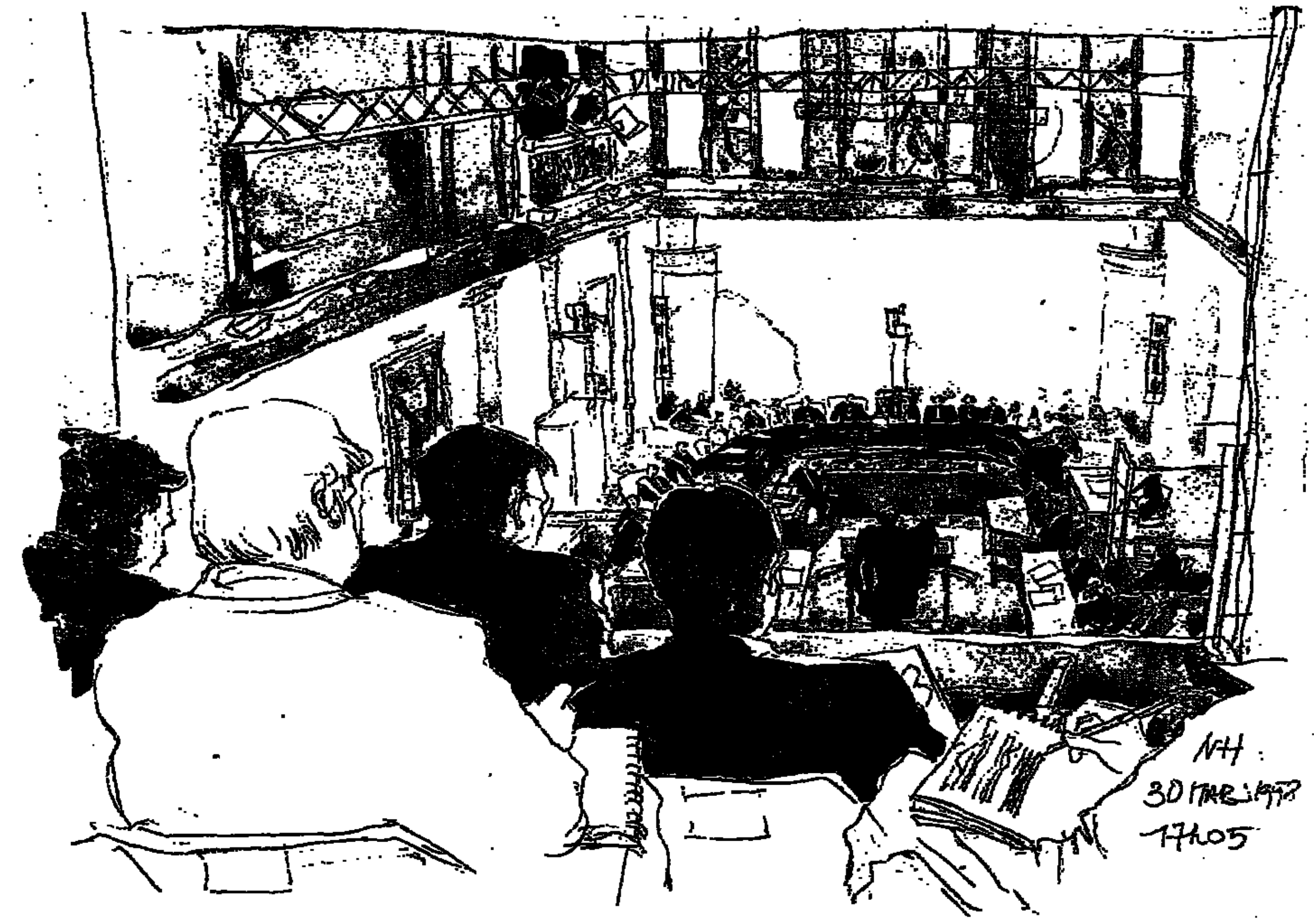
L'avocat embrasse enfin sa cause au cas par cas, convoi par convoi, rafle après rafle. Cela nécessitera deux journées d'audience. Pour ce jour, il se limite aux deux premiers faits. Le transfert de Léon Librach du camp de Mérignac à celui de Drancy, tout d'abord. « *La preuve du vide de ce dossier* », estime l'avocat, qui souligne que se trouve là le seul ordre de transfert signé de la main de Maurice Papon. *« Il y a bien le cas des juifs hongrois* [arrêtés en mars 1943], note-t-il, *mais ces faits sont en dehors de votre saisine.* » La défense a beau jeu de critiquer l'inaction du parquet général, qui n'a pas poursuivi cette partie du dossier, prétextant l'absence de parties civiles.

Pour le cas de Léon Librach, dont Maurice Papon avait dit à l'audience qu'il avait été sa « *malédiction* », Me Varaut s'accroche à la chronologie. L'ordre de transfert de cet homme arrêté par les Allemands en avril 1942 date du 25 juin, soit peu après la prise de fonctions du nouveau secrétaire général. L'intervention est « *ponctuelle* » en l'absence du préfet, plaide Me Varaut. *« Et le transfert n'a eu lieu que le 8 juillet. Or* [à cette date] *il n'y a pas de plan de déportation* », soutient-il. Au risque de jouer les équilibristes sur les dates : les débats ont montré que, dès le 2 juillet 1942, la police allemande avait demandé aux autorités françaises de « *provoquer le plus rapidement les mesures nécessaires en vue de l'évacuation de tous les juifs des deux sexes porteurs de l'étoile, entre seize et quarante-cinq ans* ».

Enfin, le conseil de l'accusé aborde la rafle du 16 juillet 1942. *« Le processus opérationnel est policier »*, affirme-t-il, estimant que « *l'initiative préfectorale* » émane du cabinet du préfet. Puis, il analyse les trois documents signés par l'ancien secrétaire général. Un compte rendu d'opérations établi par Pierre Garat et repris à son compte – « *Informer le préfet, c'est le devoir de Pierre Garat, ce n'est pas être le complice de l'injonction allemande* », soutient Me Varaut. Un ordre de « *mission de renseignement* » délivré par Maurice Papon au même Garat – « *une présence observatrice, plus qu'active* », selon l'avocat. Une lettre au gouvernement de Vichy, pour faire part de la menace de déportation de juifs français – « *un appel au secours, un acte de sauvegarde* », affirme-t-il encore.

Attentifs, les jurés écoutent l'ultime plongée dans le dossier. Et noircissent leurs blocs-notes.

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt



La suite de la plaidoirie de Me Jean-Marc Varaut. La mezzanine de presse affiche complet.

Serge Klarsfeld édite Jacques Chirac

Le livre compte quarante-huit pages. Sa couverture blanche à liseré rouge ressemble à celle de Gallimard. Toute comparaison s'arrête là. Cet opuscule, imprimé à 3 000 exemplaires, est édité par l'association Les fils et filles de déportés juifs de France, présidée par l'avocat et historien Serge Klarsfeld. Il rassemble les principales déclarations de Jacques Chirac sur le génocide et le régime de Vichy. On y retrouve des discours qui remontent aux années 80 et, surtout, l'allocution du chef de l'Etat, le 16 juillet 1995, à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv' des 16 et 17 juillet 1942.

Me Klarsfeld a adressé le premier exemplaire à l'auteur. Il vient d'envoyer un volume à chaque parlementaire. Il envisage d'en expédier aux bibliothèques. « *Un livre, cela reste*, dit-il. *Je voulais que ces discours soient mieux connus. C'est aussi une marque de reconnaissance : je suis admiratif des hommes d'Etat qui vont à contre-courant. Sur ce sujet, depuis plus de dix ans, Jacques Chirac parle clair.* »

★ ***Discours et messages*, de Jacques Chirac, FFDJ, 32, rue La Boétie, 75008 Paris.**

Claude Lanzmann, cinéaste, auteur de « Shoah »

« Y a-t-il une réparation possible, une sanction adéquate pour cette perte immense ? »

« Votre opinion sur le procès Papon a-t-elle évolué en fonction des aléas des audiences ?

– J'ai changé d'avis plusieurs fois, et cela me semble normal. Je comprends ceux qui ont voulu le procès, qui ont besoin que Papon soit condamné : la disparition des leurs est la torture même, ils ne se résolvent pas à la douleur de la perte, à la douleur de l'irrémédiable. Ils réclament justice, et cette exigence est devenue le sens même de leur vie. Mais les procès, ce n'est pas mon univers, je ne suis ni juge ni procureur, ce n'est pas ma posture. Y a-t-il une réparation possible, une sanction adéquate pour cette perte immense ? D'une certaine façon, je m'éprouve au-delà.

» On a par ailleurs le droit de nourrir des doutes sur la signification d'un procès qui se tient tant d'années après les événements et de s'interroger sur ses vertus pédagogiques. Est-on sûr qu'elles l'emporteront sur ses effets pervers ? Je crois profondément à l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, mais les juger aujourd'hui, c'est justement et paradoxalement les prescrire, en finir, y mettre un point final. Je soutiens qu'on n'en finit jamais avec ça. C'est pour cette raison que le dernier plan de *Shoah* est un train qui roule, interminablement.

» Dans l'ensemble, pourtant, le procès s'est dignement déroulé et le président a conduit les débats avec maîtrise et équité. Pour moi la culpabilité de Papon est établie. Oui, l'accusé occupait bel et bien sa fonction dans l'administration du mal. S'il y a quelque chose de neuf dans ce procès et qu'on doit porter à son actif, c'est précisément l'interrogation qui s'y est déployée sur ce type de responsabilité. Mais je me méfie aussi du caractère symbolique de ces débats. Il est très difficile de juger un seul homme pour tout un système, toute une politique, de lui en faire porter tout le poids. Même si les réquisitions de l'avocat général et celles de certains avocats des parties civiles ont dit clairement que ce n'est pas le cas, d'autres, avec effets de manches et emportements rhétoriques, ont brossé un tableau complètement faussé de la réalité d'alors, projetant sur elle les lumières et les cohérences d'aujourd'hui.

– Parmi les témoins rencontrés et filmés dans *Shoah*, y en a-t-il qui vous paraissent proches de Maurice Papon ?

– Papon serait ce qu'on appelle en allemand un *Schreibtisch Verbrecher* – un criminel de bureau. Le *Schreibtisch Verbrecher* exemplaire dans *Shoah*, c'est Walter Stier, ancien chef du bureau 33 de la Reichsbahn [les chemins de fer du Reich], qui organisait les « *voyages de groupe* » et dressait les plans de marche des « *trains spéciaux* » – trains de la mort en vérité – jusqu'à leur destination finale, les camps d'extermination. Membre du parti nazi, siégeant au cours de la guerre dans le district d'Auschwitz, il savait parfaitement – tout en restant, comme il me le disait, « *vissé à son bureau* » – vers quel effroyable destin il acheminait les déportés. On ne l'a jamais jugé, jamais poursuivi et il a continué après la guerre à s'occuper des trains spéciaux (voyages de groupe pour travailleurs immigrés ou visites d'Etat) jusqu'à sa retraite paisible, qu'il a passée le plus souvent en Syrie, où était mariée sa fille.

» Maurice Papon prétend que pour le déclarer, lui, coupable, il faudrait apporter la preuve qu'il savait ce qui se passait à Auschwitz. Une chose est certaine : il devait bien savoir que les vieillards et les enfants n'étaient pas internés, déportés et entassés dans les wagons à bestiaux pour leur bien !

» Mais cette question du « *savoir* » est en effet centrale. Dans une partie de l'entretien avec Jan Kraski – non montée dans la vision définitive de *Shoah* –, cet ancien courrier de la résistance polonaise, qui venait de rapporter au président Roosevelt ce qu'il avait vu dans le ghetto de Varsovie et dans le camp d'extermination de Belzec, relate une autre rencontre qu'il eut le lendemain, à la demande même de Roosevelt, avec Felix Frankfurter, un juif américain, président de la Cour suprême des Etats-Unis, à qui il fit le même récit.

> « La longueur est un facteur plutôt positif, parce que les gens ont appris à vivre avec " ça " »

Kraski raconte que Frankfurter l'écouta longuement sans un mot, arpentant son grand bureau de plus en plus nerveusement, puis lui lança lorsqu'il eut terminé : « *Jeune homme, je ne dis pas que vous êtes un menteur. Mais je ne vous crois pas !* » Il y a beaucoup de profondeur dans cette incrédulité. Que pouvaient signifier Treblinka, Sobibor ou Belzec vus d'un confortable bureau de Washington dans l'hiver 1942-1943 ? Comment appréhender cette réalité qui défie la connaissance et l'imagination ? Cela pose un problème plus grave et plus central encore : que signifie être un contemporain de la Shoah ? N'oublions pas que les nazis tenaient au secret de l'extermination et faisaient tout pour effacer les traces du crime à l'instant même où ils le commettaient. Ce n'est pas pour rien que la Shoah a pu être définie comme un « *événement sans témoin, un événement dont le projet même est, historiquement, l'oblitération littérale de ses témoins* ».

» La question de la proximité du lieu du crime compte : les « *contemporains* » de la Shoah, ce sont d'abord les tueurs eux-mêmes, puis les Juifs des Sonderkommandos, les commandos spéciaux formés de détenus qui étaient affectés aux chambres à gaz et aux fours crématoires, qui étaient eux-mêmes régulièrement liquidés, et les détenus – hommes et femmes des blocks de Birkenau, par exemple, qui jouxtaient les chambres à gaz (Anne-Lise Stern parle de cela très bien dans le dernier numéro de la revue *L'Infini*). Peut-être aussi les Polonais, puisque l'extermination était chez eux une sorte de « *secret public* ». Mais nous-mêmes, aujourd'hui, malgré la communication instantanée, la télévision, Internet, etc., de quoi sommes-nous, de quoi avons-nous été les contemporains ? Avons-nous été véritablement les contemporains des génocides cambodgien, rwandais, avons-nous été les contemporains de Sarajevo ? Il y a une séparation des consciences, et la monade leibnizienne, sans portes ni fenêtres, demeure hélas notre destin. La compassion, la solidarité, la fraternité, l'imagination de l'Autre doivent précisément se construire, se forger à partir de cette fermeture originaire.

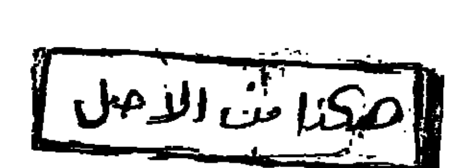
– Cela signifie-t-il qu'à votre avis Maurice Papon ne fait pas partie des « *contemporains* » de la Shoah ?

– Ce que je dis là n'exonère en rien Papon. Il n'était pas sur place, il ne faisait pas partie des équipes de tueurs, mais ceux qu'il laissait ou faisait déporter de Bordeaux périssaient quelques jours ou quelques semaines plus tard dans les chambres à gaz de Birkenau. Je veux seulement montrer, puisqu'il s'agit de juger, toutes les difficultés et les ambiguïtés d'un pareil procès. Il me semble qu'en toute rigueur, et quelle que soit la réponse qu'on lui donne, on est en droit de poser cette question : « *Aurait-il agi de la même façon s'il avait su ce qui se passait dans une chambre à gaz ?* » Mais là encore, que veut dire « *savoir* » ?

– Quels reproches adressez-vous à la procédure qui est en train de s'achever ?

– En tout cas pas sa longueur. La longueur est un facteur plutôt positif, parce que les gens ont appris à vivre avec « *ça* », au-delà du sensationnalisme. Ils apprennent à se poser ces questions dans la quotidienneté du procès. En cela, peut-être, réside tout de même une de ses « *vertus pédagogiques* ». Mais il y a pour moi quelque chose de vicié dans la cérémonie judiciaire. Toutes les issues me semblent également mauvaises : l'acquittement est impossible, il serait injuste, l'emprisonnement à terme et la mort en prison dérisoires. Papon, je le pense, sera condamné, mais il y aura incommensurabilité totale entre ce qui s'est passé et la sanction qui le frappera. Il faudrait imaginer autre chose. »

Propos recueillis par Nicolas Weill

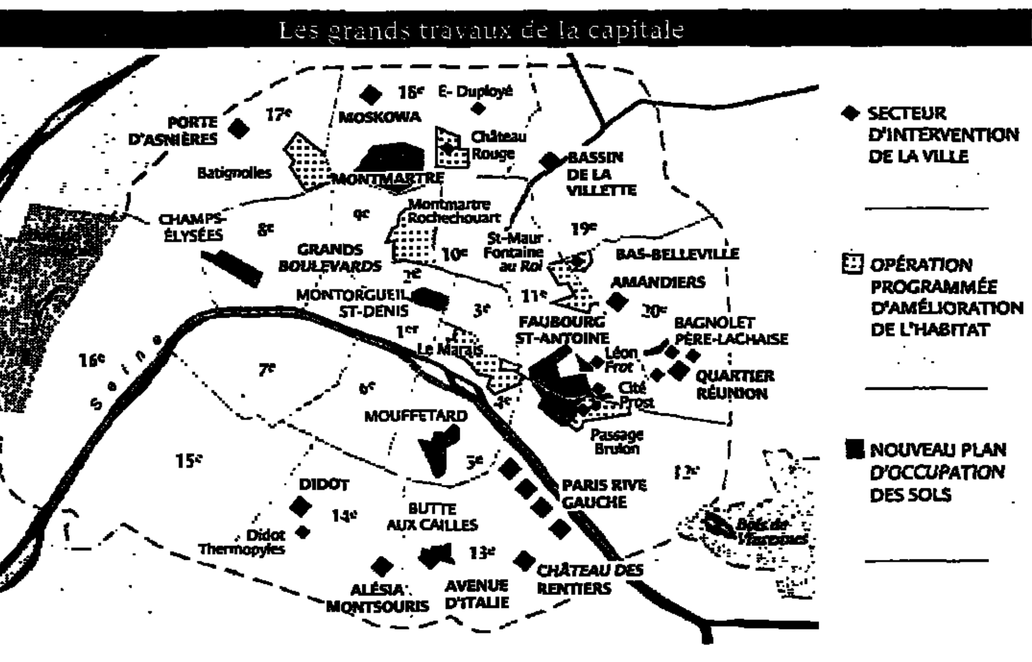


L'« urbanisme à visage humain » piétine à Paris

Le maire de la capitale tente de reconquérir l'opinion avec une politique d'aménagement des quartiers plus soucieuse du cadre de vie des habitants. Cette rupture en demi-teinte par rapport à la politique de bétonnage menée antérieurement ne satisfait pas pleinement les associations

JEAN TIBERI réussira-t-il avec la politique de l'urbanisme à se reconstruire une image ? C'est l'une des questions posées à Paris, à l'approche de la mi-mandat d'un maire – très fragilisé par les affaires et par un travail de sape visant à son éviction, à l'intérieur de sa propre majorité – qui n'a toujours pas réussi à imposer sa marque dans la gestion de la capitale. Quelques mois après la perte de six arrondissements parisiens aux municipales de 1995, le nouveau maire RPR, officiellement *chef de file de la droite dans la* ville, avait annoncé son intention de tenir compte du message adressé par les électeurs en proposant *« une nouvelle pratique de l'urbanisme »* et *« une plus grande attention portée aux questions de cadre de vie et de protection des quartiers »*.

Le nouveau reflux de la majorité municipale à Paris aux élections régionales du 15 mars, après l'élection de sept nouveaux députés de gauche en juin 1997, montre que ce que Jean Tiberi appelle *« un urbanisme à visage humain »* n'a pas suffi à modifier le jugement des Parisiens, qui semblent rester indifférents à une politique présentée comme l'axe d'une éventuelle reconquête de l'opinion. *« Jean Tiberi ne fait qu'adapter sa politique de l'urbanisme aux difficultés budgétaires que rencontre la ville*, estime Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste au Conseil de Paris. *Il manque toujours à Paris un projet de culture urbaine plus proche de ses habitants. »*



■ LE VIRAGE DE BELLEVILLE

L'exemple le plus souvent cité par l'entourage de Jean Tiberi, comme preuve de l'engagement du maire dans cette *« nouvelle page de l'urbanisme parisien »*, se situe dans le 20e arrondissement. La ZAC du Bas-Belleville a été abandonnée après les municipales : un virage à 180 degrés par rapport aux projets précédents. L'aménagement lancé en 1988 avait suscité l'opposition des habitants et du tissu associatif local, dans ce quartier pittoresque et cosmopolite. La plupart des opérations immobilières du quartier étaient menées en force, avec parfois des résultats catastrophiques, comme le départ des commerçants.

Octobre 1995 marque l'abandon du projet de Didier Bariani, le maire sortant (UDF) du 20e arrondissement, sévèrement battu aux municipales. Les démolitions d'immeubles sont arrêtées et la Ville de Paris accepte le principe d'*« une intervention douce... dans un souci constant du maintien de la population »*. Une procédure d'amélioration programmée de l'habitat (OPAH) remplace la ZAC. Le rôle des associations est reconnu et, en octobre 1996, Jean Tiberi se rend en personne dans les modestes locaux de la Bellevilleuse, la plus puissante organisation du quartier.

La rencontre a été précédée de réunions de travail avec l'administration parisienne. Michel Charzat, le nouveau maire (PS) du 20e, joue un rôle actif d'intermédiaire. *« C'est sûr que notre attitude constructive permet à la Mairie d'afficher une certaine efficacité*, reconnaît Nicolas Rialan, le président de la Bellevilleuse. *Peu importe que cela serve Tiberi, notre souci est que les choses bougent. Nous sommes maintenant à l'heure de vérité. »*

■ LA VITRINE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE

La *« protection et* [la] *mise en valeur »* du faubourg Saint-Antoine ont toujours été présentées par Jean Tiberi comme la vitrine d'un *« nouvel urbanisme, plus humain et de proximité »*. Quelques jours avant son discours-programme devant le Conseil de Paris, le nouveau maire de Paris avait visité ce quartier dominé par les activités artisanales et commerciales du meuble, pour y ouvrir *« une grande campagne d'information et de concertation »*. En juillet 1996, il inaugurait en grande pompe la Maison du faubourg Saint-Antoine, censée devenir *« un lieu d'information et d'échanges »*.

Jean Tiberi prenait ainsi ses distances avec des projets adoptés par le Conseil de Paris en janvier 1994. Ceux-ci avaient suscité l'opposition d'une partie des habitants du quartier. Deux mille cinq cents d'entre eux avaient signé une pétition rédigée par l'association Onze de pique, demandant l'*« arrêt des démolitions massives »*. Après deux réunions entre les représentants de la Ville et les associations, le projet de modification du plan d'occupation des sols (POS) a été soumis à enquête publique en juillet 1997 et approuvé en janvier 1998.

Cette concertation est aujourd'hui présentée comme un *« simulacre »* par l'association Onze de pique, qui a déposé, le 11 mars, devant le tribunal administratif, un recours contre l'enquête publique. *« Nous sommes prêts à sacrifier quelques avancées, comme l'élargissement du périmètre de protection, pour remettre à plat un projet qui n'est pas suffisamment protecteur »*, explique Laurent Mori, le président d'Onze de pique. Les élus des arrondissements touchés se montrent, eux aussi, très critiques. Georges Sarre, maire (MDC) du 11e arrondissement, estime que, si *« le programme annoncé allait dans le bon sens, Jean Tiberi ne va pas jusqu'au bout de sa logique. La spéculation immobilière se poursuit »*.

Avant lui, Jean-François Pernin, maire (UDF-FD) du 12e arrondissement, avait pris ses distances avec la majorité municipale. Dans une lettre datée du 5 janvier, il avait regretté des *« retards dramatiques pour l'avenir du quartier »*. *« La restauration, le prêt-à-porter continuent à prendre la place des activités traditionnelles. Les commerces du meuble font partie de l'image de l'arrondissement et de Paris »*, ajoute M. Pernin, en affirmant qu'*« il faut se donner les moyens de créer dans l'Est de Paris un centre européen des métiers d'art »*.

■ RUPTURE À PARIS RIVE-GAUCHE

Malgré les intentions affichées par Jean Tiberi, la ZAC Paris-Rive gauche continue à apparaître comme le domaine réservé de Jacques Toubon : le maire (RPR) du 13e arrondissement, dont les vues sur l'Hôtel de Ville sont connues, a dressé, lundi 30 mars, un nouveau bilan de la plus vaste opération d'urbanisme de la capitale, sans jamais citer Jean Tiberi. Paris-Rive Gauche semble en effet échapper aux nouveaux préceptes d'urbanisme édictés par le maire de Paris.

A la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat, le Conseil de Paris avait dû modifier son projet, en juillet 1996, pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture et de l'opposition des associations locales. La commission d'enquête avait accepté cette nouvelle mouture, en imposant toutefois la création d'une cellule permanente de concertation. La rupture, le 12 février, entre les aménageurs et une association, dans l'un des groupes de travail de ce comité a montré les limites de cette structure.

« Nos propositions ne sont jamais prises en compte », estime Jean-Paul Reti, le président de l'Association pour le développement du 91, quai de la Gare, un regroupement de 260 artistes qui travaillent, depuis 1980, dans d'anciens frigos et des ateliers de la SNCF, près de la Grande Bibliothèque. *« La concertation ne fonctionne pas. Les modifications proposées ne sont que des rattrapages sous la contrainte, économique en particulier. »* Après avoir introduit sans succès un recours gracieux auprès du maire de Paris, quatre associations ont déposé, le 25 mars, un recours contentieux pour tenter d'obtenir l'annulation du nouveau plan d'aménagement de la zone (*Le Monde* du 28 mars).

■ TOILETTAGE AVENUE D'ITALIE ET GRANDS BOULEVARDS

Après la spectaculaire et coûteuse rénovation des Champs-Elysées, l'avenue d'Italie, dans le 13e arrondissement, fait l'objet d'une opération de voirie. Commencés en octobre 1997, les travaux d'élargissement des trottoirs et de plantation de nouveaux arbres s'étaleront sur vingt-huit mois. Les grands boulevards, de la place de la République à la Madeleine, seront eux aussi remis en valeur d'ici 2001. La « méthode Tiberi » a servi à mettre en place des outils de concertation. Le « comité des grands boulevards » réunit régulièrement les maires des six arrondissements intéressés, les associations de commerçants, les services de la voirie et la préfecture de police. Des problèmes pourraient surgir quand il sera question des limitations de la circulation et du stationnement.

■ PLUS D'ÉQUIPEMENTS D'ALÉSIA À LA VILLETTE

Plusieurs opérations d'aménagement ont été nettement modifiées depuis l'arrivée de Jean Tiberi à la mairie de Paris. La ZAC Alésia-Montsouris dans le 14e arrondissement, a fait l'objet d'un protocole d'accord, en octobre 1996, entre les associations et la filiale de la RATP à qui appartiennent les terrains. Le programme a été allégé, les espaces verts ont été augmentés et les équipements publics ainsi que les transports collectifs améliorés. Le passage d'une situation conflictuelle à une réelle concertation permet au programme de continuer... à la satisfaction des promoteurs engagés dans l'opération.

Même évolution dans la rénovation du quartier du bassin de la Villette. Une école et une halte-garderie vont être construits dans cette ZAC de 1 100 logements, comme le demandaient les habitants. Mais les associations, appuyées par la mairie (PS) du 19e arrondissement, ont dû batailler ferme pendant plus d'un an, jusqu'en janvier 1997. *« Les choses ont pu bouger en raison du rapport de forces établi par les habitants »*, estime Roger Madec, maire d'un arrondissement où il estime que 85 % du bâti a été démoli au cours des vingt-cinq dernières années.

Mais d'autres opérations font l'objet de vives contestations dans cet arrondissement. Les habitants du quartier Jaurès-Manin réclament, sans les obtenir, des améliorations dans un lotissement de 400 logements. Même chose pour un programme sur deux hectares autour des Buttes-Chaumont, où les associations manifestent pour se faire entendre du promoteur. Par ailleurs, les occupations de chantier recommencent à chaque fois que les engins de terrassement se présentent sur le jardin Villemin, un espace vert du 10e arrondissement que les associations souhaitent voir préserver au maximum, comme l'avait d'ailleurs annoncé Jean Tiberi en novembre 1997.

Ainsi, le maire de Paris, qui a pourtant remplacé plusieurs responsables de ses services chargés de l'urbanisme, ne parvient pas à traduire dans les faits certaines de ses intentions. Pour une opération « Porte Maillot » abandonnée dès le début de sa mandature, nombre d'autres projets piétinent ou se poursuivent malgré l'opposition des habitants. On continue ainsi à densifier la ZAC Chateau-des-Rentiers, au milieu de ce 13e arrondissement complètement défiguré par l'urbanisme bétonneur de son prédécesseur. Dans ce contexte, l'annonce *(lire ci-dessous)* d'un vaste débat public, d'ici quelques mois, sur sa politique d'urbanisme, prend une importance cruciale pour Jean Tiberi, qui y voit un moyen de reprendre la main vis-à-vis de ses opposants, de gauche comme de droite.

C. de C.

Des « quartiers tranquilles » à petite vitesse

Présentés comme *« une vraie révolution »* par Jean Tiberi, les *« quartiers tranquilles »* veulent traduire *« une nouvelle répartition de l'espace public pour favoriser d'autres modes de transport que l'automobile* [...] *afin de réduire la pollution »*. Les aménagements vont de la « zone 30 » avec ralentisseurs aux carrefours surélevés, à la création de pistes cyclables, ou encore à la mise en place d'un nouveau régime de stationnement. Dix quartiers de ce type devraient être réalisés d'ici au mois de juin. Des crédits de 30 millions de francs – dont 35 % à la charge du conseil régional d'Ile-de-France – ont été inscrits au budget 1998.

Pour Jean-François Biet, conseiller Vert du 19e arrondissement, *« le concept de quartier tranquille est une réponse timorée à l'impérieuse nécessité de restreindre la circulation automobile »*. Il compare les sommes engagées pour ces dix quartiers aux 140 millions de francs consacrés aux aménagements de la zone autour de la rue Montorgueil, réalisés pendant le dernier mandat de Jacques Chirac.

Jean Tiberi, maire de Paris

« Nous organiserons avant la fin de l'année un débat public de bilan à mi-mandat »

« En utilisant l'expression "urbanisme à visage humain", laissez-vous entendre que vous souhaitez une rupture par rapport à ce qui était fait avant vous ?

– L'urbanisme qui s'est fait avant mon élection correspondait à un besoin. Les ZAC ont permis de construire des logements sociaux et des équipements publics, mais les Parisiens souhaitent maintenant un nouvel urbanisme, plus proche des habitants, avec un réel dialogue et plus de concertation. Il faut moins de grands ensembles et plus de place à la réhabilitation ou à la restauration. La priorité, c'est maintenant la qualité de la vie.

» L'amélioration de la vie quotidienne des Parisiens doit être prise en compte par tous les services de l'administration municipale. Il faut également revoir l'équilibre entre l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement – sans toucher à l'unité de la capitale – pour que soient entendus les souhaits des habitants. Jacques Chirac a imposé un maire à la capitale : les Parisiens se sont reconnus pour la première fois dans leur élu. Mais moi, je veux être le maire des Parisiens tout autant que le maire de Paris. Je me sens avant tout concerné par la vie locale.


JEAN TIBERI

– Vous avez annoncé la création d'une conférence périodique sur la qualité de la vie à Paris. Où en est ce projet ?

– Nous avons des commissions extramunicipales qui fonctionnent sur tous les problèmes d'urbanisme. Nous ferons avant la fin de l'année un grand débat pour analyser les résultats de cette concertation, nous y inviterons toutes les associations et les maires d'arrondissement. Et nous verrons à ce moment-là s'il y a des propositions, des suggestions, des critiques. Ce sera une sorte de bilan à mi-mandat qui me permettra de connaître les réactions de la population. On pourra considérer que c'est un moyen de relancer mon action à la tête de la mairie de Paris. J'ai pour l'instant la conviction que les nouvelles orientations que j'ai données à l'urbanisme à Paris correspondent à ce que souhaitent les Parisiens à ce moment donné de l'histoire de leur ville. Ce sera un moyen de faire un débat indépendant des campagnes électorales. Et si on doit faire plus et mieux, il faudra immédiatement réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

– Précisément, si la concertation que vous avez mise en place a abouti sur quelques opérations comme Belleville ou Alésia-Montsouris, elle est en panne pour la ZAC Paris-Rive gauche et le faubourg Saint-Antoine. Que comptez-vous faire pour débloquer ces situations ?

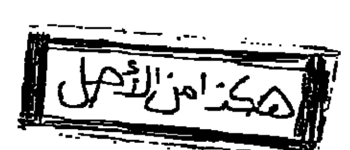
– La possibilité d'engager des recours contre des opérations d'aménagement constitue une garantie pour les citoyens. Je considère effectivement la protection du faubourg Saint-Antoine comme une opération exemplaire. Je ne suis pour rien dans les six mois de retard apportés par les commissaires pour déposer leur rapport sur l'enquête publique. Il faudra nous juger sur la modification du plan d'occupation des sols qui sera discutée au Conseil de Paris au mois de juin. La Ville appliquera tous les textes en sa faveur pour la protection de ce quartier, en gardant la maîtrise de l'opération.

» Pour Paris-Rive gauche, ses adversaires sont contre le principe même de cet aménagement, sur un secteur pourtant semi-vierge. Je leur rappelle qu'il s'agit de réaliser sur plus de vingt ans des logements et des activités économiques, indispensables pour l'équilibre économique et géographique de la capitale. Les ressources de la Ville ont tendance à diminuer. Nous ne voulons pas trop augmenter les impôts, tout en nous donnant les moyens de respecter plusieurs ambitions. Paris doit assurer le maintien de ses emplois en restant une capitale économique internationale. La capitale de la France a également vocation culturelle, universitaire et médicale pour ne pas devenir une ville-dortoir ou une ville-musée. C'est pourquoi, après avoir mis à sa disposition les terrains de la Grande Bibliothèque, nous avons proposé à l'Etat de faire de Paris-Rive gauche un pôle universitaire sur 130 000 mètres carrés.

– Votre volonté de maintenir le programme de réalisation des voies réservées aux cyclistes, en dépit des réticences, y compris chez certains de vos propres amis, signifie-t-elle que vous voulez réduire la place de l'automobile ?

– La voiture ne doit pas être mise en accusation, mais elle doit laisser un peu plus de place aux autres moyens de transport dans Paris. Il faut se fixer comme objectif de réduire de 5 % la circulation au cours des années qui viennent. Car si la pollution de l'air n'est pas aussi dramatique que certains le disent, c'est un vrai problème qui doit rester une priorité. Il faut que chaque fois qu'un choix d'aménagement se présente ce soient les piétons et les cyclistes qui l'emportent. Les "quartiers tranquilles" sont un moyen de leur donner de l'air. »

Propos recueillis par Christophe de Chenay



2 RWANDA, ENQUÊTE SUR UN GÉNOCIDE

Les yeux fermés

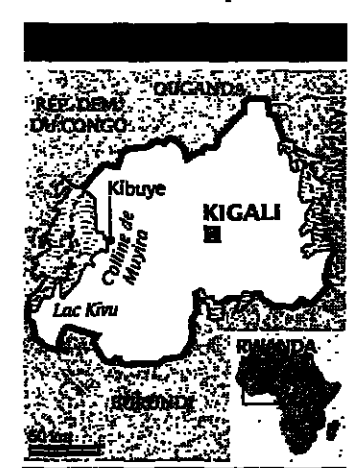
Informées de la préparation d'une extermination des Tutsis au Rwanda, l'ONU et les puissances occidentales ne sont pas intervenues et ont laissé perpétrer le génocide. L'attitude de la France a été particulièrement ambiguë. Comment s'est-elle laissé entraîner dans une collusion avec la frange la plus extrémiste du pouvoir hutu ? A-t-elle profité de l'opération « Turquoise » pour livrer des armes et tenter de masquer sa culpabilité ?

LE général de l'armée bleue est appelé à la barre. Roméo Dallaire, depuis de longues minutes, trouve difficilement ses phrases. La voix brisée par l'émotion, il veut utiliser les mots justes. L'ancien commandant des « casques bleus » de la Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda (Minuar) témoigne devant le Tribunal pénal international. Il raconte l'enchaînement des événements qui ont mené au génocide au Rwanda, l'impuissance des « casques bleus ». Il dénonce aussi les yeux fermés de la communauté internationale.

« Il me semble inconcevable qu'on puisse voir presque tous les jours, dans les médias, des gens massacrés par milliers, et rester amorphes. Il a toujours été facile d'accuser les Nations unies de n'être pas intervenues, mais les Nations unies ne sont pas un pays souverain. Les Nations unies, c'est nous tous ! » Le général canadien ne peut retenir ses larmes. *« Et si on n'est pas intervenu, nous avons tous une part de responsabilité pour voir continuer, pendant presque quatre mois, le génocide rwandais. »* Les Etats n'ont pas respecté en 1994 l'engagement pris après la seconde guerre mondiale d'intervenir pour combattre le crime de génocide.

En publiant son *Rapport de la commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda*, un compte rendu de mille pages, le Sénat de Belgique a franchi une étape importante dans l'examen de conscience réclamé par les Rwandais aux Occidentaux. Soutenus par une opinion publique choquée par l'assassinat de dix « casques bleus » belges à Kigali, les sénateurs ont recueilli des dizaines de témoignages, étudié les archives diplomatiques et les notes transmises par les services secrets. Ils révèlent que, au printemps 1992, l'ambassadeur belge au Rwanda évoquait déjà *« un état-major secret chargé de l'extermination des Tutsis afin de résoudre définitivement, à leur manière, le problème ethnique au Rwanda, et d'écraser l'opposition hutue intérieure »*.

Le rapport publie un fax envoyé le 11 janvier 1994 par le général Dallaire à ses supérieurs de l'ONU à New York. Il est adressé à *« Barril/DPKO/UNATIONS »*, c'est-à-dire au général Maurice Barril, le conseiller militaire du Department of Peace Keeping Operations (département des opérations de maintien de la paix), dont le responsable était à l'époque Kofi Annan, l'actuel secrétaire général de l'ONU. *« 1. Commandant Force mis en contact avec informateur par très très important politicien du gouvernement. Informateur est un entraîneur haut placé des Interahamwe. (...) 5. Interahamwe ont entraîné 1 700 hommes dans des camps militaires des FAR hors de Kigali. Les 1 700 ont été disséminés en groupes de 40 hommes à travers Kigali. (...) 6. Il a reçu l'ordre de recenser tous les Tutsis de Kigali. Il suspecte que c'est pour leur extermination. L'exemple qu'il nous a donné est qu'en vingt minutes ses hommes pouvaient tuer plus de 1 000 Tutsis. (...) 8. Informateur est prêt à nous fournir l'emplacement d'une cache d'armes majeure. (...) 13. Peux ce que veux. Allons-y. »* La réponse de New York ne tarde pas, c'est *« non »* ; l'ONU interdit à la Minuar de se saisir des armes. Les responsables de



l'ONU ne sont pas les seuls informés ; les ambassades des Etats-Unis, de France et de Belgique à Kigali possèdent ces informations. Or, à Washington, Paris et Bruxelles, c'est le silence. Les sénateurs, après examen de divers documents, sont formels : *« Les autorités belges disposaient d'une série d'informations concordantes qui concernaient, sinon la préparation d'un génocide, du moins l'existence de la préparation de massacres à grande échelle. »*

Au Rwanda, à aucun moment, les tueries ne sont perturbées par les puissances occidentales. Le mandat des « casques bleus », adopté par le Conseil de sécurité, stipulait pourtant que *« des actes criminels motivés ethniquement demanderont moralement et légalement que la Minuar utilise tous les moyens disponibles pour y mettre fin »*. *« La Minuar prendra l'action nécessaire pour empêcher tout crime contre l'humanité. »* Le général Dallaire a expliqué au TPIR qu'il a réclamé que des renforts lui soient envoyés afin de combattre *« le poison qui se répandait »*. En vain. Les soldats de la Minuar II ont achevé leur déploiement deux mois après la fin de la guerre. *« Moi, je croyais que, lorsqu'il y a crime contre l'humanité, je pouvais utiliser la force. »* L'officier est amer.

Et l'amertume de Roméo Dallaire se fait encore plus vive lorsqu'il évoque l'opération « Amaryllis » menée par la France pour évacuer les étrangers de Kigali, tandis que la Belgique et l'Italie menaient des opérations similaires et que les Etats-Unis avaient envoyé des unités au Burundi. *« 1 500 soldats ont été déployés dans la région, dont 1 000 à Kigali pendant les premiers jours de la guerre*, se souvient-il. *La question est : est-ce qu'une force déterminée, structurée, mandatée, équipée, avec l'objectif spécifique d'intervenir contre toute force qui tentait de tuer des civils innocents, aurait pu arrêter les massacres ? »* Réponse du général : *« Absolument ! Si on avait déployé des troupes, on aurait sauvé la vie de centaines de milliers de Rwandais ! »*

Il évoque la population hutue, qui a soutenu les soldats et les miliciens dans leur tâche. *« Ils n'avaient pas beaucoup d'options*, raconte-t-il. *C'était d'être tué et de voir leur famille tuée, ou de tuer ! Ils n'avaient pas la troisième option, celle où, si on les avait trouvés aux barricades, nous, on les aurait tués ! »* Le juge du TPIR s'empresse : *« Vous semblez le regretter, mon général. »* Roméo Dallaire, ému, baisse ostensiblement la tête : *« Vous ne pouvez pas imaginer... »*

Lors de l'opération « Amaryllis », les Tutsis s'agrippent aux véhicules et sont massacrés sous les yeux des soldats français et belges qui n'interviennent pas. Les ordres sont formels : évacuer les étrangers, sortir au plus vite du pays. Des Rwandais qui ont épousé des Européens se voient refuser l'accès aux avions. La femme russe d'un Tutsi est forcée d'abandonner son mari, et ne doit qu'à une crise de larmes l'accord des militaires d'emmener ses enfants métis. A l'ambassade de France, les employés, majoritairement tutsis, sont abandonnés à une mort certaine, tandis que les parachutistes veillent à l'évacuation discrète vers Paris des dignitaires du régime Habyarimana, dont l'épouse du président et des extrémistes de l'Akazu.

PREMIER militaire occidental à témoigner à la barre du TPIR en 1997, le capitaine belge Luc Lemaire avait des sanglots dans la voix en évoquant cette période, son impuissance, sa rage. *« Les Français étaient applaudis par les Interahamwe, les gendarmes et les Hutus. »* Le capitaine Lemaire reçoit un jour l'ordre de se replier et d'abandonner les centaines de Rwandais qui sont venus chercher une protection dans son camp. Certains ont supplié les soldats belges : *« Si vous devez partir, alors il faut tirer sur nous, parce qu'on préfère mourir abattus par une rafale de mitrailleuse que par un coup de machette des Interahamwe. »* L'unité belge est partie. Les réfugiés ont été exécutés.

A Kigali, les officiers putschistes de l'armée gouvernementale rwandaise, menés par le colonel Théoneste Bagosora, ne craignent rien. Ils ont pris le pouvoir après la mort, le 6 avril 1994, du président Juvénal Habyarimana. Ce dernier revenait de Tanzanie lorsque son avion fut abattu à 20 h 22 par deux missiles, juste avant l'atterrissage à Kigali. Il s'écrasa dans le jardin de la résidence présidentielle de Kanombe. A 21 h 15, les premiers barrages étaient dressés par la garde présidentielle et les milices hutues Interahamwe et Impuzamugambi.

Le mystère plane encore sur les responsabilités dans cet attentat, qui fut le signal de départ du génocide. Le pouvoir hutu a accusé la guérilla d'avoir organisé l'attentat afin de plonger le pays dans le chaos et de relancer la guerre. Dans leur manuscrit *Le Rwanda : quelques éléments pour comprendre le drame d'un peuple*, les détenus de la prison du TPIR affirment que *« c'est le FPR qui, en plus de l'assassinat de Habyarimana, a propagé les massacres interethniques dans tout le pays »*. Le gouvernement actuel, issu du FPR, accuse les extrémistes hutus d'avoir éliminé M. Habyarimana parce qu'il s'était résolu à partager le pouvoir avec la guérilla, en lutte contre Kigali depuis 1990.

Il n'existe aucune preuve formelle de la culpabilité d'un camp ou d'un autre. Les partisans d'une culpabilité du FPR soulignent que des « durs » de l'Akazu se trouvaient dans l'avion et que les extrémistes n'avaient visiblement pas préparé la relève. Les adeptes d'une culpabilité des radicaux hutus remarquent que les missiles ont été tirés de la colline de Masaka, contrôlée par la garde présidentielle, que des barrages ont été installés aussitôt à Kigali, que les soldats et les miliciens avaient des listes prêtes de personnalités à abattre, qu'une telle efficacité implique que les auteurs des tueries soient aussi les instigateurs de l'attentat. Des extrémistes hutus ont, par ailleurs, tenu des propos troublants avant l'attentat. Un idéologue du génocide, Hassan Ngeze, écrit au début de 1994 dans le journal *Kangura* que le président Habyarimana pourrait mourir en mars, et que ses assassins pourraient être hutus. Et, la nuit du 3 avril, la radio des extrémistes, la RTLM, annonce : *« Les 3, 4 et 5, les esprits vont s'échauffer. Le 6 avril, il y aura un répit, mais "une petite chose" pourrait se produire. Puis, le 7 et le 8, et les autres jours d'avril, vous verrez quelque chose. »*

Le général Dallaire a raconté au TPIR qu'il a tenté d'envoyer ses soldats sur le site du crash pour enquêter. *« On n'a jamais été capables de se rapprocher de ce site-là, par ordre et par présence de la garde présidentielle. »* Le Sénat belge reproduit dans son rapport le récit de René Degni-Segui, rapporteur spécial de l'ONU : *« J'ai demandé si la France pouvait mettre à ma disposition la boîte noire de l'avion présidentiel.* [L'ambassadeur de France à Genève] *m'a dit : "J'ai compris. Je vais en référer à mon gouvernement." Par la suite, il m'a indiqué que le gouvernement n'avait pas cette boîte noire. Je me suis alors rendu à Kigali, où j'ai rencontré l'état-major militaire. Je leur ai demandé : "Est-ce que je peux avoir la boîte noire ?" Le chef d'état-major m'a dit : "On ne l'a pas, il faut voir avec la France." »*

Il n'y a eu aucune enquête officielle sur la mort d'Habyarimana, ni de la Minuar et de l'ONU, ni de la France, *qui a perdu dans le crash* trois ressortissants – les membres d'équipage du Falcon offert par François Mitterrand à l'Etat rwandais –, ni du Burundi – dont le président, Cyprien Ntaryamira, se trouvait dans l'avion –, ni du FPR *depuis qu'il a pris les commandes* à Kigali. Le procureur du TPIR ne s'y intéresse pas non plus. L'avocat général James Stewart, dans un courrier à un avocat, indique que *« nous ne considérons pas que la question de savoir comment* [le président Habyarimana] *est mort, ou qui en est responsable, soit pertinente ou utile »* ! L'armée française, qui, à l'époque, conseille, entraîne et arme les Forces armées rwandaises (FAR), qui a des agents de la DGSE à Kigali, pouvait obtenir des informations précieuses. La France n'a pas cessé, sous l'impulsion du président Mitterrand, de renforcer de 1990 à 1994 son assistance militaire au Rwanda. Détient-elle des éléments de preuve sur cet attentat qui a déclenché le dernier génocide du siècle ?

Les relations entre la France et le Rwanda sont surprenantes. Le 1er octobre 1990, lorsque des centaines d'hommes armés surgissent de la brousse ougandaise, Kigali se tourne vers Paris. L'historien Gérard Prunier se trouvait le 2 octobre à l'Elysée et assure avoir été témoin d'une conversation téléphonique entre Juvénal Habyarimana, chef de l'Etat rwandais, et Jean-Christophe Mitterrand, conseiller « Afrique » du président français, qui *« donne une réponse affable et rassurante au président Habyarimana »*. L'universitaire raconte que Jean-Christophe Mitterrand ajoute, à son intention, avec un clin d'œil : *« Nous allons lui envoyer quelques bidasses, au petit père Habyarimana. Nous allons le tirer d'affaire. En tout cas, cette histoire sera terminée en deux ou trois mois. »* En fait d'*« affaire terminée »*, la France entre dans un engrenage qui lui vaut, des années plus tard, d'être accusée de « complicité de génocide ».

> « Il a reçu l'ordre de recenser tous les Tutsis de Kigali. Il suspecte que c'est pour leur extermination. L'exemple qu'il nous a donné est qu'en vingt minutes ses hommes pouvaient tuer plus de 1 000 Tutsis. »
>
> **Fax envoyé à l'ONU**
> par le commandant des « casques bleus », trois mois avant le début du génocide

La mission d'information que vient de créer à Paris l'Assemblée nationale devra répondre à certaines questions. Pour quels motifs la France s'est-elle engagée dans la guerre rwandaise ? Pourquoi avoir pris cette décision secrètement, sans consultation du Parlement, sans en informer la presse et l'opinion publique ? Pourquoi avoir ensuite menti aux Français en prétendant que leurs soldats ne prenaient pas part aux combats ? Jusqu'à quand ce soutien inconditionnel aux FAR s'est-il prolongé ? Quand le gouvernement français a-t-il été informé des préparatifs des tueries ? Quelle fut l'attitude de certaines institutions ou officines – cellule africaine de l'Elysée, ministère de la coopération, état-major des armées, DGSE – pendant le génocide ?

La mission militaire française, baptisée opération « Noroît », achemine de 1990 à 1994 des tonnes d'armes à Kigali, s'occupe de la garde de l'aéroport, de l'entretien des hélicoptères d'attaque, des transmissions, du réglage des pièces d'artillerie. Elle supervise les « opérations de sécurité » des FAR : le contrôle des barrages routiers et l'interrogatoire des suspects. Un officier de la DGSE aurait piloté un hélicoptère et stoppé l'avancée du FPR en 1992. Cette année-là, le 1er janvier, le rôle de la France est officialisé par la nomination du lieutenant-colonel Chollet au poste de « conseiller » du président rwandais et du chef d'état-major des FAR. Un officier français, plus tard relayé par le lieutenant-colonel Maurin, est le commandant des opérations militaires au Rwanda ! Les FAR multiplient à cette époque les exactions contre la population tutsie. Lorsqu'elles intègrent de nouvelles recrues, les Français entreprennent de leur offrir une formation militaire. Ils entraînent alors les milices Interahamwe et Impuzamugambi, qui seront les fers de lance du génocide. Lorsque *Kangura* publie *Les Dix Commandements hutus* de Hassan Ngeze, bible des radicaux racistes, une photographie de François Mitterrand est choisie pour illustrer le dos de la couverture, avec cette légende : *« Les grands amis, on les rencontre dans les difficultés. »* A Kigali, à l'époque, le président français hérite du surnom de *« Mitterahamwe »*.

COMMENT la France – gauche, droite et armée réunies – a-t-elle pu être entraînée si loin dans la collusion avec un régime dictatorial, et comment a-t-elle pu être considérée comme une alliée à toute épreuve par la frange la plus extrémiste du pouvoir hutu, les planificateurs du génocide de 1994 ?

Pendant le génocide, la collaboration continue. Si la France a quitté le pays et ne participe pas aux opérations militaires, Paris est la seule capitale à reconnaître le « gouvernement intérimaire » des extrémistes hutus. Le « ministre des affaires étrangères » Jérôme Bicamumpaka et le chef de la CDR, Jean-Bosco Barayagwiza, deux protagonistes du génocide, sont reçus à l'Elysée le 27 avril 1994, trois semaines après le déclenchement du bain de sang, par Bruno Delaye, le chef de la cellule africaine de François Mitterrand, puis à Matignon par le premier ministre, Edouard Balladur, et le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé. Les contacts sont intenses entre le général Jean-Pierre Huchon, chef de la mission militaire au ministère de la coopération, et le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, « chargé d'affaires » à l'ambassade rwandaise à Paris et membre du « comité de crise » constitué le 7 avril à Kigali par le colonel Bagosora.

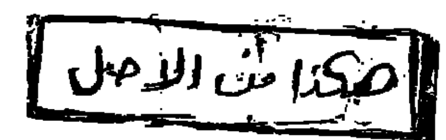
La France est aussi accusée d'avoir livré des armes aux FAR pendant le génocide. Cyprien Kayumba a récapitulé ces livraisons dans un rapport en décembre 1994, cité par *Le Figaro*. Il évoque six livraisons d'armes d'un montant de 5 454 395 dollars, organisées grâce à deux sociétés, DYL-Invest (France) et Mil-Tec (Grande-Bretagne), entre le 19 avril et le 18 juillet. Les armes auraient notamment été livrées par l'armée française via Goma, dans l'est du Zaïre. Paris dément formellement. Sans convaincre.

Un prêtre français, qui s'exprime sous couvert de l'anonymat, s'occupe au Rwanda de rescapés du génocide. Il pense autant de mal de l'ancien pouvoir hutu que des nouveaux maîtres tutsis. Il est en colère. *« Certains Français qui étaient ici en 1994, j'aimerais bien les revoir un jour ! Ce serait chaud. Notamment un certain ambassadeur, qui savait forcément ce qui se préparait... »* Les télégrammes diplomatiques connus tendent à prouver que les ambassadeurs de France entre 1990 et 1994, Georges Martre et Jean-Philippe Marlaud, appuyaient nettement le clan du président Habyarimana. *« Le génocide était planifié ! Cet ambassadeur, des officiers de l'armée et des gars des services de renseignement ne pouvaient pas ne pas savoir. Ce fut un génocide clair et net ! Ils ont tous été tués parce qu'ils étaient tutsis. Et puis, même s'il n'y a pas de preuves, nous savons que les missiles qui ont tué Habyarimana ont été tirés par des Blancs. Des témoins ont vu des Blancs. Je n'accuse pas la France, mais je ne peux pas croire qu'elle ne*

Glossaire

- **APR** : Armée patriotique rwandaise (armée gouvernementale, tutsie)
- **Akazu** : clan du président Habyarimana
- **CDR** : Coalition pour la défense de la République (ex-parti hutu extrémiste)
- **FAR** : Forces armées rwandaises (ex-armée gouvernementale, hutue)
- **FPR** : Front patriotique rwandais (guérilla, puis parti politique tutsi)
- **Interahamwe** : milice du MRND
- **Impuzamugambi** : milice du CDR
- **MRND** : Mouvement révolutionnaire national pour la démocratie et le développement (ex-parti hutu présidentiel)
- **TPIR** : Tribunal pénal international pour le Rwanda





هكذا من الأصل



PAROISSE DE RUKARA, AVRIL 1994 : *à 45 kilomètres au sud-ouest de Nagali, des pillards ont été capturés et exécutés par les troupes gouvernementales.*

PHOTOGRAPHIE DE GILLES PERESS : né en 1946. Français. Vit à New York. Rejoint l'agence Magnum en 1970. A effectué quatre voyages au Rwanda entre février et juillet 1994. Son travail s'inscrit dans un cycle sur la réémergence des nationalismes dans les guerres civiles. A publié, sur le Rwanda, *Silence*, Ed. Scalo, 1995.

sait pas qui étaient ces tireurs. A l'époque, rien ne se faisait à Kigali sans que les agents français soient mis au parfum par l'un ou par l'autre, voire sans qu'ils agissent en coulisses. Deux semaines avant le génocide, qui a débuté sous l'impulsion de la garde présidentielle, l'officier français qui conseillait les tueurs de la GP a quitté précipitamment Kigali. Nous sentions qu'un danger nous guettait, mais nous ne savions rien. Lui, il savait ! »

« Je suis amer, poursuit le prêtre. *Le Rwanda devait être un pays heureux autrefois. Il y a eu trop d'ingérences étrangères, les Belges d'abord, les Français ensuite, les Américains aujourd'hui. Ces pays soutiennent trop les extrémistes, et pas les gens qu'il faudrait aider. »*

L'opération « Turquoise », lancée par la France le 22 juin 1994 avec un mandat des Nations unies, reste très controversée. A-t-elle été conçue pour protéger les FAR en déroute et leur livrer des armes, ou pour masquer la culpabilité passée de la France derrière un rideau de fumée « humanitaire » ? La mission des soldats français est officiellement de stopper les tueries. Le génocide tutsi est presque achevé. François Mitterrand craint un « contre-génocide » ; c'est tout du moins l'idée émise par l'Elysée. Or, si le FPR commet des exactions au fur et à mesure qu'il avance dans le pays, aucun élément ne permet de penser qu'un « contre-génocide » est en préparation ou en train d'être réalisé.

Lorsque l'armée française arrive, des millions de Hutus, encadrés par les FAR et les Interahamwe, fuient l'avancée des combattants du FPR. La population est forcée au départ par les auteurs du génocide et réellement effrayée par la perspective de tomber entre les mains des combattants tutsis, qui ont commis des exactions dans le nord et que la propagande décrit comme des diables venus d'un autre univers, ornés de cornes, de queues et d'oreilles pointues. Les Hutus partent. « Turquoise » leur offre quelques semaines de répit dans le Sud-Ouest, puis ils reprennent la route. Arrivé à Goma, le général des FAR Bizimungu déclare : *« Le FPR régnera sur un désert. »* Sachant la guerre perdue, Augustin Bizimungu a rempli au mieux sa mission. Le génocide tutsi est un succès et la population hutue est sur le chemin de l'exil. Les soldats français ont permis aux coupables de fuir le Rwanda. Ils ont, comme lors d'« Amaryllis », rapatrié des dignitaires extrémistes en France.

Bien que minée par les nostalgiques de l'opération « Noroît », qui rêvent de combattre le FPR, et bien que des massacres aient été commis derrière son dos en « zone Turquoise », l'armée a tenté de sauver les rares vies qui pouvaient être sauvées. Le Tribunal pénal international, au cours du procès de Clément Kayishema et d'Obed Ruzindana, préfet et commerçant à Kibuye, a entendu des survivants raconter l'extermination des Tutsis de l'ouest du Rwanda et l'arrivée des soldats de « Turquoise ».

Le témoin Z raconte l'attaque de la colline de Muyira, le 13 mai 1994. *« Nous devions mourir ce jour-là… C'est ce jour-là que ma femme est morte, ainsi que ma mère. J'ai assisté à la mort de ma femme.* [Le témoin pleure.] *Ceux qui l'ont tuée ont retroussé son pagne et ont enfoncé une lance dans son sexe. Les* Interahamwe *ont épargné mon enfant. Ruzindana leur a demandé pourquoi ils ne tuaient pas l'enfant. Il a demandé une machette à un Interahamwe et il a coupé mon enfant. J'ai vu la peau de la tête et toute la tête s'en aller. »* Le témoin Z raconte ensuite les jours d'errance, la brousse, la traque. *« Je ne sais pas comment j'ai survécu… »* Puis il évoque la fin des tueries. *« Les Français sont arrivés. Ils nous ont regroupés et nous ont protégés. Des fois, Alfred Musema* [directeur de l'usine de thé et protagoniste du génocide à Kibuye, également détenu à Arusha] *était là. Un Français a dit que Musema venait lui demander s'il pouvait venir nous tuer la nuit, et que les Français ont refusé. Depuis l'arrivée des Français, il n'y a pas d'Interahamwe qui sont revenus pour nous tuer. »*

A Muyira, le témoin FF a vu Kayishema et Ruzindana, et il jure avoir entendu le préfet de Kibuye certifier que *« le dieu des Tutsis a été fusillé »*, que les réfugiés n'avaient plus aucun espoir de survie. *« Les assaillants ont commencé à tuer les gens à coups de machette. D'autres ont commencé à tirer. Ils avaient encerclé les collines. »* L'homme a l'idée de se cacher près du véhicule des chefs, le dernier endroit où les attaquants vont chercher un Tutsi. *« Nous étions cachés. Ils sont revenus. Kayishema les a félicités pour le travail qu'ils venaient d'accomplir. J'entendais cela. Les machettes et les lances étaient tachées de sang… Il leur a donné l'ordre d'amener les mains des personnes qu'ils venaient de tuer. Il a promis de donner un casier de bières à celui qui allait amener beaucoup de mains. »*

FF échappe à d'autres tueries. Il assiste, le 23 juin, dissimulé derrière une clôture, à un conciliabule de conseillers communaux. *« Ils ont dit que Kayishema avait dit que ceux qui voulaient s'approprier les terres des Tutsis devaient lui adresser une lettre. Et qu'il ne procédera à la distribution des terres qu'au moment où il n'y aura plus de Tutsis sur terre. Nous avons été très découragés… Alors un des Hutus a dit : "Samedi, nous aurons exterminé tous les Tutsis." Le samedi est arrivé, mais tous les Tutsis n'avaient pas été exterminés. Comme par chance, nous avons vu arriver des Français, grâce à Dieu. Nous avons montré aux Français la fumée qui était sur les collines, là où les Hutus avaient incendié les maisons et les brousses. Nous leur avons montré les gens qui avaient été attaqués à la machette. Alors les Français nous ont dit qu'ils allaient avertir tous les bourgmestres* [les maîtres] *que personne ne devait plus attaquer les Tutsis. Effectivement, personne ne nous a attaqués. Ils nous ont demandé de faire du bruit en tapant sur des bidons pour que tous les Tutsis qui étaient cachés sortent. Ceux qui avaient été blessés ont été transportés vers le Zaïre. »*

Les soldats français de « Turquoise », acclamés par les assassins le long des routes, salués par les Interahamwe qui agitaient des drapeaux tricolores tandis que leurs machettes dégoulinaient de sang, ont donc sauvé des Tutsis. « Turquoise » est toutefois arrivée trop tard pour la communauté tutsie du Rwanda, et a surtout permis aux Hutus de fuir et de reconstituer des factions armées dans les camps du Zaïre. Le monde a trop tardé avant d'ouvrir les yeux et de s'émouvoir. Lorsque les organisations humanitaires et les caméras de télévision se précipitent vers l'Afrique des Grands Lacs, souvent dans le sillage des unités françaises, les exilés hutus sont atteints d'une épidémie de choléra. Trente mille réfugiés meurent pendant l'été.

Paradoxalement, cette nouvelle tragédie humanitaire ne sert guère de catalyseur pour attirer l'attention sur le Rwanda, où un génocide vient d'être perpétré. Certains, dont les partisans toujours actifs de la cause extrémiste hutue, suggèrent même un *« génocide »* des réfugiés de Goma… *« Cette banalisation du langage n'est pas sans conséquence,* dénonce le sénateur belge Alain Destexhe, ancien secrétaire général de Médecins sans frontières, dans *Rwanda, Essai sur le génocide* (Complexe, Bruxelles, 1994). *Qu'advient-il si on décrit les ravages du choléra en termes d'holocauste ? On met sur le même plan une hécatombe médicale provoquée par l'afflux massif de réfugiés, lui-même conséquence du génocide, et un crime de masse prémédité, planifié et systématiquement mis en œuvre. On exagère une catastrophe humanitaire et on minimise un crime. Le choléra ne trie pas ses victimes en fonction de l'appartenance ethnique. Résultat ? Il n'y a plus ni responsables ni coupables, mais, au banc des accusés, le malheur général et la fatalité. »* Les rescapés du génocide sont oubliés.

Les responsables du génocide, eux, prennent les rênes des camps de réfugiés et entraînent les hommes à la guérilla. Ils ne voient aucune raison de ne pas parvenir à réaliser un jour ce que les combattants du FPR viennent d'accomplir : un retour au Rwanda par les armes. Ils sont confortablement nourris par l'aide internationale et entretiennent la flamme génocidaire dans l'esprit de leurs combattants et de paysans déracinés.

Sentant le danger du développement d'une rébellion armée à ses frontières, le Rwanda a, contre toute attente, accepté le retour des Hutus en 1996. Et l'armée a pénétré au Zaïre pour détruire les camps de réfugiés et pourchasser les survivants, cent mille à deux cent mille combattants et civils impitoyablement traqués à travers les forêts durant l'offensive de Laurent-Désiré Kabila, et éliminés. Seuls les plus aguerris ont survécu.

« Sans le soutien de la communauté internationale à certains cercles hutus, nous n'en serions pas arrivés là. En 1994, on a eu l'impression que le malheur suprême était le choléra, et non pas le génocide. Cette indulgence a conduit des Hutus, dans les camps du Zaïre et ici au Rwanda, à refuser de reconnaître le génocide, voire à poursuivre la lutte armée, commente Jean-Paul Kimonyo, le porte-parole du général Kagame, l'"homme fort" du Rwanda. *Nous savions que les réfugiés recevaient un entraînement militaire et une instruction politique, qu'une armée était prête à attaquer le Rwanda. Il était inacceptable pour nous de les attendre ici, de laisser le pays retomber dans le chaos et la guerre civile. Nous avons donc pris la décision d'aller là-bas… »* Le conseiller reste discret sur le bilan de cette guerre, et sur les méthodes employées par l'armée rwandaise.

Le silence autour des massacres de réfugiés au Zaïre, la non-reconnaissance par Kigali de sa responsabilité dans ces tueries, contribuent à entretenir l'autre silence, l'autre non-reconnaissance. Des crimes contre l'humanité ont été commis au Zaïre, et nul tribunal n'a été créé pour les juger. Le vainqueur de cette guerre, Laurent Kabila, continue de couvrir ses alliés tutsis et d'entraver le travail de la commission d'enquête de l'ONU qui mène des investigations sur la disparition des réfugiés.

Au Rwanda, en dépit de cette opération militaire radicale, le spectre du chaos et de la guerre civile n'a pas été écarté. Certains des réfugiés rapatriés et des survivants du Zaïre ont repris les armes. Le nord-ouest du « Pays des mille collines » connaît la guerre depuis un an. Les combattants hutus ne constituent pas une véritable rébellion, mais ils parviennent à entraîner l'armée rwandaise dans un conflit de plus en plus violent. La population est prise au piège. Des villageois meurent tous les jours. La guerre continue… Une guerre dans l'ombre du génocide.

Rémy Ourdan

« En 1994, on a eu l'impression que le malheur suprême était le choléra, et non pas le génocide. Cette indulgence a conduit des Hutus, dans les camps du Zaïre et ici au Rwanda, à refuser de reconnaître le génocide, voire à poursuivre la lutte armée »

15 OCTOBRE 1997

Audition du témoin CC devant le TPIR

Ma femme est morte. C'était au mois de juin. Mes neuf enfants sont morts avec leur mère, dans un trou. **(…)** ***Quand les Interahamwe venaient, ils se cachaient dans ce trou.*** **(…) [Un jour] les Interahamwe ont lancé un signal grâce à un tambour en disant : « Allons au trou ! »** ***J'ai vu qu'ils étaient en travers de notre chemin. J'ai choisi d'aller dans le trou. Les Interahamwe sont venus, ils ont lancé des grenades qui n'ont pas explosé. Ils ont dit :*** **« Allez chercher du bois. » (…)** ***C'était un trou [une grotte] qui passait au travers de la colline. C'était un trou qui pouvait contenir deux cents personnes. Il y avait des vieillards, des jeunes filles, des femmes. Il y avait aussi des enfants.*** **(…) [Les Interahamwe] ont entassé du bois. (…).** ***Ils ont brûlé le bois. La fumée a commencé à entrer dans le trou. Moi, ce qui m'a sauvé, c'est que je me suis trouvé près d'un endroit où il y avait un peu d'eau, et chaque fois que j'avais soif et que mon cœur commençait à battre très vite, je buvais. Et quand il n'y avait plus d'eau, je prenais de la boue dont j'enduisais tout mon corps parce qu'il faisait très chaud. J'ai passé trois jours et trois nuits. Un jour, quand les Interahamwe s'en étaient allés, on a commencé à ouvrir le trou*** **[de l'extérieur]. (…)** ***C'est comme ça que j'ai survécu à cette attaque. Tous ceux qui étaient dans ce trou, ils toussaient, ils suffoquaient et ils sont morts.*** **(…)** ***Ma femme et mes enfants sont morts.*** **(…)** ***De ce trou, je suis le seul survivant.***

Prochain article : 3. La guerre de l'ombre

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Renoncement

LE 6 AVRIL 1997, Lionel Jospin, alors premier secrétaire du PS et, à ce titre, chef de l'opposition de gauche, demandait fermement que *« le gouvernement et Alain Juppé lèvent le secret-défense »* dans l'affaire des écoutes de l'Elysée. *« Il faut en finir avec ce secret monarchique dans notre pays, quel que soit, d'ailleurs, le président concerné »*, ajoutait-il avec conviction. *« Mettons la transparence, enfin, dans notre démocratie ! »*, renchérissait-il en rodant déjà l'un des thèmes qui lui réussira durant la campagne électorale provoquée, peu après, par la dissolution.

Un an après, par la grâce du verdict des urnes, le voici à l'ouvrage. Mais, hélas, il y a loin de la parole aux actes. Premier ministre, Lionel Jospin n'est pas aussi clair et net que le premier secrétaire qu'il fut. Loin de lever le secret-défense dans le dossier des écoutes de l'Elysée, sa réponse au juge d'instruction est contournée et dilatoire. En écrivant à M. Jospin, le 6 juin 1997, pour demander la levée de cette entrave à la justice et à la vérité, le juge Valat lui affirmait qu'au vu des preuves accumulées dans son dossier, le maintien du secret-défense n'a en l'espèce *« d'autre justification que de couvrir indûment des agissements dont la révélation publique est utile pour faire respecter l'application loyale de la loi »*.

Après plus de neuf mois d'hésitation et de réflexion, durant lesquels l'instruction de M. Valat fut paralysée, le premier ministre se contente d'inviter le magistrat à soumettre, une par une, au président de la commission de contrôle des écoutes, les centaines de retranscriptions d'écoutes téléphoniques figurant au dossier d'instruction. Au cas par cas, le premier ministre décidera alors si le secret-défense doit être levé sur telle ou telle écoute. Outre l'inévitable délai qu'elle ajoute à une instruction interminable, déjà entrée dans sa sixième année, cette décision surprend d'autant plus que la question posée était simple : peut-on invoquer le secret-défense sur des écoutes visant notamment des journalistes et des avocats, dont les professions, au nom de la liberté de l'information et des droits de la défense, sont en théorie protégées de toute violation par l'Etat, non seulement de leur intimité privée, mais de leur vie professionnelle ?

A cette question simple, M. Jospin a choisi d'opposer une réponse compliquée qui laisse supposer que de telles écoutes pourraient être, dans certains cas, légitimes. Pourquoi ce renoncement ? Sans doute parce que la machinerie de l'Etat qui fut, de fait, complice des agissements du cabinet noir de l'Elysée sous François Mitterrand entend être protégée. Soumis à ces pressions, M. Jospin est passé du droit d'inventaire au principe de précaution. Invité à se prononcer sur cette affaire d'Etat que lui lègue le mitterrandisme, il a reculé devant l'obstacle et, hélas, confirmé les Français dans cette idée malsaine que, de l'opposition au pouvoir, les politiques sont rarement fidèles à leurs promesses.

Peut-être, en futur présidentiable, invoquera-t-il son sens de l'Etat. Mais un homme d'Etat est aussi celui qui sait imposer à l'Etat et à ses administrations des arbitrages politiques, de principe et de conviction. Ce que le Jospin d'opposition résumait fort bien en avril 1997 : *« Pas plus que l'abus de pouvoir n'est le pouvoir, le secret d'Etat ne se confond pas avec le sens de l'Etat. »*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; *directeur délégué* : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le suffrage universel a cent ans

DE LA RÉVOLUTION de 1848 il reste, sur le plan politique, une institution dont l'introduction bouleversa les perspectives sociales du XIXe siècle : le suffrage universel. Le 2 mars 1848, moins d'une semaine après la journée initiale de la révolution, le gouvernement provisoire décida que le suffrage serait à l'avenir universel et direct, sans aucune condition de fortune. C'est en effet pour obtenir un élargissement du corps électoral que la campagne des banquets et les journées de février avaient eu lieu. Devant le succès total et inattendu de l'insurrection, le gouvernement de la République ne pouvait pas ne pas agir. Il promulgua donc une réforme totale du mode de suffrage. C'était une grande nouveauté.

La révolution de 1848 a, la première, permis l'entrée dans l'histoire de cette réforme qui faisait de chaque homme majeur, quelle que fût sa fortune, un citoyen ayant le droit d'être consulté et de choisir librement ses représentants. Le suffrage universel pratiqué loyalement représente une vraie révolution politique. Il reste lié à la pratique correcte de la démocratie.

L'institution qui permet, selon l'image employée par Alain, d'établir une chaîne de contrôle efficace allant du ministre au simple cordonnier mérite d'être respectée. Les puissants, ou ceux qui désirent à tout prix le devenir, ont pu, depuis cent ans, imaginer tous les moyens de fausser le suffrage universel. Ils en ont respecté le principe. S'ils supprimaient le droit de vote, ils avoueraient en effet publiquement leur dessein d'étouffer les libertés.

Georges Hourdin
(1er avril 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Poisson autocollant

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

NOUS, PENDANT CE TEMPS-LÀ, on planchait sur la déclaration d'impôts. Les impôts nationaux ; car les autres, les communaux, les départementaux, les régionaux, bientôt les européens, on les recevrait plus tard, pas besoin de rien remplir avant telle date, le montant net à payer ils le fixent eux-mêmes, selon grosseur, à la tête du client.

Donc on suait sang et eau sur les *« totaux à reporter page 6 »*, et tout d'un coup les enfants ont crié : *« Oh !, viens voir, ils se battent ! »* De fait, des notables en venaient aux mains comme dans les films interdits aux mineurs. La télévision nous faisait découvrir une succession de conseils régionaux en forme d'hémicycles miniatures, tous pareils, très *design*, bureaux en bois fruitier, éclairages halogènes, des huissiers à chaîne, grand chic, genre réunions de PDG dans les feuilletons et les publicités...

... Et au beau milieu, des messieurs d'âge s'injuriaient, sortaient furieux, revenaient en séance, *« et pis non, y a pas d'raison ! »* – une nostalgie d'hôtel de région, de Safrane tout *cuir ? Ils faisaient allusion* à des promesses qu'ils avaient faites, non pas aux électeurs, ce n'est plus la peine, nous n'y croyons plus, mais à Mimiche, à Poupoune, et aussi à leurs gosses, qu'ils saluaient de loin, avec un petit signe ému à la caméra : voyez, les minouches, papa tient parole, quelle parole ? L'air complètement maboule, tout à coup.

Des noms d'oiseaux étaient brandis sur des pancartes, qu'on retrouvait ensuite dans la rue, au son des tambourins. La France profonde se réveillerait-elle ? Des vieux parrains de la politique étaient consultés au milieu de la nuit, ils disaient *« Vas-y Jean-Pierre ! »*, ou *« N'y va pas, Charles ! »*, ce n'était pas clair, ça rajeunissait, un côté Queuille, Petsche, Quatrième République... A l'antenne, des reporters commentaient les slogans en parlant de *séisme* d'on ne sait quelle force sur l'échelle du discrédit, d'*état de choc*, en psalmodiant les trois notes majeure-mineure qui signalent, depuis peu, la chute de tous les mini-éditos, à vous les studios...

Nous, on était enfin rendus à la page 6 du modèle 2042. La perplexité qui assombrit chaque printemps des contribuables montait en nous : où étaient donc passés les totaux à reporter sous peine de ? A quoi avaient-ils servi ? Ça file, ça file, la vie ; l'avoir corrompt l'être, comme on disait il y a trente ans (au fait : avez-vous pensé à commémorer 68 ?). C'est alors que les grabuges sur fond d'hémicycles cérusés ont fait place à des paroles de *détermination* (nouvelles versions des *messages forts*) et de *modernisation* (moins « stressant » que la *mondialisation*). Nos dirigeants venaient à récépissé, comme on dit dans les formulaires. Il était temps de conduire (piloter) un vaste débat (une grande réflexion).

Le cumul des mandats sans cesse dénoncé et jamais réformé, le mode de scrutin jugé obsolète et toujours en vigueur, le quinquennat sur lequel on ne cesse de s'interroger, croyez-le bien, c'est *comme si c'était fait*. Qu'est-ce qui vous plairait ? Un tour ? Deux tours ? Uninominal, avec la fameuse gâterie appelée *« dose de proportionnelle »* (Combien de sucre ? Lait ? Citron ?)... Sauvés : une commission s'en chargera, comme pour la banlieue si préoccupante, la justice plus loin des magouilles et plus près des gens, l'option rap au bac, le recul du non-droit sur le terrain, contre l'augmentation de la recrudescence, *pour* un rendez-vous citoyen pluriel...

Que diriez-vous d'un regain de patriotisme ? De nouveaux partis, tiens ! Les mêmes avec d'autres sigles ; moderne, non ? Ça vous dirait, un « nouvel échelon à l'écoute du concret », une super-région, ou alors un *sous-canton, avec droit, pour le président*, à un F 3 et à une R 5 peu roulé ? La vie publique doit se mettre à l'heure du millénaire, bon sang de bois ! Remise des rapports avant l'été, et que ça saute !

Ouf !, le pensum fiscal est fini. Ne rien écrire dans cette case, malheureux !... D'habitude, la *corvée ne* tombait pas un 1er avril. Cela faisait plus sérieux. Le 1er avril était réservé aux calembredaines. On collait des poissons en papier dans le dos des chefs et sous-chefs. Quelle audace ! Les gamins pouffaient. C'était la fête gentille du monde à l'envers. La tradition se perd.

Ce n'est pas que l'irrespect ait reculé, mais à quoi bon ridiculiser les grands personnages ? Ils s'en chargent.

Commissions *par Lars Bo*



Dans l'attente du Jugement dernier.

Le « docteur » Prodi, « réinventeur » de l'Italie

Suite de la première page

La bataille gagnée de l'euro a incontestablement donné un second souffle au gouvernement de centre gauche qui a su circonscrire la maladie dont souffrait le pays et réussi à lui administrer les remèdes efficaces pour la vaincre même si la cure n'est pas encore terminée. Telle est l'image qui a été utilisée par le « docteur » Prodi, qui, avant la victoire des élections du 21 avril 1996, avait su faire le diagnostic correct en parcourant de long en large le pays, dans un autobus, lors de la campagne électorale.

Il s'est ensuite attelé à la tâche et, en deux ans, la lire est rentrée dans le système monétaire européen (SME) et s'est maintenue à son niveau, l'inflation est passée de 5,5 % en janvier 1996 à 1,8 %, les taux d'intérêt ont baissé de 8,25 % à 6,7 %, le déficit public a été réduit de 6,9 % du PIB à 2,8 %. Et tout cela sans que les Italiens y trouvent à redire, acceptant même de payer une taxe pour entrer dans l'euro, taxe remboursable à partir de 1999.

Même si tout n'est pas encore rentré dans le moule de l'orthodoxie des finances publiques – à *commencer par la dette* (121,6 %) –, le tour de force de ces deux dernières années illustre une nouvelle fois l'étonnante capacité d'adaptation d'un pays ravalé bien souvent au rang de *« nation spaghetti »* par les Nordistes méprisants envers ces Sudistes trop peu sérieux. Le 23 avril 1997, lorsque la Commission de Bruxelles avait annoncé que, selon ses prévisions, l'Italie ne serait pas dans le groupe de tête des pays admis à l'euro, le sang des Transalpins s'était figé dans leurs veines. Leur orgueil latin fut blessé. *« Nous répondrons avec des faits »*, avait alors répliqué Carlo Azeglio Ciampi. Ce qui a été fait et salué la semaine dernière de cette manière par le ministre du Trésor : *« La phrase peut paraître un peu étrange dans la bouche d'un septuagénaire mais je la dis quand même : aujourd'hui je me sens plus jeune. »*

La performance a été unanimement saluée, à commencer par Giovanni Agnelli, qui a parlé du 25 mars comme d'*« une journée exceptionnelle »*, ajoutant : *« L'Italie a franchi les Alpes. »* Barbara Spinelli, dans *La Stampa*, a parfaitement résumé le sentiment général : *« Après tant de malheurs, l'Italie a l'impression non seulement d'entrer en Europe mais de rentrer en elle-même, de se retrouver... L'Italie a abattu son propre mur et, devant les décombres d'une classe politique, elle a reconquis une nation, édifié le sens commun de l'Etat aussi bien dans la majorité que dans l'opposition. Elle a dû réapprendre la vertu qu'elle avait perdue, la vertu de la stabilité économique et de la durabilité politique, la vertu de la monnaie solide, la vertu de celui qui ne pense pas seulement à lui-même mais qui se préoccupe aussi des fils, des neveux, qui se préoccupe de ne pas laisser en héritage les dettes des parents. »*

Il reste malgré tout du chemin à faire avant que la nation soit totalement *« réinventée »*, pour reprendre le titre de l'éditorial de *La Stampa*. Ce premier grand pas accompli ne suffit pas à ressouder un pays coupé en deux et dont l'unité reste menacée par la Ligue du Nord. L'écart ne cesse de se creuser entre le Nord, où le chômage est de 5 %, et le Sud, où il atteint 25 %.

Tel est l'autre immense défi que le pouvoir doit relever avant que le drame du Mezzogiorno ne lui explose à la figure et que la criminalité organisé qui se nourrit du désoeuvrement, devienne totalement inexpugnable. Un avertissement a été lancé, le 20 mars, au gouvernement par plus de 50 000 personnes qui ont défilé dans les rues de Naples. Des négociations sont en cours avec les syndicats afin de mettre au point un plan d'intervention et le déblocage de fonds importants pour tenter de remédier à la préoccupation grandissante des chômeurs de Campanie, de Sicile et des Pouilles.

UN AVERTISSEMENT

Dans l'immédiat, il s'agit avant tout de faire passer le projet de loi sur les 35 heures, qui se heurte à une farouche opposition de Confindustria, le patronat. Ces derniers ont claqué la porte des négociations le 18 mars et ont menacé de remettre en cause tous les accords sociaux avec le gouvernement. La guerre ouverte s'est transformée en trêve armée à la suite de la réunion extraordinaire de Confindustria, vendredi 27 mars, à Parme. Confindustria attend un geste du pouvoir l'accusant d'avoir voulu rompre *« unilatéralement »* la concertation sociale.

La marge de manœuvre de Romano Prodi est limitée. Il est tenu par ses engagements envers son allié communiste Fausto Bertinotti. Les 35 heures pour le 1er janvier 2001 furent le sésame qui permit de mettre un terme à la crise gouvernementale d'octobre. Comment concilier la parole donnée et le refus du patronat sans mettre en danger la majorité politique ou la concertation sociale. Telle est la prochaine épreuve du régime de centre gauche ! Là encore, Romano Prodi devra faire valoir ses qualités de père tranquille de la politique italienne. Ses adversaires l'ont souvent qualifié de *« mortadelle à visage humain »*, sous-entendant qu'il était mou comme cette charcuterie. Il y a quelques jours, Bettino Craxi, l'ancien dirigeant socialiste, a pourtant dû reconnaître, de son exil tunisien : *« Je n'ai jamais vu de mortadelle aussi dure ! »*

Michel Bôle-Richard

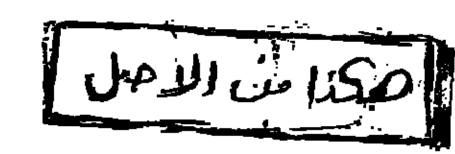
RECTIFICATIFS

BACCALAURÉAT

Contrairement à ce que nous avons écrit en première page du *Monde* du 27 mars, le site Internet du journal (www.lemonde.fr) n'offre pas à partir du 27 mars *« des comparaisons* [des résultats du bac] *avec les années précédentes et d'autres critères de classement »* mais met gratuitement à la disposition de nos lecteurs, et ce dès le 27 mars, *« les textes et les tableaux de notre supplément "Choisir son lycée" »*. Comme nous l'indiquions dans ce supplément : *« Des développements ultérieurs devraient permettre des comparaisons avec les résultats des années précédentes. »*

AUTRICHE

Une erreur s'est glissée dans l'article concernant Jörg Haider et le Parti libéral autrichien (FPOe) (*Le Monde* daté 29-30 mars). Ce parti est bien arrivé en deuxième position aux élections municipales de Vienne, mais il reste le troisième au plan national. Les élections législatives de 1995 ont donné 38,6 % des suffrages aux sociaux-démocrates (SPOe), 28,29 % aux conservateurs (OeVP) et 21,89 % au parti de M. Haider.



Jean Paul II et les juifs : pourquoi nous sommes déçus *par Henri Hajdenberg*

NOUS fondions beaucoup d'espoir sur la déclaration de l'Eglise catholique sur la Shoah, promise il y a plus de dix ans par le pape Jean Paul II. Nous sommes déçus. Avant la fin de ce millénaire, après deux mille ans de séparation entre chrétiens et juifs, l'événement majeur pour la conscience humaine – l'extermination de toute une partie du peuple juif d'Europe – appelait un examen historique sans faille, une méditation profonde, un message à la mesure de cette tragédie sans précédent.

De Jean Paul II, nous attendions avec patience mais certitude cet acte de foi. Il a vécu sa jeunesse à Cracovie, lieu d'une vie juive – *yiddishkeit* – à jamais disparue, dans une Pologne chrétienne imprégnée d'antisémitisme. Il a été le témoin direct de la traque nazie et un prêtre engagé dans la Résistance. La souffrance juive est au cœur de sa propre vie.

Jean Paul II s'était inscrit tout naturellement dans la trace de Jean XXIII et de Paul VI pour bouleverser en trente-cinq ans près de deux mille ans d'incompréhension et de conflits entre chrétiens et juifs. Les relations judéo-chrétiennes n'ont cessé de s'améliorer : leur normalisation s'est accélérée après la visite historique de Jean Paul II à la synagogue de Rome, le 13 avril 1986.

La notion de peuple déicide a été éliminée. Dès 1990, le Comité permanent de liaison entre juifs et catholiques a officiellement affirmé que « *l'antisémitisme est un péché contre Dieu et l'humanité* ».

« *Je prie chaque jour pour visiter Jérusalem* », déclare Jean Paul II en janvier 1993 et, la même année, il établit des relations diplomatiques avec Israël. Nous savions que, sans en être l'inspirateur, Jean Paul II, particulièrement informé de la rédaction de « *l'acte de repentance* » des évêques de France, l'avait approuvé.

Nous ne pouvions attendre moins que cet acte émouvant et intense de demande de pardon, sans concession, sur « *l'enseignement du mépris* » des juifs après l'accusation inique de déicide ; sur l'antijudaïsme chrétien, lit de l'antisémitisme ; sur les responsabilités de la hiérarchie catholique.

Le document approuvé par le pape et communiqué par le Vatican le 16 mars représente, certes, une confirmation significative de l'évolution de l'Eglise de Rome dans son rapport avec le judaïsme. Il est important que la Commission pontificale sur les rapports religieux avec les juifs ait pesé les responsabilités dans le développement de l'antisémitisme en Europe, reconnu les erreurs et les fautes des fidèles de l'Eglise, à toute époque, et considéré qu'il y a lieu de s'en repentir.

Il est essentiel que cette déclaration rappelle que des catholiques n'ont pas apporté à ceux qui étaient persécutés toute l'assistance qu'on était en droit d'attendre d'eux, du fait de leurs sentiments d'hostilité envers les juifs qui avaient empêché leur résistance spirituelle aux persécutions nazies.

Nous sommes sensibles à l'avancée que veut constituer, sans aucun doute, ce document dans le processus de rapprochement de l'Eglise de Rome avec le judaïsme. Les marques de compassion, la repentance exprimée en hébreu dans le texte (*Teshouva*), la reconnaissance d'erreurs et de fautes, ne sont pas sans nous toucher.

Il y a quelques années encore, ce texte, marqué du sceau du Vatican, nous aurait semblé révolutionnaire. Mais sont intervenues entre-temps des déclarations d'une importance capitale des épiscopats polonais, allemand et français. Comment ne pas en tenir compte ? Il s'agit de références majeures, et il convient de citer celle des évêques d'Allemagne du 23 janvier 1995 : « *A cette époque du national-socialisme, en dépit du comportement exemplaire de personnes ou de groupes, nous étions considérés, dans l'ensemble, comme une communauté ecclésiale qui tournait trop souvent dos au destin de ce peuple juif persécuté, qui fixait trop fortement son regard sur la menace pesant sur ses propres institutions et qui s'est tue devant le crime commis contre les juifs et le judaïsme.* »

Les déclarations des épiscopats polonais, français et allemand contiennent des analyses historiques lucides, sans concession. Le document du Vatican n'est malheureusement qu'un pâle reflet de leur rigueur et de leur profondeur

Ces déclarations contiennent des analyses historiques lucides, sans concession, sur les responsabilités de l'antijudaïsme chrétien, lit de l'antisémitisme sur cette terre d'Europe, réceptacle de l'idéologie nazie. Le document du Vatican n'est malheureusement qu'un pâle reflet de leur rigueur et de leur profondeur. Le pape ayant accepté ces actes de repentance des épiscopats nationaux les plus directement concernés par la Shoah, pourquoi ne pas avoir repris leur remarquable substance ? Le Saint-Siège a-t-il dû admettre un texte de compromis dans un domaine qui n'en souffre pas ?

Comment ne pas considérer ce document comme en retrait, un signe de refus d'aller jusqu'au bout du chemin qui doit conduire l'Eglise catholique à assumer toute sa part de responsabilité ?

Sur le silence reproché au pape Pie XII face aux persécutions nazies subies par les juifs, la « Réflexion sur la Shoah » ne pouvait ignorer la résonance de la repentance des évêques de France du 30 septembre 1997 : « *Devant l'ampleur du drame et le caractère inouï du crime, trop de pasteurs de l'Eglise ont, par leur silence, offensé l'Eglise elle-même et sa mission. Aujourd'hui nous confessons que ce silence fut une faute* »...

Mettre directement en cause l'ancien pape ne peut se faire. Mais le Vatican peut-il s'obstiner à le défendre sans la moindre explication en réponse à la lancinante question : pourquoi ne pas avoir dénoncé avec force le crime qui allait noircir à jamais l'histoire de l'humanité, « *la tâche indélébile* » dont parle Jean Paul II ? Plus de cinquante ans après la Shoah, on pouvait croire enfin arrivé le temps des vérités. Certes, il est incontestable que Pie XII a sauvé personnellement des milliers de vies juives. Mais il est indéniable qu'il aurait pu faire échapper à la mort des centaines de milliers d'autres juifs s'il avait révélé et condamné leur massacre en masse à l'Est, et leur extermination systématisée, ce dont il était informé dès 1942.

En cela, comment Jean Paul II peut-il considérer Pie XII comme « *un grand pape* » ? La vérité doit-elle rester muette et Rome continuer de se taire sur ce silence criant ?

Comme les évêques de France l'ont reconnu, la tentative d'extermination du peuple juif est une « *question centrale sur le plan humain et sur le plan spirituel* ». Le document du Vatican, d'un intérêt positif certain, ne peut être considéré comme un document à caractère définitif scellant la position du pape. Jean Paul II avait annoncé un message d'une tout autre portée. Nous attendons encore le ciment de la réconciliation entre catholiques et juifs. L'an prochain à Jérusalem ? En l'an 2000 ?

Henri Hajdenberg est président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).

L'autonomie imposée, une issue au problème corse ? *par Thierry Michalon*

IL est vain de l'escompter : l'assassinat du préfet Erignac ne peut en aucune manière constituer cet « électrochoc » dont certains espèrent qu'il convertira enfin la Corse à un mode de fonctionnement plus républicain. Le problème corse ne se situe pas au niveau du dit et du rationnel, mais à celui de l'affectif et du sentimental. Il faut ne jamais avoir vécu dans l'île pour ignorer ce qui y transparaît à chaque instant de la vie quotidienne : ce vieux peuple de résistants acariâtres et tendres, depuis toujours assiégé sur son propre sol par des puissances venues de la mer, a la mémoire longue, et se ressent, en profondeur, comme une nation conquise.

Feindre d'accepter l'ordre imposé de l'extérieur tout en se repliant en réalité sur le clan familial, seul univers où la confiance soit possible, constitue depuis des siècles le fondement d'une constante mais inconsciente attitude de résistance. Celle-ci, aujourd'hui encore, conduit à n'accepter la République et ses lois que du bout des lèvres et à esquiver à chaque instant, comme en une revanche de David contre Goliath qu'appellerait la simple dignité, les contraintes qu'elles comportent. La Corse démontre ainsi chaque jour, à qui veut bien voir, et au désespoir de ceux chargés d'y faire respecter les lois, que la coercition sans légitimité ne peut rien, et que la République est impuissante face à une culture qui, dans ses profondeurs, ne se reconnaît pas en elle.

Le traditionnel double jeu des élus, certes, n'a rien arrangé : Français et républicains à Paris, ils sont Corses et seigneurs dans l'île, y flattant les particularismes locaux et y entretenant, au moyen des deniers publics, l'allégeance de leurs affidés.

L'éducation méditerranéenne n'a rien arrangé non plus. Fondées sur le despotisme domestique des vieilles femmes, ces sociétés valorisent désespérément, à l'usage exclusif de ce théâtre qu'est la rue, les qualités viriles. Les mères consentent à leurs fils maints privilèges et indulgences, aux conséquences désastreuses : en Corse des centaines d'hommes jeunes, dépourvus de toute formation et de tout sens de l'effort, entretenus et armés dès l'adolescence par des parents et grands-parents soucieux de leur conférer des signes extérieurs de puissance, hantent, désœuvrés, les cafés de l'île, main-d'œuvre écervelée disponible chaque nuit pour quelque attentat, moyennant rémunération...

Dans de telles conditions, la « dérive mafieuse » déplorée ces dernières années ne serait-elle pas simplement la consternante résurgence du mode de fonctionnement ordinaire d'une société qui, persistant à refuser la loi, ne peut connaître que la violence ?

La révolution industrielle et urbaine qui bouleversa la culture européenne et jeta les bases de l'Etat moderne relevant aujourd'hui du passé, la Corse ne peut plus attendre, de ce côté, la modernisation des esprits qu'espèrent nombre de ses fils.

Seule une réelle autonomie au sein de la République, allant au-delà de la simple décentralisation pour s'apparenter à la situation d'une entité fédérée, pourrait la conduire à une véritable responsabilité d'elle-même, condition d'une évolution des comportements sans laquelle rien ne sera possible.

On ne propose pas ici de céder, sous la pression, à des revendications minoritaires, enthousiastes et brouillonnes, propagées par une efficace combinaison de séduction et d'intimidation et que l'opinion insulaire ne peut ni suivre ni désavouer. Il s'agit, au contraire, d'imposer à cette société et à sa classe politique une pleine responsabilité des affaires locales, qu'elles craignent tout en feignant de la réclamer. Il s'agit de mettre un terme aux facilités consistant à imputer commodément aux carences voire aux malignités supposées de l'Etat les blocages que connaît l'île dans maints domaines, alors que ceux-ci trouvent leur source dans l'idée que l'on s'y fait de la vie et des rapport humains. Il s'agit d'exposer, enfin, les administrés-électeurs aux conséquences, notamment financières, des errements les plus courants de la gestion menée en leur nom.

Une autonomie-pédagogie établissant une véritable responsabilité des élus et de leurs électeurs

La Corse étant une île, cette autonomie imposée pourrait, sans violenter en aucune manière la Constitution, prendre la forme d'un statut de territoire d'outre-mer. Certes les territoires d'outre-mer sont les collectivités territoriales ayant, en 1946, remplacé les « colonies » ; certes la plupart d'entre eux ont, depuis 1958, disparu par accession à l'indépendance, et aucun n'a vu le jour depuis la formation en 1961 du TOM de Wallis-et-Futuna. Mais la Constitution ne contient aucune liste ni définition des TOM, ne fixe pas l'éloignement géographique correspondant à la notion d'« outre-mer » et ne contient pas non plus la notion de « métropole » : rien n'empêcherait donc le législateur de doter, par une loi organique, la Corse d'un statut de territoire d'outre-mer, doté d'une autonomie qui pourrait être considérable, à l'image de la Polynésie actuelle, ou des Comores ou de Djibouti dans les années 60.

Cette autonomie se traduirait d'abord sur le plan institutionnel, le territoire étant doté d'organes semblables à ceux d'un Etat, et notamment plus nettement encore qu'actuellement, sous l'empire du statut de 1991, d'un gouvernement collectivement responsable de sa gestion devant l'assemblée, qui pourrait le renverser et le remplacer par une motion de censure. Elle se traduirait aussi par l'application du principe de la « spécialité législative », écartant l'application automatique des lois et décrets à la Corse au profit de textes spécifiques, ce qui contraindrait à supprimer – ou du moins à débaptiser – les deux départements où le droit commun s'applique nécessairement. Elle se traduirait, enfin, par un transfert massif de compétences au profit des autorités territoriales, notamment en matières fiscale et douanière, seuls étant perçus les impôts et éventuels droits de douane établis par l'assemblée territorial. Un tel transfert pourrait aussi prendre la forme d'un système répressif propre, l'Assemblée établissant des peines et créant une garde territoriale à la disposition de l'exécutif.

On le comprend, il ne s'agirait pas là d'une autonomie cadeau, mais d'une autonomie pédagogie, établissant une véritable responsabilité des élus et de leurs électeurs. L'effacement partiel des administrations de l'Etat se traduira-t-il par une détérioration de la gestion de la chose publique, voire par une aggravation des tensions claniques et des phénomènes maffieux ? On peut le pronostiquer... mais le pire n'est pas toujours sûr et ce douloureux face-à-face avec elle-même devrait enclencher en Corse des maturations civiques et politiques que la tutelle de l'Hexagone, qui semble avoir figé cette société dans ses archaïsmes, a peut-être bloquées.

Thierry Michalon est maître de conférences en droit public à l'université des Antilles et de la Guyane.

AU COURRIER DU « MONDE »

DÉRIVE

Dans un texte publié le 11 mars par *Le Monde*, Pierre Kramer, substitut général à la cour d'appel de Paris, s'est efforcé de démontrer la compétence de l'institution judiciaire pour apprécier et, éventuellement, sanctionner la responsabilité pénale de Roland Dumas dans l'affaire Elf : car, si aucun nom n'y est cité, c'est bien, à l'évidence, de cela qu'il s'agit. (...) Propos déplacés, car il est anormal et indécent, de la part d'un agent des services judiciaires de l'Etat, de revendiquer pour ces derniers un monopole en quelque matière que ce soit et, particulièrement, dans une affaire où responsabilité politique et responsabilité pénale se côtoient aussi étroitement (...). Propos non surprenants, pourtant, car ils s'inscrivent dans la dérive, désormais manifeste, qui conduit l'autorité judiciaire à se poser en pouvoir judiciaire, à s'arroger, de droit divin, la mission de contrôler et, par là, la faculté de maîtriser les deux seuls pouvoirs qui, fondés sur le suffrage des citoyens, sont constitutionnellement reconnus : le pouvoir exécutif exercé par le président de la République et le gouvernement, le pouvoir législatif exercé par le Parlement.

Une telle dérive, pratiquée avec acharnement et délectation, souvent au mépris de la présomption d'innocence et du secret de l'instruction, est politiquement, juridiquement et moralement inadmissible.

Daniel Périssé
Cesson-Sévigné
(Ille-et-Vilaine)

Naissances

– Paris, le 27 mars 1998.

Mr Isabelle CHAUDESAIGUES
et Olivier
laissent le soin à
Louis
d'annoncer la venue au monde de

Marie,

beau bébé de 3,680 kg.
Olivier se remet peu à peu.

Marie-Claude et Bernard.

– Dublin. Paris.

Anne et André RAYNOUARD
ont la grande joie d'annoncer la naissance, à Paris, de leur petite-fille.

Ysée,

chez
Catherine, Arnaud et Lothaire.

9 *bis*, rue Geoffroy-Marie.
75009 Paris.

Anniversaires de naissance

– *Ce mercredi 1er avril 1998, tu as vingt ans.*

Marion.

Mon cœur et mes pensées sont à toi en *ce jour, à toi et à la vie qui s'ouvre devant toi.*

Heureux anniversaire.

Ta maman, Colette.

– Il y a vingt-deux ans, le plus beau printemps de ma vie s'éveillait avec tes premiers cris.

Très bon anniversaire.

Vanessa !

Poupouche,
à Gagny.

Décès

– *Daniel Kahane, président,*
Les administrateurs,
Et les membres de Betocib,
ont la tristesse de faire part du décès de

Luc ARSÈNE-HENRY,
architecte *DPLG*,
président de 1973 à 1997,

survenu le 27 mars 1998.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 31 mars.

– Alençon. Rouen. Paris.

Dominique Benoist,
Olivier Benoist,
ses enfants,
Toute la famille et les amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Evelyne BENOIST,
née de COLOMBEL,
professeur de lettres classiques,

survenu le samedi 28 mars 1998, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Pierre de Montsort d'Alençon, mercredi 1er avril 1998, à 10 h 30, suivi de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière de Senlis.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22, rue Anatole-France,
76000 Rouen.
5, rue Dupuis.
75003 Paris.

– Les familles Daniel-Lamazière, *Dumas et Borione*
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard
DANIEL-LAMAZIÈRE,
ancien greffier en chef
des tribunaux de commerce
de Dax et Périgueux,

survenu le samedi 28 mars 1998, dans sa quatre-vingt-sixième année.

11, rue du Président-Wilson,
24000 Périgueux.

– Mme Denise Bergerat
Et toute sa famille
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Claude
BERGERAT-DEJACQUES,

leur fils, époux, père, *grand-père et frère,*

survenu à Paris, le 28 mars 1998, dans sa soixante et onzième année.

Une messe sera célébrée à son intention *le jeudi 2 avril, à 17 h 30, en l'église* Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

– Manon et Antonin Bergerat,
ses jeunes enfants,
Dominique Dimey-Bergerat,
son épouse,
Mmes Denise et Marie-Claire Bergerat,
sa mère et sa sœur,
Ainsi que toute sa famille,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Claude
BERGERAT-DEJACQUES,
écrivain, photographe,
directeur artistique,

survenu le 28 mars 1998.

Cérémonie au Père-Lachaise, le vendredi 3 avril, à 9 h 30.

« Jésus, que ma joie demeure. »

Mme André Herzog,
née Françoise Lequeux,
son épouse,
M. et Mme Rached Tourki,
Mlle Marie Herzog,
M. et Mme Yves Desquerre,
M. et Mme Bruno de Boursetty,
M. et Mme Jean Herzog,
M. et Mme Thierry Luc,
M. Antoine Herzog,
ses enfants,
Amina, Béchir, Yousra,
Florence, Sylvain, Audrey,
Benoît, Vincent, Etienne,
Claire, Anne, Marine,
Guillemette et Charles,
ses petits-enfants,
Mlle Marie-Rose Herzog,
Mlle Jeanne Herzog,
ses sœurs,
Mme Léon-Marie Galtier,
M. et Mme Lequeux,
ses beau-frère et belles-sœurs,
font part du rappel à Dieu de

M. André HERZOG,
ingénieur général
des ponts et chaussées,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
médaille de vermeil
de la Ville de Paris,
vice-président honoraire
du Conseil général
des ponts et chaussées,
professeur honoraire
à l'Ecole nationale
des Ponts et Chaussées,
maître de conférences honoraire
à l'Ecole polytechnique,
ancien premier maire adjoint de Sceaux,
président du comité de gestion
de l'externat Sainte-Jeanne-d'Arc
de Sceaux,

le vendredi 27 mars 1998, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation a eu lieu à la chapelle Sainte-Thérèse de Logelbach, à Wintzenheim (Haut-Rhin), le mardi 31 mars.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux, le samedi 4 avril, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Lyon.

Guy et Sylvie Sabbah,
ses parents,
Isabelle, Hélène et Benjamin,
Andrée Sabbah
Et Andrée Ginsburger,
ses grands-mères,
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 31 mars 1998, au cimetière de Champagne-au-Mont-d'Or.

89, rue Edmond-Locard,
69005 Lyon.

– Le Seigneur a accueilli dans Sa Lumière,

Mme René CLERC,
née Colette CALLIER,

décédée le 30 mars 1998, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

De la part de
Jean-François et Catherine,
Denis et Marie-France,
ses enfants,
Bénédicte et Bruno,
Marie-Laure,
Xavier et Isabelle,
Nicolas,
Dominique et Jean-François,
Emmanuel et Cendrine,
Bertrand et Marie,
Gwendoline et Rob,
ses petits-enfants,
Tommy, Anaëlle, Marian, Geoffroy, Louise,
ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille.

La messe d'enterrement aura lieu à Pesmes (Haute-Saône), le 1er avril, à 14 h 30, et l'inhumation au cimetière d'Offemont (Territoire de Belfort), à 17 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.
Dons à l'ordre du CCFD.

J.F. Clerc,
234, avenue de Grenoble,
38180 Seyssins.
Denis Clerc,
57, boulevard de la Motte,
21800 Quetigny.

– Vix.

Mme Jeanne Dumargue,
son épouse,
M. Paul Dumargue,
son fils,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger DUMARGUE,
inspecteur honoraire
de l'éducation nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier des Palmes académiques,

survenu dans sa quatre-vingt-septième année.

La sépulture civile aura lieu mardi 31 mars 1998, à 16 heures, au cimetière de Vix.

Les cendres de son fils

Jean

le rejoindront.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Claude Esquirol,
Le contrôleur général des armées et Mme Jean-Paul Esquirol,
M. et Mme Jean-Paul Rigal,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Paul ESQUIROL,
née Jeanne LAFON,

survenu à Paris, le 27 mars 1998, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 1er avril, à 15 h 30, à Fourquevaux (Haute-Garonne).

16, rue Le Dantec,
75013 Paris.
Fourquevaux,
31450 Montgiscard.

– Mme Marie Gaquerel-Cordoba
a la douleur de faire part du décès de son époux,

Jean-François GAQUEREL,
auteur dialoguiste,

le 28 mars 1998.

La cérémonie religieuse a eu lieu ce mardi 31 mars, à 14 heures, en l'église de Montgardon.

Le presbytère,
Montgardon,
52150 La Haye-du-Puits.

– Mexico. Sonnay. Saint-Jean-de-Bournay. Trevoux. Paris. Montpellier. Bourg-en-Bresse.

Mme Suzanne Félicien,
sa mère,
M. Henri Chambard,
Mme Renée Chambard,
M. et Mme George Chambard,
M. et Mme Claude Chambard,
ses oncles et tantes,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean Louis FÉLICIEN,

survenu brutalement le 25 mars 1998.

Ses obsèques ont eu lieu ce mardi 31 mars, à 15 heures, au cimetière de Sonnay.

Sa famille remercie par avance ceux qui prennent part à sa peine.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

La Fontaine 40 A,
11560 Mexico DF (Mexique).

– Honeywell SA,
Sa direction,
Les membres du conseil d'administration,
Ses collègues,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain JUSTES,

survenu le 27 mars 1998, dans sa *quarante-cinquième année.*

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Denis de Pontault-Combault (Seine-et-Marne), le mercredi 1er avril, à 15 h 45.

– François Le Huerou,
Anne Le Huerou
et Michel Jouvin,
Léa et Nicolas,
Janine Bourgeot,
Sa famille, *ses amis,*
ont la tristesse de faire part du décès de

Nicole LE HUEROU,

survenu à Paris, le 26 mars 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 1er avril, à 14 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e.

– Nous avons le chagrin de faire part du décès, le 26 mars 1998, de notre mère,

Jacqueline PUTTERMILEC,
veuve de Mendel Puttermilec,

fille de

Abraham CIESIELSKI,

assassiné à Auschwitz en 1942.

Les obsèques ont lieu le 31 mars, à 15 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

6, villa Faucheur,
75020 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Raymonde TANCELIN,
née ARJO,

survenu le 29 mars 1998.

Une cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 1er avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard, 14, rue Mouffetard, Paris-5e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

Remerciements

– La Communauté de La Roche d'or remercie toutes les personnes qui lui ont manifesté leur amitié ou qui se sont unies à elle dans la prière au moment du « Passage » du

Père Florin CALLERAND.

Assurée de sa présence en Christ ressuscité, la Communauté poursuit avec lui l'œuvre d'évangélisation à laquelle elle est consacrée depuis ses origines.

Conférences

– Le dimanche 29 mars 1998, à Paris.
Michel Cohen
a donné une conférence – historique – afin d'honorer la mémoire de son père, grand rabbin de Bordeaux cité lors du procès Papon. Le Comité de l'Itinérante Flamme éternelle de Dachau contre les exterminations, peinte par Colette Azoulay, y était représenté par Marc Boissière, président.

Débats

– Le Centre culturel Vladimir-Medem
52, rue René-Boulanger, Paris-10e,
organise une soirée-débat
sur le thème :
« INTÉGRATION
ET CITOYENNETÉ :
L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE »
avec Gérard Noiriel,
directeur d'études à l'EHESS,
le jeudi 2 avril 1998, à 20 h 30.

Tables rondes

L'AVENIR DE LA MÉMOIRE :
UN DÉFI
POUR L'ÉCOLE DES CHARTES
Table ronde organisée
par la Société
de l'Ecole des chartes
en collaboration
avec l'Ecole des chartes,
animée par Jean Lebrun et Arlette Farge,
à la Sorbonne, le vendredi 3 avril 1998,
à 14 h 30
(amphithéâtre Liard,
17, rue de la Sorbonne).

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 2 avril, à 20 h 30 : *« L'imposture Garaudy » par* Jacques Tarnéro, historien. Tél. : 01-42-71-68-19 (réservations au Séder).

– Jeudi 2 avril, à 20 h 30, table ronde : « La France contre l'exclusion... », avec Xavier Emmanuelli, Léon Dujardin, Fernand Slama, Alain Goldman, Jo Tolédano.

PAF. Au Centre communautaire de Paris, 5, rue de Rochechouart, Paris-9e, métro Cadet.

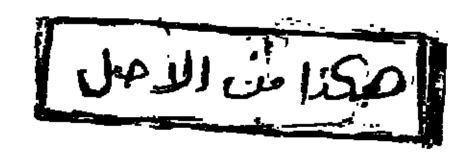
Tél. : 01-49-95-95-92.

Soutenances de thèse

– **M. Jany Gaubert** soutiendra sa thèse de doctorat **« Renault, une culture en mutation »**, le jeudi 2 avril 1998, à 17 heures, salle des thèses de l'université Paris-VII, 7e étage de la tour centrale, 2, place Jussieu, Paris-5e.

Le directeur de recherche est M. le professeur Vincent de Gaulejac.

Le jury sera composé des professeurs Norbert Altei, Eugène Enriquez, Véronique Guienne et Renaud Sainsaulieu.



RÉGLEMENTATION Les entreprises italiennes devront se conformer, à partir du 1er juillet, aux nouvelles règles des sociétés cotées en Bourse décidées par le gouvernement de centre-gauche. ● LE RÉGIME des OPA, les pactes d'actionnaires et la protection des minoritaires figurent parmi les principales têtes de chapitre de cette réforme. ● LES GROUPES familiaux ou mal « verrouillés » par leurs actionnaires redoutent d'être les victimes de ce dispositif en devenant les cibles de raiders internationaux. ● LE SUISSE MARTIN EBNER s'est récemment intéressé au fabricant de pneus Pirelli, provoquant une réorganisation de ce groupe, dont il est désormais le premier actionnaire. ● LA MODERNISATION de la Bourse de Milan, privatisée au début de l'année, va de pair avec cette réforme. Prochain chantier entamé par le gouvernement : changer le régime des sociétés non cotées.

L'Italie exige de ses entreprises une plus grande transparence

Le gouvernement de centre-gauche instaure de nouvelles règles, plus proches du standard anglo-saxon, pour les sociétés cotées en Bourse. Le capitalisme familial traditionnel, contraint de s'adapter à cette réforme, craint de susciter l'appétit des raiders internationaux

MILAN
correspondance

Le capitalisme familial italien est-il en train de vivre ses dernières heures ? A l'heure où Carlo De Benedetti abandonne Olivetti et où les investisseurs institutionnels contrôlent le groupe de luxe Gucci, un décret adopté fin février par le gouvernement de centre-gauche transforme profondément la vie des entreprises cotées en Bourse. Mot d'ordre : la transparence.

Nouvelle législation sur les offres publiques d'achat (OPA), reconnaissance du rôle des investisseurs institutionnels, protection des actionnaires minoritaires : en instaurant un dispositif de « gouvernement d'entreprise » fortement inspiré des idées anglo-saxonnes, *« l'Italie se place parmi les pays les plus avancés d'Europe »*, estime le ministre du Trésor Carlo Azeglio Ciampi. Cette réforme signe la fin d'une époque pour l'économie italienne.

L'objectif, comme l'a maintes fois expliqué Mario Draghi, directeur général du Trésor et père de la nouvelle réglementation, est de *« mettre en place un système d'équilibre entre tous les acteurs de l'entreprise, afin qu'ils aient la possibilité de voir leurs intérêts protégés de façon efficace »*. Pour la première fois en Italie, la séparation entre *« le gouvernement de l'entreprise et la propriété des moyens financiers qui y sont investis »* est encouragée, selon l'expression de M. Draghi. Une petite révolution au pays des Agnelli, Berlusconi et autres Bulgari.

Premier point, le plus important : la législation sur les OPA a été complètement révisée. Au-delà d'un seuil de 30 %, le lancement d'une OPA sur le reste du capital est rendu obligatoire. Cette disposition a fait l'objet d'un vif débat. La commission des opérations en Bourse, la Consob, aurait préféré deux seuils, de 15 % et 30 %, parce qu'une participation limitée suffit parfois à s'assurer le pouvoir. L'organisation patronale Confindustria plaidait, elle, pour un seuil plus élevé : *« Les cas où le contrôle d'une société cotée peut être obtenu avec une participation inférieure à 30 % sont vraiment limités »*, expliquait le directeur général de l'association, Innocenzo Cipolletta, devant une commission parlementaire fin janvier.

Le choix du gouvernement satisfait les marchés financiers : *« Le seuil de 30 % me semble refléter un juste équilibre entre deux exigences contraires : d'un côté la protection des actionnaires minoritaires et la possibilité pour un groupe de prendre le contrôle d'un autre, de l'autre la solidité et la transparence du groupe qui est aux commandes »*, a déclaré Stefano Preda, président de la société privée qui gère la Bourse de Milan.

DES CIBLES

Deuxième point important de la réforme, les pactes d'actionnaires : les groupes qui y participent sont déliés de leurs obligations en cas d'OPA. *« Si une société qui fait partie du pacte d'actionnaires refuse d'adhérer à une OPA avantageuse, elle devra expliquer sa position et motiver son choix devant ses propres actionnaires »*, observe Salvatore Bragantini, l'un des cinq membres de la Consob. Résultat : les nombreuses entreprises italiennes contrôlées au moyen de participations peu élevées, ou de pactes peu solides, risquent de susciter les appétits les plus divers.

Selon un sondage réalisé parmi une cinquantaine d'analystes financiers et gestionnaires de patrimoine par l'hebdomadaire *L'Espresso*, plusieurs sociétés pourraient devenir cibles de raiders : Pirelli, les banques Banca Commerciale Italiana et Credito Italiano, les assureurs Generali et INA (Istituto nazionale delle Assicurazioni), Olivetti...

Pirelli a pris les devants (*Le Monde* du 27 mars) en trouvant un accord avec le financier suisse Martin Ebner, qui avait amassé une participation significative dans un holding suisse du groupe. M. Ebner devient le deuxième actionnaire après la famille, avec 10 % de la société de pneumatiques, mais ses droits de vote sont limités à 5 %. Une façon pour le patron du groupe, Marco Tronchetti Provera, de neutraliser cet éventuel agresseur. *« La nouvelle législation sur les OPA n'entrera en vigueur que le 1er juillet, et l'on peut s'attendre à ce que d'ici là soient réalisées un certain nombre d'opérations »*, estime M. Bragantini.

Les nouvelles normes font la part belle à des acteurs longtemps négligés du paysage économique italien : les investisseurs institutionnels. Des sociétés de gestion de l'épargne (SGR) sont ainsi créées, couvrant deux catégories d'activités jusqu'à présent rigidement séparées – les fonds d'investissement pour la gestion collective, les banques et sociétés de Bourse pour la gestion individuelle –, ce qui permet d'accroître le poids des actionnaires minoritaires. Ces derniers auront la possibilité de voter par procuration lors des assemblées générales.

UNE GRANDE FAIBLESSE

L'association des fonds d'investissement Assogestioni a salué cette réforme : *« Il s'agit d'un grand changement. La valorisation de l'entreprise devient une préoccupation importante pour ses actionnaires »*, note Guido Cammarano, secrétaire général d'Assogestioni. L'esprit de la réforme avait déjà été introduit dans certaines privatisations, comme celle de Telecom Italia, dont le conseil d'administration a des représentants des actionnaires minoritaires. *« Ce ne sont pas des mandataires, mais des personnes qui contrôlent que la société prend en compte les intérêts de tous les actionnaires et pas seulement ceux du groupe de contrôle »*, précise M. Cammarano.

Le décret Draghi a cependant une grande faiblesse : il ne s'appliquera qu'aux sociétés cotées – sauf aux coopératives, ce qui exclut de son champ les banques populaires –, soit une petite partie seulement du capitalisme italien : la Bourse de Milan ne compte aujourd'hui que 207 sociétés. Reste donc à attirer plus d'entreprises vers le marché des actions. *« Pour les convaincre, il faudra réduire les différences de réglementation entre les entreprises cotées et les autres »*, analyse M. Bragantini. Le ministère de la justice y travaille déjà.

Elisabeth Roman

Les principaux points de la réforme Draghi

De nouvelles règles concernant les entreprises cotées en Bourse entreront en vigueur en Italie au 1er juillet :

● **Tout groupe dépassant** le seuil de 30 % du capital d'une société cotée a l'obligation de lancer une OPA sur la totalité du capital. Il reste cependant possible de limiter une OPA à 60 % du capital.

● **Les prises de participations croisées** entre deux entreprises ne peuvent en principe représenter plus de 2 % de leur capital. Cette limite peut être relevée à 5 %, au maximum, à condition d'être approuvée par les deux assemblées générales des actionnaires.

● **Les pactes d'actionnaires** doivent être déposés à la Consob (l'équivalent italien de la COB). Les pactes à durée déterminée ne peuvent avoir une durée de plus de trois ans, mais ils sont renouvelables.

● **En cas d'OPA** sur la société qu'ils contrôlent, les participants au pacte d'actionnaires peuvent chacun définir librement leur position.

● **Un statut des « sociétés de gestion de l'épargne »** est mis en place. Ces sociétés peuvent gérer aussi bien l'épargne collective qu'individuelle, contrairement à la situation précédente.

● **Des institutions financières** peuvent recueillir des procurations de vote.

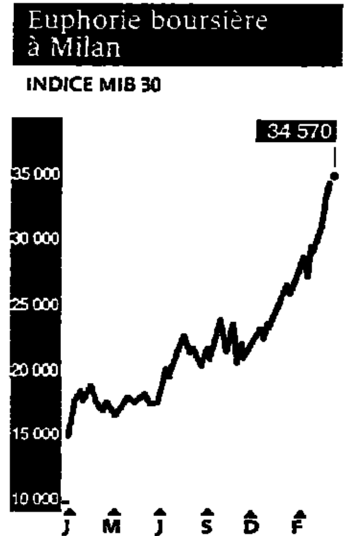
● **Une assemblée générale extraordinaire** est convoquée si des actionnaires minoritaires représentant au moins 10 % du capital le demandent.

● **Une action en justice** peut être intentée contre la direction d'une entreprise par les actionnaires minoritaires s'ils représentent au moins 5 % du capital.

Boom pour la Bourse de Milan privatisée

LA RÉFORME Draghi et le rôle qu'elle assigne aux sociétés de gestion de l'épargne pourrait donner un nouveau coup de fouet à la Bourse de Milan. La place italienne, longtemps marginalisée dans le panorama européen, a le vent en poupe. La perspective de l'entrée de l'Italie dans l'Union monétaire européenne et un afflux de liquidités sans précédent ont galvanisé les performances du marché des actions : l'indice télématique Mibtel a enregistré une hausse de 57,8 % en 1997 et de près de 40 % depuis le début de l'année.

La Borsa italiana SpA, dont le capital a été mis en enchères cet automne, par lots de 5 % au maximum, est, depuis le 2 janvier, aux mains des plus grandes banques, institutions financières et sociétés de Bourse italiennes. La Banca IMI (ex-Istituto mobiliare italiano) et ses différentes filiales a une participation particulièrement importante, 20 %. La Borsa Italiana entend ouvrir davantage son capital, aussi bien aux entreprises industrielles cotées qu'à des institutions financières étrangères. Seules deux d'entre elles, la banque d'affaires américaine Goldman Sachs et la société française Oddo et Cie, ont souscrit à l'appel d'offres.



La Bourse italienne a gagné plus de 120 % depuis janvier 1997. Les valeurs italiennes ont bénéficié d'un attrait croissant auprès des investisseurs étrangers au fur et à mesure que l'entrée de l'Italie dans l'Union monétaire se confirmait.

Borsa italiana, dotée de nouvelles compétences par rapport au vieux Conseil de Bourse, a pu modifier la réglementation du marché, en particulier dans le système d'accès à la cotation. La règle qui n'autorisait la cotation d'une entreprise que si elle présentait des bilans bénéficiaires sur les trois années précédant l'entrée en Bourse a contraint le groupe de luxe Gucci à se placer à l'étranger (New York et Amsterdam) et interdisait l'accès du marché aux clubs de football. Elle a été révoquée. Désormais, les entreprises candidates ont simplement à présenter le bilan de leurs trois derniers exercices, le dernier devant être certifié. Les nouveaux règlements font également une place au « sponsor », un intermédiaire financier qui s'occupera de la société candidate durant toute la procédure d'admission et dans l'année qui suit, à l'aide de la publication d'analyses, de l'organisation de rencontres avec la communauté financière...

Si la place milanaise capitalisait, fin février, plus de 716 000 milliards de lires (environ 2 435 milliards de francs), ce chiffre ne représente que 35 % du PIB, contre 41 % pour la Bourse de Paris et 160 % pour celle de Londres. La première mission de la Bourse consiste donc à attirer de nouvelles entreprises : *« Nous en avons identifié une cinquantaine qui auraient le potentiel pour devenir des valeurs de premier plan »*, explique Massimo Capuano, administrateur délégué. Les projets de développement ne manquent pas : créer un marché pour les PME, un peu sur le modèle du Nouveau Marché en France, développer de nouveaux instruments financiers, et nouer des alliances internationales avec d'autres marchés, notamment sur les produits dérivés. Milan étudie particulièrement le pôle déjà constitué entre la France, l'Allemagne et la Suisse.

E. R.

Avec Rolls-Royce, BMW confirme sa stratégie de croissance

A LA QUESTION : quel est le constructeur automobile européen qui ne perd jamais d'argent, ou tout du moins qui n'en a pas perdu depuis trente ans ? la réponse est BMW. Même en 1993, année noire de l'automobile européenne, la firme munichoise est restée bénéficiaire. Bernd Pichetsrieder, le président de son directoire, devait être un homme comblé, mardi 31 mars. La veille, il apprenait que BMW était choisie pour racheter Rolls-Royce (*Le Monde* du 31 mars). Le jour même, il devait présenter des résultats records pour l'année 1997, gonflés, il est vrai, par la relative faiblesse du deutschemark par rapport au dollar et à la livre : son bénéfice net s'est élevé à 1,246 milliard de marks (4,2 milliards de francs), en hausse de 52 % sur 1996, pour un chiffre d'affaires lui aussi record de 60,1 milliards de marks, de 15 % supérieur à celui de 1996. Soit une marge nette légèrement supérieure à 2 %. En soi, ce résultat n'est pas très élevé, mais dans le secteur de l'automobile européenne, qui souffre de surcapacités importantes et d'une concurrence exacerbée, il est honorable.

Quelle est donc la stratégie de la firme bavaroise, qui produit une grande partie de ses voitures en Allemagne, où le coût de la main-d'œuvre est l'un des plus élevés au monde ? Le spécialiste des voitures haut de gamme mise d'abord sur une augmentation des volumes qui passe par la multiplication des marques, la sortie de nouveaux modèles attractifs et l'internationalisation du groupe. L'an dernier, le groupe, qui rassemble les marques BMW, Rover, Land Rover, Mini et MG, a vendu près de 1,2 million de voitures – 3,9 % de plus qu'en 1996 –, dont plus de la moitié à l'étranger.

En rachetant Rover en 1994 et Rolls-Royce aujourd'hui, BMW multiplie les marques. Plutôt que de se mettre à construire des voitures qu'il n'a jamais faites auparavant, BMW préfère reprendre des entreprises réputées pour leur expertise et garder à chacune des marques sa spécificité.

PORTEFEUILLE DE MARQUES

A l'inverse de Daimler-Benz, qui élargit la gamme Mercedes de la petite voiture à la grosse berline en passant par le monospace, au risque de brouiller son image, BMW considère qu'il est moins coûteux de racheter Rolls-Royce et Bentley pour 340 millions de livres (3,5 milliards de francs) que de développer des voitures très haut de gamme et de mettre en place les structures de production nécessaires. BMW pourrait encore développer son portefeuille de marques. Dans un entretien au journal allemand *Die Welt* en mars 1997, Bernd Pichetsrieder n'excluait pas de ressusciter certains noms de légende comme Triumph ou Austin Healey, qui appartiennent à Rover.

Il est légitime de se demander si, en multipliant les marques, la firme de Munich peut réaliser des économies d'échelle importantes. BMW refuse d'imiter Volkswagen (Audi, Volkswagen, Seat et Skoda), qui développe au maximum les synergies entre ses quatre marques (achats, plates-formes communes...) au risque de les confondre dans l'esprit du client. Seule concession de la firme bavaroise aux impératifs économiques : la mise en commun des achats. Selon les déclarations de M. Pichetsrieder à *Die Welt*, la nouvelle gamme Rover, qui doit être complétée d'ici cinq ans, permettra à l'ensemble du groupe d'économiser 1 milliard de marks par an grâce à des achats groupés. Pour l'instant, Rover continue de perdre de l'argent et BMW y investit environ 600 millions de livres par an. L'ancien groupe britannique ne devrait pas rapporter d'argent à son propriétaire allemand avant l'an 2000.

Le rachat de Rolls-Royce laisse certains analystes sceptiques. *« BMW va devoir investir au moins 1 milliard de marks supplémentaire pour réaliser ses objectifs d'élargir la gamme de Rolls-Royce »* et de doubler, voire tripler, sa production d'ici dix ans, estime Klaus-Juergen Melzner, analyste à la Deutsche Bank Research à Francfort, cité par l'AFP. Rolls-Royce, qui a vendu près de 2 000 voitures en 1997, est redevenue bénéficiaire en 1994 mais le groupe Vickers, jusque-là son propriétaire, ne détaille pas les résultats de ses diverses activités.

Si BMW veut, dans ce contexte, faire des économies d'échelle, il lui faut multiplier les modèles, et accroître ainsi les volumes de vente au sein de chaque marque. *« Deux nouveaux véhicules doivent être lancés par an »*, a, à de multiples reprises, répété M. Pichetsrieder. Cette année sont attendues la nouvelle Série 3 de BMW et la « Baby Range » de Rover, ainsi que les remplaçantes des grandes berlines Rover (600 et 800).

Cette stratégie de croissance est coûteuse. En 1997, BMW a investi 4,5 milliards de marks. Le groupe a récemment annoncé qu'il allait faire une augmentation de capital pour se procurer un peu plus de 2 milliards de marks. Parallèlement, il lui faut serrer ses coûts au maximum. *« Notre objectif depuis 1990 est de réduire les frais fixes par véhicule de 4 % par an hors inflation »*, explique-t-on chez BMW. Mais sans réduire les effectifs. Fin 1997, BMW employait 117 600 personnes. *« En trois ans, nous avons embauché plus de 8 000 nouveaux employés dans le monde entier »*, déclare l'entreprise. En contrepartie de ses efforts pour sauvegarder l'emploi, BMW a obtenu de ses salariés, il y a déjà plus de dix ans, un accord de flexibilité. Elle a, depuis, été suivie dans cette voie par tous ses concurrents allemands.

Virginie Malingre

L'ouverture du marché du téléphone en France subit ses premiers accrocs

LE CONSEIL D'ÉTAT a décidé, lundi 30 mars, de geler l'attribution de préfixes téléphoniques à un chiffre à Tele 2 France, filiale du groupe suédois Kinnevik, et à la filiale française de la société britannique Esprit Telecom. Saisi par la société AXS Télécom, qui conteste les critères d'attribution de ces préfixes, le Conseil d'Etat a pris cette mesure à titre convervatoire. Il rendra sa décision finale *« d'ici à l'été 1998 »*.

Tele 2 France et Esprit Telecom s'étaient vu attribuer les préfixes 4 et 6 par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) le 13 février. Le préfixe est le chiffre à composer en tête d'un numéro de téléphone pour indiquer par quelle compagnie on souhaite passer pour établir une communication longue distance.

Le problème tient à ce que le nombre des préfixes à un seul chiffre est limité à sept. Or, avant l'attribution à Tele 2 France et Esprit Telecom, l'ART en avait donné à Siris, Omnicom, Cegetel, France Télécom et Bouygues. Il ne lui en restait donc plus que deux à délivrer, pour sept candidats, parmi lesquels AXS Télécom. L'ART a jugé que le dossier de cette dernière ne répondait pas aux critères exigés.

La loi et les décrets définissant les conditions de l'ouverture des télécommunications à la concurrence soumettent l'attribution d'un préfixe à un chiffre à des engagements d'investissements et de couverture du territoire. Le but est à la fois que France Télécom dispose de concurrents de taille suffisante et que les consommateurs puissent accéder avec la même facilité à tous ces opérateurs, en composant des numéros de téléphone ayant le même nombre de chiffres.

QUATRE CHIFFRES

Outre les préfixes à un seul chiffre, la loi a aussi prévu l'attribution de préfixes à quatre chiffres (16XY) qui, pour des opérateurs visant une clientèle d'entreprises, ne sont pas forcément inintéressants, car ils peuvent être préprogrammés dans un central téléphonique.

L'ART ainsi que le gouvernement ont indiqué qu'ils *« étudient les motifs ayant fondé la décision »* du Conseil d'Etat. L'ART *« va fournir tous les éléments pour éclairer sa décision »*, a expliqué son président, Jean-Michel Hubert.

L'avis final du Conseil d'Etat est attendu avec impatience. Il pourrait remettre en cause les mécanismes de désignation des principaux concurrents de France Télécom, dont certains sont déjà opérationnels.

Philippe Le Cœur

Les anticipations de hausse des taux propulsent le dollar et la livre vers des sommets

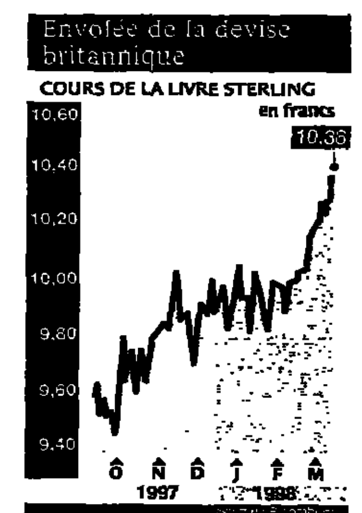
Mardi, le billet vert a dépassé 6,20 francs et la monnaie britannique a approché 10,40 francs

La livre s'échangeait, mardi 31 mars, à 10,39 francs et 3,10 marks. Le deutschemark et le franc sont affaiblis depuis le début de la semaine par la tonalité jugée très critique du rapport rendu public, vendredi, par la Bundesbank sur l'Union monétaire, qui faisait part de *« sérieuses inquiétudes »* concernant les finances publiques belges et italiennes. Les opérateurs en ont conclu que l'euro pourrait être une monnaie faible.

DEPUIS le début de l'année et la fin des fortes turbulences en Asie, le marché des changes a connu une période de calme relatif. Elle semble arriver à son *terme. Le début de la semaine a* été marqué par une vive hausse du dollar et de la livre sterling face au deutschemark, au franc français et au yen. Le billet vert a *touché, mardi 31 mars dans* la matinée, ses plus hauts niveaux depuis sept mois contre le mark et le franc à, respectivement, 1,8524 mark et 6,2074 francs. La *devise américaine a également* progressé face au yen, atteignant, toujours mardi matin, 132,79 yens pour un billet vert. La hausse de la livre a été encore plus spectaculaire : la devise britannique se trouvait mardi matin au plus haut depuis juillet 1989 face au mark et au franc à, respectivement, 3,1018 mark et 10,3940 francs.

Ces mouvements tiennent à la fois aux spéculations sur un prochain relèvement de leurs taux par la Réserve fédérale américaine et la Banque d'Angleterre et aux doutes grandissants sur la force de l'euro et sur la capacité de l'économie japonaise à sortir de la récession.

A l'approche de la réunion mardi soir du Comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine, certains opérateurs n'excluent plus un relèvement du coût de l'argent par la banque centrale, compte tenu de la force persistante de la conjoncture outre-Atlantique. Ainsi, les ventes de logements neufs en février aux Etats-Unis ont encore augmenté de 4,8 %. Même si l'hypothèse d'une hausse des taux américains reste minoritaire, les investisseurs sont obligés d'en tenir compte tant les placements en dollar et en livre sterling offrent déjà des rémunérations très avantageuses. Une hausse des rendements aux Etats-Unis creuserait encore l'écart avec le loyer de l'argent en Europe continentale et au Japon. Le taux au jour le jour se trouve aujourd'hui à 5,5 % outre-Atlantique et à *7,25 % en Angleterre, à comparer* à des taux inférieurs à 3,5 % en Europe continentale et de 0,5 % au Japon.



La devise britannique a gagné près de 10% face au franc français en moins de six mois

RISQUES DE SURCHAUFFE

Plus encore qu'aux Etats-Unis, le marché anticipe aussi un resserrement monétaire au Royaume-Uni, dès la semaine *prochaine, à l'occasion de la réunion* du Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre. Ce dernier a déjà relevé à cinq reprises, l'an dernier, le coût de l'argent pour lutter contre les risques de surchauffe de l'économie britannique. Le taux d'inflation outre-Manche se situe aujourd'hui à 2,6 % en rythme annuel, très légèrement supérieur à l'objectif de 2,5 % fixé par le gouvernement. *« La livre va continuer à s'apprécier dans les prochains jours en attendant la décision de la Banque d'Angleterre »*, estime Paul Meggyesi, économiste de Deutsche Morgan Grenfell à Londres. *« Le sterling rapporte et, dans un marché sans réelle orientation, les investisseurs finissent par placer leur argent là où les taux d'intérêt sont les plus élevés »*, a-t-il ajouté. Comme le montrent les comptes rendus des *débats de janvier et février, les membres du Comité de politique* monétaire de la banque centrale anglaise étaient extrêmement divisés sur la nécessité ou non de relever encore les taux lors de *leurs précédentes réunions mensuelles.*

Mais la force du dollar et de la livre ne s'expliquent pas seulement par des anticipations de *hausse de taux. Le deutschemark* et le franc sont affaiblis depuis le début de la semaine par la tonalité jugée très critique du rapport rendu public vendredi par la *Bundesbank sur l'Union monétaire.* L'institut d'émission a fait part de *« sérieuses inquiétudes »* sur les finances publiques belges et italiennes. Les cambistes en *ont conclu que l'euro pourrait* être une monnaie faible.

La faiblesse du yen tient aussi à des facteurs propres au Japon. Le plan de relance de l'économie nippone annoncé la semaine dernière par le gouvernement, le cinquième depuis octobre, n'a pas plus convaincu que les précédents. L'année fiscale japonaise 1997-1998, achevée mardi 31 mars, devrait être marquée par une récession et une baisse du produit intérieur brut de 0,2 %. Une situation dont les spécialistes ne voient pas l'issue. La production industrielle nippone a encore baissé de 3,3 % le mois dernier par rapport à janvier.

Eric Leser

Le 1 % logement pourrait contribuer au dispositif sur le prêt à taux zéro

Le gouvernement l'intégrerait dans une loi

LE CONSEIL *économique* et social (CES) a adopté, mercredi 25 mars, un avis sur le 1 % logement, la contribution des entreprises à l'effort de construction. Il *éclaire les discussions en cours,* avec le gouvernement, sur l'avenir du dispositif et sur la pérénisation du prêt à taux zéro (PTZ), mis en place en 1995 pour favoriser l'ac*cession sociale à la propriété.*

La préparation de la loi de finances pour 1999 s'annonce difficile pour le ministère du logement : il doit trouver de quoi *financer la bonification des prêts à* taux zéro, dont 140 000 ont été distribués en 1996 et autant en 1997 et qu'il n'entend pas supprimer même si une réforme du PTZ est à l'étude. Pour 1997 et 1998, ce sont les collecteurs du 1 % logement qui ont été mis à contribution par le versement *« exceptionnel »* de 7 milliards par an, négocié avec le précédent gouvernement. Regroupés, depuis 1996, dans l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL), ils avaient prévenu qu'ils n'accepteraient pas une nouvelle ponction sur la collecte pour 1999. Mais le système, qui récupère, chaque année, 7 milliards de francs auprès des entreprises, est assis sur plus de 100 milliards de francs d'encours. Il a, pour cette raison, quelques difficultés à jouer les victimes en période d'austérité budgétaire. D'autant plus qu'il est jugé très coûteux et peu efficace.

Les deux parties ont intérêt à ce qu'un accord soit trouvé. Le ministère du logement, parce qu'il ne peut pas se passer de la manne du 1 % logement s'il veut continuer à exister budgétairement. L'UESL parce que pèse sur elle la menace d'une fiscalisation pure et simple des 7 milliards de francs de la collecte annuelle.

D'AUTRES PISTES

Le CES plaide pour que le 1 % logement ne soit plus considéré comme une simple *« variable d'ajustement du budget de l'Etat »* et que le gouvernement *« réaffirme l'importance, la prééminence des partenaires sociaux, des entreprises et des salariés au sein du dispositif »*. Il suggère aussi que le gouvernement explore d'autres pistes de financement du prêt à taux zéro. Est d'abord visée la manne de l'épargne logement, partiellement utilisée pour des opérations d'accession à la propriété et dont la prime d'Etat, versée aux épargnants mais non affectée à l'achat d'un logement, représente, selon les années, entre 3,5 et 5,5 milliards de francs. Le Conseil suggère de réexaminer les conditions d'attribution *« à certaines catégories de bénéficiaires »*, autrement dit les étudiants, de l'allocation logement à caractère social (ALS).

Devant le CES, Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, a indi*qué que le gouvernement avait « choisi la voie de la négociation contractuelle »* avec les collecteurs. La négociation, engagée début février, devrait déboucher d'ici à fin avril. *Le gouvernement réfléchit* au remplacement de l'actuel PTZ. Le nouveau système, baptisé *« prêt d'accession sociale sécurisée »* et intégré dans la future loi sur l'habitat de M. Besson, combinerait un prêt gratuit, un prêt d'accession sociale (PAS) et un dispositif de sécurisation de l'accédant en cas de chômage. Ce dernier volet, essentiel, prévu dans le dispositif initial n'avait, pour des raisons budgétaires, pas été mis en œuvre.

Le rôle du 1 % logement doit être pensé dans cette nouvelle architecture, estime M. Besson. Il souhaite aussi la participation des partenaires du 1 % logement à l'autre chantier de sa future loi sur l'habitat : la création, à travers un *« statut du bailleur privé »*, d'un nouveau secteur de logements conventionnés, intermédiaire entre le parc social et le parc privé.

Christine Garin

L'étude annuelle du Crédit foncier confirme la stabilisation du marché immobilier

L'IMMOBILIER est enfin sorti des années de crise. La traditionnelle étude annuelle du Crédit foncier sur le marché de l'immobilier de logement et de bureaux en France, pu*bliée mardi 31 mars, le confirme au vu des* tendances observées en 1997, après l'amorce de normalisation constatée en 1996. Retombés à leurs niveaux de 1988, les prix ont cessé leur descente aux enfers. La tendance s'observe pour les bureaux comme pour le logement, en région parisienne mais aussi en province, avec une distinction de plus en plus forte entre les biens de qualité bien placés et le reste du marché.

A Paris, le marché du logement, *« étroitement dépendant du niveau des taux d'intérêt »*, a poursuivi, en 1997, le redressement constaté en 1996, concluent les experts de Foncier Conseil. En 1996, ce redressement avait été favorisé par une baisse des prix : *« Cette tendance baissière paraissait avoir disparu en fin d'année 1997. »*

Pour les appartements neufs, *« tout porte à croire qu'en 1997 un point bas a été atteint »*, estime le Foncier, relevant une progression des ventes et réservations de 17 %. La fourchette des prix moyens est restée équivalente à celle de 1996 : 20 000 à 25 000 francs le mètre carré, mais au sein *d'un marché très sélectif*, cachant des prix en hausse pour le haut de gamme (jusqu'à 40 000 francs) et en baisse pour les produits les moins recherchés.

PRIME À LA QUALITÉ

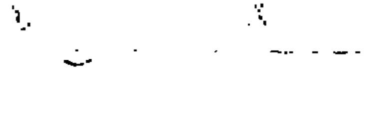
Dans l'ancien, Le marché s'est ralenti début 1997, marqué par la fin de la baisse temporaire des droits de mutation et s'est de nouveau accéléré en fin d'année 1997 du fait de la suppression en 1998 de la déductibilité des intérêts des emprunts contractés pour *l'achat d'une résidence principale. Comme* dans le neuf, les prix ressortent au même niveau qu'un an auparavant – *« globalement, on a retrouvé les niveaux des prix des années 1987-1988 »*, relève le Foncier. Après un effritement au premier semestre de 1997, les prix se sont redressés au troisième trimestre. *« Ils sont relativement fermes pour les biens de qualité, voire en hausse quand joue la rareté. Ils sont discutés pour les logements plus courants, voire en baisse s'ils présentent de vrais défauts ou si les vendeurs sont pressés »*, précisent les experts, relevant l'importance de la qualité de l'emplacement.

Le Crédit foncier observe une *« poussée à l'ouest du marché »* en région parisienne, tiré par une forte progression des ventes de logements neufs dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Les stocks ne représentent plus que huit à neuf mois de vente. L'ancien se tient bien, les ventes de maisons individuelles dominant le marché. Une tendance que l'on retrouve en Seine-Saint-Denis. Stable dans l'Essonne, le marché est resté très médiocre dans le Val-d'Oise et en *Seine-et-Marne.*

Du côté de l'immobilier d'entreprise, la demande de bureaux à louer en Ile-de-France reste élevée : *« En hausse ininterrompue depuis 1992, elle s'est plus ou moins stabilisée entre 1,6 et 1,7 million de mètres carrés, un niveau très élevé au regard des vingt-cinq dernières années »*, notent les experts du Foncier. L'offre de mètres carrés disponibles en Ile-de-France a reculé de 10 % à 3,8 millions de mètres carrés, pour un parc total de 40 millions de mètres carrés et un stock considéré comme *« hors marché »* de 500 000 m². En 1997, 100 000 m² de bureaux ont été transformés en logements.

Le manque de grande surfaces s'est confirmé. *« Certaines opérations lancées en blanc ont trouvé des locataires avant même la livraison des locaux »*, constatent les experts du Foncier. Un signe ne trompe pas : tous les grands « paquebots » parisiens, qui ont coûté si cher aux promoteurs et aux banques, sont aujourd'hui loués. A Lyon, la demande est également forte dans les secteurs recherchés, dans le quartier de La *Part-Dieu notamment. Comme à Paris,* l'évolution des loyers et des prix fait toutefois ressortir un marché dual : la progression se confirme pour les produits très recherchés (jusqu'à 55 000 francs du mètre carré à Paris) et la baisse continue pour les autres.

Sophie Fay



En rachetant le whisky Dewar's, Bacardi-Martini talonne les Anglo-Saxons

Stratégie. Cinq ans après avoir racheté Martini pour 14 milliards de francs, le numéro un mondial du rhum poursuit la diversification de son offre de spiritueux, en acquérant le premier scotch vendu aux Etats-Unis pour 11,5 milliards

UN WHISKY, sinon rien. En offrant 1,15 milliard de livres sterling (11,5 milliards de francs) au groupe Diageo pour lui racheter son scotch Dewar's, et accessoirement le gin Bombay Sapphire, le groupe Bacardi-Martini a fait monter d'un cran, lundi 30 mars, la surenchère dans le monde des spiritueux. Le montant que s'apprête à débourser le groupe des Caraïbes confirme l'importance stratégique du whisky pour tout groupe qui veut se mêler à cette guerre planétaire. Cet accord doit encore obtenir l'aval des autorités de la concurrence de part et d'autre de l'Atlantique. Leur pouvoir est étendu, puisque ces mêmes autorités n'ont accepté la création de Diageo, issue de la fusion de Grand-Met et de Guinness, qu'à condition que le nouveau groupe mette en vente Dewar's-Bombay.

Pernod-Ricard, qui était également sur les rangs pour le rachat de Dewar's, espérait pouvoir employer, à cet effet, les 5 milliards de francs que doit lui verser Coca-Cola pour le rachat d'Orangina. Seagram, autre candidat, avait pour sa part retiré 800 millions de dollars (4,8 milliards de francs) de la vente de 15 millions d'actions de sa filiale de communication, Time-Warner. Las ! La barre a été placée encore plus haut par Bacardi.

De l'avis de la plupart des analystes du secteur, l'ensemble Dewar's Bombay valait tout au plus 7 milliards de francs, soit l'équivalent du chiffre d'affaires à céder. Mais pour intégrer à son portefeuille de marques un whisky de taille mondiale, Bacardi-Martini était prêt à sortir le grand jeu et à entamer son copieux trésor de guerre. Ce groupe familial, fondé à Miami par des exilés cubains et basé aux Bahamas après avoir retiré ses actions de la Bourse américaine, est le quatrième producteur mondial de spiritueux, derrière Diageo, Seagram et Allied-Domecq, et devant Pernod-Ricard, avec un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de dollars (14 milliards de francs) en 1996. En tant que marque, le rhum Bacardi est l'alcool le plus vendu au monde, toutes catégories confondues, avec 19,6 millions de caisses de 12 bouteilles en 1997, et une bonne longueur d'avance sur la vodka Smirnoff, le whisky Johnny Walker, deux marques qui appartiennent à Diageo, et le pastis Ricard.

Mais les ventes de rhum s'essoufflent. Depuis cinq ans, Bacardi a vu son volume régresser de 2 %, quand Johnny Walker a crû de près de 18 % et Smirnoff de 4,7 %. Au début de la décennie, le groupe a donc entrepris un virage stratégique visant à le faire sortir de la monoculture du rhum pour lui donner une taille critique mondiale. Un objectif qui passe par le contrôle d'une palette de produits suffisamment large pour « nourrir » un réseau de distribution planétaire.

COUP DOUBLE

En 1992, Bacardi frappe un grand coup en rachetant une autre société familiale qui revendique la deuxième marque d'alcool au monde : l'italien Martini & Rossi. Une acquisition soufflée (déjà) aux grands du secteur pour une transaction évaluée à l'époque à... 14 milliards de francs. Le nouvel ensemble Bacardi-Martini se hisse au quatrième rang mondial, mais il est encore loin, en taille, de Seagram (près de 31 milliards de francs de chiffre d'affaires) et surtout du nouveau géant Diageo (62 milliards), dont le seul résultat net est quasiment l'équivalent du chiffre d'affaires total de Bacardi-Martini !

Pour chasser sur les terres des géants anglo-saxons des spiritueux, Bacardi se devait de posséder un grand whisky. Le groupe a déjà une marque « millionnaire » de scotch, William Lawson (1,02 million de caisses en 1997), mais il lui manquait un label puissant aux Etats-Unis, premier marché d'exportation du scotch (devant la France) avec 2,7 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1996 et une forte croissance (+ 11,9 % par rapport à 1995). *« Le marché asiatique, qui offrait les plus belles perspectives, vient de s'écrouler. Désormais ce sont les Etats-Unis qui soutiennent le développement de la plupart des groupes »*, analyse la *Revue vinicole internationale* dans une récente étude.

En s'offrant Dewar's, Bacardi fait coup double. Il acquiert un scotch « millionnaire », le septième dans la hiérarchie mondiale, avec ses 2 800 000 caisses, selon les chiffres du *Drinks International Bulletin*, mais aussi une belle porte d'entrée sur le marché américain, où Dewar's est le premier whisky écossais vendu (1,5 million de caisses).

Avec ses trois marques, Bacardi, Martini et Dewar's, le groupe des Bahamas est en mesure de toucher *« toutes les composantes des consommateurs nord-américains, de toutes origines, hispanophones comme anglophones, et en particulier les jeunes, qui consomment de plus en plus de boissons alcoolisées en long drink »*, note un analyste. Depuis un an ou deux, le Martini serait en train de détrôner le gin comme alcool de base des cocktails prisés par les jeunes cadres, dans les restaurants, les bars ou les discothèques, à New York et à Londres. Bacardi veut y voir la preuve qu'il n'a pas surpayé son acquisition italienne. Il lui reste à prouver la même chose pour Dewar's, dont les ventes ont reculé de 9,7 % en cinq ans.

Pascal Galinier

Les dix marques de scotch les plus vendues au monde

- **Johnnie Walker Red Label** (groupe Diageo, GB) : 7,9 millions de caisses de 12 bouteilles de 75 cl, + 17,9 % en cinq ans.
- **J&B Rare** (Diageo) : 6,2, 0,0 %.
- **Ballantine's** (Allied Domecq, GB) : 5,0, – 3,8 %.
- **Grant's** (William Grant&Son GB) : 4,0, + 37,6 %.
- **Chivas Regal** (Seagram, Etats-Unis) : 3,5, + 7,6 %.
- **Johnnie Walker Black Label** (Diageo) : 3,5, + 12,9 %.
- **Dewar's White Label** (Bacardi, ex-Diageo) : 2,8, – 9,7 %.
- **Bell's** (Diageo) : 2,7, – 19,1 %.
- **Famous Grouse** (Highland Distilleries) : 2,3, + 4,5 %.
- **Passport** (Seagram) : 2,0, + 11,1 %.

(Source : *Drinks International Bulletin.*)

Marc Chevallier prend la barre du Comité central des armateurs

La sécurité est au centre de ses réflexions

MONTPELLIER
de notre correspondant

A voir les photos de déserts qui ornent son bureau, on a du mal à croire que Marc Chevallier ait le pied marin. La mer, c'est pourtant une tradition dans la famille du successeur de Philippe Poirier d'Orsay à la présidence du Comité central des armateurs de France, leur syndicat professionnel. Le grand-père de M. Chevallier avait créé des comptoirs de fabrication de fûts de vin en Russie ; son père ouvrit la première ligne régulière de pinardiers entre Sète et Mostaganem. L'Algérie, c'est là qu'à vingt et un ans il intègre l'entreprise familiale qui deviendra, vingt-trois ans plus tard, la Navale française, compagnie maritime propriétaire de quatorze navires employant deux cent cinquante personnes.

PORTRAIT

Déréglementation, cabotage, avenir des ports... Les combats ne manquent pas

Basée à Montpellier (Hérault), elle s'appuie sur de nombreuses agences, à Sète, Marseille, mais aussi Paris, Brest et Saint-Malo. Elle assure le transport de produits alimentaires et de vrac dans le monde entier, l'acheminement de produits chimiques par cabotage dans le secteur nord de l'Europe, et de colis lourds grâce à la société France Euro Tramp, autre société qu'elle contrôle.

A cinquante-trois ans, Marc Chevallier a le regard pétillant du chef d'entreprise comblé. Bien sûr, il y a toujours l'angoisse de l'avarie ou du coup dur. Le souvenir de ce bateau piégé dans les glaces du Saint-Laurent après une énorme tempête. La crainte du retour à vide aussi, des grèves des dockers ou des ports consignés. Sa compagnie est de taille modeste, rappelle-t-il, comparée aux « monstres » que sont les grands armateurs ou les pétroliers. Mais elle marche bien. Ses espoirs, il les place dans les créneaux que la concurrence n'occupe pas, et dans la qualité qui justifie des tarifs parfois plus élevés que la concurrence. Face à l'ouverture des marchés, explique-t-il, *« on espère avoir de plus en plus de contrôles sécurité. Pour qu'on reconnaisse enfin les bons armateurs des autres »*.

Le chef d'entreprise se fait cependant nostalgique lorsqu'il évoque la situation de l'armement français. *« Le statut du marin embarqué, les charges sociales, les pertes de trafic et le vieillissement de la flotte nous ont conduits à une place qui est scandaleusement loin des premiers »*, déplore-t-il. Mais il est prêt à se retrousser les manches. La déréglementation du trafic maritime, le maintien des zones franches, le développement du cabotage intra-européen face à la saturation du trafic routier et ferroviaire, et l'avenir des ports français... Les combats ne manquent pas.

S'il lui reste du temps, alors, il le consacrera à sa famille. Et à faire de la voile. Sa première passion, qu'il continue d'exercer à Port-Camargue, avec un autre battant : son vieil ami Jean-Marie Vidal. Le double vainqueur de la Course du *Figaro*.

Jacques Monin

Deux quadragénaires du Nord réinventent le débit de l'eau

LILLE
de notre correspondante

Sur les rayons sont empilées des dizaines de bouteilles d'eau de toutes formes et de toutes provenances : eaux plates ou gazeuses d'Espagne et d'Italie, eaux légèrement colorées et fruitées de Grande-Bretagne, petits flacons d'eau riche en sels minéraux venus d'Allemagne... Des eaux de tous les jours et des eaux de fête, certaines bouteilles pouvant atteindre 30 francs. Sur d'autres étagères s'alignent théières, fontaines à eau, appareils simples pour mesurer les taux de nitrate ou de chlore, systèmes plus complexes de filtration ou d'assainissement, tandis qu'au fond du magasin on trouve quelques publications sur le cycle de l'eau, les problèmes de pollution et... le guide du bon buveur d'eau.

La Maison de l'eau, qui a ouvert ses portes en début d'année dans la galerie marchande d'un centre commercial de Faches-Thumesnil, dans l'agglomération lilloise, est le premier magasin exclusivement consacré à l'eau. Sur 300 mètres carrés, il propose non seulement une grande variété d'eaux à boire – 70 marques actuellement, 150 à terme, provenant de 30 pays différents –, mais aussi toute une gamme de produits dérivés, en rapport avec l'eau : au total, quelque 800 articles sont aujourd'hui référencés en magasin.

« AROMATISÉE » OU « THERMALES »

Cette Maison de l'eau n'est donc ni un bar à eau, comme on commence à en trouver à Paris notamment, ni une « épicerie spécialisée dans l'eau », comme il en existe dans les pays du nord de l'Europe, aux Pays-Bas et en Allemagne en particulier, mais bien une idée neuve, même si ces concepts ont pu être source d'inspiration pour Laurent Lefebvre et Laurent Dauchez, les deux créateurs de cette nouvelle enseigne.

Optimistes, ces deux quadragénaires, originaires du Nord et respectivement dirigeant d'une entreprise éditant des logiciels pour le bâtiment et conseil en marketing pour la grande distribution, entendent bien la développer un peu partout en France. *« Nous envisageons la création de trente sites dans les trois années à venir »*, assurent-ils, forts du bon démarrage de cette première Maison.

En cinq semaines, 10 000 litres auraient ainsi été vendus, la boutique accueillant une clientèle pour le moins hétéroclite. *« Cela va de l'adolescent qui vient chercher de l'eau particulièrement énergétique à la personne âgée qui fait provision de litres d'eau aromatisée, en passant par le simple curieux... Il reste bien sûr des ajustements à faire, comme réintroduire en force des eaux thermales françaises, celles que l'on ne trouve pas habituellement en supermarché, actuellement sous-représentées dans le magasin, ou développer l'offre culturelle... »*, souligne Laurent Dauchez.

Nadia Lemaire

La prospérité des « Dernières nouvelles d'Alsace » n'empêche pas la morosité

Passé entre les mains de trois propriétaires en l'espace de cinq ans, le quotidien de Strasbourg, aujourd'hui contrôlé par « L'Est républicain », connaît un certain malaise, ses personnels redoutant de devoir supporter les conséquences de l'endettement du groupe

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

C'est le journal qui a sans doute la plus belle adresse : rue de la Nuée-Bleue, à Strasbourg. C'est l'un des plus vieux de France, l'un des meilleurs régionaux. L'un des plus rentables aussi. Et l'un des rares à avoir conservé son siège en centre-ville, près de 1 hectare dédié à la presse, dans une ville marquée par Gutenberg, à deux pas des places Kléber et Broglie. Depuis cent vingt ans, l'Alsace vit à l'heure du coq qui surmonte l'horloge accrochée à la longue façade au triple porche des *Dernières nouvelles d'Alsace*, appelées plus simplement *DN* ou *DNA*. Un journal de qualité, qui consacre un premier cahier aux informations générales, refuse de trop développer les faits divers, accorde une bonne place à l'économie et à la culture. Un journal qui a une âme. Et du vague à l'âme.

Longtemps propriété de la Librairie Aristide Quillet, le quotidien a commencé à changer de vie lorsqu'il a été repris par Matra, en 1980, juste avant que le groupe de Jean-Luc Lagardère s'empare d'Hachette. Depuis quelques années, l'histoire s'est accélérée. En 1993, le journal a été vendu au groupe France Antilles de Philippe Hersant. Les *DNA* servaient alors de monnaie d'échange à Hachette, aboutissement de longues négociations qui avaient permis à Robert Hersant de se débarrasser de sa chaîne en quasi-faillite, La Cinq, en la cédant à Jean-Luc Lagardère. Quatre ans plus tard, les difficultés de la banque Vernes – qui avait financé le rachat pour Hersant – devaient entraîner une nouvelle vente du quotidien.

Depuis mai 1997, les *DNA* appartiennent à *L'Est républicain*, dirigé par Gérard Lignac, qui était déjà présent dans le tour de table de Philippe Hersant. Trois propriétaires en cinq ans, en pleine période de crise de la presse et de récession publicitaire, cela fait beaucoup pour un seul journal. Cette instabilité est compensée par une continuité : Alain Howiller est rédacteur en chef depuis vingt ans. Homme au caractère bien trempé, il ne fait pas toujours l'unanimité : *« élément rassurant »*, garant d'une ligne rédactionnelle face aux actionnaires, pour les uns ; *« trop brutal et trop coupé de la rédaction »*, pour les autres. Au fil des ans, une certaine lassitude s'est emparée de la rédaction, qui a déclenché une grève en 1995.

Symboles d'une nouvelle tension, deux conflits entre le personnel et la direction se règlent aujourd'hui devant les tribunaux : la question des droits d'auteur sur Internet *(lire ci-contre)* et le refus d'appliquer la clause de cession, depuis le changement de propriétaire. Gérard Lignac estime qu'il a déjà payé en 1993, lors de la vente au groupe Hersant. Le tribunal de grande instance de Strasbourg lui a donné tort, en octobre 1997. Il a fait appel.

Comme toujours, le malaise est diffus et a plusieurs causes. Il existe un sentiment de dépossession de la part des salariés d'un journal à forte identité. Les reprises par France Antilles puis par *L'Est républicain* se font au prix d'un endettement important. Il ne reste plus grand-chose des 200 millions de francs de trésorerie des *DNA* après le passage du groupe Hersant. *« Les reprises se font en se payant sur la bête »*, constatent plusieurs salariés.

Journal prospère, les *DNA* dégagent un résultat d'une trentaine de millions sur un chiffre d'affaires de 680 millions de francs. Après avoir réussi une diversification dans les gratuits, la radio, le multimédia, les *DNA* sont freinées dans leur stratégie à long terme par ces changements d'actionnaires. Gérard Lignac étant âgé de soixante-dix ans, certains se demandent déjà *qui sera le prochain* propriétaire et quel rôle jouera Philippe Hersant, qui détient 27 % de *L'Est républicain*, dans l'avenir des deux journaux.

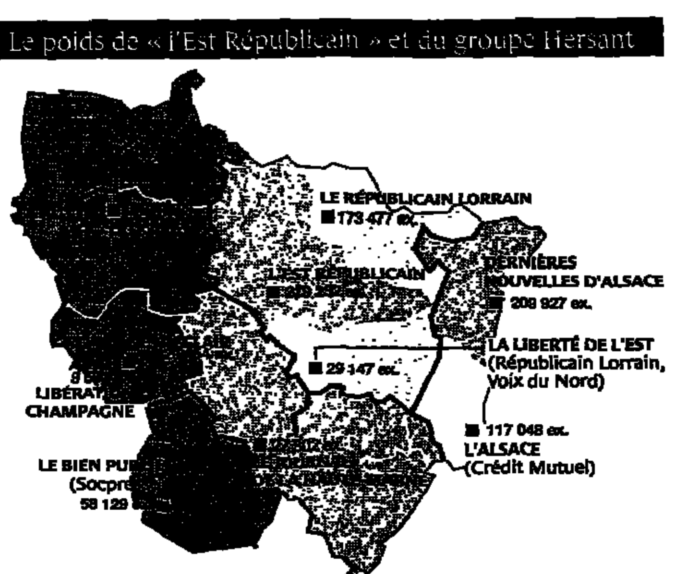
INDÉPENDANCE RÉDACTIONNELLE

« L'endettement du groupe Est républicain atteint un niveau très élevé, que devront supporter L'Est républicain *et les* DNA », note dans un rapport le cabinet d'expertise comptable du comité d'entreprise, Sécafi-Alpha, en ajoutant : *« Si les capacités de financement espérées au niveau des quotidiens s'avéraient insuffisantes pour faire face aux échéances, la question de la pérennité de cette structure de groupe pourrait se poser. »* Le coût de la prise de contrôle a été estimé à 320 millions de francs, auxquels s'ajoutent 70 millions versés à des actionnaires minoritaires (Banques populaires du Haut-Rhin et de Champagne) pour détenir la totalité du capital. Fin 1996, *L'Est républicain* supportait un endettement de 110 millions. La vente de *L'Est Eclair* et de *Libération Champagne* à France Antilles lui a rapporté 100 millions. Son endettement est aujourd'hui de l'ordre de 400 millions.

Un plan social établi par la direction des *DNA* dans le cadre de la modernisation de l'entreprise reconnaît que *« l'endettement consolidé du groupe Est républicain/Dernières Nouvelles d'Alsace l'oblige à une gestion rigoureuse, notamment en ce qui concerne la masse salariale et les frais généraux, dans le but de préserver son indépendance, en particulier vis-à-vis d'acheteurs étrangers potentiels »*. Le quotidien strasbourgeois a en effet été sur le point d'être vendu à des groupes allemands. Cela a mobilisé les entreprises régionales, comme le Crédit mutuel, propriétaire de *L'Alsace* et candidat à la reprise des *DNA*, ou le Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, qui a organisé le tour de table de M. Lignac.

« Deux journaux de taille équivalente qui s'associent, c'est une force, plaide Gérard Lignac. *Nous avons tout avantage à nous appuyer l'un sur l'autre dans un avenir qui est difficile pour la presse. »* Cela passe par des synergies publicitaires, une gestion financière commune, mais sans rapprochement rédactionnel : *« L'Alsace a une identité forte ; ce serait une faute professionnelle,* dit-il. *Mais l'indépendance de la rédaction passe par une bonne situation financière. »* D'où la nécessité de moderniser, de faire des économies et de réaliser un plan social dans le secteur du prépresse. M. Lignac refuse toute idée de malaise : *« Nous ne licencions personne. Les craintes ne sont pas fondées. »*

Alain Salles



Conflits sur Internet

Pionnier du multimédia dans la presse régionale, *Les DNA* ont encore innové en la matière, d'une tout autre manière. Après deux ans de conflits, plusieurs journalistes, appuyés par le SNJ et la CFDT, ont attaqué le journal sur la question des droits d'auteur sur Internet. En référé, le tribunal de grande instance de Strasbourg a condamné, le 3 février, la filiale du quotidien alsacien, Plurimédia, qui réalise le site Web des *DNA* (*Le Monde* du 6 février). L'ordonnance estime notamment que *« le produit n'est pas le même que celui du journal ; il s'agit d'un nouveau moyen de communication »* et que *« les droits d'auteur doivent être protégés sur les réseaux numériques »*. L'affaire a été examinée au fond, par la cour d'appel de Colmar, qui rendra son arrêt le 28 avril. Depuis ce jugement, d'autres actions ont été engagées ailleurs. Faute d'accord sur les droits d'auteur, Havas n'a pas mis sur le réseau son site payant, Infos on line, qualifié par le SNJ de *« plus gros hold-up jamais perpétré sur Internet »*. Le SNJ vient également d'assigner *Le Figaro*.

L'Afrique du Sud ouvre sa première chaîne privée non payante à Time Warner

JOHANNESBURG
de notre correspondant

La télévision sud-africaine est entrée dans une nouvelle ère, lundi 30 mars, avec l'attribution de la première chaîne privée non payante du pays à un groupement d'intérêts noirs associés au géant américain Time Warner. A l'issue d'un mois et demi d'auditions, l'autorité indépendante de radiodiffusion (IBA) a préféré le consortium Midi-TV aux six autres candidats, presque tous adossés, eux aussi, à des partenaires étrangers. Parmi eux, figuraient notamment le magnat australo-américain Rupert Murdoch et le français TF 1.

La concession de la nouvelle chaîne représente, il est vrai, une affaire particulièrement prometteuse. Les quelque 40 millions de Sud-Africains constituent un marché en pleine expansion confronté à une offre de programmes encore très limitée (*Le Monde* du 4 février). La plupart des téléspectateurs n'ont accès qu'aux trois chaînes du service public, la SABC (South African Broadcasting Corporation). La très grande majorité de la population noire n'a pas les moyens de s'offrir M-Net, la télévision privée payante.

La demande est telle que, malgré un investissement initial d'environ 1 milliard de francs, Midi-TV compte faire des bénéfices dès les toutes premières années d'exploitation. La nouvelle télévision, baptisée E-TV, affirme pouvoir émettre dès le 1er octobre 1998. Chaîne généraliste, elle prévoit de s'appuyer largement sur son partenaire étranger pour pouvoir alimenter une ambitieuse grille des programmes. Les trois tranches d'information devraient bénéficier de l'expertise et des images de CNN, la chaîne internationale de Time Warner. Pour ses programmes de fiction, E-TV pourra puiser dans le catalogue de Warner Bros.

La Haute Autorité de l'audiovisuel exigeait que la création sud-africaine représente au moins 20 % du total des programmes. E-TV s'engage à respecter, voire à dépasser, ce quota en sollicitant les moyens techniques et financiers de son puissant partenaire. *« Il n'est pas question de nous faire avaler par la culture américaine. E-TV doit contribuer à renforcer la culture et la démocratie sud-africaines, et elle jouera ce rôle »*, promet Nomazizi Mtshotshisa, la présidente du consortium propriétaire de la nouvelle télévision. Les patrons de E-TV affichent la même volonté d'indépendance dans la gestion de la future chaîne. Comme le prévoit la loi sur l'audiovisuel, la participation de Time Warner se limite à 20 % du capital. *« L'accord que nous avons signé prévoit que le groupe américain ne peut pas prendre le contrôle de la télévision et qu'il ne participera pas à sa gestion »*, affirme Mme Mtshotshisa.

LE POIDS DES SYNDICATS

Ces déclarations d'intention s'appuient sur l'existence d'un solide noyau d'intérêts noirs qui contrôlent les 80 % restant de la nouvelle télévision. Conformément à la volonté du pouvoir d'atténuer la domination blanche dans les médias, l'IBA avait pour consigne de donner la priorité aux opérateurs noirs, désignés sous le vocable très politiquement correct de *« communautés historiquement désavantagées »*. De ce point de vue, la Haute Autorité a sans doute été sensible à la représentativité du consortium. Aux côtés d'hommes d'affaires, il regroupe toute une série d'organisations noires à vocation communautaire, comme la Fédération nationale des associations de quartier (Sanco). Les puissants syndicats noirs y sont aussi fortement représentés, détenant à eux-seuls environ 40 % de la chaîne. Même s'ils ont tendance à se montrer de plus en plus critiques, les syndicats sont traditionnellement proches du gouvernement. A l'approche des élections de 1999, leur implication dans l'audiovisuel constitue un facteur politique non négligeable pour le pouvoir qui se plaint régulièrement de l'hostilité des médias à son égard.

Frédéric Chambon

Les 7 d'or du public sacrent TF 1 et Bruno Masure

UN PLÉBISCITE. Huit des quatorze 7 d'or attribués par un vote du public ont été décernés à TF 1. Souvent oubliée par les professionnels lors des précédentes éditions, la chaîne privée s'est rattrapée à l'occasion de la douzième cérémonie des 7 d'or, organisée, lundi 30 mars, au Pavillon Baltard, à Nogent-sur-Seine, et retransmise en direct sur France 2. Outre Jean Bertolino, distingué pour la première fois pour « 52 sur la Une », sacré meilleur magazine d'actualités-reportages, c'est Arthur qui a été l'une des vedettes de la soirée. L'animateur de TF 1, transfuge de France 2, est monté à deux reprises sur la scène pour recevoir les trophées récompensant « Les Enfants de la télé », meilleure émission de divertissement-variétés et humour, et « La Fureur », meilleure émission musicale. Le chouchou des téléspectateurs n'a pu s'empêcher de rappeler que ces *« deux émissions sont nées sur France 2, qui nous a virés »*.

Jean-Pierre Pernaut a complété le succès de TF 1. Déjà lauréat d'un 7 d'or, lors d'une précédente édition, le présentateur du journal de 13 heures a reçu une nouvelle récompense pour « Combien ça coûte », meilleur magazine de société. Rouge de bonheur, Jean-Pierre Pernaut n'a pas résisté à la tentation de parler d'argent : *« Je suis content d'être invité sur une chaîne du service public, j'ai l'impression d'en récupérer un petit peu ce soir. »*

Avec pour la première fois une majorité de 7 d'or soumis au vote du public – quatorze récompenses sur vingt-cinq –, les maladresses des années précédentes ont été évitées. La seule fausse note est à mettre au débit de Patrick Bosso. Ce comique, chargé d'assurer un intermède humoristique entre deux récompenses, a maladroitement égratigné Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. *« Je ne sais pas si on dit Mme le ministre ou Mme la ministre ? »*, s'est-il demandé, avant de trancher : *« En tout cas, vous avez une coupe de cheveux pour dire Mme le ministre. »* Un trait accueilli par une salle glaciale.

Cet accroc n'aura pu ternir l'émotion suscitée par le 7 d'or du meilleur documentaire décerné à Yamina Benguigui pour « Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin », diffusé sur Canal Plus. *« Deux heures quarante pour des histoires d'immigrés maghrébins ! Je ne pensais jamais avoir un 7 d'or »*, s'est étonnée la réalisatrice avant de dédier sa récompense *« à l'Algérie qui nous regarde »*.

Pour faire durer le suspense et éviter la redoutable concurrence du film *Basic Instinct*, programmé en début de soirée par TF 1, France 2 avait gardé le meilleur pour la fin. C'est peu avant minuit que fut attribué le 7 d'or du meilleur présentateur du journal télévisé. Des trois nominés, seul Bruno Masure était présent. Claire Chazal et Patrick Poivre d'Arvor ont boudé la cérémonie. Très professionnel, l'ancien titulaire du fauteuil du 20 heures de France 2, en bras de chemise pendant la soirée, avait remis sa veste pour recevoir son cinquième trophée, après ceux de 1988, 1990, 1992 et 1995.

Son triomphe n'aura pas fait perdre son sourire à Xavier Gouyou Beauchamps, PDG de France Télévision. En coulisses, l'ancien présentateur avait prévenu : *« Ce soir, je ne prendrai pas de revanche. »* Il a tenu parole. *« Je n'ai ni rancœur ni rancune. Je suis tout sauf un martyr. J'ai tout à fait conscience d'être un privilégié de la vie »*, a-t-il dit, témoignant sa solidarité à son ancienne chaîne : *« Je ne me réjouis pas une seconde des quelques déboires que peut connaître la rédaction de France 2 parce que ce sont mes copains, pour la plupart. Je crois plus que jamais à la nécessité d'un service public et d'une information différente de ce qu'on peut voir ailleurs. Le problème, ce serait quelquefois de marquer sa différence. »*

Guy Dutheil

Le palmarès

● **TF 1.** Magazine d'actualité : « 52 sur la Une » ; magazine de société : « Combien ça coûte » ; comédien de série : Roger Hanin, pour *Navarro* ; comédienne de série : Mimie Mathy, pour *Joséphine, profession ange gardien* ; comédien de film de télévision : Richard Bohringer, pour *Un homme en colère* ; comédienne de film de télévision : Véronique Jannot, pour *C'est l'homme de ma vie* ; émission de divertissement : « Les Enfants de la télé » ; émission musicale : « La Fureur ».
● **France 2.** Présentateur du JT : Bruno Masure ; programme sportif : les directs du Tour de France ; magazine culture et connaissance : « Savoir plus santé » ; film de télévision : *Le Pantalon*, d'Yves Boisset ; feuilleton : *Entre terre et mer* ; réalisateur de fiction et auteur ou scénariste de fiction : Hervé Baslé, pour *Entre terre et mer*.
● **France 3.** Magazine d'évasion : « Thalassa » ; émission animation-jeunesse : « Les Minikeums » ; émission de jeu : « Questions pour un champion » ; décor : Laurence Brenguier, pour *Les Filles du maître de chai* ; son : Raymond Buttin, pour *Turandot*.
● **Canal Plus.** Documentaire : *Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin* ; montage : « Les sketches des Guignols ».
● **Arte.** Musique originale : groupe Bilondiey, pour *Inca de Oro* ; photo : Bernard Lutic, pour *La Ville dont le prince est un enfant*.
● **M 6.** Réalisateur d'émission : Jérôme Revon, pour « Capital ».

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ICI : le chimiste britannique** a annoncé, lundi 30 mars, l'acquisition de l'américain Acheson pour 560 millions de dollars (3,47 milliards de francs). Cet achat lui permet de se renforcer dans la chimie de spécialite.

● **SWISSAIR : la compagnie aérienne suisse** a annoncé, lundi 30 mars, l'arrivée de TAP Air Portugal, Turkish Airlines et AOM (France) dans le regroupement qui réunit déjà Sabena (Belgique), et Austrian Airlines (Autriche). L'alliance aéronautique leur permettra d'assurer quinze mille vols par semaine vers deux cent quatre-vingt-quatorze destinations.

● **AIRBUS : la compagnie aérienne Air Canada** a annoncé lundi qu'elle commandait cinq avions gros porteurs Airbus A 340 et prenait une option sur dix autres appareils.

● **BOEING : le gouvernement tchèque** a donné lundi son feu vert définitif à l'entrée du géant américain Boeing dans le capital de la société Aero de Vodochody, fabricant d'avions légers d'entraînement et de combat.

● **COLT TELECOM : la compagnie de téléphone de droit britannique** va acquérir la société néerlandaise Telecom Noord West, qui exploite des réseaux locaux de téléphone dans quelques villes néerlandaises à destination d'une clientèle d'entreprises.

● **PIXTECH : le fonds d'investissement américain Kaufmann** a apporté à la société française, spécialiste des écrans plats, 4 millions de dollars (24,8 millions de francs) et est devenu son premier actionnaire avec 11,4 % du capital.

SERVICES

● **INTÉRIM : les deux syndicats professionnels**, le Promatt et l'Unett, fusionneront le 1er juin 1998. L'actuel président du Promatt, Jean-Pierre Cordier, présidera le nouvel ensemble.

FINANCE

● **CIC : l'intersyndicale de la banque** a mis en garde, lundi, le ministre de l'économie contre le choix de la Société générale comme repreneur du groupe, considérant qu'il s'agit du candidat *« présentant le plus grand nombre de risques majeurs »*. Elle figure, avec le Crédit mutuel et ABN Amro, parmi les groupes sélectionnées pour la seconde étape du processus de privatisation du CIC. Les syndicats du groupe doivent recevoir mercredi 1er avril les trois finalistes.

● **JAPON : les banques nippones** pourraient perdre 1 500 milliards de yens (71,3 milliards de francs) en Asie, estime l'agence américaine Standard & Poor's. Ce montant représente 7,5 % de leurs fonds propres durs (*« Tier One »*), ajoute l'agence américaine.

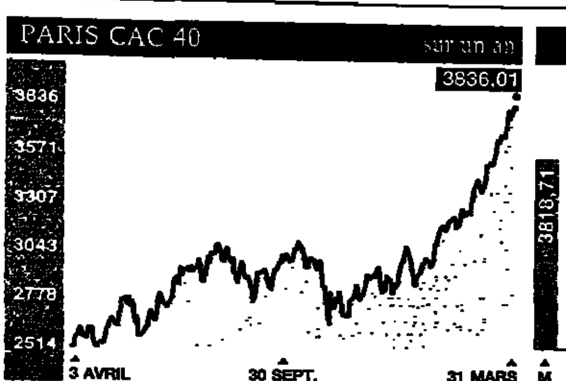
● **L'agence américaine Standard & Poor's** a abaissé mardi 31 mars la notation de huit des plus grands assureurs-vie japonais, dont trois, Mitsui Marine and Fire, Sumitomo Marine and Fire et Yasuda Fire and Marine, perdent leur prestigieuse notation « AAA ».

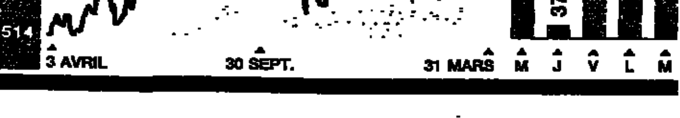
RÉSULTATS

■ **ERIDANIA BÉGHIN-SAY : le groupe agroalimentaire** a annonce mardi 31 mars un bénéfice de 1,9 milliard de francs, en hausse de 14,7 % pour un chiffre d'affaires de 63,6 milliards de francs.

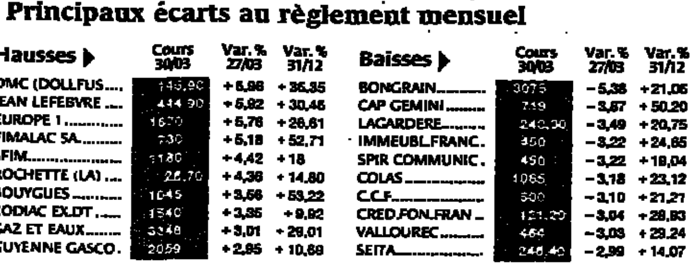
■ **CIR : la holding financière de Carlo De Benedetti** a annoncé lundi une baisse de son bénéfice net consolidé à 24,5 milliards de lires (85 millions de francs) en 1997 contre 320 milliards l'année précédente, malgré la vente de ses participations dans Olivetti (100 milliards de lires de plus-values) et de Valeo (622 milliards de lires de produit exceptionnel).

★ Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». www.lemonde.fr





Principaux écarts au règlement mensuel



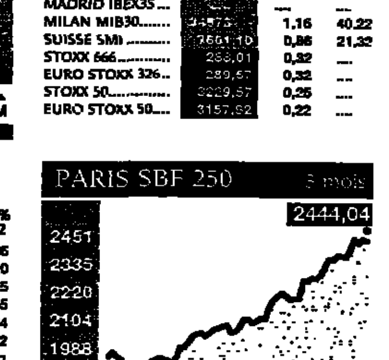
Hausses ▶	Cours 30/03	Var. % 27/03	Var. % 31/12
DMC (DOLLFUS...	145,90	+6,98	+36,35
JEAN LEFEBVRE ...	444,90	+5,92	+30,46
EUROPE 1 ...	1670	+5,76	+26,61
FIMALAC SA...	730	+5,18	+52,71
SFIM...	1180	+4,42	+18
ROCHETTE (LA) ...	26,70	+4,36	+14,80
BOUYGUES ...	1045	+3,56	+53,22
ZODIAC EX.DT ...	1540	+3,35	+9,92
GAZ ET EAUX...	3348	+3,01	+29,01
GUYENNE GASCO.	2059	+2,85	+10,69

Baisses ▶	Cours 30/03	Var. % 27/03	Var. % 31/12
BONGRAIN...	3075	−5,38	+21,05
CAP GEMINI ...	719	−3,67	+50,20
LAGARDERE...	240,30	−3,49	+20,75
IMMEUBL.FRANC.	450	−3,22	+24,65
SPIR COMMUNIC.	490	−3,22	+19,04
COLAS ...	1065	−3,18	+23,12
C.C.F. ...	300	−3,10	+21,27
CRED.FON.FRAN ...	121,20	−3,04	+28,83
VALLOUREC ...	464	−3,03	+29,24
SEITA...	246,40	−2,99	+14,07

Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 31/03	Var. % 30/03	Var. % 31/12
PARIS CAC 40 ...	3828,01	0,94	27,91
- SBF 120...	2503,89	0,76	26,67
- SBF 250...	[illegible]	...	...
- SECOND MAR. ...	[illegible]	—	—
- MIDCAC...	[illegible]	—	...
LONDRES FT100...	5911,90	—	15,12
AMSTERDAM AEX.	1133,93	0,44	24,17
BRUXELLES BEL ...	2990,77	0,46	23,67
FRANCFORT D30..	5092,05	0,45	...
MADRID IBEX35...	[illegible]	...	...
MILAN MIB30...	34573	1,16	40,22
SUISSE SMI ...	7561,10	0,86	21,32
STOXX 666...	288,01	0,32	...
EURO STOXX 326..	289,57	0,32	...
STOXX 50...	3229,57	0,25	...
EURO STOXX 50...	3157,82	0,22	...

Monde ▶	Cours 30/03	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ...	8782,12	−0,16	11,05
- SP 500...	1093,55	−0,17	12,69
- NASDAQ...	1818,70	−0,27	15,51
BUENOS-AIRES M.	715,93	0,79	4,14
JOHANNESBURG..	8810,30	0,37	18,65
MEXICO BOLSA...	5221,82	−0,20	−3,80
SANTIAGO IPSA ...	[illegible]	0,24	−8,06
SAO PAULO BOU..	11760	−1,28	15,23
TORONTO FSE I...	7557,91	−0,72	12,96
ASIE 10h59	31/03	30/03	31/12
BANGKOK SET ...	[illegible]	−0,98	28,91
HONGKONG H...	11518,60	0,13	7,42
SEOUL ...	555,23	−0,29	30,56
SINGAPOUR ST. ...	1632,44	−0,98	6,71
SYDNEY ALL O. ...	2744,20	0,12	4,88
TOKYO NIKKEI ...	16527,17	1,62	8,31



NEW YORK Dow Jones 3 mois — 8782,12 — 9702 / 9154 / 8696 / 8178 / 7669 / 7161 / 6653 / 6145 — 5 JANV. — 16 FÉV. — 30 MARS

LONDRES FT100 3 mois — 5911,90 — 6199 / 5901 / 5603 / 5305 / 5008 / 4711 / 4413 / 4115 — 5 JANV. — 16 FÉV. — 31 MARS

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 5092,93 — 5279 / 4955 / 4631 / 4307 / 3983 / 3659 / 3335 — 5 JANV. — 16 FÉV. — 31 MARS

TOKYO Nikkei 3 mois — 16527,17 — 18468 / 16946 / 15425 / 13142 / 11620 — 2 JANV. — 16 FÉV. — 31 MARS

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

BÉNÉFICIANT de la nette hausse du dollar et du climat d'optimisme qui règne actuellement à la Bourse de Paris, notamment sur le potentiel de hausse encore disponible, les valeurs françaises ont battu de nouveaux records d'altitude, mardi 31 mars. En hausse de 0,55 % au début des échanges, l'indice CAC 40 gagnait 1,36 % à 3 852,05 points vers 12 h 30. Vingt minutes avant midi, un nouveau record a été atteint à 3 859,58 points. Les transactions étaient étoffées, portant sur 5,5 milliards de francs dont 4,1 milliards de francs sur les quarante valeurs de l'indice vedette.

La Caisse des dépôts et consignations est favorable sur l'évolution des bénéfices par action des sociétés, avec un taux de croissance de 13 % pour 1998. A un horizon de six mois, la CDC voit l'indice CAC 40 à 3 900 points. Sur douze mois, la Société générale a un objectif de 4 300 points.

NEW YORK

LA SÉANCE a été calme, lundi 30 mars, à Wall Street, à la veille de la réunion du comité monétaire de la Réserve fédérale (FOMC). L'indice Dow Jones a perdu 13,96 points, soit 0,16 %, à 8 782,12 points. Les analystes ne s'attendent cependant pas à un mouvement sur les taux lors de la réunion du comité monétaire, compte tenu de l'absence de signes d'inflation aux Etats-Unis et de la forte croissance de l'économie.

FRANCFORT

Le repli des grandes places asiatiques et la réunion du comité monétaire de la Fed ont pesé sur les valeurs allemandes. Au terme de la séance officielle, l'indice DAX accusait un recul de 1,44 %, à 5 009,76 points. Il s'est toutefois repris au cours des transactions informatisées pour finir en hausse de 0,06 %, à 5 069,89 points.

TOKYO

Profitant de rumeurs selon lesquelles des fonds publics étaient injectés sur le marché pour le soutenir au dernier jour de l'année fiscale, la Bourse de Tokyo a terminé en hausse, mardi 31 mars. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a gagné 264,13 points, soit 1,62 %, pour terminer la séance à 16 527,17 points.

LONDRES

En nette baisse durant l'essentiel de la journée, l'indice Footsie a réduit ses pertes en fin de séance grâce à la fermeté de Wall Street à l'ouverture. Le principal indicateur britannique a finalement baissé de 27,4 points, à 5 911,9 points, soit un repli de 0,46 %. La crainte d'un relèvement des taux lors du comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre, la semaine prochaine, a contribué à la morosité de l'ambiance.

Valeur du jour : DMC en pleine spéculation

L'ACTION DMC, numéro deux français du textile, est l'une des plus spéculatives du marché à règlement mensuel. Lundi 30 mars, une application portant sur 300 000 titres (soit 3,85 % du capital) à 137,50 francs est venue renforcer ce constat. Cette opération a fait subitement grimper le cours de 7 %, à 145,90 francs, portant le rebond du titre à 36,4 % depuis le début de l'année. La société, à son habitude, n'a fait aucun commentaire. La Bourse, en revanche, bruisse de rumeurs. Elle a attribué ce mouvement au fonds d'investissement CDW, contrôlé par la famille Cha, qui renforcerait ainsi sa position.

Après l'exercice de bons de souscription, en octobre 1997, cet investisseur chinois est devenu le premier actionnaire avec 16,3 % des titres. Depuis que la famille Cha est entrée au capital de DMC en octobre 1996, le marché lui prête l'intention de prendre le contrôle de l'intégralité du capital. Mais, jusqu'à présent, les deux groupes se sont contentés de relations d'affaires. L'argent investi par la famille Cha dans DMC doit être réinjecté dans un projet d'investissement commun (une usine textile en Chine) d'un montant de 35 millions de dollars. Cette usine devrait être terminée en 1999.

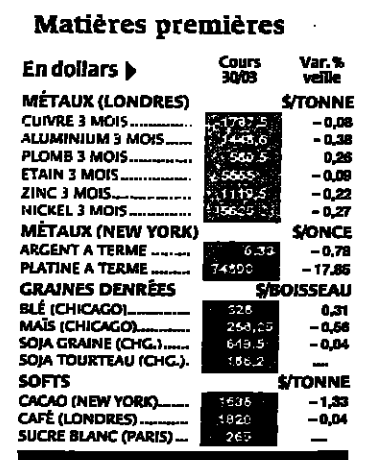
Le reste du capital de DMC est dispersé entre le public (34,98 %), divers actionnaires minoritaires et des fonds d'investissements. C'est l'intrusion du fonds américain Fidelity qui, en acquérant 5,3 % du capital en janvier 1998, a déclenché un regain d'intérêt pour la valeur. Au cours actuel, les vendeurs ne devraient donc pas manquer. Allianz pourrait ainsi inciter sa nouvelle filiale, les AGF (qui détiennent 7,76 % du capital), à céder certaines de ses participations. De son côté, le Consortium de réalisation (CDR), chargé de gérer les actifs repris au Crédit lyonnais, a naturellement vocation à céder les 5,20 % de DMC en sa possession.

En attendant, tous les opérateurs misent sur un redressement des comptes de la société. En 1997, le déficit s'élevait encore à 491 millions de francs, après une perte nette de 592 millions en 1996. En 1997, le groupe a opéré un plan de restructuration draconien, fermant trois usines et vendant ses participations dans Descamps. Il s'est recentré sur les métiers de l'habillement, de l'ameublement et de la distribution. Dans ce dernier secteur, DMC rencontre un certain succès avec le développement des magasins Loisirs et Créations, qui devraient réaliser 160 millions de francs de ventes en 1998. Le groupe espère porter le chiffre d'affaires de ces magasins à plus de 400 millions de francs d'ici deux ans.

Enguérand Renault

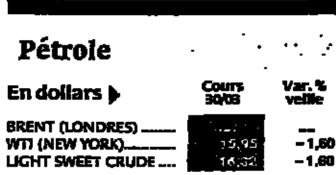
Cours de l'action DMC — en francs à Paris — 145,9 — 160 / 150 / 140 / 130 / 120 / 110 / 100 / 90 / 80 — 17/10 — 28/11 — 1997 — 9/1 — 20/2 — 30/3 — 1998 — Source : Bloomberg

Matières premières



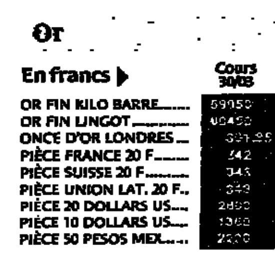
En dollars ▶	Cours 30/03	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS...	1787,5	−0,08
ALUMINIUM 3 MOIS...	1448,6	−0,38
PLOMB 3 MOIS...	560,5	0,26
ETAIN 3 MOIS...	5665	−0,09
ZINC 3 MOIS...	1119,5	−0,22
NICKEL 3 MOIS...	5625	−0,27
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME ...	6,33	−0,78
PLATINE A TERME ...	[illegible]	−17,85
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)...	326	0,31
MAÏS (CHICAGO)...	264,25	−0,56
SOJA GRAINE (CHG.)...	649,5	−0,04
SOJA TOURTEAU (CHG.).	186,2	...
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)...	1636	−1,33
CAFÉ (LONDRES)...	1820	−0,04
SUCRE BLANC (PARIS)...	265	—

Pétrole



En dollars ▶	Cours 30/03	Var. % veille
BRENT (LONDRES)...	[illegible]	—
WTI (NEW YORK)...	15,95	−1,60
LIGHT SWEET CRUDE ...	16,32	−1,60

Or



En francs ▶	Cours 30/03	Var % 27/03
OR FIN KILO BARRE...	59150	+0,59
OR FIN LINGOT...	60450	+0,33
ONCE D'OR LONDRES ...	301,25	+0,75
PIÈCE FRANCE 20 F...	342	+0,59
PIÈCE SUISSE 20 F...	343	+0,88
PIÈCE UNION LAT. 20 F..	339	+0,58
PIÈCE 20 DOLLARS US...	2480	+4,84
PIÈCE 10 DOLLARS US...	1360	−12,26
PIÈCE 50 PESOS MEX...	2220	+0,91

MONNAIES

● **Dollar** : le billet vert accentuait ses gains face aux principales devises européennes, mardi 31 mars. Dès le début des transactions interbancaires, la devise américaine s'échangeait à 6,2044 francs et 1,8530 deutschemark contre respectivement 6,1838 francs (6,1392 francs au cours indicatif de la Banque de France) et 1,8456 deutschemark, lundi, dans les derniers échanges entre banques.

Sur le marché des changes de Tokyo, en fin de séance, la devise américaine se raffermissait face au yen. Le dollar a terminé la journée à proximité de ses plus hauts niveaux face à la devise japonaise. Le billet vert cotait 131,97 yens, contre 131,78-80 yens en fin de matinée.

● **Franc** : la devise française restait stable face au mark à 3,3510 francs pour 1 DM contre 3,3505 francs lundi en fin de journée et 3,3508 francs, selon le cours indicatif de la Banque de France.

Cours de change

31/03 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC...	6,14	6,88	10,35	4,07	2,97	4,66	0,34	3,35	...
DM...	1,85	1,99	3,10	1,21	0,89	0,14	0,99	...	0,30
LIRE ...	1824	1959,52	3054,11	1196,30	874,72	1368,35	...	985,76	294,24
YEN...	133,30	143,21	223,20	87,44	63,92	...	7,31	72,05	21,51
FLORIN ...	2,09	2,24	3,49	1,37	...	1,56	0,11	1,13	0,34
FR. S...	1,52	1,64	2,55	...	0,73	1,14	0,08	0,82	0,25
LIVRE ...	0,60	0,64	...	0,39	0,29	0,45	0,03	0,32	0,10
ECU...	0,93	...	1,56	0,61	0,45	0,70	0,51	0,50	0,16
DOLLAR ...	...	1,07	1,67	0,66	0,48	0,75	0,05	0,54	0,16

Taux d'intérêt (%)

Taux 30/03 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE ...	3,52	3,47	4,98	5,53
ALLEMAGNE...	3,40	3,51	4,82	5,51
GDE-BRETAG...	7,25	7,45	5,95	5,73
ITALIE ...	5,09	5,18	5,16	5,68
JAPON ...	2	0,48	1,89	—
ÉTATS-UNIS ...	5,72	5,22	5,70	5,98
SUISSE ...	0,42	1,37	2,97	—
PAYS-BAS ...	3,25	3,38	4,95	5,51

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 31/03	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
JUIN 98...	15366	103,59	103,60
Pibor 3 mois			
JUIN 98...	3341	96,26	96,27

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 30/03	Achat 30/03	Vente 30/03
ALLEMAGNE (100)	335,09	322	346
AUTRICHE (100) ...	47,63	46,15	49,25
BELGIQUE (100)...	16,24	15,68	16,78
CANADA...	4,32	4,01	4,61
DANEMARK (100).	87,92	82	92
ESPAGNE (100)...	3,94	3,64	4,24
ÉTATS-UNIS...	6,14	5,79	6,39
FINLANDE (100)...	110,43	104	115
GDE-BRETAGNE...	10,34	9,86	10,71
GRÈCE (100)...	1,93	1,70	2,20
IRLANDE...	8,42	7,98	8,82
ITALIE (1000)...	3,39	3,12	3,62
JAPON (100)...	4,65	4,51	4,86
NORVÈGE (100)...	81,52	76,60	84,50
PAYS-BAS (100)...	297,20	—	...
PORTUGAL (100) ...	3,27	2,90	3,60
SUÈDE (100)...	77,38	71	81
SUISSE (100)...	407,22	396	420

TAUX

● **France** : le Matif a ouvert en baisse, mardi 31 mars. Dès l'ouverture, il perdait 5 centièmes à 103,55. La veille, il avait terminé en baisse de 44 centièmes. Le marché a été affecté par *« des ventes de précaution avant la réunion de la Fed »*, a indiqué Philippe Peretmere, de MPE Trésorerie. Outre la réunion de la Fed américaine mardi, la perspective de la publication cette semaine de plusieurs indicateurs économiques importants aux Etats-Unis (notamment le chômage pour mars vendredi) ont contribué à l'incertitude ambiante.

● **Etats-Unis** : sur le marché obligataire américain, le rendement moyen sur les bons du Trésor à trente ans, qui évolue à l'inverse du prix, se situait à 5,98 % pour 5,97 % à la mi-journée et 5,957 % vendredi en clôture.

● **Allemagne** : le rendement du Bund dix ans, taux nominal 6 %, s'élevait à 4,887 % lundi en clôture contre 4,846 % vendredi à la veille du week-end.

ÉCONOMIE

Le chômage baisse de 0,2 % en février

LE NOMBRE des demandeurs d'emploi en France a diminué de 0,2 % en février, soit une baisse 7 300 par rapport à janvier, ce qui porte leur nombre total à 3 026 400, selon les statistiques publiées, mardi 31 mars, par le ministère de l'emploi. Au sens du Bureau international du travail, le taux de chômage reste stable à 12,1 % de la population active.

L'amélioration profite essentiellement aux jeunes de moins de vingt-cinq ans (-1,5 %). En revanche, le chômage des plus de cinquante ans augmente de 0,7 %. Le chômage semble s'installer dans une baisse tendancielle depuis six mois hormis la légère hausse de janvier (*lire page 6*).

■ **FRANCE : le président du CNPF, Ernest-Antoine Seillière**, a été recu par le premier ministre lundi à propos des 35 heures. Le gouvernement *« n'a pas souhaité »* lui *« donner satisfaction »* sur sa proposition de reporter à 2002 les 35 heures pour toutes les entreprises (*lire page 6*).

■ **Une proportion de 85 % des entreprises** ont déjà constitué un groupe de travail pour se préparer à la monnaie unique, selon les résultats d'une enquête de l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE). Elles étaient seulement 64 % selon un précédent sondage réalisé en septembre.

■ **ALLEMAGNE : le chancelier allemand Helmut Kohl** a estimé lundi que l'euro n'apportera pas de nouveaux emplois à court terme, tout en vantant ses vertus futures de *« deuxième monnaie mondiale après le dollar et avant le yen »*, dans un entretien à la télévision publique *ZDF*.

■ **Le taux ordinaire de la TVA**, l'un des plus bas d'Europe, passera de 15 à 16 % le 1er avril. Cette augmentation, votée en décembre avec le soutien de l'opposition sociale-démocrate, devrait rapporter quelque 10 milliards de marks (33 milliards de francs).

■ **GRANDE-BRETAGNE : le premier ministre Tony Blair** a débloqué lundi 30 mars plus de 170 millions de dollars pour soutenir les efforts de développement informatique dans la perspective de l'an 2000.

■ **ESPAGNE : le PIB (produit intérieur brut) devrait afficher une croissance** de 3,6 % en 1998 et en 1999, selon l'OCDE.

■ **JAPON : les mises en chantier de logements** ont reculé de 13,6 % en février, par rapport à leur niveau du même mois de 1997, après avoir déjà baissé de 16,3 % en janvier, a annoncé mardi le ministère de la construction.

■ **BRÉSIL : le ministre de l'économie et des finances, Pedro Malan,** a affirmé à Paris, lundi 30 mars, qu'il ne modifiera pas sa politique actuelle de changes glissants. Pour défendre le réal le gouvernement a mis en place toute une série de mesures d'assainissement et la banque centrale a doublé les taux d'intérêt.

■ **COMMERCE MONDIAL : l'Europe s'est déclarée lundi 30 mars en faveur du lancement de nouvelles négociations multilatérales,** pour donner un regain de dynamisme au commerce mondial. Les négociations bilatérales concernant le NTM (nouveau marché transatlantique), engagée par Bruxelles avec Washington, se sont heurtées à l'opposition farouche de la France, isolée au sein des Quinze (*lire page 5*).

■ **PÉTROLE : l'OPEP réunie à Vienne** a décidé lundi de réduire sa production pétrolière de 1,245 millions de barils par jour à partir du 1er avril et jusqu'à la fin de l'année. Ces réductions sont fondées sur la production effective en février de chaque pays membre et non sur leurs quotas.

■ **DOLLAR : le dollar et la livre** étaient en forte hausse mardi à l'ouverture (*lire page 20 et ci-contre*).

NOMINATIONS

■ **COFRATEL : Antoine Schmitt** a été nommé PDG de cette filiale de France Télécom.

■ **DUMEZ GTM : Jacques Gautherie** a été nommé administrateur et délégué du président pour l'international.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 31 MARS

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS +1,28 % CAC 40 : 3848,79

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	1040	1032	- 0,76	46,71
Cr.Lyonnais(T.P.)	991	[illegible]	+ 1,61	44,35
Renault (T.P.)	2330	2330	—	55,86
Rhone Poulenc(T.P)	2525	—	—	106,28
Saint Gobain(T.P.)	1270	1291	+ 1,65	71,43
Thomson S.A (T.P)	995	990	- 0,50	44,45
Accor	1546	1557	+ 0,71	20
AGF	353	352,70	- 0,08	—
Air Liquide	1067	1082	+ 1,40	14
Alcatel Alsthom	1116	1143	+ 2,41	18
Altran Techno.	790	790	—	11,50
Atos CA	1050	1027	- 2,19	—
Axa	619	624	+ 0,80	7,50
Bail Investis	894	900	+ 0,67	64,40
Bazar Hot. Ville	705	—	—	16
Bertrand Faure	444	450	+ 1,35	4
BIC	461	469,10	+ 1,75	3
BIS	583	589	+ 1,02	8
B.N.P.	488,40	482	- 1,31	5,40
Bollore Techno.	947	968	+ 2,21	7,50
Bongrain	3075	3087	+ 0,39	61
Bouygues	1045	1080	+ 3,34	17
Bouygues Offs.	267	272	+ 1,87	2
Bull	63,50	64	+ 0,78	—
Canal +	1170	1164	- 0,51	20
Cap Gemini	719	740	+ 2,92	2
Carbone Lorraine	2250	2250	—	18
Carrefour	3604	3647	+ 1,19	26
Casino Guichard	413	413,50	+ 0,12	4,59
Casino Guich.ADP	296,80	296	- 0,26	4,75
Castorama Dub.(Li)	972	998	+ 2,67	11
C.C.F.	500	511	+ 2,20	5,80
Cegid (Ly)	883	888	+ 0,56	98
Cerus Europ.Reun	38,55	38,75	+ 0,51	10
CGIP	2840	2817	- 0,80	40
Chargeurs	412	412	—	7
Christian Dalloz	763	771	+ 1,04	12
Christian Dior	813	820	+ 0,86	6,50
Ciments Francais	314	313	- 0,31	1,25
Cipe France (Ly)	210	208,80	- 0,57	2,50
Clarins	580	576	- 0,68	7,20
Club Mediterranee	528	527	- 0,18	4,50
Coflexip	778	769	- 1,15	1
Colas	1065	1070	+ 0,46	26
Comptoir Entrep.	15,50	15,70	+ 1,29	7,50
Comptoirs Mod.	3172	3214	+ 1,32	28
CPR	479	480	+ 0,20	22
Cred.Fon.France	121,20	124	+ 2,31	[illegible]
Credit Lyonnais CI	552	557	+ 0,90	10
CS Signaux(CSEE)	320	325,30	+ 1,65	3,50
Damart	3771	3785	+ 0,37	67
Danone	1469	1487	+ 1,22	12
Dassault-Aviation	1778	1770	- 0,44	31,50
Dassault Electro	632	635	+ 0,47	[illegible]
Dassault Systemes	246,50	249,70	+ 1,29	[illegible]
De Dietrich	394,40	394	- 0,10	[illegible]
Deveaux(Ly)	905	898	- 0,77	24
Dev.R.N-P.Cal Li	70,80	70	- 1,12	[illegible]
Dexia France	825	834	+ 1,09	15,70
DMC (Dollfus Mi)	145,50	152,30	+ 4,66	[illegible]
Dynaction	203,60	203,80	+ 0,09	[illegible]
Eaux (Cie des)	1002	1007	+ 0,49	[illegible]
Ecia	1577	1630	+ 3,36	10
Eiffage	458,80	449	- 2,13	[illegible]
Elf Aquitaine	801	808	+ 0,87	14
Eramet	249	248,80	- 0,08	[illegible]
Eridania Beghin	1196	1252	+ 4,50	[illegible]
Essilor Intl	2080	2083	+ 0,14	34,50
Essilor Intl.ADP	1931	1934	+ 0,15	[illegible]
Esso	597	599	+ 0,33	10
Eurafrance	3034	3030	- 0,13	[illegible]
Euro Disney	9,70	9,70	—	[illegible]
Europe 1	1670	1625	- 2,69	19
Eurotunnel	4,98	4,90	- 1,60	—
Fimalac SA	730	733	+ 0,41	[illegible]
Finextel	122	119	- 2,45	[illegible]
Fives-Lille	480	484,20	+ 0,86	14
France Telecom	311,30	317,60	+ 2,02	—
Fromageries Bel	4900	4900	—	50
Galeries Lafayette	4300	4300	—	[illegible]
GAN ex.dt.sous.	175,40	174	- 0,79	[illegible]
Gascogne (B)	555	560	+ 0,90	[illegible]
Gaumont	426,50	424,50	- 0,46	2,50
Gaz et Eau	3348	3250	- 2,92	[illegible]
Geophysique	803	804	+ 0,12	[illegible]
G.F.C.	592	596	+ 0,67	[illegible]
GrandVision	232	229,90	- 0,90	4,50
Groupe Andre S.A.	759	750	- 1,18	6
Groupe GTM	478	482	+ 0,83	[illegible]
Gr.Zannier (Ly)	178	178	—	[illegible]
Guilbert	1049	1048	- 0,09	12
Guyenne Gascogne	2059	2095	+ 1,74	30
Hachette Fili.Med.	1650	1634	- 0,96	[illegible]
Havas	515	514	- 0,19	[illegible]
Havas Advertising	935	930	- 0,53	[illegible]
Imetal	818	821	+ 0,36	[illegible]
Immeubl.France	450	450	—	[illegible]
Infogrames Enter.	242	243	+ 0,41	—
Ingenico	161,60	161,50	- 0,06	[illegible]
Interbail	159,90	157	- 1,81	[illegible]
Intertechnique	1500	1497	- 0,20	[illegible]
ISIS	690	685	- 0,72	—
Jean Lefebvre	444,90	441,50	- 0,76	[illegible]
Klepierre	995	974	- 2,11	[illegible]
Labinal	2135	2065	- 3,27	[illegible]
Lafarge	503	[illegible]	+ 2,18	[illegible]
Lagardere	240,30	[illegible]	+ 3,16	[illegible]
Lapeyre	440	[illegible]	- 2,27	[illegible]
Lebon	293	[illegible]	—	[illegible]
Legrand	1605	[illegible]	+ 2,74	[illegible]
Legrand ADP	987	[illegible]	+ 4,35	[illegible]
Legris indust.	284	[illegible]	- 0,17	[illegible]
Locindus	842	[illegible]	+ 1,30	[illegible]
L'Oreal	2840	[illegible]	+ 1,19	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1288	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Marine Wendel	1115	[illegible]	- 2,51	[illegible]
Metaleurop	67	[illegible]	+ 4,55	[illegible]
Metrologie Inter.	14,80	[illegible]	+ 1,68	[illegible]
Michelin	369,10	[illegible]	+ 0,78	[illegible]
Moulinex	156,80	[illegible]	- 2,42	[illegible]
Natexis	420	[illegible]	—	[illegible]
Nord-Est	131,90	[illegible]	+ 2,35	[illegible]
Nordon (Ny)	519	[illegible]	—	[illegible]
NRJ	1100	[illegible]	- 2,72	[illegible]
Olipar	70	[illegible]	- 0,57	[illegible]
Paribas	630	[illegible]	—	[illegible]
Pathe	1280	[illegible]	—	[illegible]
Pechiney	272	[illegible]	+ 2,16	[illegible]
Pernod-Ricard	426	[illegible]	—	[illegible]
Peugeot	1044	[illegible]	+ 1,62	[illegible]
Pinault-Print.Red	4420	[illegible]	+ 4,66	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	880	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Primagaz	540	[illegible]	- 0,37	[illegible]
Promodes	2913	[illegible]	+ 2,30	[illegible]
Publicis	683	[illegible]	—	[illegible]
Remy Cointreau	117,80	[illegible]	+ 1,01	[illegible]
Renault	266,40	[illegible]	+ 2,51	[illegible]
Rexel	2301	[illegible]	- 0,47	[illegible]
Rhone Poulenc A	307,70	[illegible]	+ 2,89	[illegible]
Rochette (La)	28,70	[illegible]	+ 1,91	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	6980	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Sade (Ny)	240	[illegible]	+ 2,08	[illegible]
Sagem SA	4025	[illegible]	- 0,89	[illegible]
Saint-Gobain	995	[illegible]	+ 1,30	[illegible]
Salvepar (Ny)	534	[illegible]	- 0,18	[illegible]
Sanofi	710	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Sat	2335	[illegible]	- 2,35	[illegible]
Saupiquet (Ns)	540	[illegible]	—	[illegible]
Schneider SA	455,90	[illegible]	+ 3,31	[illegible]
SCOR	348	[illegible]	+ 1,72	[illegible]
S.E.B.	917	[illegible]	- 0,43	[illegible]
Sefimeg CA	420	[illegible]	- 0,71	[illegible]
SEITA	246,40	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Selectibanque	76	[illegible]	+ 0,06	[illegible]
SFIM	1180	[illegible]	- 1,01	[illegible]
SGE	220	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Sidel	450	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Silic CA	978	[illegible]	—	[illegible]
Simco	496	[illegible]	+ 0,80	[illegible]
S.I.T.A.	1362	[illegible]	- 0,73	[illegible]
Skis Rossignol	119,60	[illegible]	- 0,83	[illegible]
Soc.Fonc.Lyonnai.	920	[illegible]	—	[illegible]
Societe Generale	1233	[illegible]	+ 1,37	[illegible]
Sodexho Alliance	4165	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Sogeparc (Fin)	418	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Sommer-Allibert	270	[illegible]	—	[illegible]
Sophia	248,20	[illegible]	+ 2,33	[illegible]
Spir Communic.	450	[illegible]	+ 2,66	[illegible]
Strafor Facom	487,60	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	889	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Synthelabo	847	[illegible]	+ 1,41	[illegible]
Technip	760	[illegible]	- 0,26	[illegible]
Thomson-CSF	243	[illegible]	+ 0,41	[illegible]
Total	755	[illegible]	- 1,79	[illegible]
UIF	444,90	[illegible]	- 1,10	[illegible]
UIS	219	[illegible]	—	[illegible]
Unibail	765	[illegible]	- 0,91	[illegible]
Union Assur.Fdal	997	[illegible]	- 0,20	[illegible]
Usinor	101,60	[illegible]	+ 1,18	[illegible]
Valeo	565	[illegible]	- 2,65	[illegible]
Vallourec	464	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Via Banque	212	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Worms & Cie	385	[illegible]	—	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1540	[illegible]	- 1,10	[illegible]
Elf Gabon	1149	[illegible]	+ 0,95	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.	144	[illegible]	- 0,06	[illegible]
Adecco S.A.	2222	[illegible]	- 1,03	[illegible]
Adidas AG	1082	[illegible]	+ 1,94	[illegible]
American Express	570	[illegible]	- 0,52	[illegible]
Anglo American	277,80	[illegible]	+ 2,59	[illegible]
Vaal Reefs	261	[illegible]	- 1,99	[illegible]
Amgold	274,80	[illegible]	- 3,93	[illegible]
Arjo Wiggins App.	19,65	[illegible]	+ 1,27	[illegible]
A.T.T.	409,30	[illegible]	+ 1,29	[illegible]
Banco Santander	310	[illegible]	- 0,32	[illegible]
Barrick Gold	134,90	[illegible]	- 2	[illegible]
B.A.S.F.	273	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Bayer	279,70	[illegible]	+ 1,43	[illegible]
Crown Cork ord.	330	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork PF CV	299	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz	572	[illegible]	- 0,34	[illegible]
De Beers	141	[illegible]	- 1,41	[illegible]
Deutsche Bank	454	[illegible]	+ 3,52	[illegible]
Diageo PLC reg.	72	[illegible]	+ 2,63	[illegible]
Dresdner Bank	285	[illegible]	- 1,05	[illegible]
Driefontein	39,80	[illegible]	- 2,26	[illegible]
Du Pont Nemours	426,30	[illegible]	- 0,53	[illegible]
Eastman Kodak	391,60	[illegible]	+ 0,91	[illegible]
East Rand	1,34	[illegible]	- 2,98	[illegible]
Echo Bay Mines	14,70	[illegible]	- 3,06	[illegible]
Electrolux	508	[illegible]	—	[illegible]
Ericsson	295	[illegible]	+ 0,67	[illegible]
Ford Motor	400	[illegible]	—	[illegible]
Freegold	29,65	[illegible]	- 2,52	[illegible]
Gencor act.regr.	12,10	[illegible]	+ 5,78	[illegible]
General Elect.	520	[illegible]	+ 1,34	[illegible]
General Motors	422,60	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Gle Belgique	794	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Harmony Gold	21,05	[illegible]	- 3,80	[illegible]
Hitachi	45,50	[illegible]	- 1,06	[illegible]
Hoechst	234,50	[illegible]	+ 1,81	[illegible]
I.B.M	645	[illegible]	- 0,77	[illegible]
I.C.I	110	[illegible]	—	[illegible]
Ito Yokado	330,90	[illegible]	- 0,75	[illegible]
Kingfisher plc	117,10	[illegible]	+ 0,76	[illegible]
Matsushita	99	[illegible]	- 0,20	[illegible]
Mc Donald's	361,60	[illegible]	+ 1,13	[illegible]
Merck and Co	783	[illegible]	—	[illegible]
Mitsubishi Corp.	49,90	[illegible]	+ 0,90	[illegible]
Mobil Corporat.	489,90	[illegible]	- 2,42	[illegible]
Morgan J.P.	826	[illegible]	—	[illegible]
Nestle SA Nom.	11660	[illegible]	+ 1,71	[illegible]
Nipp. MeatPacker	78,60	[illegible]	+ 4,58	[illegible]
Nokia A	667	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
Norsk Hydro	314,50	[illegible]	- 1,74	[illegible]
Petrofina	2250	[illegible]	- 0,80	[illegible]
Philip Morris	265	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Philips N.V	465	[illegible]	- 1,93	[illegible]
Placer Dome Inc	84,10	[illegible]	- 2,25	[illegible]
Procter Gamble	525	[illegible]	—	[illegible]
Quilvest	375	[illegible]	+ 1,33	[illegible]
Randfontein	12,25	[illegible]	- 2,04	[illegible]
Rio Tinto PLC	84,30	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Royal Dutch	354,90	[illegible]	- 1,18	[illegible]
Sega Enterprises	114,40	[illegible]	- 0,34	[illegible]
Schlumberger	483	[illegible]	- 0,84	[illegible]
SGS Thomson Micro.	468	[illegible]	+ 2,84	[illegible]
Shell Transport	46	[illegible]	- 1,95	[illegible]
Siemens	415	[illegible]	—	[illegible]
Sony Corp.	520	[illegible]	+ 2,50	[illegible]
Sumitomo Bank	62,70	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
T.D.K	468	[illegible]	+ 2,05	[illegible]
Telefonica	273,30	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
Toshiba	26,30	[illegible]	- 0,57	[illegible]
Unilever act.Div.	415,50	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
United Technol.	558	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Volkswagen A.G	4830	[illegible]	+ 1,36	[illegible]
Volvo (act.B)	200	[illegible]	- 1	[illegible]
Western Deep	133,90	[illegible]	- 2,33	[illegible]
Yamanouchi	135,80	[illegible]	+ 5,30	[illegible]
Zambia Copper	13,15	[illegible]	—	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 31 MARS

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	116,50	3,699
CEPME 9% 89-99 CA	106,41	5,597
CEPME 9% 92-06 TSR	—	7,808 o
CFD 9,7% 90-03 CB	121,60	1,515 ↓
CFD 8,6% 92-05 CB	—	1,225 ↓
CFF 10% 88-98 CA	103,07	4,466 ↑
CFF 10,25%90-01CB	114,85	0,524
CLF 8,9% 88-00 CA	109,02	7,559
CNA 9% 4/92-07	126,65	8,236 ↑
CRH 8,6% 92/94-03	117,20	6,550
CRH 8,5% 10/87-88	104,04	0,675 ↓
EDF 8,6% 88-89 CA	—	1,107
EDF 8,6% 92-04	—	6,459
Finansder 9%91-06	126,78	3,156 ↑
Finansd.8,6%92-02	113,58	1,556 ↓
Floral9,75% 90-99	—	6,758
OAT 9/85-98 TRA	—	2,346 ↑
OAT 9,50%88-98 CA	101,31	7,340
OAT TMB 87/99 CA	99,98	0,658 d
OAT 8,125% 89-99	104,59	6,967
OAT 8,50%90/00 CA	108,05	0,140
OAT 85/00 TRA CA	—	3,059
OAT 10%5/85-00CA	111,71	8,521
OAT 89-01 TME CA	100,30	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01CA	109,29	5,178
OAT 8,5% 91-02 ecu	114,31	0,462 d
OAT 8,5% 87-02 CA	116,27	3,004
OAT 8,50% 89-19	139,18	3,726 ↑
OAT 8,50%92-23CA	141,68	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	105,68	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	986	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	50,30	49
Baccarat (Ny)	800	800
Bains C.Monaco	700	700
Bque Transatlanti. ◆	259,90	234,70 o
B.N.P.Intercont.	1247	1280
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) 7,60	—	
Centenaire Blanzy	559	[illegible]
Champex (Ny) ◆	19,20	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	580	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2835	[illegible]
Generali Fce Assur	1499	[illegible]
Continental Ass.Ly	604	[illegible]
Darblay ◆	500	[illegible]
Didot Bottin	865	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	2950	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1390	[illegible]
Fichet Bauche	40,50	[illegible]
Fidel	39,65	[illegible]
Finalens	303,80	[illegible]
F.I.P.P. ◆	290,10	[illegible]
Fonciere (Cie)	800	[illegible]
Foncina	571	[illegible]
Francarep	324	[illegible]
France S.A. ◆	1382	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	1000	[illegible]
Gevelot ◆	1300	[illegible]
G.T.I (Transport)	360	[illegible]
Immobail	210	[illegible]
Immobanque	732	[illegible]
Lucia ◆	56,10	[illegible]
Monoprix ◆	405	[illegible]
Metal Deploye ◆	400,50	[illegible]
Mors	8,25	[illegible]
Navigation (Nle)	150,10	[illegible]
Optorg ◆	441,10	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	451	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	1003	[illegible]
Parfinance	415,10	[illegible]
Paris Orleans	300	[illegible]
Promodes (CI)	2068	[illegible]
PSB Industries Ly	610	[illegible]
Rougier	358,30	[illegible]
Saga	152,50	[illegible]
S.I.P.H. ◆	280	[illegible]
Sofragi	5300	[illegible]
Taittinger	3800	[illegible]
Tour Eiffel ◆	365	[illegible]
Vicat	573	[illegible]
Caves Roquefort ◆	1980	[illegible]
Elyo ◆	348,10	[illegible]
Finaxa	500	[illegible]
Gaillard (M)	1579	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	280	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	2010	[illegible]
Hotel Lutetia	440	[illegible]
Hotels Deauville ◆	750	[illegible]
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	574	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	315	[illegible]
Lloyd Continental ◆	10490	[illegible]
Matussiere Forest	55,50	[illegible]
Moncey Financiere ◆	3000	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 31 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns)	43,05	42,10
AFE	725	739
Aigle	474	475
Albert S.A (Ns) ◆	210	210
Arkopharma	420	420
Montaignes P.Gest. ◆	1996	1996
Assystem	323	317
Bque Picardie (Li) ◆	880	880
Bque Tarneaud(B)	403,10	403
Bque Vernes	180	177
Beneteau CB	500	500
B I M P	137	137
Boiron(Ly)	444	443
Boisset (Ly)	454	454
But S.A.	310	318,20
C.E.E	85	89
Change Bourse (M)	237	237
CNIM CA	240	244,10
Codetour	350	350
Comp.Euro.Tele-CET	307,10	310,10
Conflandey	320	321
C.A. Hte Normandie	340	351
C.A. Paris IDF	883	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	305,50	305
C.A.Loire Atl.Ns	295	295
C.A.Pas de Calais	555	557
C.A.du Nord(Li)	500	495
C.A. Oise CCI	329	330
C.A. Somme CCI	347	340
C.A.Toulouse (B)	428	434
Devanlay ●	715	722
Devernois (Ly)	580	579
Ducros Serv.Rapide	40,90	42
Emin-Leydier (Ly)	413	418
Europ.Extinc.(Ly)	528	543
Expand s.a	1012	1000
Factorem	734	745
Faiveley	252,90	250,60
Finacor ◆	67,10	67,10
Fininfo	900	900
Assur.Bq.Populaire	660	665
Gautier France	318,50	322
Gel 2000	37,10	38,80
GEODIS	399	400
GFI Industries	1398	[illegible]
Girodet (Ly) ◆	25	[illegible]
GLM S.A. ◆	230	[illegible]
Gpe Guillin Ly	255	[illegible]
Kindy	184	[illegible]
Guerbet	228,90	[illegible]
Hermes internat.1	463	[illegible]
Hurel Dubois	869	[illegible]
ICBT Groupe	216,30	[illegible]
I.C.C.	160	[illegible]
ICOM Informatique	495	[illegible]
Idianova	70	[illegible]
Int. Computer	65	[illegible]
IPBM	66,90	[illegible]
M6-Metropole TV	818	[illegible]
Manitou	855	[illegible]
Manutan	540	[illegible]
Marie Brizard	590	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	36	[illegible]
Mecelec (Ly) ◆	89	[illegible]
MGI Coutier	348	[illegible]
Monneret Jouet Ly	170	[illegible]
Naf-Naf	97,80	[illegible]
Norbert Dentres.	885	[illegible]
NSC Groupe Ny	811	[illegible]
Onet	931	[illegible]
Paul Predault	130	[illegible]
P.C.W. 19	—	[illegible]
Petit Boy ◆	90	[illegible]
Phyto-Lierac	256	[illegible]
Pochet	879	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	222	[illegible]
Radiall	725	[illegible]
Robertet	1260	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	267,30	[illegible]
Securidev	110	[illegible]
Smoby (Ly) ◆	573	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	11	[illegible]
Sofibus ◆	368	[illegible]
Sopra	1510	[illegible]
Steph.Kelian	79,10	[illegible]
Sylea	684	[illegible]
Teisseire-France	215	[illegible]
TF1	765	[illegible]
Thermador Hol.	386,90	[illegible]
Trouvay Cauvin	127,90	[illegible]
Unilog	1450	[illegible]
Union Fin.France	780	[illegible]
Viel et Cie	180	[illegible]
Vilmorin et Cie	575	[illegible]
Virbac	541	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 31 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	46	[illegible]
Belvedere	970	[illegible]
BVRP	300	[illegible]
Coil	160	[illegible]
Electronique D2	131	[illegible]
FDM Pharma n.	142,90	[illegible]
Genset	523	[illegible]
Guyanor action B	9,75	[illegible]
High Co.	240	[illegible]
Infonie	89	[illegible]
Joliez-Regol	98	[illegible]
Mille Amis	60,80	[illegible]
Naturex	92,50	[illegible]
Olitec	1070	[illegible]
Picogiga	237	[illegible]
Proxidis	22	[illegible]
R21 Santé	500	[illegible]
Stelax	6,35	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 31 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	895	[illegible]
Générale Occidentale ◆	160	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	188	[illegible]
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 30 mars

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	164,83	156,98
Agipi Actions (Axa)	149,16	142,06
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14511	14511
Natio Epargne	2279,21	2256,64
Natio Oblig. M.T. C/D	891,40	882,57
Natio Ep. Croissance	4079,65	3999,66
Natio Ep. Patrimoine	170,94	167,59
Natio Epargne Retraite	197,36	193,49
Natio Epargne Trésor	11588,60	11565,47
Natio Euro Valeurs	1380,33	1353,26
Natio Euro Oblig.	1068,14	1057,56
Natio Euro Opport.	1445,65	1417,30
Natio Inter	1157,37	1134,68
Natio Opportunités	240,62	235,90
Natio Revenus	1132,15	1120,94
Natio Sécurité	11387,17	11387,17
Natio Valeurs	1769,29	1734,60
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	94515,47	94515,47
Oblig. ttes caté.	291,50	287,19
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	1077,54	1046,16
Nord Sud Develop. C ◆	2717,24	2711,82
Nord Sud Dévelop. D ◆	2567,50	2562,38
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	321,54	313,34
Patrimoine Retraite D	311,81	305,70
Sicav Associations C ◆	2464,27	2464,27
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20102,11	20102,11
Mutual. dépôts Sicav C	19728,21	19708,50
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 0836 68 09 00 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA	369,42	362,18
Écur. Capitalisation C	268,23	268,23
Écur. Expansion C	84988,02	84988,02
Écur. Géovaleurs C	4363,10	4277,55
Écur. Investis. D PEA	294,28	288,51
Écur. Monepremière	11583,40	11583,40
Écur. Monétaire C	13272,88	13272,88
Écur. Monétaire D	12302,55	12302,55
Écur. Trésorerie C	325,70	325,70
Écur. Trésorerie D	305,39	305,39
Écur. Trimestriel D	2095,74	2095,74
Éparcourt-Sicav D	198,51	198,51
Géoptim C	13648,53	13446,83
Géoptim D	12536,73	12351,46
Horizon C	2831,16	2775,65
Prévoyance Écur. D	110,11	110,11
Sensipremière C	14200,01	14164,60
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12457,86	12432,99
Écur. Sécuripremière C	12287,93	12275,70
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM		
Amplia ◇	122234,11	122234,11
Atout Amérique	223,83	218,37
Atout Asie	91,64	89,40
Atout France Europe	1117,28	1079,13
Atout France Monde	272,91	266,25
Atout Futur C	1083,68	1057,25
Atout Futur D	1009,47	984,85
Coexis	2033,24	[illegible]
Dièze	2629,81	[illegible]
Elicash ◇	971370,04	971370,04
Eurodyn	3407,38	[illegible]
Indicia ◆	2356,68	[illegible]
Indocam Convert. C ◆	15404,57	[illegible]
Indocam Convert. D ◆	14492,36	14070,25
Indocam Europe Nouv. ◆	16188,86	15717,34
Indocam Hor. Eur. C ◆	1237,66	1201,61
Indocam Hor. Eur. D ◆	1237,66	1201,61
Indocam Multi Oblig.	1011,89	982,42
Indocam Orient C ◆	226,58	[illegible]
Indocam Orient D ◆	207,72	198,30
Indocam UniJapon ◆	945,44	902,57
Indocam Str. 5-7 C	1991,75	1958,46
Indocam Str. 5-7 D	1424,89	1401,07
Moné.J C ◇	12176,38	12176,38
Moné.J D ◇	11534,96	11534,96
Oblifutur C	580,28	570,58
Oblifutur D	534,82	525,86
Oraction	1620,51	1580,99
Revenu-Vert	1208,32	[illegible]
Sévéa ◆	124,41	121,38
Synthésis	19612,14	19265,36
Uni Associations ◇	120,21	120,21
Uni-Foncier	1766,01	1723,94
Uni-Régions	1981,09	1932,77
Univar C ◇	315,56	315,56
Univar D ◇	302,42	302,42
Univers Actions	301,58	294,27
Univers-Obligations	265,68	261,24
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m. ◆	—	—
Indocam Val. Restr. ◆	—	—
Optalis Dynamiq. C ◆	121,11	118,74
Optalis Dynamiq. D ◆	121,11	118,74
Optalis Équilib. C ◆	116,29	114,01
Optalis Équilib. D ◆	116,29	114,01
Optalis Expansion C ◆	110,66	108,49
Optalis Expansion D ◆	110,66	108,49
Optalis Sérinité C ◆	108,95	106,81
Optalis Sérinité D ◆	108,95	106,81
Pacte Sol. Logem. ◆	513,31	508,23
Pacte Vert T. Monde ◆	542,60	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	199,46	[illegible]
Francic Pierre	170,14	[illegible]
Europe Régions	293,28	[illegible]
CIC PARIS		
Associc	1097,87	[illegible]
Cicamonde	1907,30	[illegible]
Converticic	469,29	462,35
Ecocic	1998,68	[illegible]
Mensuelcic	10150,86	[illegible]
Oblicic Mondial	4211,28	[illegible]
Oblicic Régions	1240,48	[illegible]
Rentacic	166,77	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1409,08	[illegible]
Lion 20000 C	17473,02	17473,02
Lion 20000 D	16347,54	16347,54
Lion-Associations C	11340,42	11340,42
Lion-Associations D	10747,32	10747,32
Lion Court Terme C	26997,99	26997,99
Lion Court Terme D	23785,51	23785,51
LionPlus C	1657,64	[illegible]
LionPlus D	1581,22	[illegible]
Lion Trésor	2602,69	[illegible]
Oblilion	2331,51	[illegible]
Sicav 5000	943,51	925,01
Silvafrance	1611,67	1580,07
Silvam	685,27	671,83
Silvarente	264,53	259,34
Silvinter	978,82	959,63
Trilion	5142,84	5076,84
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2670,86	[illegible]
CM Option Dynamique	170,35	[illegible]
CM Option Equilibre	299,99	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	192,99	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	947,95	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	193,40	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23387,25	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	2018,01	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1958,77	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1096,38	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	110,16	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	605,43	[illegible]
Saint-Honoré Capital	21061,82	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	735,76	[illegible]
St-Honoré Pacifique	649,08	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1864,20	[illegible]
Stratégie Actions	1278,95	[illegible]
Stratégie Rendement	2117,35	[illegible]
Sicav Info Poste : 0836 68 50 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C	140,77	[illegible]
Amplitude Europe C	220	[illegible]
Amplitude Europe D	216,32	[illegible]
Amplitude Monde C	1236,61	1206,45
Amplitude Monde D	1179,73	1150,96
Amplitude Pacifique C	96	93,66
Élanciel D PEA	248,30	242,24
Émergence Poste D PEA	190,20	185,56
Géobilys C	699,91	689,57
Géobilys D	662,71	[illegible]
Kaléis Dynamisme C	1297,22	1271,78
Kaléis Équilibre C	1183,02	1159,82
Kaléis Sérénité C	1108,87	[illegible]
Latitude C	151,37	151,37
Latitude D	137,90	137,90
Oblitys D	660,99	651,22
Plénitude D PEA	262,23	255,83
Poste Gestion C	15193,87	15193,87
Revenus Trimestr. D	5295,32	[illegible]
Solstice D	2370,65	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38755,15	[illegible]
Actimonétaire D	30704,19	[illegible]
Cadence 1 D	1077,58	[illegible]
Cadence 2 D	1065,61	[illegible]
Cadence 3 D	1055,07	[illegible]
Capimonétaire C	418,25	[illegible]
Capimonétaire D	377,39	[illegible]
Sogeoblig C/D	9677,37	[illegible]
Interoblig C	317,33	[illegible]
Intersélection France D	459,96	[illegible]
S.G. France opport. C	2690,79	[illegible]
S.G. France opport. D	2547,13	[illegible]
Sogenfrance C	2664,27	[illegible]
Sogenfrance D	2418,83	[illegible]
Sogépargne D	306,58	[illegible]
Soginter C	346,76	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	332,11	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



هكذا من الأصل

SCIENCES Molécules odorantes émises par diverses parties du corps, les phéromones permettent aux individus d'une même espèce animale de communiquer à distance. ● AUTHENTIFIÉES chez les insectes et les mammifères depuis une quinzaine d'années, elles interviennent d'innombrables manières dans leur comportement. ● L'ÊTRE HUMAIN est-il, à cet égard, un animal comme les autres ? Dispose-t-il lui aussi d'une sorte de nez invisible, dit « organe voméronasal » (OVN) ou « nez sexuel » pour les détecter ? ● LA RÉPONSE est oui. Une expérience menée par des chercheurs américains sur deux groupes de femmes appelées à renifler la sueur produite par les aisselles de quelques autres a permis de le démontrer ● RÉSULTAT : le potentiel de communication chimique impliquant, chez l'homme, la fonction sexuelle aurait bien été préservé au cours de l'évolution.

Des parfums subtils modifient le comportement des femmes

Comme les espèces animales, les êtres humains produiraient des substances chimiques odorantes qu'ils ne détecteraient pas consciemment. Clairement identifiées, ces molécules pourraient combattre demain certains cas de stérilité ou, au contraire, aider à la contraception

LES PHÉROMONES posent problème. A l'homme, comme à la femme. Elles réveillent en eux d'obscurs instincts, modifiant subrepticement leurs humeurs, leur chimie amoureuse et leurs rythmes biologiques. Ou bien ne s'agit-il que d'un fantasme, éternel regret de l'animalité perdue ? C'est ce que viennent de vérifier, par une véritable expérience scientifique, des psychologues américains de l'université de Chicago. Leurs travaux, récemment publiés dans la revue *Nature*, montrent que les phéromones humaines existent bel et bien. Et qu'elles peuvent activement participer, chez la femme, à la synchronisation des cycles menstruels.

Molécules odorantes émises par diverses parties du corps, les phéromones permettent aux individus d'une même espèce animale de communiquer à distance. Soupçonnées d'existence depuis les années 50, authentifiées chez les insectes et les mammifères depuis une quinzaine d'années, elles interviennent d'innombrables manières dans leur comportement. Employées par les mammifères pour marquer leur territoire – et, chez les plus clanistes d'entre eux, pour reconnaître leur groupe –, elles sont essentielles à la reconnaissance entre la mère et l'enfant. Et plus encore à la recherche d'un partenaire sexuel, les femelles dégageant pendant l'ovulation une odeur caractéristique qui indique aux mâles la période la plus favorable pour l'accouplement.

« ORGANE VOMÉRONASAL »

L'homme est-il, à cet égard, un animal comme les autres ? Longtemps, les anatomistes pensèrent le contraire. Pour percevoir ces effluves particuliers, les mammifères utilisent en effet un nez invisible, dit « organe voméronasal » (OVN) ou « nez sexuel ». Tapi dans une cavité située juste en avant de la muqueuse olfactive, ce petit organe détecte des parfums que le « nez pensant » (chargé de la perception consciente des odeurs) ne soupçonne pas – parmi lesquels les phéromones, ou du moins l'essentiel d'entre elles. Là se situait, disait-on, la limite olfactive de notre espèce. Car si l'embryon humain possédait bien un OVN, ce n'était que de façon fugitive. Celui-ci s'atrophiait et disparaissait bien avant la naissance, ne laissant pas au petit d'homme le plus petit bout de nez sexuel pour découvrir le monde.

Tout change il y a une dizaine d'années, lorsque David Berliner, ancien anatomiste américain, convaincu de l'existence des phéromones humaines, persuade une poignée de collègues de repartir sur la piste de l'OVN. A l'université du Colorado (Denver), David Moran et Bruce Jafek se mettent à chercher. Et ils trouvent. Niché sous l'arête du nez de tout un chacun, le minuscule organe, observé au microscope, possède des cellules semblables à celles qui détectent les phéromones chez le rat et la souris. Mieux : confrontées à la sueur humaine, ces cellules « réagissent » en émettant des signaux électriques (*Le Monde* du 28 février 1997).

Restait toutefois à savoir si ces cellules sont reliées au cerveau (plus précisément à l'hypothalamus, qui joue un rôle essentiel dans la genèse des émotions), ou si elles ne constituent qu'un « cul-de-sac sensoriel ». En d'autres termes : l'OVN humain est-il un organe fonctionnel, ou un laissé-pour-compte de l'évolution ? A en croire l'étude que viennent de publier Kathleen Stern et Martha McClintock, du département de psychologie de l'université de Chicago (Etats-Unis), la première hypothèse serait la bonne.

L'expérience décrite dans *Nature* (daté du 12 mars) n'a rien de très exaltant. Des carrés de coton, imprégnés de transpiration prélevée sous l'aisselle de neuf femmes, ont été placés sous le nez de vingt autres femmes... ou plus précisément frottés sur leur lèvre supérieure, avec injonction de ne pas se laver le visage pendant six heures. Le tout répété tous les jours, pendant quatre mois, en distinguant deux groupes de « renifleuses » : l'un respirant la sueur de femmes dans la première phase (folliculaire) de leur cycle menstruel, l'autre respirant la sueur de femmes dans la seconde phase (ovulatoire). Toutes – la précision est d'importance – ayant la sensation d'humer une seule et unique odeur : celle de l'alcool dans lequel étaient dissous les concentrés de transpiration.

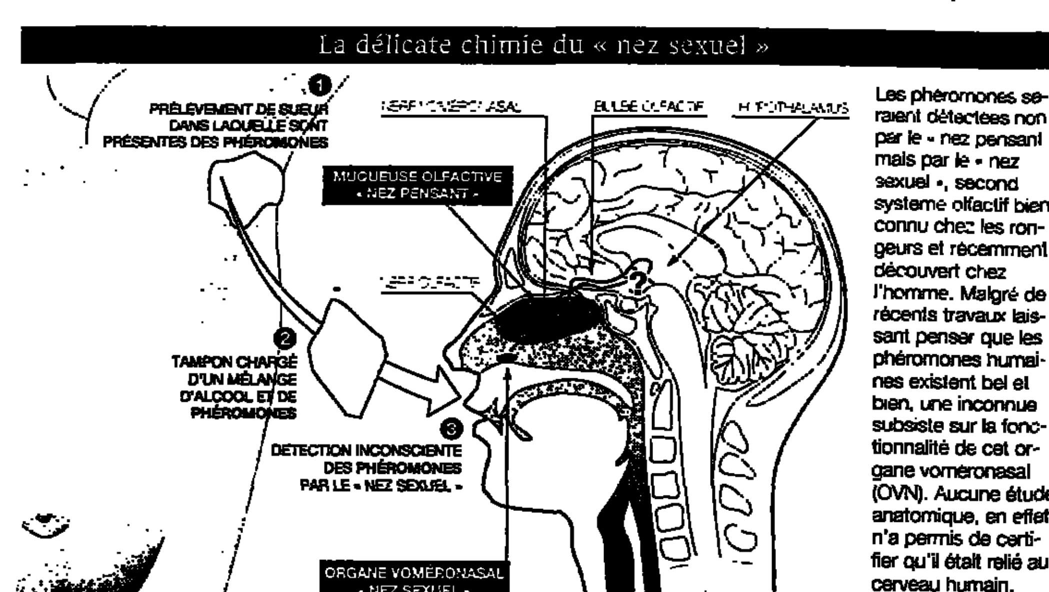
À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

Résultat : les femmes appartenant au premier groupe ont présenté une accélération de leur production d'hormone lutéinisante (LH) – et ont donc vu leur cycle menstruel raccourcir. Les femmes du second groupe, au contraire, ont produit cette hormone avec retard, et ont présenté un cycle plus long. Pour la première fois, une expérience scientifique montre ainsi que la période de l'ovulation peut être manipulée, de façon reproductible, par la détection de sécrétions humaines dont le nez n'a pas conscience, autrement dit par des phéromones. Ainsi s'explique cette singularité, observée de longue date et en maintes circonstances, qui veut que des femmes appelées à cohabiter étroitement finissent, en l'espace de quelques mois, par synchroniser leurs cycles entre elles. Comme chez les rats femelles, chez qui le rôle des phéromones dans ce phénomène est avéré depuis plusieurs années.

Pour Aron Weller, du département de psychologie de l'université Bar-Ilan (Ramat-Gan, Israël), cette étude montre clairement que *« le potentiel de communication chimique impliquant la fonction sexuelle a été préservé jusqu'à l'homme au cours de l'évolution ». « Les humains répondent aux signaux contenus dans les odeurs corporelles, par une voie neuroendocrinologique similaire à celle observée chez les animaux »*, commente-t-il dans *Nature*.

Dès lors, rien n'interdit de penser que ces phéromones, lorsqu'elles seront clairement identifiées, pourront être employées à des fins thérapeutiques (pour lutter contre certains cas de stérilité) ou, au contraire, contraceptives. Rien n'interdit non plus de rêver. Peut-être sera-t-il un jour possible d'agir sur des phéromones particulières qui influeront sur nos émotions, nos sentiments de bien-être ou de stress, d'amour ou de haine. Et d'en faire bon usage.

Catherine Vincent



Manipulés par l'encens ?

Parmi les arguments militant en faveur de la réceptivité de l'espèce humaine aux phéromones figure, selon certains, le goût universel exprimé pour l'odeur de l'encens. Brûlé, ce dernier dégage des molécules odorantes, parmi lesquelles certaines ont une structure chimique analogue... à celle des hormones sexuelles stéroïdes. Cette analogie pourrait *« suffire à stimuler les restes de notre mémoire olfactive, celle que nous gardons de nos premiers ancêtres, pour qui l'odeur des stéroïdes sexuels jouait le même rôle que chez la souris aujourd'hui »*, suggérait, il y a quelques années, le zoologue australien Michael Stoddart (Université de Tasmanie). Spécialiste des odeurs sociales et de leur rôle chez les mammifères, ce chercheur explique ainsi le succès de l'encens, souvent utilisé dans des contextes où l'on souhaite obtenir une *« uniformité de réceptivité mentale »*. Notre odorat est si fortement réprimé que nous ne serions toutefois pas conscients, ajoutait-il, d'être manipulés de la sorte. C'est pourquoi, peut-être, l'hypothèse est restée à ce jour invérifiée.

Un registre d'environ dix mille odeurs

L'HOMME reconnait, dit-on, environ dix mille odeurs. Explication de ce prodige permament : les cellules olfactives qui tapissent notre nez, sans cesse à l'affût des molécules odorantes présentes dans l'air, transforment celles-ci en signaux électriques qui sont ensuite envoyés au cerveau. Mais quelle est la nature, et le nombre, des récepteurs olfactifs contenus dans ces cellules ? Des chercheurs du Centre de recherches de biochimie macromoléculaire du CNRS (Montpellier) viennent, après d'autres, d'apporter un fragment de réponse en localisant sur nos chromosomes les gènes de l'olfaction. Et en constatant, du même coup, que la plupart de ces gènes... ne sont pas fonctionnels.

De cette famille de récepteurs protéiques, on crut longtemps les membres réduits à quelques-uns. Nos yeux, qui savent détecter des centaines de teintes, n'emploient-ils pas seulement trois récepteurs de couleur ? Il y a une dizaine d'années, la neurobiologiste Linda Buck (université de Columbia, Etats-Unis) démontra toutefois que la réalité du nez était toute différente. Loin d'adopter une telle économie de moyens, il hébergerait en fait un millier de récepteurs olfactifs (*Le Monde* du 24 janvier).

Partant de cette hypothèse, les chercheurs de Montpellier, encadrés par Sylvie Rouquier et Dominique Giorgi, ont entrepris de localiser les gènes gouvernant la synthèse de ces récepteurs sur nos 23 paires de chromosomes. Publié dans le dernier numéro de *Nature Genetics* (daté du 2 mars), leur travail révèle que pratiquement tous les chromosomes humains en sont porteurs.

« Ces gènes sont répartis dans environ 30 à 50 sites chromosomiques différents, dont plus de 30 % sont situés à l'extrémité des chromosomes », précise Dominique Giorgi.

DIMINUTION DES RÉCEPTEURS ACTIFS

Plus intéressant encore : au terme de plusieurs années de labeur, cette équipe a établi la séquence de quatre-vingt-sept de ces gènes, choisis au hasard sur seize chromosomes. L'analyse des séquences obtenues a montré que 72 % de ces gènes sont en fait des « pseudogènes » – autrement dit, des gènes qui ont perdu leur fonctionnalité au cours de l'évolution par accumulation de mutations. L'inactivation de ces gènes a-t-elle entrainé une diminution du nombre de récepteurs olfactifs véritablement actifs ? L'homme partage-t-il ce handicap avec les grands singes (qui, comme nous, ont un odorat peu développé), se distinguant ainsi des espèces, chien ou rongeurs, dont le flair est réputé ? *« L'odorat n'étant plus essentiel à la survie de l'espèce (notamment pour la recherche de nourriture et la détection de prédateurs), on peut penser que l'absence de sélection s'est traduite chez l'homme par une diminution progressive, au cours de l'évolution, de son répertoire de gènes de récepteurs olfactifs »*, avancent prudemment Sylvie Rouquier et Dominique Giorgi.

Ils poursuivent désormais leur enquête chez les rongeurs et les grands singes (chimpanzé, gorille, orang-outan, gibbon). Avec des *« données préliminaires »* prometteuses, puisque *« le pourcentage de pseudogènes olfactifs présents chez les grands singes semble important, alors qu'il est quasi nul chez la souris »*.

C. V.

La communauté astronomique se regarde à la loupe

L'ASTRONOMIE française est à un tournant. Tant en ce qui concerne ses moyens que ses objectifs de recherche. Depuis le colloque de prospective qu'elle a tenu en 1991 à Carqueiranne (Var), le monde a profondément changé. Comme ses membres ont pu le constater à la mi-mars lors des rencontres d'Arcachon (Gironde), la voilà désormais contrainte de faire le grand écart entre des points de vue contradictoires.

Première contrainte, l'argent. Pas question de raisonner autrement qu'à budget constant et de distribuer sans réfléchir les 1 550 millions de francs qui lui sont chaque année dévolus ; soit à peu près l'équivalent de ce que dépensent l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne. La situation est d'autant plus délicate que les gros équipements consomment une part croissante de ces crédits. Quant à ceux que dépense l'Observatoire européen de l'hémisphère Sud (ESO), le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a demandé en septembre 1997 de les amputer de 30 MF. Un problème pour l'ESO, qui construit actuellement au Chili une série de quatre télescopes géants de 8 mètres (VLT), dont le premier devrait « s'ouvrir » sur les étoiles à la fin du mois de mai.

Deuxième contrainte, les personnels. Comme dans la plupart des disciplines, les populations de chercheurs vieillissent. Au point que d'ici une dizaine d'années la moitié environ des effectifs seront à la retraite. Une partie des départs sera certes compensée – on recrute aujourd'hui 2,5 à 3 % de jeunes par an –, mais le « potentiel humain » risque de décroître à l'horizon 2005.

Troisième et dernière contrainte, le développement spectaculaire des observatoires spatiaux. Sur les trois priorités que les astronomes présents à Arcachon se sont fixées, deux sont relatives à des moyens spatiaux. La première concerne l'après-Hubble. Même si la médiatisation de ce télescope spatial a été parfois un peu excessive, les résultats sont là. La France doit, au travers de l'Agence spatiale européenne (ESA), participer au développement de son successeur, le Next Generation Space Telescope (NGST), qui pourrait être mis en orbite en 2007.

De même ils insistent sur l'opportunité qu'il y a pour une sonde automatique d'utiliser la « fenêtre » de 2003 pour effectuer un voyage court vers Mars et poursuivre ainsi la conquête de la Planète rouge. Après l'échec de Mars-96 avec les Russes, les Français ont sans doute là une chance de valoriser leurs compétences, en particulier en participant au projet américain Mars Express Orbiter.

PRÉSERVER L'ESSENTIEL

A ces deux projets très spatiaux s'ajoute celui, plus terrestre, de construire dans les déserts andins du Chili un réseau de récepteurs millimétriques et submillimétriques : le Large Southern Array ou LSA, capable de traquer les objets cachés par de grandes quantités de poussières. Les chercheurs français sont d'autant plus intéressés par ce projet d'interféromètre, complémentaire du projet américain MMA, qu'ils ont acquis une compétence reconnue dans ce domaine avec l'IRAM, dont les antennes sont installées au-dessus de Grenoble.

Mais ces ambitieux programmes internationaux seront gros consommateurs de crédits : 500 millions de dollars pour le NGST, 400 millions de dollars pour le LSA et le MMA. Comme on ne peut aujourd'hui raisonner qu'à budget constant – seule la conquête de Mars implique l'allocation de ressources complémentaires –, la communauté astronomique se doit d'économiser ailleurs. Est ainsi visé le télescope de 3,6 mètres que le Canada, la France et Hawaï exploitent à Hawaï (CFHT), dont l'avenir risque d'être concurrencé par les observatoires de 8 mètres et plus.

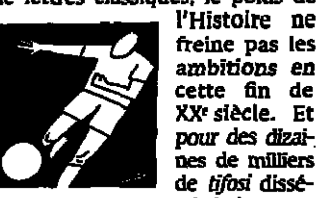
Sont également visés l'IRAM de Grenoble et l'Eiscat, utilisé pour sonder l'ionosphère à partir des pays scandinaves. Sont encore visés des équipements nationaux plus modestes, comme le télescope de 2 mètres de l'Observatoire du pic du Midi, en partie sauvé par la création sur le site d'un complexe touristique, et celui de l'Observatoire de Haute-Provence, auquel il paraît difficile d'administrer le même traitement. Comment donner une nouvelle vie à ces observatoires, dont il est peu réaliste de penser que les régions pourront à elles seules assurer le financement ? A la communauté astronomique et à ses dirigeants d'imaginer des scénarios qui, en cette période difficile, permettraient de préserver l'essentiel et d'assurer l'avenir.

Jean-François Augereau

A cent ans passés, la Juventus de Turin se porte à merveille

La « Vieille Dame » du football italien devait accueillir l'AS Monaco lors du match aller de la demi-finale de la Ligue des champions. En jeu, une option sur la finale que la Juventus pourrait alors disputer pour la troisième fois consécutive

Les joueurs de l'AS Monaco, qualifiés pour les demi-finales de la prestigieuse Ligue des champions après avoir éliminé Manchester United (0-0, 1-1) au tour précédent, affrontent la redoutable Juventus de Turin, mercredi 1er avril, sur son terrain du Stadio delle Alpi. L'équipe italienne, finaliste malheureuse de l'épreuve lors de la saison 1996-1997 face au Borussia Dortmund (3-1), compte dans ses rangs une multitude d'internationaux dont le meneur de jeu de l'équipe de France, Zinedine Zidane, et son capitaine, Didier Deschamps. Sous la conduite de l'entraîneur Marcello Lippi et du préparateur physique Gianpiero Ventrone, la formation turinoise, en tête de son championnat devant l'Inter de Milan du Brésilien Ronaldo, reste plus que jamais une redoutable machine à conquérir le titre. L'autre demi-finale aller opposera le Real Madrid au tenant du titre allemand.



FOOTBALL

PASSÉ glorieux, présent radieux et futur prometteur. A la Juventus de Turin, club mythique fondé en novembre 1897 par quatre étudiants de lettres classiques, le poids de l'Histoire ne freine pas les ambitions en cette fin de XXe siècle. Et pour des dizaines de milliers de *tifosi* disséminés à travers la planète, ce club représente bien plus qu'une simple entité sportive, aussi glorieuse soit-elle. La *Juve*, affectueusement surnommée la « Vieille Dame » dans toute l'Italie, s'est offert l'an dernier un centenaire à l'image de cette ville de Turin, où élégance et discrétion font bon ménage.

L'équipe première a d'abord eu le bon goût d'enlever, en mai, le 24e *Scudetto* (titre de champion d'Italie) de son histoire. Du 22 au 27 mai, la Juventus était également à l'honneur au Salon du livre de Turin qui se tenait dans les bâtiments rénovés et futuristes du Lingotto. Le stand consacré au club turinois a connu un vif succès : écrivains, journalistes, personnalités du monde politique et des arts se sont retrouvés pour évoquer ses exploits. Autre temps fort du centenaire, le 23 juillet dernier au Stadio delle Alpi où eut lieu la *Festa dei Tifosi*. Après une cérémonie d'ouverture, les milliers de supporteurs présents purent assister à un défilé des plus grands joueurs ayant évolué sous le maillot noir et blanc avant de découvrir la Juve version 97-98.

La Juventus n'est pas le seul club centenaire de la planète. Mais l'équipe turinoise, dont l'histoire s'identifie forcément avec celle de la Fiat et de la famille Agnelli, a su, au fil du temps, enrichir régulièrement son palmarès tout en cultivant avec soin une certaine philosophie du travail bien fait. *« La Juve est une grande équipe dont le pouvoir de concentration et de motivation est exceptionnel »*, déclarait il y a une douzaine d'années un certain Michel Platini, meneur de jeu adulé sous le maillot *bianconero*.

« LE MEILLEUR CLUB AU MONDE »

Ce jugement est aujourd'hui repris par son compatriote Didier Deschamps : *« J'estime que la Juve est le meilleur club au monde. A tous les niveaux, qu'il s'agisse de la préparation physique ou tactique, du suivi médical ou de n'importe quel autre aspect de la vie quotidienne d'une équipe, l'organisation régnant dans ce club est exceptionnelle. »* Réputés dans le monde entier, l'encadrement technique et le staff médical du club turinois font effectivement des jaloux.

Deux hommes symbolisent le renouveau de l'honorable « Vieille Dame », qui avait laissé la vedette aux joueurs milanais de Silvio Berlusconi au cours des années 80 et au début des années 90. Le premier artisan de cette renaissance turinoise s'appelle Marcello Lippi. Technicien perfectionniste, homme de dialogue sachant garder ses distances, c'est à lui que la Juventus de cette fin de siècle doit ses succès. *« Lippi est un personnage chaleureux, mais qui refuse de devenir l'otage de l'amitié qui le lie à ses joueurs. Il existe une relation réciproque de confiance et de fidélité entre lui et ses hommes »*, explique un journaliste turinois habitué des lieux.

Arrivé dans le Piémont il y a quatre ans en provenance de Naples, *Marcello Lippi a fait évoluer les mentalités.* Sur le plan tactique d'abord, cet adepte d'un pressing agressif et d'une grande vitesse d'exécution a métamorphosé le style de jeu d'une formation habituée à évoluer en contres et plus portée sur l'attentisme que sur la prise de risques. Côté discipline, il a rapidement mis les choses au point. Et aucun joueur turinois, aussi connu soit-il, n'oserait se présenter à l'entraînement avec une minute de retard.

L'autre responsable de cette nouvelle Juve conquérante est arrivé dans les bagages de Marcello Lippi. Napolitain, fils d'un carabinier engagé dans la lutte antimafia, Gianpiero Ventrone est le préparateur physique de la Juventus depuis quatre ans. Ses méthodes musclées ont parfois été mal acceptées par des athlètes peu habitués à travailler autant. Mais les programmes individualisés mis au point par cet adepte de la préparation scientifique très poussée ont fini par convaincre les joueurs turinois du bien-fondé de ces séances éprouvantes.

« Didier Deschamps m'avais mis au courant des méthodes de Ventrone. Mais lorsque je suis arrivé à la Juve en provenance de Bordeaux, je n'en ai pas cru mes yeux ! Jamais je n'ai travaillé autant. J'effectue deux fois plus de travail foncier qu'à Bordeaux », lance Zinedine Zidane.

Il existerait donc bien un réel « esprit » Juventus fait de rigueur, de discipline et, même, de modestie dans le comportement quotidien. Contrairement à un club comme le Milan AC, où le luxe a droit de cité à tous les niveaux (du centre d'entraînement de Milanello aux grosses cylindrées garées sur le parking des joueurs), la Juventus cultive une image plus sage. On trouve encore des joueurs au volant de modestes Fiat ou de vieilles Lancia et les entraînements n'ont pas lieu dans un centre luxueux, mais sur des terrains jouxtant le vieux Stadio Communale.

Dans ce club, le moindre détail prend des allures d'affaire d'Etat, comme l'« affaire » du nouveau maillot l'a récemment démontré. Des responsables de Kappa, firme qui équipe depuis de longues années la Juventus, avaient décidé de retravailler les célèbres rayures du maillot afin de les arrondir et de les accompagner d'un matériau révolutionnaire pour l'aérer. Ce changement a provoqué un formidable tollé auprès des puristes, qui avaient oublié qu'à l'origine le maillot juventino était de couleur rose. Les joueurs turinois jouèrent ainsi vêtus jusqu'en 1902. C'est à partir de cette date qu'ils ont endossé un maillot rayé noir et blanc, fourni par un marchand basé à Nottingham (Grande-Bretagne) qui avait mal interprété la commande.

Seule équipe italienne (avec l'Inter de Milan) à n'avoir jamais quitté la Série A – l'équivalent de la première division française –, la Juventus a été un club précurseur en matière de recrutement. Dès 1901, le club turinois accueillait en effet des joueurs étrangers dans ses rangs, notamment des Anglais et des Suisses. Depuis, les vedettes internationales se sont succédé. Et mercredi 1er avril, ce sera donc au tour des joueurs de l'AS Monaco d'affronter un adversaire qui, outre son histoire glorieuse, a la particularité de n'avoir jamais été éliminé par un club français en Coupe d'Europe.

Alain Constant

Le club aux 600 000 supporteurs

● **Créée à Turin en novembre 1897**, la Juventus est l'un des clubs les plus populaires de la planète. 600 000 supporteurs sont affiliés aux 1 200 « Juventus Clubs » répertoriés à travers le monde.

● **La famille Agnelli**, propriétaire de la Fiat, a longtemps présidé aux destinées du club. Edoardo (dès 1908), Gianni et Umberto Agnelli ont été présidents du club. Aujourd'hui, le vice-président de la Juventus est Roberto Bettega, l'ancien attaquant vedette.

● **Depuis 1990**, la Juventus évolue à domicile au Stadio Delle Alpi, enceinte située à la périphérie de la ville et pouvant accueillir 69 000 spectateurs.

● Palmarès : 24 titres de champion d'Italie, 9 Coupes d'Italie, 2 Coupes d'Europe des clubs champions (1985, 1996), 1 Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupe (1984), 3 Coupes de l'UEFA (1977, 1990, 1993).

Le « ticket » Blatter-Platini plaide pour l'universalité du football

DERRIÈRE l'estrade où Joseph Blatter, soixante-deux ans, a pris place au côté de Michel Platini, quarante-deux ans, lundi 30 mars, pour annoncer à la Maison du sport de Paris sa candidature à la présidence de la Fédération internationale de football association (FIFA), le slogan est décliné en français, anglais, allemand et espagnol : *« La FIFA pour tous, tous pour le football. »* Pendant une heure et demie, M. Blatter s'est efforcé de justifier ce principe d'universalité en annonçant les grandes lignes de son programme. L'exercice n'était pas évident, car le secrétaire général de la FIFA a développé les réformes qu'il juge indispensables tout en assumant l'héritage du président sortant, Joao Havelange, en fonctions depuis 1974.

M. Blatter a mené à bien ce numéro d'équilibrisme en plaçant sa candidature sous l'égide de la démocratie et de l'ouverture. *« Jusqu'à présent, nous avions un candidat déclaré avec M. Lennart Johansson* (NDLR : le président de l'Union européenne de football). *Il est préférable d'avoir plusieurs postulants. Si je suis élu, je compte m'appuyer sur les joueurs, les entraîneurs et les arbitres. Il ne s'agit plus seulement de les écouter, mais de les intégrer dans notre organisation. »*

LE SOUTIEN DE QUINZE PAYS

Cette vision de l'avenir ne pouvait que séduire Michel Platini, inlassable militant d'une révolution sur le thème « le football aux footballeurs ». Le coprésident du Comité français d'organisation (CFO) du Mondial, promis au titre de directeur exécutif sport si M. Blatter rassemble une majorité de suffrages des 198 fédérations nationales, a cependant mis en garde contre toute utilisation de son prestige à des fins personnelles : *« Je ne me contenterai pas d'un rôle d'homme-sandwich. Si mes idées n'étaient pas prises en compte, je partirais. Dans le football actuel, on parle trop de transferts, de rachats, de produits dérivés. Je veux replacer le jeu en tête des priorités. »*

Concrètement, M. Blatter propose un élargissement du comité exécutif de la FIFA avec l'intégration de représentants de joueurs, entraîneurs et arbitres et la constitution d'un bureau susceptible d'intervenir sur tout problème d'actualité. Le secrétaire général de la FIFA entend également réunir annuellement chaque délégué des fédérations affiliées, renforcer le dialogue avec les partenaires économiques et rétablir les liens avec l'Union européenne. Interrogé sur la désignation du pays organisateur de la Coupe du monde 2006, Joseph Blatter a ménagé toutes les sensibilités : *« La logique plaide pour l'Afrique mais entre la logique et le choix final qui appartiendra au comité exécutif en 2000, il n'y a pas obligatoirement corrélation. »*

Pour l'heure, le ticket Blatter-Platini a reçu le soutien officiel de quinze pays (l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, les Etats-Unis, la Guyane, la Jamaïque, le Liban, la Libye, le Qatar, l'Uruguay, le Venezuela et le Yémen) mais la présence, lors de la conférence de presse, de Claude Simonet et de Noël Le Graët, respectivement président de la Fédération française de football et de la Ligue nationale, équivaut à un adoubement. *« Il appartiendra au conseil fédéral de se prononcer le 22 mai, mais j'ai trouvé le programme de M. Blatter novateur »*, a déclaré M. Simonet. Et M. Le Graët n'a pas caché ses préférences.

Officiellement, l'Union européenne de football (UEFA) et la Confédération africaine (CAF) serrent les rangs derrière M. Johansson, mais le vote du 8 juin devrait réserver des surprises. Le Danemark et certains pays de la CAF vont rejoindre la France dans le camp des alliés de M. Blatter, qui veut croire à une campagne loyale. *« Si l'on m'attaque, je ne répondrai pas »*, a-t-il promis.

Elie Barth

Les stars du patinage désertent les championnats du monde

SATURÉS, PASSÉS CHEZ LES PROFESSIONNELS ou réellement blessés, deux tiers des médaillés olympiques de Nagano boudent le Mondial de patinage artistique organisé à Minneapolis (Etats-Unis) du 29 mars au 4 avril. Tara Lipinski, la championne olympique américaine de quinze ans, soigne des ganglions à la gorge, et son homologue masculin, le Russe Ilia Kulik, une blessure au dos. Le Canadien Elvis Stojko souffre toujours des adducteurs, et Philippe Candeloro prépare une tournée professionnelle, comme Lu Chen.

Ces défections peuvent donner aux Américains Michelle Kwan et Todd Eldredge l'occasion de récupérer leurs titres mondiaux perdus l'an passé à Lausanne, et aux Françaises Vanessa Gusmeroli et Laëtitia Hubert de se racheter d'une médiocre performance olympique. Laurent Tobel, blessé au pied une partie de la saison, pourrait surprendre en s'approchant du podium, comme le couple Sarah Abitbol-Stéphane Bernadis.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : un homme de trente ans a été inculpé, lundi** 30 mars, du meurtre du supporteur de Fulham tué samedi dans une rixe entre fans du club londonien et ceux de Gilligham, a annoncé la police du Kent, au sud de l'Angleterre (*Le Monde* du 31 mars). Matthew Fox, qui aurait dû fêter ses vingt-cinq ans mardi 31 mars, est mort des suites de coups portés à la tête.

■ **Charles Biétry**, nouvel administrateur de la SAOS du Paris - Saint-Germain, a indiqué, lundi 30 mars, à l'issue du conseil d'administration, que l'éventuel transfert du PSG au Stade de France est *« un projet sérieux »* et qu'une *« décision doit intervenir dans un délai raisonnable »* de moins d'un mois.

■ **TENNIS : Nathalie Tauziat** s'est qualifiée pour le deuxième tour du Tournoi de Hilton Head (Etats-Unis) en battant la Vénézuélienne Maria Alejandra Vento 6-4, 6-1. Sa compatriote Alexandra Fusai s'est également qualifiée face à la Japonaise Ai Sugiyama 2-6, 7-5, 6-4.

■ **Marcelo Rios**, le tout nouveau numéro un mondial, participera au Tournoi ATP de Hambourg (Allemagne), du 4 au 10 mai. Le Chilien, vainqueur dimanche 29 mars de l'Américain Andre Agassi en finale du Tournoi de Key Biscayne, aura notamment comme adversaire le tenant du titre à Hambourg, l'Ukrainien Andrei Medvedev.

■ **VOILE :** derrière *Silk-Cut*, skippé par le Britannique Lawrie Smith, et *EF-Language*, barré par le Franco-Américain Paul Cayard, cinq autres voiliers disputant la Whitbread, course à la voile autour du monde en équipage et avec escales, sont arrivés à Fort Lauderdale (USA), terme de la sixième étape (*Le Monde* du 31 mars). Le départ des neufs voiliers pour la septième étape sera donné de Fort Lauderdale, le 19 avril, à destination de Baltimore, toujours aux Etats-Unis. Les concurrents rejoindront Southampton (Grande-Bretagne), le terme de la course, fin mai, après une ultime escale à La Rochelle (France).

Le rugby à VII esquisse les contours du jeu à XV du futur

HONGKONG
de notre envoyé spécial

Nombreux sont ceux qui croyaient qu'avec le changement d'administration à Hongkong la fête du rugby qu'est le Tournoi à VII au stade de So Kon Po était condamnée. Mais, dimanche 29 mars, alors que le son des cornemuses (jouées par des Chinois) signalait la fin de la compétition, les amateurs du rugby à VII pouvaient se rassurer : le « Hongkong Sevens » n'a rien perdu de sa superbe. Son public – 75 200 spectateurs, dont 37 200 dimanche – reste le plus festif de la planète, et son niveau de jeu, illustré par une finale époustouflante entre Fidji et Samoa (28-19), n'arrête pas de progresser.

RUGBY

Encore méconnu, pour ne pas dire méprisé en France, le rugby à VII joue un rôle indispensable dans le développement du rugby à XV – à la fois par l'amélioration de la technique individuelle des pratiquants et par l'implantation de ce sport sur le plan mondial. Les Néo-Zélandais sont les premiers à reconnaître ses bienfaits, et des joueurs comme Zinzan Brooke ou, plus récemment, Jonah Lomu et Christian Cullen sont devenus des vedettes à XV après s'être révélés au tournoi de Hongkong.

Technique, rapide, exigeant sur le plan physique et physiologique, cette forme condensée du jeu permet de développer toute la panoplie de la gestuelle rugbystique même si, comme pour le rugby à XV, la réussite repose avant tout sur le collectif. *« C'est un paramètre énorme*, avoue Thierry Janeczek, entraîneur du VII de France, battu en quart de finale par l'Afrique du Sud (24-19). *En VII, à valeur égale, il vaut mieux prendre un joueur avec un peu moins de qualités physiques mais un mental à toute épreuve. »* Quant à l'importance du VII dans l'évolution du jeu actuel, il suffit de regarder les moments-clés des performances du XV tricolore dans le Tournoi des cinq nations cette année pour se rendre compte de son influence. Contre l'Ecosse notamment, l'apport des éléments comme Olivier Magne, Thomas Lièvremont et Philippe Bernat-Salles, tous passés par le VII, a été primordial.

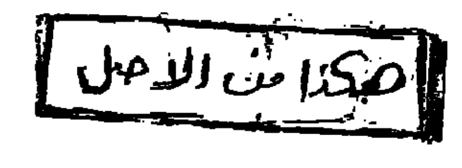
« Plus que la polyvalence, ce jeu exige la suppléance à tous les niveaux, observe Thierry Janeczek. *Il est fait de placements et de replacements perpétuels. Tout le monde doit être capable de tout faire, et de comprendre immédiatement ce que va faire le porteur de balle. Ça s'appelle tout simplement la logique du rugby. »*

Quant à l'évolution générale du rugby, le VII y contribue largement. Année après année, le tournoi de Hongkong révèle des pays comme la Corée du Sud – qui a sérieusement inquiété la sélection néo-zélandaise avant de craquer physiquement en deuxième période (34-5) –, la Thaïlande ou le Maroc – vainqueur de Taïwan (31-14) en finale de la « Bowl » (la poule des équipes classées entre la neuvième et la seizième place) –, qui sont en progrès constants.

Pour Claude Saurel, l'ancien entraîneur de Béziers, qui dirige la sélection marocaine depuis dix-huit mois, les effets du rugby à VII sur le XV national sont évidents. *« C'est un facteur de progrès énorme, primordial pour le développement du rugby au Maroc*, estime-t-il. *C'est le seul moment où nos joueurs peuvent se confronter aux meilleurs et, même s'ils réalisent l'écart qui les sépare des grandes équipes, cela permet de démystifier pas mal de choses par rapport aux adversaires les plus prestigieux. »*

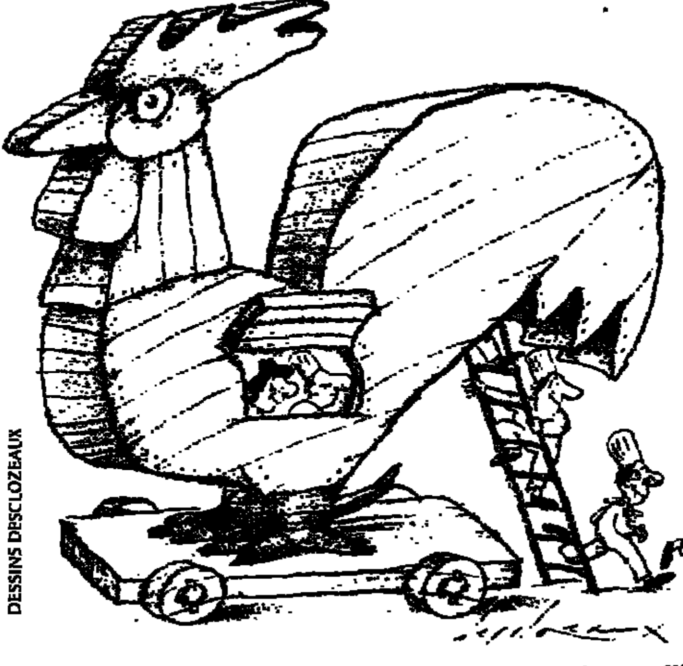
Ian Borthwick

■ **RÉSULTATS.** Cup (équipes classées de 1 à 8) : quarts de finale : Samoa-Canada 52-0 ; Afrique du Sud-France 24-19 ; Fidji-Australie 21-7 ; Nouvelle-Zélande-Argentine 19-7. Demi-finales : Samoa-Afrique du Sud 45-7 ; Fidji-Nouvelle-Zélande 24-7. Finale : Fidji-Samoa 28-19. Bowl (équipes classées de 9 à 16) : finale : Maroc-Taïwan 31-14. Plate (équipes classées de 17 à 24) : finale : Corée du Sud-Papouasie-Nouvelle-Guinée 40-14.



Huit as en joker

Un groupe de chefs part à la conquête de l'avenir


DESSINS DESCLOZEAUX

NOUVEL AVIS de tempête sous les toques. On se souvient qu'en 1996 la chambre syndicale de la haute cuisine française avait explosé, les tenants de la ligne claire voyant sortir des rangs une forte délégation de courroucés qui n'admettaient pas qu'on puisse les qualifier de déviationnistes sous le prétexte qu'ils étaient sensibles à des effluves venus d'ailleurs. Pour les partants, le métissage culturel était irréversible et nécessaire à l'évolution de leur travail. Du tricolore à la boutonnière et le béret drapé à droite, les classiques restaient sur leurs positions. Et puis plus rien, sinon que Ducasse, qui avec Robuchon avait mené la contre-réforme, se voyait entre-temps offrir le chapeau par le Michelin.

Tout ce beau grabuge semblait colmaté, mais le froid demeurait mordant entre les deux parties, le gros de la profession restant prudent et inquiet, se demandant à quelle école et à quel saint il fallait au juste se vouer : terroir national ou brise pacifique, ordre corinthien ou souffle caraïbe.

C'est de New York – ville choisie pour sa sonorité – que l'élite des anciens démissionnaires vient récemment de donner de la voix et d'annoncer la couleur. Huit chefs, tous bardés de compliments et de décorations, huit normaliens des fourneaux modernes, s'étaient entendus pour lancer le mouvement « Cuisines et cuisinier », première et solide herse mise en barrage au tout-hexagonal ; au tout-manières de faire et produits français. Leur manifeste brassait à la fois respect des traditions et émotions – commotions nouvelles –, ouverture sur le monde et cuisine populaire, formation des novices et remise en forme du patrimoine sacré. Rien n'était férocement dit, mais tout était affirmé. Jamais la gastronomie n'aura autant fait parler d'elle. Elle est devenue spectacle et intrigue à mesure que ses acteurs perçaient le fonctionnement de l'ogre médiatique et instruisaient la population dans cet art ancien et rénové, l'incitant à venir dare-dare en bénéficier. Il y avait comme une invitation à partir accomplir son devoir de citoyen et à souffler sur le feu ardent qu'entretenaient pour la patrie modérément reconnaissante – toujours et encore les taxes assassines – ses très fidèles servants.

PARLER VRAI

Et c'est sans doute le moment de commencer à parler vrai. Il y a dans la démarche de ces huit champions comme une téméraire arrière-pensée à vouloir laisser leur nom dans les annales autrement que sous l'encombrante étiquette de simples Fouquier-Tinville de l'addition. Mais tout a un prix et n'exigeons pas de ces forts en thème – malgré un éloge appuyé de *L'Humanité* qui, dans ses éditions du 18 mars, semblait voir dans les attendus de leur charte la fin définitive de la lutte gastronomique et des classes – qu'ils bradent trop vite leur luxueuse provende. Non : c'est bon, c'est cher ; c'est très bon, c'est très cher.

Mais pour l'heure, nous sommes à La Côte Saint-Jacques, à Joigny, dans une Bourgogne qui se remet lentement de ses effrois électoraux et où sévit un cuisinier à l'âme et au talent francs. Benjamin de l'escouade de réfractaires qui viennent de mettre leur veto à l'entrée au grand séminaire cocoricien, Jean-Michel Lorain est très pertinemment représentatif de l'esprit qui agite les hommes rassemblés derrière Marc Veyrat, président du groupe et restaurateur à Veyrier-du-Lac, près d'Annecy. Des pros aux gestes libres et à la pensée enjouée. La table est un échiquier sur lequel ils poussent leurs pièces dans un souci d'élégance autant que d'agilité. Stratèges et précieux, ironiques et sourcilleux, hardis et mystérieux.

Langoustines bretonnes rôties, oignons nouveaux, céleri branche, nage au thym-citron, précédées d'une poêlée d'ormeaux et couteaux à l'ail doux, crème de persil. Misère, il ne faut plus se moquer de la gastronomie, c'et une affaire terriblement sérieuse. Comment se sont-ils rencontrés, comment se sont-ils reconnus ? Michel Bras à Laguiole, Jacques Chibois à Grasse, Alain Passard et Pierre Gagnaire à Paris, Olivier Roellinger à Cancale, Michel Troigros à Roanne. Ils ne se fréquentaient que peu, ils se connaissaient mal, ils s'intimidaient. Ils ont fini un jour par se rassembler sous un même tipi et se mettre d'accord : ils étaient les meilleurs.

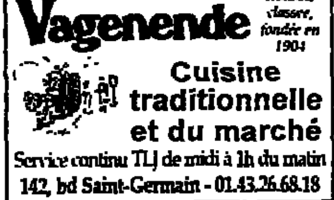
Côte de veau, crème de petit pois au lard et topinambour truffé, jus de veau à l'arabica. Un ange passe ; ne le mangeons pas, comme le suggérait Cocteau, la suite plutôt, vite ! Alors là, un plat estomacant, *terrific* : filet de daurade royale rôti au plat et petits maquereaux, pommes de terre violette à l'huile d'olive et jus coing-citron. Assemblage à la Picabia, combinaison très cruelle. Et ça marche, ce truc ? Enormément, à la folie, les clients en redemandent.

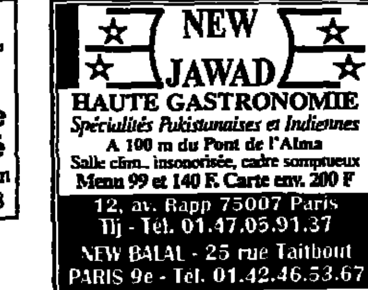
Tant mieux. Tant mieux parce que, s'il va mettre du temps à entrer dans les restaurants d'entreprise, ce plat voulait dire que tout n'était pas perdu pour la cause et que, dès que nos lascars allaient se mettre à bosser un peu sérieusement pour le bon peuple – comment ? faut voir ; pourquoi ? faut réfléchir –, quelque chose pourrait changer au royaume des Everest culinaires. Attendons.

Jean-Pierre Quélin

★ La Côte Saint-Jacques, 14, faubourg de Paris, 89300 Joigny. Tél. : 03-86-62-09-70. Menu : déjeuner, 340 F et 540 F. Diner : 740 F et 860 F. Carte : 600-950 F.

L'ortie





Il y a là de quoi piquer la curiosité : les 4 et 5 avril, se tiendra en Normandie, à la Haye-de-Routot, la troisième édition d'Orties-folies, rassemblement annuel consacré à cette plante. Si les guides touristiques mentionnent ce village de l'Eure, c'est généralement pour y signaler les deux ifs du cimetière. Adossés à l'église, ces géants plus que millénaires méritent le déplacement. Branches sans fin, fûts évidés où l'on a installé de modestes chapelles : ces beautés dans la campagne à quelques kilomètres de Rouen sont pourtant en passe de se faire ravir la vedette par une mauvaise herbe.

Mauvaise ? Allons donc ! La Confrérie des amis de l'ortie, fondée ici il y a trois ans, entend bien faire la démonstration du contraire. Entre autres usages, la plante se mange, se boit, se tisse et une trentaine d'exposants viendront pendant ces deux jours en donner la preuve. Toujours prompt à défendre l'opprimé, Victor Hugo écrivait dans *Les Contemplations*, *« J'aime l'araignée et j'aime l'ortie parce que l'on les hait. »* Moins chevalier blanc, mais tout aussi ardent zélateur de cette plante mal-aimée, Bernard Bertrand lui a consacré un livre, *Les Secrets de l'ortie*, qui en est aujourd'hui à sa troisième édition. *« C'est sans doute l'un des meilleurs légumes sauvages que l'on puisse trouver*, déclare-t-il. *Hélas, c'est à peine si l'on se donne la peine d'en faire encore des soupes. »*

De prime abord, la plante est peu amène. Les petits poils creux qui la recouvrent se cassent comme du verre au contact de la peau et libèrent un liquide brûlant. La petite et la grande ortie, les deux espèces les plus courantes dans nos contrées, sont pourtant moins dangereuses que l'*Urtica ferox* de Nouvelle-Zélande ou la *Boccifera* d'Amérique centrale qui peuvent chacune provoquer des démangeaisons durant plusieurs semaines.

« *Il suffit de la cueillir bien ganté et surtout de la consommer une fois ébouillantée pour que tous ces problèmes s'envolent* », réplique Bernard Lafon. L'homme s'y connait : depuis vingt ans il récolte et met en pot dans la région bordelaise de feuilles d'ortie sauvage. L'an dernier, il a vendu plus de 5 000 bocaux de ses orties, juste blanchies, mises dans une eau légèrement salée et passées au stérilisateur. *« Elles apportent à une quiche ou à une omelette des parfums végétaux très particuliers*, commente-t-il. *Un cousinage entre l'épinard et l'oseille, mais avec une saveur herbacée qui n'appartient qu'à elles. »*

Preuve que l'objet séduit, Bernard Loiseau propose une recette d'escargots garnis de beurre d'ortie, André Daguin après avoir fait sauter les feuilles d'ortie à la poêle dans de la graisse d'oie en tapisse des terrines de foie de canard ; enfin Jacques Thierry, ancien du *Pré Catelan* qui dirige aujourd'hui le restaurant *L'Ecurie* à Routot, affiche à sa carte un surprenant sorbet à base d'infusion d'ortie. Le Roi-Soleil aurait apprécié, lui qui ne disait jamais non à une bonne soupe d'orties et de coquelicots.

Guillaume Crouzet

★ Renseignements Orties-folies au 02-32-57-35-74. Feuilles d'ortie au naturel de Bernard Lafon : Oh ! Légumes oubliés, 36 F. le bocal de 180 g. Vente par correspondance au 05-56-30-61-00.

BOUTEILLE

Côte rôtie



LES JUMELLES

Le millésime 1996, très prometteur dans les côtes rôties, proche du 1990, du 1966 et peut-être même du 1961, justifie de la part des amateurs de ces vins fins et généreux une attention toute particulière à une bouteille rare de la maison Paul Jaboulet aîné, un nom prestigieux rendu célèbre par le merveilleux hermitage La Chapelle. Vinifié de façon traditionnelle après vendanges égrappées et cuvaison longue, ce vin a passé quatorze mois en fût de chêne. Une robe franche, soutenue, aux reflets violacés, un nez extrêmement élégant, et en bouche une attaque fraîche et une bonne sensation d'ampleur sur des tannins encore jeunes, font déjà de cette bouteille l'une des grandes expressions d'un terroir exceptionnel, au sud de Vienne, dans la vallée du Rhône. A déguster dès aujourd'hui avec une côte de bœuf grillée ; mais à garder sûrement une bonne dizaine d'années pour accompagner le gibier à plumes d'automne.

★ La bouteille côte rôtie rouge Les Jumelles 1996 : 170 F.
Paul Jaboulet aîné, Les Jalets, BP 46 La Roche-de-Glun 26600 Tain-l'Hermitage. Tél. : 04-75-84-68-93. Télécopie : 04-75-84-56-14.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LA TABLE GOURMANDE

■ Coup double pour le cuisinier Jacques Lemue, établi à la fois non loin de la basilique de Saint-Denis, en centre-ville, et maintenant dans la mouvance du Stade de France. La salle un peu sévère voit donc augmenter sensiblement sa fréquentation. On prépare ici, à la commande, des plats inventifs et raisonnables, où le produit ressemble encore à ce qu'il est : huîtres chaudes glacées au champagne, c'est délicat et goûteux, ou bien folie de homard breton à l'avocat. Ou encore le très demandé foie gras chaud et ses raisins gonflés au bordeaux blanc. Voici un excellent rognon de veau à la graine de moutarde, bien digne du maître, Henri à Romainville, auprès de qui le chef a fait ses classes. Ragoût de saint-jacques aux champignons, ou bien ris de veau aux pommes fruits. Une très réussie poire glacée Belle-Hélène. Une cave des vins peut-être à enrichir, mais les passionnés du ballon y fêteront joyeusement leurs victoires. Menu : 108 F. A la carte, compter 195 F.

★ Saint-Denis, 32, rue de la Boulangerie (93200). Tél. : 01-48-20-25-89. Ouvert le midi du lundi au samedi, et le soir seulement les vendredis et samedis.

LE CÉNACLE

■ Belle petite maison dans un vieux village de la plaine de France, tout près de Roissy. Cadre intime, couleurs claires et important vivier d'eau de mer. La cuisine classique de Jean-Marie Servat s'emploie à valoriser des produits nobles : juste cuisson et précision des goûts d'un cassoulet de la mer (sole, saumon, lotte, moule) servis avec de délicieux haricots soissons. Les filets de sole dieppoise, c'est presque la recette de la sole à la normande retrouvée, avec crevettes et moules. Les crustacés frais du vivier, préparés de mille façons – grillés, sautés, en fricassée ou rôtis –, font valser quelque peu l'addition. C'est inévitable, mais le menu d'affaires (175 F) permet à la fois de goûter aux charmes hors du temps du vieux pays et de jauger le savoir-faire incontestable du chef. Délicieux desserts, et belle cave des vins. Soit un aspect de la bonne cuisine française pour les clients venus de ces hôtels d'aéroport qui affichent déjà complet pour le Mondial. Menus : 175 F et vin compris, 230 F. A la carte, compter 300 F.

★ Tremblay-en-France. 1, rue de la Mairie, vieux pays (93290). Tél. : 01-48-61-32-91. Fermé samedi midi et dimanche.

Brasserie

LE ROUERGUE

■ Le quartier du Commerce, autour de l'église de Grenelle, c'est encore le charme d'un village dans Paris. Monique et Daniel Battut dirigent avec conviction ce bel établissement doté du comptoir classique, puis à l'arrière d'une vaste salle à manger rustique. Au premier étage cinq billards étalent leur tapis vert réglementaire. Avec les produits du Rouergue, repérés du côté d'Espalion, la souriante Monique prépare quelques spécialités du pays et des plats du jour, dont le merlan frit, le pot-au-feu ou bien le jarret de porc, cuisiné maison, servi froid, et ses fameuses terrines. Les viandes sont en provenance directe de l'Aubrac ; c'est la pièce de bœuf au roquefort ou l'entrecôte sauce beaujolaise. La « Bouteille d'or 1997 », une distinction recherchée, a récompensé les efforts de Daniel Battut, qui ne propose que des vins de propriétaire comme le côtes d'Auvergne, chateaugay de chez Goigoux. A la carte, compter 120 F.

★ Paris. 1, place Etienne-Pernet (75015). Tél. : 01-48-28-69-10. Fermé le dimanche.

Temps doux et pluvieux

LES HAUTES pressions se sont décalées vers l'Europe centrale et la zone dépressionnaire du proche atlantique se décale vers la France. Des fronts froids successifs vont balayer la France mercredi en donnant des petites pluies parfois instables. La douceur va persister.

Bretagne, pays de loire, Basse-Normandie. – Le ciel sera très nuageux dès le matin. Le ciel se couvrira franchement en fin de matinée et des pluies ou ondées se produiront. Les températures seront douces entre 13 et 15 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le ciel sera gris le matin avec des petites pluies. Des éclaircies perceront ensuite mais seront entrecoupées d'averses. Les températures de l'après-midi seront comprises entre 15 et 17 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le ciel va se couvrir avec des petites pluies jusqu'à la mi-journée. Ensuite quelques éclaircies devraient percer mais il pourra y avoir des averses. La douceur persistera avec 18 à 20 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après des brouillards matinaux, nuages et éclaircies alterneront. Des ondées pourront se produire sur Poitou-Charentes. Le thermomètre atteindra 18 à 21 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le temps gris et faiblement pluvieux se décalera vers l'est et ne touchera que les Alpes en fin d'après-midi. Des éclaircies reviendront mais quelques averses pourront se produire sur le nord de ces régions. La douceur persiste avec 15 à 20 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le début de matinée sera gris et pluvieux avec parfois des pluies plus soutenues. Au fil des heures, des éclaircies reviendront surle Languedoc-Roussillon et les pluies deviendront faibles ailleurs. Le thermomètre montera entre 15 et 18 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

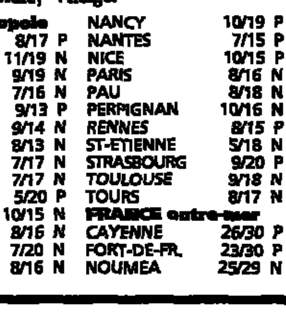
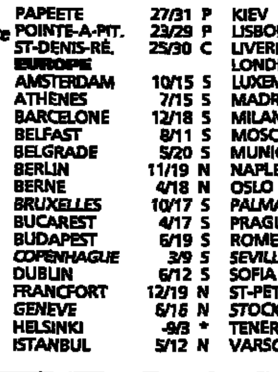
■ **CANADA.** Depuis dimanche 29 mars des centaines de personnes ont été évacuées de leur domicile dans l'est du Canada, principalement au Québec, à la suite d'inondations provoquées par des températures chaudes pour la saison qui ont accéléré la fonte des neiges. Au Québec, une dizaine de rivières sont sorties de leur lit et ont inondé une vingtaine de villages situés au sud de Montréal, le long de la frontière américaine. Des inondations étaient également signalées dans la province voisine de l'Ontario, notamment dans la région de Sault-Sainte-Marie (nord).

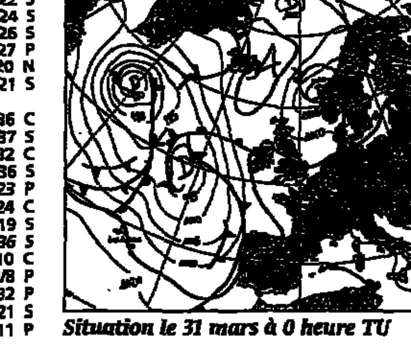
■ **ITALIE.** Une grève des conducteurs de train doit perturber le trafic dans la péninsule mercredi 1er avril, de 8 à 15 heure. Les chefs de gare doient pour leur part cesser le travail de 4 à 19 heure le même jour. Un service minimum doit être maintenu.

PRÉVISIONS POUR LE 01 AVRIL 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	10/19 P
AJACCIO	8/17 P	NANTES	7/15 P
BIARRITZ	11/19 N	NICE	10/15 P
BORDEAUX	9/19 N	PARIS	8/16 N
BOURGES	7/16 N	PAU	8/18 N
BREST	9/13 P	PERPIGNAN	10/16 N
CAEN	9/14 N	RENNES	8/15 P
CHERBOURG	8/13 N	ST-ETIENNE	5/18 N
CLERMONT-F.	7/17 N	STRASBOURG	9/20 P
DIJON	7/17 N	TOULOUSE	9/18 N
GRENOBLE	5/20 P	TOURS	8/17 N
LILLE	10/15 N	**FRANCE outre-mer**	
LIMOGES	8/16 N	CAYENNE	26/30 P
LYON	7/20 N	FORT-DE-FR.	23/30 P
MARSEILLE	8/16 N	NOUMEA	25/29 N

PAPEETE	27/31 P	KIEV	4/15 S	VENISE	7/17 N	LE CAIRE	12/22 S
POINTE-A-PIT.	23/29 P	LISBONNE	11/18 C	VIENNE	6/20 S	MARRAKECH	13/24 S
ST-DENIS-RÉ.	25/30 C	LIVERPOOL	10/13 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/26 S
EUROPE		LONDRES	10/15 N	BRASILIA	21/30 N	PRETORIA	15/27 P
AMSTERDAM	10/15 S	LUXEMBOURG	8/15 S	BUENOS AIR.	11/21 S	RABAT	12/20 N
ATHENES	7/15 S	MADRID	8/16 S	CARACAS	23/27 N	TUNIS	13/21 S
BARCELONE	12/18 S	MILAN	10/20 S	CHICAGO	6/12 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BELFAST	8/11 S	MOSCOU	1/8 P	LIMA	23/28 N	BANGKOK	26/36 C
BELGRADE	5/20 S	MUNICH	9/18 S	LOS ANGELES	8/11 N	BOMBAY	26/37 S
BERLIN	11/19 N	NAPLES	9/19 S	MEXICO	13/30 S	DJAKARTA	26/32 C
BERNE	4/18 N	OSLO	-4/7 C	MONTREAL	6/18 P	DUBAI	25/36 S
BRUXELLES	10/17 S	PALMA DE M.	7/21 N	NEW YORK	14/19 P	HANOI	19/23 P
BUCAREST	4/17 S	PRAGUE	12/19 S	SAN FRANCIS.	8/13 N	HONGKONG	19/24 C
BUDAPEST	6/19 S	ROME	9/19 N	SANTIAGO/CHI	14/29 S	JERUSALEM	12/19 S
COPENHAGUE	3/9 S	SEVILLE	12/22 N	TORONTO	7/15 N	NEW DEHLI	20/36 S
DUBLIN	6/12 S	SOFIA	3/15 S	WASHINGTON	17/22 P	PEKIN	6/10 C
FRANCFORT	12/19 N	ST-PETERSB.	-9/2 *	**AFRIQUE**		SEOUL	3/8 P
GENEVE	6/16 N	STOCKHOLM	-6/4 *	ALGER	11/21 N	SINGAPOUR	28/32 P
HELSINKI	-9/3 *	TENERIFE	13/16 C	DAKAR	21/27 S	SYDNEY	16/21 S
ISTANBUL	5/12 N	VARSOVIE	9/17 N	KINSHASA	24/34 C	TOKYO	7/11 P

Situation le 31 mars à 0 heure TU



Prévisions pour le 2 avril à 0 heure TU

PRATIQUE

Questionnaires de santé et assurances liées au crédit immobilier

AU MOMENT de souscrire un emprunt pour l'achat d'un appartement, Simone D. a dû remplir un « questionnaire de santé » pour bénéficier de l'assurance invalidité-décès. Sa banque l'informa qu'après étude de son dossier la *compagnie* d'assurances refusait de la couvrir pour « *toute invalidité permanente et absolue, ou incapacité temporaire totale résultant de troubles lombo-sciatiques éventuels* ». Les troubles en question – une semaine de traitement *par* anti-inflammatoires quinze ans auparavant – lui semblaient hors de proportion avec cette décision. Simone D., elle-même médecin, adressa donc une lettre de protestation au médecin-conseil de la Caisse nationale de prévoyance (CNP).

Elle faisait valoir qu'elle avait *déjà contracté une* assurance-prêt en 1990 pour laquelle elle n'avait fait l'objet d'aucune restriction. Elle indiquait aussi n'avoir jamais été hospitalisée, ni opérée pour ce type de troubles, dont souffre, après la quarantaine, 90 % de la population. *La CNP* maintint sa décision. La banque lui proposa alors une autre assurance, individuelle, à un tarif supérieur.

Les banques et établissements de crédits négocient avec les compagnies d'assurances des « contrats de groupe » pour leurs clients. Ces assurances sont avantageuses par leur prix : en moyenne 0,40 % de la somme em*pruntée*, (contre 0,85 % *au minimum*, pour une assurance individuelle). De plus, leur taux reste fixe. Il revient à l'assureur d'évaluer le risque qu'il va garantir. Pour l'incapacité de travail, les compagnies prennent en compte différents éléments d'appréciation, notamment l'âge de l'emprunteur et le montant du prêt. Si celui-ci est supérieur à une certaine somme (par exemple, 1 ou 1,5 million de francs), le candidat à l'assurance devra subir une visite médicale.

« TABLES DE MORTALITÉ »

« *La clé de l'assurance collective, c'est la statistique* », dit Bruno Muller, de la CNP, qui assure un prêt sur deux, en France. Pour le risque-décès, il existe des « tables de mortalité ». Pour l'invalidité-*incapacité de travail*, les assureurs consultent les statistiques des arrêts de travail en fonction de l'âge et du sexe, ou bien des différentes affections. « *Sur 90 000 arrêts de travail supérieurs à trois mois, un tiers résultent des pathologies dorso-vertébrales, et ce pourcentage ne fait qu'augmenter* », dit M. Muller. « *Les maladies de la tête (dépressions nerveuses) et du dos sont les deux affections qui retiennent le plus l'attention des assureurs* », confirme Germain Gein, des Assurances du Crédit mutuel (ACM).

Chaque compagnie d'assurances élabore donc ses propres critères, afin de déterminer le « *risque moyen* », en se référant à diverses études statistiques, notamment celles de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), du Bureau *commun des assurances collectives* (BCAC), ainsi qu'aux grilles élaborées par les compagnies de réassurances. Pour bénéficier de l'assurance collective, il faut rentrer dans la norme : âge moyen de quarante ans (pour une assurance qui concerne des emprunteurs âgés de vingt à soixante ans), et ne pas avoir de problème de santé. A cinquante-quatre ans, avec *un lumbago, même si ce dernier* remonte à une quinzaine d'années, Simone D. présentait, selon les assureurs, « *un risque statistique supérieur à la moyenne* ». On cite d'autres cas : des diabétiques, et parfois de jeunes accouchées *refusées pour cause de surcharge* pondérale.

Les questionnaires médicaux ont remplacé la simple déclaration de bonne santé. Certains ne comportent que cinq à dix rubriques, et s'enquièrent des antécédents médicaux au cours des cinq dernières années. D'autres sont beaucoup plus détaillés et remontent aux affections contractées dès l'enfance.

Ce *ne sont pas des médecins* qui traitent ces dossiers, mais des personnels, appelés « tarificateurs », formés à l'appréciation statistique du risque, et parfois titulaires d'un diplôme paramédical. Ils acceptent les risques normaux, *tarifient les maladies* usuelles en leur affectant un « taux de surmortalité ». Soumis au secret professionnel, ils travaillent sous la direction d'un médecin-conseil. Ce dernier voit les questionnaires qui lui sont directement adressés sous pli cacheté, ou ceux qui posent problème. Il n'y a pas de recours possible à la décision de la compagnie d'assurances. Si celle-ci a répondu par *une exclusion* ou a *proposé* une surprime, on peut s'adresser ailleurs et faire jouer la concurrence.

Il est inutile de chercher à tricher : on s'exposerait au risque de voir son contrat frappé de nullité, « *et ceci, même si l'antécédent médical dissimulé à l'appréciation de l'assureur lors de la souscription est sans lien avec l'affection qui motive la demande de prise en charge* » (par exemple une hypertension, sans lien avec le cancer), écrit Alain Quibeuf, directeur du centre de partenariat des établissements financiers dans la revue professionnelle *Risques* (n° 33, mars 1998). Même en cas de bonne foi de l'assuré, l'indemnité peut être réduite proportionnellement à la cotisation versée, si celle-ci est moins élevée que celle qui était normalement due (article *L113-9 du code des assurances*). Enfin, en cas de problème, il faut savoir que l'appréciation du taux d'invalidité par l'assureur risque d'être différente de celle de la Sécurité sociale, car la définition de l'invalidité varie selon les contrats. *Il* importe de bien lire celui-ci avant de signer.

Michaëla Bobasch

En savoir plus

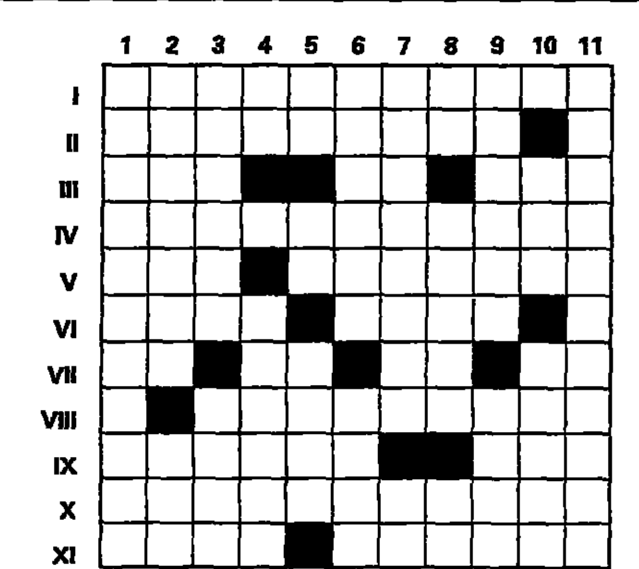
● ***Séropositifs.*** Les personnes séropositives qui ne se trouvent pas en état de sida déclaré peuvent souscrire une assurance-décès, à condition de ne pas présenter de pathologies non liées au sida ayant déjà entraîné un refus de couverture du risque-décès. *Le* montant maximal de l'emprunt est de 1 million de francs, pour une durée comprise entre cinq et dix ans. *Convention du 3 septembre* 1991, entre l'Etat et les assureurs. Numéro vert : 08-00-41-02-47.

● **Renseignements.** Le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA) publie un dépliant sur « Les assurances liées à l'emprunt » *(F501, avril 1996)*. CDIA, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. Minitel 3614 CDIA.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98078

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Son tas de bois est un droit. – II. Pas plus important que la bagatelle. – III. Argile. Personnel. *Terrain connu et reconnu.* – IV. *Qui ne* resteront pas en place. – V. Peu encombrée par les affaires. Dans les mains de Bercy dès qu'ils sont publics. – VI. Donne de l'intensité. Patronnes de calendrier. – VII. Interjection. Résultat d'entre*prise. Fin de dictée.* A disparu avec Richelieu pour laisser place à Mitterrand. – VIII. Incapacité d'aller plus loin. – IX. Bien équilibrées. Nous a promenés dans les bas-fonds parisiens. – X. Comme une eau jaillissant de la source. – XI. Découpages historiques. Spectacles à plumes et à poil.

VERTICALEMENT

1. Intoxication interdite par la loi. – 2. Produit de la pêche mais problème sur la *ligne*. Pris pour partir. – 3. Disposée en lames. Passe à table. – 4. Donne le choix. Sont en pièces. – 5. Début de gamme. Un peu d'éducation. D'un goût douteux. – 6. Toutes les parties de la maison. Affluent du Danube. – 7. Visqueuses et répugnantes. Article. – 8. Personnel. Refusées en bloc. Dans un livre. – 9. Pièges pour brebis égarées. Sorti. – 10. Traverse Paris pour rejoindre la banlieue. Signale le danger. – 11. Préparées pour porter des fruits.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98077

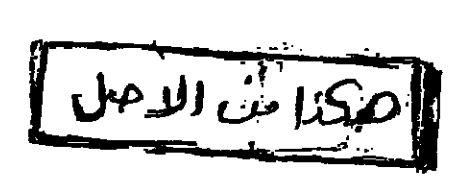
HORIZONTALEMENT

I. Affirmation. – II. Crémière. Pi. – III. Hé. Pop music. – IV. Alto. Latent. – V. Ré. Pianotai. – VI. Oust. It. – VII. Epile. Anisa. – VIII. Mena. Clef. – IX. Entichés. Gl. – X. Nt. Rias. Duo. – XI. Télé. Témoin.

VERTICALEMENT

1. Acharnement. – 2. Frêle. Pente. – 3. Fe. Oint. – 4. Impopulaire. – 5. Rio. Ise. Cl. – 6. Méplat. Chat. – 7. Arman. Alésé. – 8. Teutonnes. – 9. Set. If. Do. – 10. Opinais. *Gui.* – 11. *Nictitation.*

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE ®

PROBLÈME N° 63

A la recherche du troisième mot

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

A B C D E F G H I J K L M N O

CAVEAUX

GAMBADEZ

1. Vous avez tiré A E E I P S T

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) *Avec ce même tirage, trouvez* quatre mots de huit lettres en le complétant avec quatre lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine

c) C E I R S S U. Trouvez deux sept-lettres A E G L T U V. Trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du *8 avril.*

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 25 mars.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) ASTIQUE, A 9, 112, faisant TRAYIONS, ou l'anagramme QUETAIS.

b) ASTIQUER, B 4, 69 ou l'anagramme TIQUERAS-ESQUIVAT, 4 C. 86- AQUOSITE, F 8, 69 ou l'anagramme ESTOQUAI-ACQUITES, 6 G, 71. - QUEUTAIS, 7 G, *75-TEQUILAS*, 9 C, 68 ou l'anagramme QUALITES.

Michel Charlemagne

CINÉMA La carrière de Jean Eustache comprend sept courts et six longs métrages réalisés entre 1963 et 1980. Cette œuvre expérimentale et intransigeante, d'une puissance d'évocation rarissime dans le cinéma français, fait l'objet d'une rétrospective en six films à Paris et à Lyon en avril et dans d'autres villes de province en mai, après que l'intégrale eut été présentée, avec succès, par le Festival Premiers Plans d'Angers au mois de janvier. ● LE CINÉASTE, arrivé trop tard à la réalisation pour faire partie de la nouvelle vague, a construit tout son cinéma sur un sentiment de porte-à-faux et d'inadaptation imperceptible, avant de se suicider en 1981. ● PIERRE COTTRELL, producteur de *La Maman et la Putain* et de *Mes petites amoureuses*, raconte comment s'est construit le mythe de l'artiste maudit après la mort de Jean Eustache.

Jean Eustache, maître des mots et des images de l'origine du monde

Une rétrospective est consacrée au réalisateur de « La Maman et la Putain » à Lyon et à Paris. Les six films présentés forment ensemble le récit, en chapitres désordonnés, d'une éducation sentimentale et cinématographique

AU MOMENT de la sortie d'*Une sale histoire*, en janvier 1978, Jean Eustache livre brutalement cette confidence aux *Cahiers du cinéma* : « *Je suis dans la nuit, je suis citoyen d'un pays occupé par des forces étrangères, cette occupation m'empêche d'être vraiment libre et je ne sais pas combien de temps elle va durer.* » Ainsi évoque-t-il non seulement le sort du cinéma mais sa propre vie, le cinéma étant affaire existentielle chez Eustache. L'« occupation » durera jusqu'au 5 novembre 1981, date à laquelle il se libère d'années de réclusion, d'amertume, de destruction par l'alcool et par le suicide. Il était âgé de quarante-trois ans.

On a suggéré alors que le « système » – l'incapacité ou le refus de la profession à le soutenir – avait eu raison d'Eustache ; on a prétendu encore qu'Eustache, ayant épuisé sa biographie dès *Mes petites amoureuses* (1974), n'attendait plus rien du cinéma. Plus radicalement encore, il faut entendre le mot de son double, joué par Jean-Pierre Léaud dans *La Maman et la Putain* : « *Je n'ai pas la vocation de la vie.* » Reste qu'il fut un cinéaste immense, le plus considérable du cinéma français des années 70. Il suffit pour s'en convaincre, selon un mouvement qu'affectionnait Eustache dans ses films, de remonter aux sources de son œuvre pour se rendre compte combien celle-ci, si elle présageait de sa fin tragique, regorgeait en même temps de sève vitale. Rares sont les cinéastes qui ont su la donner à goûter comme lui, avec une telle puissance d'évocation, avec une telle âpreté charnelle et spirituelle.


H. PRIM

Jean Eustache lors du tournage de « La Maman et la Putain » (1973).

Le cinéma d'Eustache, entre Vigo et Kafka, pose une question fondamentale : comment prouver sa propre existence, à soi-même et au monde ? Aucune réponse ne serait satisfaisante. La vie et l'œuvre de Jean Eustache, né à Pessac, près de Bordeaux, en 1938, sont marquées par l'inachèvement. A l'image du Hollandais volant légendaire, Eustache est un navigateur errant à travers le siècle, en quête du repos éternel dans les bras d'une femme qui se serait sacrifiée pour lui. Cette femme sera évidemment le cinéma, comme l'atteste la citation de *Pandora* – transposition de la fable filmée par Albert Lewin – dans *Mes petites amoureuses*, lors de la séquence classique du premier (et d'emblée désenchanté) ciné-baiser. Pour retracer cette navigation cinématographique, il faut imaginer une boussole dont l'aiguille serait aimantée par la cruauté du monde, affolée par une kyrielle de pôles antagonistes : le documentaire et la fiction, le vrai et le faux, le prémédité et le spontané, la province et Paris, le dandysme et la rusticité, l'hédonisme et le fatalisme, le primitivisme et la modernité. Quoique l'itinéraire soit tronqué – il est impardonnable de n'avoir pas programmé l'intégrale d'une œuvre qui ne vaut précisément que parce que chaque film y relève d'une absolue nécessité –, les six films présentés constituent deux ensembles qui témoignent de l'évolution du cinéaste. Quatre fictions autobiographiques d'abord – *Les Mauvaises Fréquentations* (1963), *Le Père Noël a les yeux bleus* (1966), *La Maman et la Putain* (1973), *Mes petites amoureuses* (1974) – forment ensemble le récit, en chapitres désordonnés, d'une éducation sentimentale et cinématographique.

ENTRE LOEB ET LÉAUD

Entre Narbonne et Paris, entre enfance et âge adulte, sous les traits prématurément graves de Martin Loeb ou éternellement jeunes de Jean-Pierre Léaud, le spectateur est convié à partager la formation d'un garçonnet pauvre, tendre, amoureux, déçu, plus tard faux Père Noël, faux cynique ou velléitaire impénitent... Il cautérisera ses plaies au fer de la provocation, du bavardage et du désabusement. Faute de trouver sa place dans les rites d'un monde où l'apparence et la représentation mènent le jeu, autant organiser sa propre mise en scène, celle d'un verbe qui voudrait se faire chair : ce morceau de maître s'appelle *La Maman et la Putain*. Quatre semaines de tournage, trois heures quarante de film, un Prix du Jury au Festival de Cannes, et un beau scandale. Plus encore, un texte en prière sur des plans en souffrance, un trio d'acteurs incandescent (Jean-Pierre Léaud, Françoise Lebrun, Bernadette Lafont), un costard ciselé de l'après-68 en morte saison des formules, un chant d'amour poussé comme une fleur sur la vomissure.

Une sale histoire (1977) et *Les Photos d'Alix* (1980) accentuent la mise en scène du texte et de la parole, marquant l'infléchissement de son œuvre vers de nouveaux dispositifs. Ils visent à anéantir tous les binômes sur lesquels s'étaient bâtis les films précédents et à dynamiter la croyance dans les films eux-mêmes. *Une sale histoire* est une histoire de voyeurisme qui met en crise, entre fou-rire et bouleversement, le processus du regard instauré par le cinéma et la manière dont celui-ci prétend raconter.

Les Photos d'Alix met en scène une photographe qui feuillette ses collections en compagnie d'un jeune homme auquel elle commente son travail. Insensiblement, le commentaire s'éloigne de la représentation photographique, d'abord très subtilement, puis de façon véritablement hallucinée. Ici et là, une manière tout à tour obscène et absurde de faire entendre que plus grand chose, sinon l'origine ou la fin du monde, ne regardait le cinéma selon Eustache.

J. M.

★ « Jean Eustache, cinéaste ». A partir du 1er avril au Saint-André-des-Arts, 30, rue Saint-André-des-Arts, Paris 6e. Mo Saint-Michel. Tél. : 01-43-26-48-18 ; Cinéma Opéra, 6, rue Joseph-Serlin, Lyon. Tél. : 04-78-28-80-08. Ce programme sera repris en mai à Pantin, Lille, Créteil, Noisiel, Rennes, Nantes, Grenoble, Valence, Dieppe, Nancy...

★ Le no 523 d'avril des *Cahiers du cinéma* comporte un cahier spécial « Jean Eustache » de 32 pages, 45 F.

Pierre Cottrell, producteur

« Il n'est pas mort dans la misère, il est mort avec 200 000 balles sur son compte en banque »

PIERRE COTTRELL, cinéphile accompli et responsable des Films du Losange, fut l'ami et le producteur de Jean Eustache. Grâce à lui, *La Maman et la Putain* et *Mes petites amoureuses* ont pu voir le jour.

« Comment avez-vous rencontré Jean Eustache ?

– C'était à Paris, au début des années 60, dans ce genre de salle qui passaient des trucs qu'on ne voyait nulle part ailleurs, comme le Pygmalion, boulevard de Sébastopol. A force d'être assis à côté des mêmes personnes, on finit par se parler, et éventuellement par se lier d'amitié. Ça s'est passé comme ça pour Eustache et moi. J'étais lycéen à l'époque et lui refusait de travailler, il avait décidé d'étudier les films : c'était son travail à plein temps. On voyait à peu près vingt films par semaine. Nous n'avons pas tardé à nous brouiller, pour des affaires sentimentales, et puis nous nous sommes retrouvés un peu plus tard.

– Vous étiez devenu producteur, et lui cinéaste...

– En fait, j'avais commencé à travailler comme sous-titreur, avant de devenir assistant de Barbet Schroeder en 1964, qui produisait *Paris vu par...* Cette même année, il a créé les Films du Losange avec Eric Rohmer. J'en suis devenu le gérant vers 1969, puis, au moment de produire *La Maman et la Putain*, tout en restant associé aux Films du Losange, j'ai acquis les parts d'une vieille société de production, Elite Films, dont Jean Eustache est devenu le gérant. Bob Rafelson (qui n'avait pas encore réalisé *Five Easy Pieces*) m'avait prêté 300 000 francs, le film en a coûté 700 000. *Mes petites amoureuses* a bénéficié d'un budget beaucoup plus élevé, 2,5 millions de francs, réunis à l'arraché, mais le film a été un échec complet.

– A quoi attribuez-vous le relatif succès du premier et l'échec du second ?

– Je tiens *Mes petites amoureuses* pour un film techniquement et artistiquement supérieur à *La Maman et la Putain*. Il ne faut pas négliger la part de provocation dans le succès de celui-ci, y compris pour des raisons aujourd'hui incompréhensibles. Par exemple, nous avions eu besoin de faire fabriquer, pour les besoins d'un plan, un faux *France-Soir*. Les patrons du journal ont exigé que nous changions le titre du film ! On l'a d'ailleurs fait jusqu'à ce qu'on obtienne l'exemplaire : pendant quelques semaines, le film s'est appelé *Du pain et des rolls*.

– Pensez-vous, comme on l'a prétendu, que Jean Eustache a été tué par le système ?

– Pas vraiment. Si Jean Eustache, après *Mes petites amoureuses*, avait voulu faire quelque chose de raisonnable, je crois qu'il en aurait eu la possibilité. On a institué, après la mort de Jean, le mythe de l'artiste maudit, mais Jean n'est pas mort dans la misère, il est mort avec 200 000 balles sur son compte en banque.

– Il n'empêche qu'il n'a trouvé personne pour ses projets ultérieurs de long métrage...

– Jean était irréductible à un point tel qu'il devenait très difficile de s'engager. Lors de la première semaine de tournage de *Mes petites amoureuses*, il avait perdu sa grand-mère, qu'il adorait. A partir de ce moment, il est devenu extrêmement difficile de continuer. Il se livrait à une telle consommation d'alcool et de tranquillisants qu'il en arrivait à des overdoses régulières. Les deux dernières semaines, c'était une piqûre chaque jour sur le tournage. La séquence dans l'église de Narbonne, il l'a tournée cul nu devant l'autel, avec l'infirmière qui lui injectait de la vitamine B6 et B12. »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

L'impossible héros de la deuxième génération

RIEN DE PLUS INCONGRU, de prime abord, que d'envisager de construire une statue à Jean Eustache. Il était de la race des comètes, de ceux qui brûlent et disparaissent. La pose et le marbre, très peu pour lui. Pourtant, il aura incarné un chapitre de l'histoire du cinéma mondial. Il existe un remarquable portrait filmé non de l'homme ni du réalisateur Eustache, mais du cinéma de *Jean Eustache. L'homme* était mort quand Philippe Garrel a tourné *Les Ministères de l'art* (en 1987), mais ce n'est pas faire injure aux cinéastes conviés – Téchiné, Akerman, Doillon, Jacquot, Schroeter, Berto, Garrel lui-même, ou Carax en successeur putatif – de dire qu'ils composent ensemble, par leur rassemblement, cette idée d'une « deuxième génération » de la modernité telle qu'elle s'est jouée pour le cinéma en France.

Position stratégique que chacun aura à sa façon tenue, mais qui aura été incarnée d'emblée par l'auteur de *Mes petites amoureuses*. Difficile posture quand la première génération, celle de la nouvelle vague, occupait encore les bastions de l'invention créative tout en bénéficiant de l'aura des premiers temps pour survivre vaille que vaille aux reflux et aux refus. Eustache est né comme de leurs entrailles, au milieu de ceux de la nouvelle vague, qui l'ont aidé de leur mieux.

Mais il ne fut pas l'un d'eux. Il se voulut le petit frère à peine cadet au sein d'une unique génération, celle des inventeurs de la mise en scène moderne, sous les auspices de Hitchcock et de Rossellini. Il ignorait, tout le monde ignorait alors que c'était impossible : qui n'a pas pris le vent à l'exact moment où gonflait cette vague nouvelle (le tournant des années 50-60) ne rattraperait jamais le retard. Ce sera le cas de Maurice Pialat, pourtant exact contemporain des Truffaut, Godard, Rivette. Ce sera *a fortiori* celui de Jean Eustache, de quelques années leur puîné. Il est arrivé aux *Cahiers du cinéma* en 1960, quand les autres venaient d'en sortir définitivement, et il atteindra les lieux de tournage avec ce même minuscule décalage. Trois ans, cela ne semblait rien (Eustache a tourné dès 1963 un court métrage, *La Soirée*, qu'on croyait perdu et qui vient d'être retrouvé par son fils Boris, comme celui-ci le raconte dans le « spécial » des *Cahiers du cinéma*), et c'était une malédiction.

De cette inadaptation imperceptible et fatale, Eustache conte encore, avec une mélancolique ironie, les conséquences dans son ultime réalisation, qui ne s'intitule pas par hasard *Offre d'emploi* et n'est pas par hasard interprétée par un autre ancien des *Cahiers*, Michel Delahaye.

DÉCALAGE

Alors, Eustache ? Symbole de son époque ou irrémédiablement en porte-à-faux ? Tout est là, dans ce décalage, dans cet espace dont il fait l'espace même du cinéma. Les Jeunes-Turcs de la nouvelle vague ont filmé contre une esthétique surannée, académique, celle que Truffaut a appelé la « *qualité française* » ; les années 70 verront le retour de cette « *qualité* », mais à nouveau contre – contre le pouvoir politique et la bourgeoisie, avec le cinéma de dénonciation des Costa-Gavras, Sautet, Tavernier, Boisset... Entre les deux, il y aura eu l'instant Eustache.

Dans son radical désespoir, lui ne filmait contre rien ni personne. Dans le fil logique des idées et des films de la nouvelle vague, mais en les poussant à l'absolu, il basculait dans la croyance sans réserve dans le cinéma. Il disait : « *La caméra tourne, le cinéma se fait.* » Et on voyait. Quoi ? Les corps, les mots, le désir. La pensée. Et aussi, fugacement apparu dans le cinéma français qui aura si peu su le filmer, ce personnage qu'on appelait encore alors le peuple. Un autre grand disparu des années 70.

Ce n'est pas le « système » qui a tué Eustache – épargnons aux artistes ces clichés du consumérisme romantique, qui justifient les erreurs des uns et les bénéfices des autres. Jean Eustache s'est tué lui-même en 1981, on ne va pas lui enlever aussi ça. Mais il aura subi absolument le fait de s'être trouvé à un point invivable du cinéma, de l'exigence du cinéma, de sa tentative de s'inventer lui-même, de se critiquer lui-même, à un moment où le violent et doucereux retour du sociologique à gros sabots (un sabot Giscard, un sabot Mai 68), du « message », de nos tricolores prémisses de politiquement correct ne voulaient plus de ça. Et lui ont consciencieusement marché sur le cœur.

Jean-Michel Frodon

Les affinités d'Oswald Sallaberger avec le répertoire du XXe siècle

Le jeune chef autrichien dirige, à Paris, l'Orchestre philharmonique de Radio-France

PIANO-MULTIPLES, la série de concerts commentés proposée à Radio-France depuis novembre 1997 par le pianiste Pierre-Laurent Aimard, s'achève avec un parallèle entre Beethoven et Messiaen envisagé sous l'angle de la *« relation sociale »* propre au genre du concerto. La confrontation des *Oiseaux exotiques*, de Messiaen (œuvre pour piano et petit ensemble de vents et de percussions créée au Domaine musical de Pierre Boulez en 1956), et du concerto *L'Empereur*, de Beethoven, promet d'être riche en enseignements sur l'identité des compositeurs comme sur la personnalité d'interprètes aux semblables motivations.

Si le public parisien connaît bien l'engagement de Pierre-Laurent Aimard – musicien précoce formé par Yvonne Loriod et Geneviève Joy (respectivement compagnes des compositeurs Olivier Messiaen et Henri Dutilleux) – en faveur de la musique du XXe siècle, notamment au sein de l'Ensemble InterContemporain, dont il a été membre pendant dix-neuf ans, il n'a découvert qu'occasionnellement les affinités d'Oswald Sallaberger avec ce répertoire. D'abord en janvier 1994, lors du concert d'ouverture du festival Présences de Radio-France, en partie consacré cette année-là à György Ligeti. Le jeune Autrichien, né en 1966, qui initialement ne devait pas diriger l'Orchestre national de France, avait enflammé la salle Olivier-Messiaen par une double exécution – au cours de la même soirée – du *Concerto pour violon* du septuagénaire hongrois, en compagnie de Saschko Gawriloff, soliste commanditaire de l'œuvre. Le compositeur du *Grand Macabre*, opéra dont plusieurs extraits figuraient également au programme de cette mémorable soirée, avait eu l'oreille fine en décelant chez Sallaberger – à l'occasion d'un panorama mozartien ! – des qualités pour interpréter sa propre musique.

Car, même s'il a étudié pendant trois ans la direction d'orchestre avec Michael Gielen avant de devenir son assistant au Südwestfunk de Baden Baden, Oswald Sallaberger ne s'est pas spécialisé dans le répertoire du XXe siècle. En tant que violoniste, instrument qu'il continue de pratiquer chaque jour, comme en tant que chef – formé au contact de Claudio Abbado –, il tient à aborder tout ce qui est digne d'intérêt de Jean-Sébastien Bach à nos jours. Sallaberger affectionne les rapprochements instructifs, ainsi qu'en témoignent ses apparitions au festival Octobre en Normandie. Au programme, livré en automne 1997 sous l'appellation Ville en fête, figuraient Anton Dvorak, Leonard Bernstein, Darius Milhaud et Ennio Morricone. En 1996, il avait inauguré avec la Camerata Academica Salzburg un festival Webern plutôt atypique, qui avait pour ambition non plus de projeter l'œuvre du radical Viennois dans un espace ouvert sur la modernité, mais de l'éclairer à la lumière de traditions parfois totalement inattendues.

ABATTAGE IMPRESSIONNANT

Ainsi Sallaberger (originaire du Tyrol) avait-il révélé une ineffable communauté d'esprit entre certaines pages de Webern et une forme de folklore autrichien, restituée *« par d'authentiques amateurs que l'on ne peut écouter ni à la radio ni sur Internet »*. D'autres convergences de ce genre attendent le public rouennais, puisque Sallaberger est pressenti pour prendre la direction musicale du Théâtre des arts au sein d'un projet défini par Laurent Langlois.

Les Parisiens ont eu aussi l'occasion d'apprécier la capacité d'assimilation de ce chef à l'abattage impressionnant. En mai 1997, un monumental concert donné au Centre Pompidou avec l'Ensemble InterContemporain (formation avec laquelle Sallaberger fit connaissance en 1996, lors d'une master class assurée par Pierre Boulez à la Cité de la musique) associait trois créations (Giovanni Verrando, Philippe Haïm, Toshio Hosokawa) à l'incontournable *Concerto pour violon* de Ligeti. Susceptible de caractériser l'esthétique hybride des années 90, cette œuvre *« interroge*, selon Sallaberger, *l'auditeur de bout en bout par l'intense confrontation de deux tendances ; l'une très technique, génératrice de densité, voire de confusion, et l'autre tournée vers les origines, notamment par l'utilisation d'un matériau ancestral de Transylvanie. »* Elle permet au jeune chef, avide de perspectives, de vivre pleinement une vocation qui consiste à *« écouter les compositeurs contemporains pour comprendre le monde alentour »*.

Cette profession de foi aurait pu servir de slogan au festival Présences 98 (*Le Monde* daté 1er - 2 février), qui l'a de nouveau accueilli pour un programme très exigeant où voisinaient la complexe polyrythmie de Iannis Xenakis (*Jonchaies* et ses vents divisés en trente-deux parties réelles !), les recherches de timbre de Pascal Dusapin (*Watt* et ses usages inédits des sourdines du trombone soliste) et les innovations spatiales de Michaël Levinas (*Ouverture pour une fête étrange* et ses implications piranésiennes).

De telles expériences paraissent indispensables à Oswald Sallaberger pour assurer le renouvellement de l'interprétation des grandes œuvres du répertoire, car *« travailler avec des compositeurs contemporains aide à mieux comprendre ceux du passé »*. Il pose alors une question fondamentale : *« Pourquoi les créateurs actuels seraient-ils si différents de ceux d'hier ? »*

Pierre Gervasoni

★ *Concerto n° 5 en mi bémol majeur « L'Empereur »*, de Ludwig van Beethoven ; *Les Oiseaux exotiques*, d'Olivier Messiaen. Pierre-Laurent Aimard (piano), Orchestre philharmonique de Radio-France, Oswald Sallaberger (direction). Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e. M° Passy. Le 31 mars, 19 heures. 80 F. Tél. : 01-42-30-15-16.

GUILLAUME GUERIN

Oswald Sallaberger.

Baki Boumaza met en scène à l'Odéon les « Lettres d'Algérie » parues dans « Le Monde »

BAKI BOUMAZA était enfant quand l'Algérie se battait pour son indépendance. Son père, un combattant, fut torturé et emprisonné pendant quatre ans dans un camp qui se trouvait juste derrière la maison. *« Les toilettes du camp avaient été installées dans notre jardin. Deux fois par jour, les prisonniers s'y rendaient. On apercevait notre père. Au moins, on savait qu'il était vivant. »*

Vient l'indépendance, le pays à reconstruire, et la paix, surtout. Baki Boumaza quitte son village natal et son pays. Il a fini ses études secondaires, il veut *« voir autre chose »*. Avec un copain, il part pour la Suisse, sans trop se poser de questions. *« Chez nous, les relations entre les gens étaient simples, faciles. On pensait que c'était pareil en Europe. Assez vite, on a découvert la solitude. »*

VERS LE THÉÂTRE

Lausanne, Baki Boumaza étudie le droit et le journalisme, tout en sachant qu'il n'en fera pas son métier. Depuis l'adolescence, il sait qu'il veut aller vers le théâtre. A la fin des années 70, il commence par l'assistanat, qu'il pratique auprès de Philippe Mantho, Hervé Loichemol, Manfred Karge et Matthias Langhoff, puis, en France, Roger Planchon et Antoine Vitez. Puis il monte ses spectacles : *Noces*, d'après Camus, *La Question*, d'Henri Alleg, *Un enfant dans la guerre*, de Saïd Ferdi, *Le Cadavre encerclé*, de Khateb Yacine... Des choix clairs, précis, ciblés. Avec son théâtre, Baki Boumaza n'a cessé de parler de son pays, entre champs d'asphodèles et torture.

Et voilà qu'arrivent aujourd'hui à l'Odéon les *Lettres d'Algérie*, d'après les lettres parues dans *Le Monde*, du 18 au 24 novembre 1997. Depuis longtemps, Baki Boumaza voulait faire un spectacle qui parle de ce qui se passe aujourd'hui en Algérie. *« Mais*, dit-il, *il y avait la honte, l'échec. Les gens qui tuent, ce sont nos enfants. En Algérie, l'école est sous influence intégriste, et il n'y a pas de travail. Les jeunes sont livrés à eux-mêmes, perdus, sans avenir. Comment s'étonner que certains rejoignent le maquis, se mettent du côté des tueurs ? »* Chaque année, Baki Boumaza retourne dans son pays. *« Il y a une vraie culture de l'intégrisme qui s'est développée, insidieusement d'abord, puis d'une façon ouverte. Tout se passe comme si on voulait faire des Algériens un autre peuple. J'ai des amis qui miment la prière, pour avoir la paix du FIS. »*

« La violence, le mépris, l'arrogance, voilà ce qui a nourri la montée de l'intégrisme », ajoute Baki Boumaza. *« Cela remonte à l'institution d'un parti unique, en 1962, et nous en sommes tous un peu responsables. La fierté d'être libres, et une forme de confort, dans les années 60-70, nous ont bernés. Nous avons laissé se développer une politique de renfermement, de « dictature », comme l'écrit Mourad, ancien combattant du FLN, dans sa lettre du 19 novembre 1997. Aujourd'hui, il faut se battre. Ces* Lettres d'Algérie *le font, à leur manière, en parlant du désarmement de la population, des cris de douleur, et, aussi, de la vie qui va, malgré tout. »*

Brigitte Salino

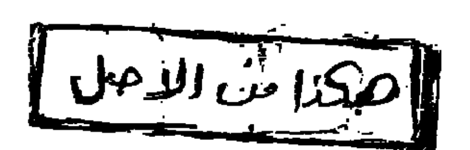
★ *Lettres d'Algérie*, mise en scène : Baki Boumaza. Avec Cécile Bouillot, Azize Kabouche, Anne Loiret. Odéon-Théâtre de l'Europe. Tél. : 01-44-41-36-36. 18 heures. 40 F. Jusqu'au 18 avril.

DÉPÊCHES

■ **VENTES : l'étude Plasa** devait vendre aux enchères, vendredi 3 avril, un objet en ivoire ayant appartenu aux ducs de Longueville, décrit comme le bâton de grand chambellan de France. Il était estimé entre 400 000 et 500 000 francs. Mais l'expert Jean Roudillon a découvert qu'il s'agit en fait du tronçon d'une queue de billard, datant tout de même du XVIe siècle. Il a été retiré de la vente, consacrée à l'art chrétien d'Orient et d'Occident.

■ ***Le marché des ventes aux enchères*** d'antiquités est en plein désordre en Chine, en raison du nombre trop élevé de compagnies, selon le quotidien *China Daily*. En 1997, il y avait vingt-six maisons de ventes aux enchères à Pékin, une douzaine à Canton et près de cinquante à Shanghaï, pour un volume total de transactions de 1 milliard de yuans (environ 735 millions de francs).

■ **ARTS : Jean-Hubert Martin,** directeur du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie, a été nommé commissaire général de la prochaine Biennale d'art contemporain de Lyon, qui se tiendra de juillet à octobre 2000. Le thème en sera l'égalité des cultures et les aires culturelles mondiales. Jean-Hubert Martin, conservateur général du patrimoine, ancien directeur du Musée national d'art moderne, avait organisé en 1989 une exposition baptisée « Les magiciens de la Terre », qui explorait déjà ce thème.





« Ashes to Ashes » ou comment le souvenir personnel se fond dans la mémoire collective

Harold Pinter met lui-même en scène à Paris sa dernière pièce

Une convention de salon dans la campagne anglaise. Convention de couple dans la quarantaine. Sans enfants. Tenue habillée de la femme. Mules fines, robe de cocktail. Tenue rustique de l'homme. Mais on est chez Harold Pinter et, d'emblée, sous la convention, se fait sentir le grattement obstiné de questions sans réponses. Et, par bribes, la monstruosité du siècle s'installe dans un cottage du Dorset.

ASHES TO ASHES, de Harold Pinter (traduit par Eric Kahane, Gallimard, 140 p., 90 F). Mise en scène de l'auteur. Avec Christine Boisson et Lambert Wilson. THÉÂTRE DU ROND-POINT, 2bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Tél. : 01-44-95-98-10. Mardi, jeudi, vendredi et samedi à 21 heures ; samedi 18 h 30 ; mercredi 19 h 30 ; dimanche 15 h 30. 120 F et 180 F. Durée : 1 heure. Jusqu'au 17 mai.

Une convention de salon dans la campagne anglaise. Convention de la moquette. Sa texture et sa couleur, beige clair, envoyées à l'assaut des murs. Dominante. Convention de bibliothèque. Livres jamais ouverts, de même substance que les fauteuils clubs, neufs, inusables. Carafon de whisky sur la table basse. Convention *de couple dans la quarantaine*. Sans enfants. Tenue habillée de la femme. Mules fines, robe de cocktail. Tenue rustique de l'homme. Légère dissonance du velours côtelé. Convention du verre porté lentement aux lèvres. Petites gorgées. Longs silences. Atmosphère feutrée. Un décor en situation pour « Au théâtre ce soir ». Rien de grave ne devrait arriver. Quelques répliques bien senties sur les tourments amoureux après quoi on rentre chez soi.

Mais d'emblée, sous la convention, se fait sentir le grattement obstiné de questions sans réponses. Celles que l'homme pose à la femme. Celles qu'il nous pose à travers elle. Celles que la femme suggère par des répliques venues d'ailleurs, d'un lieu indéfini, cauchemardesque, que l'on sent soumis à une violence insupportable. Propos confus, entrecoupés de retours à la plus banale des conversations quotidiennes. Comme si Harold Pinter laissait respirer brièvement son personnage avant de lui enfoncer à nouveau la tête dans les images qui la hantent. Et chacune d'elles transperce le calfeutrage du salon comme une pointe d'acier esquissant le dessin *d'une immense histoire* d'amour et de possession, liée à des meurtres en série qui ont toute l'apparence de crimes contre l'humanité.

Par bribes, la monstruosité du siècle s'installe dans le cottage du Dorset – c'est-à-dire *« nulle part »* –, dans l'évocation de convois nocturnes, livrant leurs cargaisons humaines à des baïonnettes meurtrières. L'horreur vécue ou imaginée par une conscience écartelée entre bourreaux et victimes. Et c'est la bouche emplie de ces cendres (*ashes*) brûlantes que Harold Pinter parcourt à l'oblique l'ère du malaise, de l'impuissance au goût de complicité. Il ouvre un champ de présomptions qui rend les frontières impalpables, poreuses. Il circule de l'inquiétante étrangeté à l'horrible réalité, là où le souvenir personnel se fond dans la mémoire collective, pour dire comment la souffrance de l'autre nous parvient, nous frôle, nous traverse.

CHAMP DE CENDRES

Le couple (le foyer) est un second champ de cendres. Le lieu privilégié où tout témoignage peut être produit ou reproduit. L'homme est l'inquisiteur, le maître, le *« guide »* même (*führer* en allemand, et c'est tout sauf in*différent si l'on sait qu'il se* nomme Devlin – en assonance avec le diable anglais – et la femme Rebecca). Il oscille entre mari *brutal* et *analyste* peu scrupuleux, amant jaloux et auteur poussant son personnage dans ses derniers retranchements, par la ruse, la menace, la violence. Bourreau, du semblable au même. Ses mains serrées autour du cou de la femme ne tracent pas un cercle, mais esquissent la spirale d'un maelström aspirant vers l'absurde.

Harold Pinter a tenu à mettre lui-même en scène à Paris *Ashes to Ashes*, sa dernière pièce, comme il l'avait fait auparavant à Londres et à Palerme. Il a choisi la haute tradition britannique d'un jeu purement psychologique, pour une pièce qui ne l'est en rien. Son théâtre de chambre produit une musique grave et poignante, qui place la morale et la politique en son cœur, afin qu'aucune conscience ne prétende s'affranchir du monde. Distribution rigoureuse avec Lambert Wilson (Devlin), capable de passer d'une inflexion de l'homme au tortionnaire, et surtout Christine Boisson (Rebecca), dont la voix blanche, les mains tremblantes et le regard *éperdu disent très exactement* les tourments qui pourraient être les nôtres.

Jean-Louis Perrier

Une histoire de la Yougoslavie par l'image et l'objet

DE L'UNIFICATION À L'ÉCLATEMENT : L'ESPACE YOUGOSLAVE, Musée d'histoire contemporaine-BDIC, Hôtel national des Invalides, Paris 7e. Mo Invalides. Tél. : 01-44-42-38-39. Du mardi au vendredi de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 h 30 ; samedi de 11 h 30 à 13 heures et de 14 heures à 17 h 30 ; dimanche de 14 heures à 17 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 30 mai.

C'est exactement le genre d'exposition dont on a besoin pour comprendre le présent : précise, abondante, claire en dépit de l'exiguïté des lieux. Elle raconte une histoire dont chacun connaît – croit connaître, en tout cas – les derniers épisodes, l'éclatement de l'Etat yougoslave, les guerres civiles, les épurations ethniques, le siège de Sarajevo, la course à l'abominable sous les yeux de l'Occident à peine dérangé.

Cette histoire, ce fut, en 1903, un coup d'Etat en Serbie pour substituer un roi à un autre, un soulèvement en Macédoine contre les Turcs et des troubles en Croatie-Slovénie contre l'occupant hongrois. Puis sont venues les deux guerres balkaniques de 1912-1913, trop souvent oubliées en dépit de leur atrocité, l'attentat de Sarajevo le 28 juin 1914, la première guerre mondiale et la fondation du royaume des Serbes, Croates et Slovènes le 1er décembre 1918. Celui-ci, après une seconde guerre mondiale où guerre civile et guerre étrangère ont fait un million de morts, est devenu en 1946 République populaire fédérative de Yougoslavie, a tenu jusqu'en 1990, jusqu'aux premières victimes de Slovénie et de Croatie.

Comment montrer une telle chronique ? Selon le système efficace adopté par le Musée d'histoire contemporaine depuis sa création : par la juxtaposition, apparemment impossible, en vérité convaincante, de documents de toutes sortes.

ÉPOQUES TRAGIQUES

Les photographies y tiennent leur place, images symboliques plutôt que narratives, des clichés des guerres balkaniques aux reportages d'Emmanuel Ortiz à Vukovar et à Mostar. Elles font office de repères dans un parcours où l'affiche, la presse et l'objet servent ensemble. Il se trouve que la plupart des belligérants ont accepté les prêts qui leur étaient demandés, de sorte que l'exposition réussit le pari de l'équilibre, tout en exhibant des documents rares, parfois terrifiants. Dans le traitement des époques tragiques, elle évite tout parti pris et dénonce autant l'ultranationalisme anti-soviétique et anti-britannique du régime oustachi en Croatie que la propagande antisémite en Serbie. Oustachis et tchetniks, fidèles de Pavelic et de Mihajlovic ont en commun haine, grandiloquence, folie de la destruction et du massacre. Ce souci de justesse se vérifie dans la section consacrée à la Yougoslavie titiste, qui met en scène avec ce qu'il faut d'ironie les vestiges du culte de la personnalité tout en montrant les effets du volontarisme économique et le développement d'une société de consommation de moins en moins différente, à la longue, des sociétés occidentales voisines.

Le moins attendu n'est cependant pas là, mais dans l'évocation de la vie artistique dans les Républiques yougoslaves. A Zagreb en 1922, paraissent les revues *Dada Jazz*, *Dada Tank* et *Dada Jok*. Au même moment, à Zagreb encore, une autre revue, *Zenit*, s'inscrit dans le mouvement avant-gardiste international. Dragan Aleksic, principal animateur de ce regain de dadaïsme, reprend à son compte les idées et les inventions de Tzara, Ball, Schwitters ou Ernst. Le surréalisme produit aussi ses effets, sensibles dans les photogrammes de Vane Bor et les décalcomanies de Marko Ristic. De Paris, Vienne, Rome et Berlin s'exercent des influences mouvantes, parfois mélangées en d'étranges synthèses de cubisme et de symbolisme, exercice où se distinguent les peintres slovènes Tone et France Krajl.

De ce dernier, *Le Dixième Frère* est une toile étrange guère éloignée du style réaliste d'Herbin au même moment. Quant au photographe croate Toso Dabac, le peu qui est montré de son cycle *Gens de la rue* suffit à faire regretter que ses tirages ne soient pas là en plus grand nombre – car Dabac fut un artiste de grande qualité, trop absent des histoires de la photographie. Du monde qu'il a parcouru et observé, il ne reste aujourd'hui plus rien.

Philippe Dagen

CORRESPONDANCE

Une lettre de Mme Pompidou

*A la suite de notre article intitulé « Les Kandinsky de Beaubourg exposés à la lumière du Musée de Nantes » (*Le Monde* du 26 février), nous avons reçu de Claude Pompidou les précisions suivantes :*

Il est erroné de dire que la France n'a pas vraiment *« choyé »* Nina Kandinsky : mon mari et moi la recevions à l'Elysée et nous avions lié des relations d'amitié qui expliquent que j'aie continué à la voir après la disparition de mon mari. Quant à son legs, j'en fus le témoin privilégié puisque, lors d'un dîner chez moi, et à la suggestion courageuse de Ponthus Hulten, nous lui fîmes penser au devenir de l'œuvre *« au cas où il lui arriverait quelque chose »*. Ponthus Hulten lui fit craindre que les tableaux retournent alors en URSS si elle ne prenait pas de décision formelle. Elle décida sur-le-champ la rédaction du legs qui fut officialisée devant notaire les jours suivants.

C'est ainsi que le Centre Pompidou hérita de soixante-dix œuvres de Kandinsky, de la collection personnelle et d'une importante documentation.

J'ajoute que je suis devenue présidente de la Société Kandinsky après la disparition de Nina, qui avait fondé cette société.

SORTIR

RÉGION PARISIENNE

Henry Threadgill Group et Dirk Roofthooft
Le saxophoniste, clarinettiste, flûtiste chicagoan Henry Threadgill, qui s'est installé récemment en Inde, participe depuis les années 70 à l'évolution de la Great Black Music, cet autre nom du jazz noir américain d'avant-garde qui affirme ainsi ses relations aux sources gospel, blues et africaine. Rarement présent en France, Threadgill viendra, dans le cadre du festival Banlieues bleues, présenter un projet codirigé avec l'acteur belge Dirk Roofthooft, qui dira des textes de l'écrivain Derek Walcott (extraits de *The Arkansas Testament*, *The Bounty*, *Collected Poems*). Dans l'orchestre une autre voix, celle de Sentienla Toy, le violoniste Leroy Jenkins, Ted Daniels aux anches.
Espace Jean-Renaudie, 30, rue Lopez-et-Jules-Martin, 93 Aubervilliers.
Mo Fort-d'Aubervilliers. Les 31 mars et 1er avril, à 20 h 30. Tél. : 01-42-43-56-66. De 70 F à 90 F.

PARIS

Alice Droz
Alice Droz est une pièce nomade écrite et mise en scène par Miguel Angel Sevilla. Avant d'être présentée dans les murs du Théâtre Paris-Villette, elle a été accueillie hors les murs, dans divers lieux du 19e arrondissement. Un nouveau décor et une adaptation scénographique ont été nécessaires à chaque fois pour faire évoluer Alice (Nathalie Sevilla) et Jean-Pierre (Airy Routier) dans l'espace. *Elle a quarante ans, il en a vingt. Le destin les réunit une nuit, dans le métro, sur le quai de la station des Gobelins. Ces deux personnages sont des exilés du monde, des exclus du globe. Ils prêtent à rire, ce sont des « drôles » vus du quai* d'en face.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e.
Mo Porte-de-Pantin. Mardi, jeudi et vendredi, à 21 heures ; mercredi et samedi, à 19 h 30. Jusqu'au 10 avril. Tél. : 01-42-02-02-68. De 65 F à 135 F.

Nanaqui
Après le succès obtenu avec *Candides* et *Taca Taca Mon amour*, Mauricio Celedon, metteur en scène franco-chilien, s'installe pour la troisième fois au parc de La Villette avec *Nanaqui*, sa dernière création pour le Teatro del Silencio. Cette pantomime de rock et de fureur est dédiée à Antonin Artaud. Mauricio Celedon a concentré son travail sur ces années de douleurs et de fulgurances durant lesquelles Artaud s'est retrouvé prisonnier de l'institution psychiatrique autant que de lui-même. Combinant la magie du cirque au théâtre, au mime et à la musique, il lance Artaud et ses doubles (ils sont huit, sur scène, à donner corps aux mille facettes du poète) dans une course éperdue que viennent ponctuer, par instants, des acrobaties aériennes.
Espace chapiteau du parc de La Villette, parc de La Villette, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Jusqu'au 10 mai. Tél. : 08-03-07-50-75. Durée : 1 h 15. 90 F et 110 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Ados Amor
de Zarina Khan et François Stuck (France, 2 h 05), avec Karima Bénichou, Sabrina Radde.
Anniversaires
programme de courts métrages de Anne-Sophie Rouvillois, Diane Baratier, François et Florence Rauscher, Rosette (France, 1 h 25), avec le concours de l'équipe technique de la Compagnie d'Eric Rohmer.
Le Cercle des pouvoirs
de Daniel Kamwa et Jules Takam (France-Cameroun, 1 h 55), avec Daniel Kamwa, Ambroise Mbia.
La Dame de Windsor
de John Madden (Ecosse, 1 h 43), avec Judi Dench, Billy Connolly.
Devarim
d'Amos Gitaï *(France-Israël-Italie,* 1 h 50), avec Assi Dayan, Amos Gitaï.
Irish Crime
de Paddy Breathnach (Irlande, 1 h 45), avec Brenda Gleeson, Peter McDonald.
Les Rebelles du dieu néon
de Tsai Ming-liang (Taïwan, 1 h 46), avec Chen Chao-jung, Wang Yu-wen.
Les Seigneurs de Harlem (*)
de Bill Duke (E-U, 2 h 10), avec Laurence Fishburne, Tim Roth.
Sphere
de Barry Levinson (E-U, 2 h 13), avec Dustin Hoffman, Sharon Stone.
Trop (peu) d'amour
de Jacques Doillon (France, 1 h 59), avec Lambert Wilson, Alexia Stresi, Elise Perrier.
1 Chance sur 2
de Patrice Leconte (France, 1 h 50), avec Jean-Paul Belmondo, Alain Delon, Vanessa Paradis.
Violent Cop (**)
de Takeshi Kitano (Japon, 1 h 38), avec Takeshi Kitano, Haku Ryu.
(*) *Film interdit aux moins de 12 ans.*
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

La Plante humaine
dessin animé de Pierre Hébert (Canada, 1996, 1 h 15).
Images d'ailleurs, 5e, (01-45-87-18-09).

VERNISSAGES

Quang Huy Nguyen
Galerie Véronique Smagghe-Simone Kervern, 24, rue Charlot, Paris 3e. Mo Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-42-72-83-40. De 14 heures à 18 heures et sur rendez-vous. Fermé dimanche, lundi et mardi. Du 31 mars au 25 avril. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le *dimanche.*
Orchestre philharmonique de Radio-France
Beethoven : *Concerto pour piano et orchestre no 5 « L'Empereur »*. Messiaen : *Les Oiseaux exotiques*. Pierre-Laurent Aimard (piano), Oswald Sallaberger (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. Le 31, à 19 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 80 F.
Gary Hoffmann (violoncelle)
Philippe Bianconi (piano)
Œuvres de Janacek, Chopin et Chostakovitch.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 85 F à 200 F.
Ballet Atlantique-Régine Chopinot
Paroles de feu.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.
Compagnie IDA-Mark Tompkins
Gravity.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille. Le 31, à 21 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. 120 F.
Abbey Lincoln Quartet
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 31, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
René Lussier, Jean Derome, Pierre Tanguay
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mo Robespierre. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.
Serge Hureau
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.

RÉSERVATIONS

Roger Muraro (piano)
Œuvres de Beethoven, Messiaen et Liszt.
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Le 3 avril à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 90 F à 220 F.
Carolyn Carlson
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Du 14 au 19 avril. Tél. : 01-42-74-22-77. 100 F et 160 F.
Brigitte Fontaine
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Les 17 et 18 avril à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-55-22. 132 F.
Compay Segundo
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Les 23 et 24 avril à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 175 F à 230 F.
Rachid Taha
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Le 25 avril à 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 143 F.

DERNIERS JOURS

1er avril :
Objets d'amour ; Une envie de tuer sur le bout de la langue
de Claire Simon *(Objets)* et Xavier Durringer *(Envie)*, mise en scène de Claire Simon (Objets) et David Géry (Envie).
Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Les mardi 31 et mercredi 1er, à 20 h 30. Tél. : 01-48-34-67-67. De 50 F à 130 F.
4 avril :
Le Jour et la Nuit
d'après Pierre Bourdieu, mise en scène de Didier Bezace.
Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Les 2 et 4, à 20 h 30. Tél. : 01-48-34-67-67. Durée : 1 h 30. De 50 F à 130 F.
J'étais dans ma maison et j'attendais que la pluie vienne
de Jean-Luc Lagarce, mise en scène de Stanislas Nordey.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-48-13-70-00. Durée : 1 h 50. 50 F.
5 avril :
Tati – 50 ans, 50 photographes
Musée des arts décoratifs, palais du Louvre, 107, rue de Rivoli, Paris 1er. Mo Tuileries. Tél. : 01-44-55-57-50. De 11 heures à 18 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 18 heures ; nocturne mercredi jusqu'à 21 heures. 20 F.

EN VUE

■ Samedi 28 mars, **Marc Robitaille**, qui pilotait un avion ultra-léger, soudain en panne de moteur dans le ciel du Québec, a miraculeusement échappé à la mort en chutant près de L'Ange-Gardien, village de la province.

■ Le roi d'Espagne a dû remettre un collier de la Toison d'or à l'empereur **Akihito** qui n'a jamais retrouvé l'original, perdu lors de son voyage à Madrid, en 1994. L'ordre espagnol ne comptant que treize dignitaires, le souverain japonais, a hérité, de la décoration numérotée de son père, l'empereur **Hirohito**, qui, déjà, avait égaré la sienne, pendant la seconde guerre mondiale.

■ Les Américaines, harcelées par la concurrence, investissent dans la chirurgie esthétique pour ne pas perdre leur emploi, et se font remonter les seins – 122 285 interventions en 1997 – afin de paraître plus jeunes et plus belles au bureau. Quinze mille fillettes de treize à dix-huit ans, sans excuses économiques, ont reçu, l'an dernier, des implants mammaires et subi des liposucions pour ressembler à leur poupée **Barbie**.

■ Plusieurs caïds de la mafia russe ont vengé leurs petites amies monstrueuses en assassinant d'une balle dans la tête les chirurgiens esthétiques qui les avaient défigurées.

■ *Un dentiste suédois* d'une clinique populaire d'odontologie a dévissé et confisqué les dents que son client ne pouvait payer, laissant en chantier la bouche de **Ridha Bouhal**, restaurateur, hérissée de vis en titane.

■ Depuis 1992, six prisonniers noirs sur sept sont morts étouffés par des gardiens qui les avaient immobilisés au sol. « *C'est parce que les Afro-Antillais résistent moins bien à l'asphyxie que les Blancs* », en conclut **Richard Tilt**, chef de l'administration pénitentiaire britannique.

■ Dimanche 29 mars, la police a libéré le paysan **Deng Qi Lu**, hirsute, affamé, nu, qui, depuis trois ans, tournait dans une cage à l'ombre d'un bananier dans la cour du commissariat de son village chinois de la province du Guangdong.

■ Jeudi 26 mars, à Bucarest, un petit chien tombe dans un puits sous les yeux de ses propriétaires affolés. Aussitôt, un passant accourt avec une corde, se met en bras de chemise, crache dans ses mains, descend au fond et attache l'animal que ses maîtres remontent avec d'infinies précautions. Retrouvailles, effusions : le frétillant trio s'en va en oubliant le sauveteur, délivré, vingt-quatre heures plus tard, au moyen de sa corde restée, avec sa veste, au bord du trou.

Christian Colombani

L'armée britannique et les « escadrons de la mort » en Ulster

Le journal dominical conservateur « Sunday Telegraph » révèle la « stratégie d'assassinat par personne interposée » utilisée par les officiers de la Couronne en Irlande du Nord

LONDRES
de notre correspondant

« *A 4 h 15 du matin, le 23 septembre 1988, Gerard Slane, un catholique de Belfast, réveillé par un coup à sa porte d'entrée, se trouva face à deux hommes masqués qui l'abattirent à bout portant. Ses assassins étaient membres de l'UDA, organisme terroriste qui prétend soutenir la cause loyaliste par le meurtre. Son assassinat avait été organisé par Brian Nelson, qui avait fourni aux assassins la photo et l'adresse de Slane et leur avait prodigué ses conseils. Nelson était un agent de l'armée britannique, qui le payait environ 28 000 livres* [280 000 francs] *par an.* » L'implication de l'Armée dans le terrorisme en Irlande du Nord par le soutien – logistique et en informations – des « escadrons de la mort » protestants est révélée par le quotidien dominical conservateur *Sunday Telegraph*, que personne ne peut accuser de partialité envers l'IRA.

Cette stratégie d'« *assassinat par personne interposée* » semble avoir été systématique, selon les documents cités par le *Sunday Telegraph* : « *Nous avons vu les comptes-rendus des rencontres entre Nelson et ses officiers traitants. Ils suggèrent que l'Army Force Research Unit l'a recruté dans le but spécifique de s'assurer que les "escadrons de la mort" de l'UDA, au lieu de tuer sans discrimination des catholiques, prendraient uniquement pour cible des personnes impliquées dans le terrorisme républicain.* » Ce « *ciblage judicieux* » avait officiellement pour objectif de sauver des vies menacées par l'IRA. Mais « *il semble que la préoccupation de son officier traitant était de faciliter des assassinats plutôt que de sauver des vies. Les carnets de Nelson et son dossier auprès de l'Armée montrent qu'il a été impliqué dans au moins 15 meurtres, 15 tentatives de meurtre et 62 préparatifs d'assassinats pendant les deux ans durant lesquels il a été contrôlé par la Force Research Unit* ».

Selon le journal, l'enquête menée par la police britannique sur une collusion entre forces de l'ordre et terroristes protestants a été délibérément sabotée. Nelson a reçu l'ordre de mentir aux enquêteurs, dont les archives ont disparu dans un incendie prémédité. « *Seul inculpé, Nelson a été condamné à dix ans de prison ; libéré en 1997, il vivrait grâce à l'aide matérielle de l'Armée. Mais son héritage se perpétue. Il a donné ses fichiers à d'autres groupes paramilitaires protestants qui ont pu les utiliser pour préparer des assassinats. Le colonel J.* [le responsable de l'opération] *a été décoré. Certains des officiers traitants de Nelson ont été promus. L'un d'eux a fait des conférences sur le "maniement des agents" aux nouvelles recrues du renseignement militaire (...). Dissoute en 1990, la Force Research Unit a été reconstituée sous un autre nom.* »

APPRENTIS SORCIERS

Le *Sunday Telegraph* a consacré son éditorial à cette sordide affaire qui aurait pu encore plus mal tourner si ces apprentis sorciers avaient assassiné, comme ils le préméditaient, Gerry Adams, le chef du Sinn Fein. Il explique la méfiance maladive des républicains face aux forces de l'ordre de Sa Majesté et le peu de crédibilité de celles-ci auprès de la population catholique d'Ulster. Sur un plan moral, écrit le journal conservateur, « *personne n'est au-dessus de la loi* ». « *Les Britanniques ont tous les mêmes droits en ce qui concerne leurs libertés et leur protection. (...) Les officiers impliqués ont avili l'autorité morale de la Couronne. Leur défense n'est guère plus qu'une feuille de vigne (...), et ils ont lamentablement échoué : pas un terroriste n'a été arrêté grâce aux informations fournies par Nelson ; pas une arme n'a été prise aux terroristes ; mais au moins une personne qui n'avait rien à voir avec le terrorisme a été assassinée devant sa famille.* »

Patrice de Beer

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Dans le bilan législatif du gouvernement Jospin, le projet de loi sur les 35 heures constitue le texte à la fois le plus ambitieux, le plus controversé et le plus révélateur. Tout va se jouer pendant les trois semestres qui viennent, qui seront une phase atypique d'expérimentation : la première loi est en effet fondée sur le volontarisme et l'incitation financière, la seconde devant être au contraire obligatoire. La question est de savoir si, entretemps, le dialogue pourra se renouer entre gouvernement, patronat et syndicats. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de savoir si ce sera la version souple et pragmatique des 35 heures qui sortira de l'expérience ou la version rigide et autoritaire. Un facteur nouveau pèsera lui aussi : la mise en place des 35 heures coïncidera avec celle de l'euro. Il en naîtra donc une gymnastique quotidienne de la comparaison et du parallèle avec les dix autres pays de la monnaie européenne : cela jouera inévitablement dans le sens de la flexibilité.

BFM
Philippe Alexandre

■ On sait que Jacques Chirac, devant les visiteurs de droite qui défilent chez lui, est aujourd'hui partisan d'un grand parti unique de la droite républicaine capable de présenter un seul candidat aux diverses élections. Faute de quoi, entre un Parti socialiste sûr de lui et dominateur et un Front national arrogant et provocateur, l'UDF divisée serait vite écrabouillée. Mais le président de la République n'a jusqu'à présent réussi à persuader ni Philippe Séguin, ni François Léotard, ni François Bayrou, ni Alain Madelin. Misère ! Chacun se croit doté d'un avenir national, d'un destin providentiel. Chacun veut jouer sa partie seul au risque de naufrager l'embarcation, et la droite avec elle.

LE FIGARO
Antoine-Pierre Mariano

■ Les yeux fermés et les oreilles bouchées, les députés de gauche vont voter la loi réduisant la durée hebdomadaire du travail à 35 heures. Comme celui qui se coupe une main en voulant tenir un pari stupide, la France va se doter d'une loi néfaste. Tout cela parce que les socialistes avaient inscrit cet argument démagogique dans leur programme à l'époque où ils ignoraient qu'on leur offrirait la possibilité d'accéder au pouvoir. M. Seillière a tenté hier une ultime démarche auprès du premier ministre. En demandant au gouvernement de différer de deux ans l'entrée en vigueur de la loi, le président du CNPF souligne la difficulté pour les entreprises de s'adapter à ces futures règles, puis de les appliquer. M. Jospin lui a répondu par une fin de non-recevoir. Réponse attendue. Le premier ministre fait du socialisme. Pas de l'économie.

www.lairofluxlucre.com/detective/

Un informaticien déniche les « faux nus » sur le Net et démonte les techniques des faussaires

N'IMPORTE QUI PEUT SE RETROUVER NU MALGRÉ LUI ?
S'IL Y A DE LA DEMANDE OUI.

LE JEU consistant à fabriquer des portraits de célébrités censées poser nues, en faisant appel aux techniques du collage ou du retouchage, est presque aussi vieux que la photographie. Mais la puissance d'Internet et les performances des nouveaux logiciels graphiques ont donné une dimension nouvelle à ce passe-temps plus ou moins innocent : désormais, des millions de faux nus impeccables circulent dans le monde entier, et les plus vraisemblables parviennent à abuser de nombreux internautes. Personne n'est à l'abri, mais les principales victimes sont bien sûr les actrices, les chanteuses et les top-models.

Pourtant, ces malheureuses ont trouvé sur le réseau un défenseur infatigable : Edward Lake, informaticien à la retraite de soixante et un ans habitant le Wisconsin, a entrepris de démasquer les faussaires et de restaurer la réputation de leurs proies innocentes, en créant un site Web d'« *expertise photographique* », The Fake Detective.

A ce jour, Edward expose cent soixante-quatorze « *affaires résolues* », concernant des vedettes comme Sigourney Weaver ou Demi Moore, mais aussi des starlettes de la télévision et quelques sportives. A chaque fois, il explique comment le faussaire a procédé pour effacer un soutien-gorge ou raccorder deux grains de peau. Lorsqu'il s'agit d'un montage de deux photos, il apporte la preuve de la supercherie en affichant, à côté du cliché truqué, les images originales : « *En général, je retrouve moi-même le portrait de départ de la star, car elle a été publiée. Mais, pour la photo de nu anonyme, je lance des appels sur le réseau, grâce à ma rubrique affaires en cours* ».

Désormais, Edward est en contact régulier avec plusieurs centaines de détectives amateurs, sur tous les continents.

Pour figurer à son palmarès, un trucage doit être à la fois crédible, techniquement réussi et esthétiquement correct : pas de travail bâclé ni de caricatures malveillantes. Edward insiste sur la dimension pédagogique de son travail : « *En exposant les techniques des faussaires, je mets le public en garde.* » Lui-même est devenu un expert : il attribue une note à chaque œuvre, et rédige des commentaires pour fustiger les imperfections d'un montage ou au contraire féliciter l'artiste pour la qualité de son travail. Parfois, les connaissances photographiques ne suffisent pas, et seul un authentique expert de la vie des stars peut percer le mystère. Ainsi, le nu de Drew Barrimore était parfait, à un détail près : le faussaire ignorait qu'elle possédait des tatouages sur certaines parties de son corps. Edward, en revanche, était au courant.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

LE CNC S'EXPOSE
■ Pour ses 50 ans, le Centre national de la cinématographie présente une exposition sur Internet, qui comprend plus de 1 500 pages, des photographies, des extraits de dialogues et de bande originale de films.
www.cnc.fr/50acnc/50index.htm

FICHAGE
■ Le collectif « Informatique, libertés et citoyenneté » organise un débat sur « *les rapports complexes entre le développement de la technique et les libertés publiques et individuelles* », intitulé « Surfichés, ne vous en fichez plus », le 25 avril.
www.ufr-info-p6.jussieu.fr/
– creis/serveur/journal/25avr.html

JEUX OLYMPIQUES DE SYDNEY
■ *Le comité d'organisation des Jeux* olympiques de Sydney – qui doivent se dérouler en Australie du 15 septembre au 1er octobre 2000 – vient de créer le site officiel de la manifestation.
www.sydney.olympic.org

ANTI-PLAGIAT
■ La société Cybion prodigue sur son site des conseils pour se protéger des contrefaçons et du pillage de site web.
www.cybion.fr/juridique/

Basic Masure et Géronimo

par Alain Rollat

ON JOUAIT *Basic Instinct* sur TF 1. A San Francisco, le flingueur en chef de la brigade criminelle, l'inspecteur Michael Douglas, commençait à avoir des fourmis dans le caleçon. La suspecte numéro un, la blonde Sharon Stone, soupçonnée d'avoir tué son amant à coups de pic à glace, n'en finissait pas de croiser et décroiser ses jambes devant lui. Or, elle ne portait pas de slip...

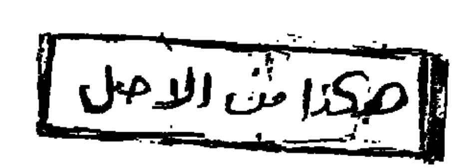
On jouait *Géronimo* sur France 3. Dans le désert de l'Arizona, le chef des Apaches Chiricahuas, très en jambes malgré le massacre de sa famille, avait pris le sentier de la guerre, pourchassé par le 6e régiment de la cavalerie des Etats-Unis. Les « tuniques bleues » n'avaient pas tenu parole. Les passagers de la prochaine diligence allaient le regretter...

On se regardait le nombril en famille sur France 2. Lauréat du 7 d'or du meilleur comédien pour son rôle dans *Un homme en colère*, Richard Bohringer avait dégainé. Volant au secours de son copain le boxeur sénégalais Jean-Baptiste Mendy, menacé, semble-t-il, par une autre cavalerie, il venait de tirer un coup de semonce : « *Il n'a pas encore les menottes pour rentrer chez lui... Le mois prochain, je le jure, il sera champion du monde !* »

C'est à 23 h 35, exactement, que sonna l'heure de la revanche pour Bruno Masure. Le héros du public de *Télé 7 jours*, promu à titre posthume meilleur présentateur, eut néanmoins le triomphe modeste. L'atmosphère était torride. Cela faisait une demi-heure que l'inspecteur Douglas travaillait au corps Stone la suspecte. Le pauvre ignorait que cette garce avait caché un pic à glace sous le lit... Remercié par ses employeurs, Bruno Masure privilégia donc, dans ses remerciements, le préposé à la climatisation.

On le vit ensuite dérouler un parchemin. On s'attendait à un baroud d'honneur. Géronimo avait raté le sien. Les « *tuniques bleues* », une fois de plus, n'avaient pas tenu parole. Dans le wagon plombé qui l'exilait en Floride, le chef des Apaches s'interrogeait sur le sens de l'existence. Il ne lui restait plus que l'arme du silence. Sa dignité lui commandait de s'y emmurer.

Or, il n'y avait rien d'écrit sur le rouleau de papier de Bruno Masure. C'était une dernière blague. Un rôle de composition. Son coup de pied de l'âne n'eut rien de spectaculaire. Il se borna à un brin d'ironie sur les « *déboires* » de ses anciens copains et sur la difficulté de la télévision publique à « *marquer sa différence* ». Il s'abstint même de tout calembour !... Nul ne le crut quand il se déclara « *sans rancœur ni rancune* ». Mais comment lui reprocher ce trop-plein d'amertume ? Tout le monde ne peut pas être Géronimo.



MARDI 31 MARS

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 La Belle Noiseuse (version courte) ■ ■
Jacques Rivette (France, 1991, 130 min). Ciné Cinémas

20.35 Les 101 Dalmatiens ■ ■
Walt Disney (Etats-Unis, 1961, 75 min). Disney Channel

20.40 Harem ■ ■
Arthur Joffé (France, 1985, 120 min). RTL 9

22.30 Hope and Glory ■ ■ ■
John Boorman (Etats-Unis, 1986, v.o., 110 min). Paris Première

22.40 Petits meurtres entre amis ■ ■
Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1993, v.o., 90 min). Ciné Cinémas

23.05 Les Bonnes Femmes ■ ■ ■
Claude Chabrol (France, 1959, N., 95 min). Ciné Cinéfil

0.10 La Dernière Tentation du Christ ■ ■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1988, 160 min). Ciné Cinémas

0.30 My Own Private Idaho ■ ■
Gus Van Sant Jr (Etats-Unis, 1991, v.o., 105 min). Cinéstar 2

0.40 Joies matrimoniales ■ ■
Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Question d'Histoire. Spécial procès Papon. Histoire

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+
19.00 Envoyé spécial, les années 90. Ferrari. Calcutta. Histoire
20.00 20h Paris Première. Paris Première
21.00 Enjeux - Le Point. TV 5
21.00 Le Gai Savoir. Histoire de famille. Invités : Michel de Castillo, Jean-Marc Roberts, Jérôme Garcin, Daniéla Lumbroso, Jorge Semprun. Paris Première
21.20 Les Années belges. Médecins en colère. RTBF 1
22.20 Télécinéma. Invité : Patrice Leconte. RTBF 1
22.20 Sud. Invités : Gérard Gelas, Claude Bertrand, Patrick Berhault. TMC
22.35 Bouillon de culture. Portraits d'inconnus qui vont devenir célèbres. Invités : Alain Corbin, Jean Courtin, Jean-Marc Roberts, Jean Rouaud, Jean Tulard. TV 5
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Le phénomène El Nino. La tournée de Clinton en Afrique. Invités : Hervé Bourges, Steven R. Ekovich. Histoire
23.05 Ça se discute. Jusqu'où une rencontre peut-elle changer une vie ? France 2
23.15 Si j'ose écrire. L'amour... en toutes lettres. RTBF 1
23.25 Comment ça va ? Poids et démesure. SOS mains à reconstruire. Pilule : trente ans d'évolution. Des trous dans le cœur. Comment ça marche ? : La vascularisation du cœur. France 3
23.50 Viva. Femme et chefs d'orchestre. TV 5
0.20 Zone interdite. Les voyageurs du quotidien. M 6

DOCUMENTAIRES

19.30 Mémoire en places. [1/2]. Odyssée
20.00 Africa. [8/8]. L'héritage. Histoire
20.00 Robert Casadesus. Une dynastie de pianistes. Muzzik
20.15 Dinosaures. [3/4]. L'origine de la bête. Odyssée
20.40 L'Ouest américain. [1/8]. Planète
20.45 La Vie en face. Mésanges aux boucles grises. Arte
21.00 Yehudi Menuhin. [2/2]. Le violon du siècle. Histoire
21.40 Soirée thématique. Passion poissons. Arte
22.00 Dernier amour d'un Casanova. Odyssée
22.20 Robert Oppenheimer et la bombe atomique. Planète
23.50 La Danse des baleines à bosses. Odyssée
23.55 Nomades du Pacifique. [1/5]. Paradis lointain. Planète
0.10 Birdland. [3 et 4/7]. Muzzik

SPORTS EN DIRECT

20.30 Football. En duplex. Coupe de l'UEFA. Demi-finales aller : Inter Milan - Spartak Moscou. 21.30 Atletico Madrid - Lazio Rome. Canal +
2.00 Basket NBA. Chicago Bulls - Detroit Pistons. Canal +

MUSIQUE

19.25 Mezzo junior : L'animation. Pierre et le loup. Mezzo
21.00 L'Année Beethoven avec Robert Casadesus. Muzzik
21.50 Repères : Le quatuor. Le Raphael Quartet hollandais. Mezzo
21.50 L'Année Beethoven. La Sonate à Kreutzer. Muzzik
22.15 Repères : Le quatuor. Le Panocha Quartet. Mezzo
22.30 La Musique religieuse. Le Requiem de Verdi. Mezzo
22.55 L'Année Beethoven. Casadesus et Francescatti jouent la *10e sonate* de Beethoven. Muzzik

THÉÂTRE

22.40 Le Père Noël est une ordure. De la troupe du Splendid. Mise en scène de Philippe Galland. RTL 9

TÉLÉFILMS

20.30 Libérez mon fils. Roberto Malenotti. Festival
22.13 Contre toute évidence. Michael Switzer. 13e Rue
22.25 Des toques et des étoiles. Roger Pigaut [2/2]. Festival
22.45 Ingalo. Asdis Thoroddsen. Arte

SÉRIES

18.35 Chicago Hospital : La Vie à tout prix. A cœur ouvert. RTL 9
19.20 Deux flics à Miami. Coucou, qui est là ? 13e Rue
20.13 New York Undercover. Le plus offrant. Pour l'amour d'une belle. 13e Rue
20.55 Ally McBeal. The Promise (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Episode 25. Série Club
22.25 Seinfeld. La grande salade. Canal Jimmy
22.40 Perry Mason. Formule magique. TF 1
22.50 The Lazarus Man. Le cavalier sans nom. Canal Jimmy
23.45 Star Trek, la nouvelle génération. Transfigurations (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **20.45 ARTE**
« La Vie en face »

C'est une balade au cœur des conversations et des activités de gens âgés, à Bruxelles. Ils sont de plus en plus nombreux, près d'un tiers de la population belge, beaucoup de femmes. Le film d'Anne Deligne et Daniel De Valck s'appelle *Mésanges aux boucles grises*. Est-ce parce qu'ils se contentent de peu ? Ou que leurs préoccupations sont futiles ? Mais comment pourrait-il en être autrement ? La société les a catalogués comme « inactifs ». Alors ils pratiquent le salon de coiffure ou le bistrot, font de la cuisine, du lèche-vitrine. Ils s'adonnent au sport, à la sculpture, la musique. Ils jardinent « bio », visitent parcs et expositions. Ils font de l'histoire, s'intéressent aux langues anciennes et aux découvertes archéologiques... Bref, ils font preuve d'imagination. De lucidité aussi, sur eux-mêmes – *« Je suis devenue quelque chose qu'on ne regarde pas »* – et sur les cercles vicieux – *« On ne fait pas de politique parce qu'elle nous dégoûte, et puisqu'on n'en fait pas, ce sont toujours les mêmes. Dès lors, il n'y a plus de contrôle efficace sur le monde politique qui, par conséquent, se croit tout permis, d'où les affaires... ».* – *Th.-M. D.*

● **22.30 Paris Première**
Hope and Glory

La vie d'un petit garçon anglais habitant la banlieue de Londres pendant la seconde guerre mondiale. Une chronique réaliste et très britannique, inspirée des propres souvenirs de John Boorman, et vue à travers le regard d'un enfant qui a son propre univers à côté de celui des adultes. Tendresse, émotion, vérité, et belle reconstitution historique. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, L'Image du jour.
20.45 Le Résultat des courses.
20.55 Presidio base militaire, San Francisco ■ Film. Peter Hyams.
22.40 Perry Mason. Formule magique.
0.20 Le docteur mène l'enquête. O.
1.15 et 1.55 TF1 nuit.

FRANCE 2

18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.40 Image du jour : rugby.
20.45 A cheval.
20.55 Un fauteuil pour deux ■ Film. John Landis.
22.55 Un livre, des livres.
23.05 Ça se discute. Jusqu'où une rencontre peut-elle changer une vie ?
1.20 Journal, Météo.
1.30 Les Grands Entretiens du Cercle.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.55 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Bouvard du rire... spéciale.
23.05 Soir 3.
23.25 Comment ça va ?
0.25 Magazine olympique.
0.50 Rencontres à XV.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.30
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs 1.
20.15 Football. En direct. 20.30 Inter Milan - Spartak Moscou. 21.30 Atletico Madrid - Lazio Rome.
23.30 Flash infos.
23.35 Barb Wire. Film. David Hogan (v.o.).
1.10 Rions un peu avec nos amis anglais.

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. La réforme de la Politique agricole commune.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Vie en face. Mésanges aux boucles grises.
21.40 Soirée thématique. Passion poissons. 21.45 Plonger dans les abysses. 22.45 Ingalo. Téléfilm. A. Thoroddsen. 0.15 L'Histoire d'Henri Hering. 0.45 Le Poisson rouge. Court métrage. 0.50 Les Passionnés des poissons. 1.40 Le Poisson du chancelier.

M 6

19.00 Lois et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
20.50 Salut l'ami, adieu le trésor ! Film. Sergio Corbucci.
22.45 L'homme qui nous a trahies. Téléfilm. Sam Pillsbury.
0.20 Zone interdite. Les voyageurs du quotidien.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Jean-Pierre Le Goff (*Mai 68. l'héritage impossible*).
21.00 Poésie studio. Spécial Ghérasim Luca.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Claude Rolland (*Guérir du mal d'aimer*).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Œuvres de Boucourechliev, De Chizy, Gagneux, Dillon.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Constant, Rodrigo.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Christophe Coin. Œuvres de de Brossard, Graun, de Nebra, Scarlatti, Haydn, R. Schumann, Mendelssohn, Schubert.
22.35 Les Soirées... (suite). *Symphonie n° 2*, de Bruckner, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Chailly ; *Klavierübung III*, extraits, de Bach, Koopman, orgue.

MERCREDI 1er AVRIL

FILMS DU JOUR

13.30 La Source ■ ■
Ingmar Bergman (Suède, 1959, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

14.40 Le Journal du séducteur ■ ■
Danièle Dubroux (France, 1995, 100 min). Cinéstar 2

16.20 Sac de nœuds ■ ■
J. Balasko (F, 1985, 85 min). Cinéstar 2

16.45 Cible émouvante ■ ■
Pierre Salvadori (France, 1992, 95 min). Cinéstar 1

18.25 Le Confessionnal ■ ■
Robert Lepage (France - Canada, 1995, 95 min). Ciné Cinémas

18.25 La 317e Section ■ ■
Pierre Schoendoerffer (France, 1964, N., 95 min). Festival

19.00 Les Bonnes Femmes ■ ■ ■
Claude Chabrol (France, 1960, N., 90 min). Ciné Cinéfil

19.30 Maigret tend un piège ■ ■
Jean Delannoy (France, 1957, N., 115 min). Cinétoile

20.30 Joies matrimoniales ■ ■
Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

20.45 L'Etrange Noël de Mr Jack ■ ■
Tim Burton et Henry Selick (Etats-Unis, 1993, 75 min). Cinéstar 1

22.00 Barfly ■ ■
Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1987, 100 min). Cinéstar 1

22.05 Adieu ma belle ■ ■
Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

22.15 Chacal ■ ■
Fred Zinnemann (France - Grande-Bretagne, 1973, v.o., 140 min). Ciné Cinémas

1.05 Le Criminel ■ ■
Orson Welles (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 95 min). Cinétoile

1.20 Tempête sur le Mont-Blanc ■ ■
Arnold Fanck (Allemagne, 1930, N., v.o., 90 min). Arte

4.10 Le Bon et les Méchants ■ ■
Claude Lelouch (France, 1976, 115 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Des racines et des ailes. Alertez les enfants ! A travail égal, salaire... inégal ! Jackpot City. TV 5
14.58 Questions au Gouvernement. France 3
15.00 Débats publics. L'échec scolaire. La Cinquième
16.05 Saga-Cités. Le psy qui traine. France 3
17.00 De l'actualité à l'Histoire. Le phénomène El Nino. La tournée de Clinton en Afrique. Histoire
17.00 Le Gai Savoir. Paris Première
17.40 Le Club. Avec Marie-José Nat. Ciné Cinéfil
17.55 L'Invité de Cajou. Invité : MC Solaar. Canal J
18.00 Stars en stock. Steve McQueen. Sean Connery. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+
20.00 Savoir plus santé. Fièvre : Quand s'inquiéter ? TV 5
20.05 1998 Histoire-histoires. Le pied dans la fourmilière. La cohésion nationale est-elle menacée ? Invités : Gilles Petitpierre ; Jacqueline Fendt ; Jean-Dominique Cipolla ; Claude Monnier ; Bernard Comment ; Daniel Brühlmeier. TSR
20.10 Au nom de la loi. Poupées russes, l'adoption d'enfants russes. Trafic intense. RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Le Charme discret de la diplomatie : L'ambassade de France à Berlin. Arte
20.50 La Marche du siècle. Elections : trahisons ? Avec François Hollande ; Robert Hue ; Dominique Voynet ; François Léotard ; Alain Madelin ; Bruno Mégret. France 3
21.00 Strip-tease. Alimentaire, mon cher Watson... Printemps de la mort. Un patron peut en cacher un autre. J'englobe, j'adhère, j'envoûte. TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Contrat sous l'oreiller. Enfant miroir. Histoire
22.45 La Vie à l'endroit. Du rififi au pays de Clodo. France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Jacques Le Goff ; Jacques Julliard ; François Lebrun ; Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde*, pour *Le Résident de la République*. Histoire
23.15 Un siècle d'écrivains. Mahmoud Darwich : Et la terre comme la langue... France 3
0.20 La Journée de la télé 1998. Moi, j'aime la télé. Canal +
0.40 Le Cercle du cinéma. Avec Jean-Pierre Dionnet ; Donald Westlake ; Michel Alexandre ; Laurent Benegui ; Samuel Blumenfeld. France 2
0.45 Le Canal du savoir. Jérusalem. Paris Première

DOCUMENTAIRES

17.05 Du Ladakh au Groenland. Odyssée
17.10 Trois secondes d'éternité. Chronique de réanimation. Planète
18.00 L'Envol du rhinocéros. Odyssée
18.30 Le Monde des animaux. Les Mystérieux Eléphants de Namibie. La Cinquième
18.30 Les Révolutionnaires du Tchad. Planète
19.00 Arctique, l'ultime frontière. [1/13]. Odyssée
19.20 Maïs amer. Planète
19.30 Otages du soleil. [3/3]. Combats pour l'énergie. Odyssée
20.00 Le Koala. Un nounours dans la forêt d'eucalyptus. Arte
20.25 Amérique latine, un continent déraciné. [6/6]. Réconciliation avec les dieux mayas. Odyssée
20.30 Variations. Le Brésil de Walter Salles : Bossa nova. Mezzo
20.35 Le Mur du silence. Planète
20.55 Femmes dans le Monde. Femmes à Pékin. Femmes de Somalie. Téva
21.00 Les Cahiers retrouvés de Nina Vyroubova. Muzzik
21.25 Variations : Le Brésil de Walter Salles : Chico Buarque. Mezzo
21.35 Mémoire en places. [1/2]. Odyssée
21.55 Musica. Paganini, star du violon. Arte
22.00 Les Indiens d'Amérique racontés par eux-mêmes. [1/6]. Le nord-est : Premiers contacts. Histoire
22.25 Dinosaures. [3/4]. L'origine de la bête. Odyssée
22.35 L'Ouest américain. [1/8]. Les hommes. Planète
22.40 Serge Peretti, le dernier Italien. Muzzik
23.20 Profil. L'Expérience permanente : Lazlo Moholy-Nagy et le Bauhaus. Arte
23.20 Australie, le parc national de Lawn Hill. Odyssée
23.45 Chili, la mémoire obstinée. TSR
23.50 Katia et Volodia. Muzzik
0.10 Dernier amour d'un Casanova. Odyssée
0.15 La Lucarne. Documents interdits. Arte
0.15 Robert Oppenheimer et la bombe atomique. Planète

SPORTS EN DIRECT

20.00 Patinage artistique. Championnats du monde. Programme court messieurs. Eurosport
20.35 Football. Ligue des champions (demi-finale aller) : Juventus de Turin - AS Monaco. TF 1

DANSE

22.30 Giselle. Mats Ek. Avec Anna Lagune, Luc Bouy. Mezzo

MUSIQUE

17.25 Mezzo junior. Pierre et le loup. Mezzo
20.15 Repères. Le Panocha Quartet interprète *La Sonate Kreutzer* de Janácek. Mezzo

THÉÂTRE

22.35 Le Père Noël est une ordure. Pièce du Splendid. TV 5

TÉLÉFILMS

20.40 Le Prix de la passion. Richard Colla. RTL 9
20.50 A découvert. Laurent Jaoui. M 6
22.05 Meurtre en Ardèche. Gérard Vergez. Festival
22.45 Strip-tease mortel. Δ Joseph Sargent. M 6

SÉRIES

18.00 Ally McBeal. The Promise (v.o.). Téva
21.00 L'Instit. Touche pas à mon école. France 2
22.20 Brooklyn South. Exploding Johnson (v.o.). Série Club
22.45 Spin City. Mike a trente ans (v.o.). Canal Jimmy
23.40 Father Ted. La peste (v.o.). Canal Jimmy
0.05 New York Police Blues. La vérité est ailleurs (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **23.15 France 3**
« Un siècle d'écrivains »

Mahmoud Darwich poète de l'exil et de l'amour

IL FAUT VOIR ce film si l'on veut découvrir l'un des plus grands poètes arabes et comprendre la douleur de l'exil géographique et intérieur palestinien. L'œuvre et l'itinéraire de Mahmoud Darwich sont l'incarnation la plus élégante et la plus expressive de cet exil. Dans *Et la terre comme la langue*, plutôt que de recourir à des exégètes, Simone Bitton et Elias Sanbar ont eu l'intelligence de laisser parler Darwich lui-même, avec une distance et une lucidité remarquables. Ils savent que l'écrivain est le plus apte à sensibiliser un large public occidental – pas forcément sensible à la scansion poétique, ni bien informé du drame palestinien – à son œuvre et à la douleur de l'arrachement à la terre.

Mahmoud Darwich, qui est aussi un poète de l'amour, est adulé dans le monde arabe. En arabe, explique-t-il, un même mot, *beït*, désigne à la fois la maison et le vers poétique, et les lecteurs trouvent le pouvoir d'élire demeure dans ses vers, d'y retrouver un lieu absent et imaginé : la Palestine. Et de fait, Darwich réussit à transmettre *« la terre comme la langue »*.

Né dans le petit village d'El Birwé, en Galilée, il a six ans lorsqu'éclate la guerre de 1948. Sa famille se réfugie au Liban, pour revenir un an plus tard. La bourgade a été rasée. Cette fois, le refuge sera une localité de la montagne. Puis ce sera l'assignation à résidence et la prison pour *« crime de poésie trop nationaliste »*. Darwich optera ensuite pour l'exil volontaire, qu'il préfère à la renonciation à l'identité. Moscou, Le Caire, Beyrouth, Tunis, Paris, Amman... *« Ma patrie est ma valise »*, a-t-il écrit.

Depuis les accords israélo-palestiniens d'Oslo, le poète (traduit dans une vingtaine de langues) n'a obtenu des autorités israéliennes qu'une seule autorisation de visite de cinq jours en Galilée. Les morceaux de Palestine *« autonomes »* n'ont pas apporté du baume à son cœur. *« Dans mes poèmes et dans cette terre, je me sens un peu étranger. (...) Quelque chose me manque, et ça me fait mal »*, dit-il.

Mouna Naïm

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.40 Les Vacances de l'amour.
15.35 Contre vents et marées.
16.30 Cinq sur 5 !
17.20 et 1.10 CD Tubes.
17.25 Sydney Police.
18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.30 Météo.
20.00 Journal.
20.35 Football. Ligue des Champions. Juventus Turin - AS Monaco.
22.40 Football. Real Madrid - Dortmund.
0.20 Minuit sport.

FRANCE 2

13.45 et 17.45 Un livre, des livres.
13.50 Le Renard.
14.55 L'Enquêteur.
15.55 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Sauvés par le gong.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.45 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
20.50 Tirage du Loto.
21.00 L'Instit. Touche pas à mon école.
22.45 La Vie à l'endroit. Du rififi au pays de Clodo.
0.20 Journal, Météo.
0.40 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.20 Va savoir.
14.58 Questions au Gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
16.40 ► Les Minikeums.
17.44 ► Les Doigts dans le nez.
17.45 C'est pas sorcier.
18.19 ► Questions sous un lampion.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.45 Météo.
20.05 ► Fasiladodo.
20.06 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 La Marche du siècle. Elections : trahisons ?
22.55 Soir 3.
23.15 Un siècle d'écrivains. Mahmoud Darwich : Et la terre comme la langue...
0.05 Cinéma étoiles.
0.35 Vivre avec... L'hépatite C.

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.25 C+ Cléo.
16.15 Surprises.
16.35 Les Simpson.
17.00 Dans la nature avec Stéphane Peyron.
18.20 Robin.
► En clair jusqu'à 21.00
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Fred ■ Film. Pierre Jolivet.
22.30 Powder. Film. Victor Salva (v.o.).
0.20 La Journée de la télé 1998. Moi, j'aime la télé.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Le Journal de la santé.
13.30 et 17.30 100 % question.
14.00 D'ici et d'ailleurs.
15.00 Débats publics. L'échec scolaire.
16.00 L'Etoffe des ados.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Les Allemands euro-sceptiques.
20.00 Le Koala.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Le Charme discret de la diplomatie : L'ambassade de France à Berlin.
21.45 Les Cent Photos du siècle. *Martin Luther King assassiné*, de Joseph Louw, 1968.
21.55 Musica. Paganini, star du violon.
23.10 Souvenir. Ladislav Kupkovic.
23.20 Profil. L'Expérience permanente : Lazlo Moholy-Nagy et le Bauhaus.
0.15 La Lucarne. Documents interdits.
1.20 Tempête sur le Mont-Blanc ■ ■ Film. Arnold Fanck (v.o.).

M 6

13.05 M 6 Kid.
16.25 Fan quiz.
17.00 Des clips et des bulles.
17.20 Fan de.
18.05 Agence Acapulco.
19.00 Lois et Clark. Concert de plaintes.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 A découvert. Téléfilm. Laurent Jaoui.
22.45 Strip-tease mortel. Téléfilm. Δ Joseph Sargent.

RADIO

FRANCE-CULTURE

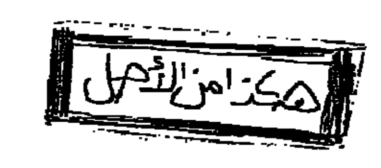
20.00 Les Chemins de la musique. Histoires de symphonies II [3/5].
20.30 Agora. Emilia Masson (*L'art de soigner et d'entraîner les chevaux*).
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. *La Morte amoureuse*, de Théophile Gautier.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. François Jullien (*Le sage est sans idée*).

FRANCE-MUSIQUE

19.35 Prélude.
20.00 Concert. Donné en direct par le Quatuor Vogler, Ralf Gothoni, piano : œuvres de R. Schumann, Schnittke.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Boschetto, Sohmura, Constant.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Herbert von Karajan.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.41 Les Soirées... Hommage à la Castafiore.
21.30 Les Soirées... (suite). *Le Toréador, ou l'Accord parfait*, opéra, d'après un livret de T. Sauvage, d'Adam, par l'Orchestre de l'Opéra national du Pays de Galles, dir. Bonynge, Michel Trempont (Don Belflor), Sumi Jo (Coraline).
23.00 Les Soirées... (suite). *La Vie Parisienne*, d'Offenbach, dir. Girard, Suzy Delair (Metella), Denise Benoît (Pauline), Simone Valère (Gabrielle), Madeleine Renaud (La Baronne de Gondremarck), Pierre Bertin (Le Baron de Gondremarck), Jean Desailly (Gardefeu).



Le Monde
MERCREDI 1er AVRIL 1998

Le statut du commandeur

par Pierre Georges

C'EST une manie française. Pas seulement française d'ailleurs, mais bien française. Décorer tout ce qui se présente ou semble le mériter. Honorer de nos honneurs les honorables enfants et amis du pays. Médailler le moindre revers pour peu qu'il paraisse amical, digne d'éloge, de mérite ou d'admiration, héros du quotidien ou chevalier de bravoure.

Au soir des batailles, gagnées de préférence, Napoléon avait une habitude. Il finissait toujours par trouver un héros, un brave des braves. Sur-le-champ, il détachait de sa poitrine la Légion d'honneur pour l'accrocher à l'uniforme du soldat ou de l'officier. *Ainsi contribuait-il à la* construction de sa légende, tant il est établi que les décorations honorent au moins autant ceux qui les remettent que ceux qui les reçoivent.

La culture française, nos ministres de la culture on veut dire, excellent à l'exercice. Partant du principe que la France culturelle a prétention et vocation à l'universalité, il est devenu de bonne méthode, rue de Valois, de médailler large. Tout artiste, tout cinéaste, tout écrivain, tout présumé ami culturel de la France se voit ainsi décorer sur-le-champ. Au nom des pouvoirs qui nous sont conférés, feu sur le revers il*lustre ou le décolleté plongeant !*

Les récipiendaires se plaignent rarement. Ils doivent tenir cela pour une coutume locale, une exception culturelle peut-être ou, qui sait, un honneur. Il peut arriver que certains prennent l'affaire au sérieux et menacent des pires représailles ce doux pays de France lorsque celui-ci ne les traite plus comme avant. *Ainsi le bon Robert De Niro,* récemment, qui, se considérant tyrannisé par un juge d'instruction, envisagea de nous retourner sa Légion d'honneur par le travers de l'amour-propre national.

Fort heureusement, on n'en arrive pas toujours à ces extrémités. L'on a même connu des récipiendaires heureux. A condition de n'être pas resté dans l'ignorance de l'honneur qui leur fut fait. Ainsi en arrive-t-on à la ténébreuse affaire Woody Allen. Il y a deux semaines, le correspondant culturel du *New York Times* à Paris, Alan Riding, publiait un article plutôt moqueur sur ce penchant français à médailler les célébrités étrangères, même les plus improbables. Et de citer, *parmi celles-ci, Sylvester Stallone* et Woody Allen.

Woody Allen, lisant le *New York Times* à ses moments perdus, y découvrit qu'il avait été fait commandeur dans l'ordre français des Arts et des Lettres par Jack Lang en 1989. Il l'ignorait. Ou feignit de l'ignorer, pratique assez courante chez les farceurs honorés. Et il adressa au quotidien un droit de réponse très à sa façon : *« Je n'ai reçu aucune médaille, aucun honneur, aucun dîner d'Etat, ni funérailles nationales. Et je n'ai bénéficié d'aucun traitement de faveur au Crazy Horse Saloon. »*

Le journaliste enquêta auprès du conseil de l'ordre des Arts et des Lettres, persista et signa : oui, Woody Allen est bien commandeur, complètement commandeur. Et tout le reste n'est qu'arts et lettres ! Il faudra donc, si cela ne fut fait en temps et heure, convoquer l'heureux distingué. Et, de gré ou de force, par la persuasion ou la force publique, le coller au poteau honorifique.

M. Chirac est favorable à un scrutin législatif qui empêche les « triangulaires »

Le chef de l'Etat craint la pression du Front national sur le débat européen

JACQUES CHIRAC a repris, mardi 31 mars, *les consultations* des dirigeants des *« formations républicaines »* pour évoquer la *« modernisation en profondeur »* de la vie politique. François Bayrou, président de Force démocrate, Philippe Séguin, président du RPR, Alain Madelin, président de Démocratie libérale, Dominique Voynet, porte-parole des Verts et ministre de l'environnement, Georges Sarre, *président délégué* du Mouvement des citoyens, et Thierry Cornillet, président du Parti radical, devaient se succéder *dans la journée à l'Elysée.*

Annoncés dans son allocution télévisée, le 23 mars, ces entretiens vont occuper l'agenda présidentiel pendant plusieurs semaines. Le chef de l'Etat a fait savoir, en effet, qu'après les chefs de parti, il recevra des *« personnalités qualifiées »* – notamment des experts et des constitutionnalistes –, ainsi que des intellectuels, pour nourrir sa réflexion. Il a également annoncé qu'il s'entretiendrait une première fois de cette question avec Lionel Jospin le 6 avril.

Lundi, M. Chirac a reçu les présidents des deux *Assemblées*, Laurent Fabius et René Monory, ainsi que François Hollande, premier secrétaire du PS, François Léotard, président de l'UDF, et Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste. Devant ses interlocuteurs, le président de la République est apparu soucieux de *« consensus »*, selon la formule de l'un d'entre eux, en indiquant qu'il *ne souhaite pas engager, sur ce sujet*, de *« compétition »* avec l'hôtel Matignon. Chacun a son rythme, a observé M. Chirac, en laissant entendre *qu'il s'est lancé*, pour sa part, dans une œuvre de *« longue haleine »*, indépendante du calendrier du gouvernement.

Au-delà du souci de mieux prendre en compte *« les aspirations et les droits des citoyens »*, comme l'indiquait un communiqué de l'Elysée, M. Chirac paraît surtout préoccupé de la réforme du mode de scrutin et il examine avec une grande attention la possibilité d'appliquer aux élections législatives le mode de scrutin présidentiel : seuls les deux candidats arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir au second. Cette réforme répondrait en tout cas à l'une de ses préoccupations concernant le Front national. En supprimant les « triangulaires », elle empêcherait le parti d'extrême droite de jouer les arbitres entre la gauche et la droite républicaine. A quelques semaines des grandes échéances européennes, M. Chirac ne cache, en effet, pas sa crainte de voir le Front national poursuivre son ancrage dans le paysage politique en capitalisant, maintenant, sur le sentiment anti-européen.

ABSENCE DE « COMPÉTITION »

Inaugurant la série des consultations, M. Fabius a exprimé, à la sortie de son entretien, le souhait que *« l'énergie du président de la République et du gouvernement se conjuguent pour moderniser la vie publique (...), évidemment sans qu'il y ait compétition »*. *« Il faut aller vite et les socialistes, eux, sont déjà partis dans la course »*, a déclaré de son côté M. Hollande, en émettant le vœu que M. Chirac parvienne à *« convaincre tous les partenaires, et notamment ses amis politiques, de l'urgence et de la nécessité des réformes »*. Plus consensuel, M. Hue a affirmé que la démarche du président *« ne s'inscrit pas dans une démarche politicienne »*.

Premier dirigeant de l'opposition à être reçu à l'Elysée, M. Léotard a défendu l'idée d'un référendum sur la modernisation de la vie politique, afin de *« vaincre une certaine forme de résistance du milieu politique et (...) la résistance légale, légitime, du Conseil constitutionnel »*. M. Léotard avait déjà soumis cette proposition au chef de l'Etat pendant l'été 1996. Reçu dans la matinée de mardi, M. Bayrou devait suggérer, lui, de faire coïncider *les élections présidentielle et législatives*, tout en maintenant le droit de dissolution. Avec un argument de poids à faire valoir auprès de M. Chirac : *« Il faut conserver la Ve République, mais en se débarrassant du virus de la cohabitation »*, estime le président de Force démocrate.

Pascale Robert-Diard

Judy Buenoano a été exécutée dans l'indifférence en Floride

NEW YORK
de notre correspondante

Judy Buenoano a été exécutée, lundi 30 mars, à 7 h 13 du matin, en Floride, dans une indifférence quasi générale. N'est pas médiatique qui veut. En janvier et février, l'ensemble des médias américains, une bonne partie de la presse et des intellectuels européens, les ténors de la droite religieuse aux Etats-Unis et Jean Paul II s'étaient mobilisés en faveur de Karla Faye Tucker, jeune, belle et intelligente. Cela ne lui sauva pas la vie mais attira, le 3 février, quelques centaines de manifestants qui passèrent de longues heures devant le centre pénitencier de Huntsville (Texas) le soir de sa mort.

Karla Faye Tucker, trente-huit ans, convertie au christianisme en prison, avait le charisme télégénique. Le regard intense, elle savait évoquer avec des mots simples mais forts sa rédemption, et en arrivait presque à faire oublier son double meurtre, commis quatorze ans plus tôt sous l'empire de la drogue. Judy Buenoano, cinquante-quatre ans, catholique, surnommée « la Veuve noire » depuis qu'elle a été reconnue coupable, en 1983, d'avoir empoisonné un premier mari, poussé son fils handicapé par-dessus bord d'un canoë et tenté de tuer son compagnon, *n'avait pas cette présence* à l'écran. Le cheveu court, l'œil timide derrière des lunettes de troisième âge, elle n'a pas su séduire les caméras, auxquelles elle n'a confié aucun remords puisqu'elle s'est toujours affirmée innocente.

L'intérêt, il faut dire, s'était quelque peu émoussé : première femme à être exécutée depuis quatorze ans, Karla Faye Tucker a brisé le tabou de la peine capitale pour les femmes et consacré sa banalisation. *« Si l'on exécute aussi les catéchistes* (Karla Faye Tucker) *et les grands-mères, quel espoir peut-il rester aux autres ? »*, demandait Judy Buenoano dans un entretien accordé il y a deux semaines au quotidien *USA Today*.

Un autre élément de nouveauté était envisageable mais, là non plus, Judy Buenoano n'est pas arrivée la première. La Floride, l'un des six Etats américains à utiliser encore la chaise électrique plutôt que l'injection, n'avait plus exécuté de condamné à mort depuis un an : un court-circuit avait alors provoqué des flammèches sur le masque que l'on pose sur le haut du visage du condamné pour acheminer le courant sur le crâne. Les opposants à la peine de mort avaient saisi la Cour suprême de Floride, mais les juges ont fini par décider que la chaise électrique ne constituait pas un *« châtiment cruel et inusité »*, interdit par la Constitution. Les exécutions ont ainsi pu reprendre, lundi, avec une série de quatre prévues en huit jours, Judy Buenoano étant la troisième.

Tout s'est donc finalement déroulé selon un rituel froidement décrit par Eugene Morris, porte-parole de l'administration pénitentiaire de Floride : la condamnée a passé sa dernière soirée avec ses deux enfants et d'autres membres de sa famille. A 1 heure du matin, son conseiller religieux l'a quittée. *« De 1 heure à 4 heures, elle a dormi. A 4 heures, elle a pris son dernier repas, jusqu'à 4 h 30. »* Les décharges électriques ont été déclenchées à 7 heures. Dehors, les manifestants n'étaient, selon une journaliste locale, *« qu'une poignée »*.

Sylvie Kauffmann

■ **ITALIE : une grève de 24 heures des journalistes** a privé les Italiens, mardi 31 mars, de journaux et d'informations radiotélévisées. Les journalistes italiens sont en grève pour appuyer leurs revendications concernant le renouvellement de leur convention collective. Seuls le quotidien de gauche indépendant *Il Manifesto* et *Il Giornale*, *qui appartient à la famille* Berlusconi, sont sortis en kiosques. – *(AFP.)*

Tirage du *Monde* daté mardi 31 mars : 508 031 exemplaires 3